

BULLETIN COMMUNAL**GEMEENTEBLAD**

N° 7

153^{eme} ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAAD

Séance du - Vergadering van
11 septembre -- september 2019

PRESIDENTE - VOORZITSTER

CÉCILE JODOGNEBourgmestre ff - wnd BurgemeesterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSÉANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERINGSECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARISBureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

Election d'un Echevin en remplacement de Madame Jodogne -- Verkiezing van een schep en vervanging van Mevrouw Jodogne	703
Désignation des représentants communaux au sein de l'asbl communale ALE -- Aanduiding van de gemeentelijke vertegenwoordigers in de gemeentelijke vzw ALE	707
Désignation des représentants communaux au sein des asbl communales - HSS et ASIS -- Aanduiding van de gemeentelijke vertegenwoordigers in de gemeentelijke vzw's - HSS en ASIS	708
Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) - Rapport moral 2018 - Pour information -- Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) - Moreel verslag 2018 - Ter informatie	709
Brulocalis, Association Ville et Communes de Bruxelles - Rapport annuel 2018 - Pour information. -- Brulocalis, Vereniging Stad en Gemeenten van Brussel - Activiteitenverslag 2018 - Ter informatie	709
Sibelga scrl - Rapport annuel 2018 - Comptes et Gouvernance 2018 -- Sibelga scrl - Jaarverslag 2018 - Rekeningen en Bestuur 2018	710
IRIS - Représentant de la commune de Schaerbeek -- IRIS - Vertegenwoordiging van de gemeente Schaarbeek	710

Maîtrise des processus -- Procesbeheer

Service maîtrise des processus - Résiliation de commun accord du marché public de faible montant conclu par facture acceptée pour le hosting du système de gestion des files d'attente et de rendez-vous - Approbation -- Dienst procesbeheer - Ontbinding met onderlinge toestemming van de overheidsopdracht van beperkte waarde tot stand gekomen via een aanvaarde factuur voor de hosting van een klantbegeleidingssysteem – Goedkeuring	711
---	-----

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGER**Budget -- Begroting**

Budget 2019 - Budget extraordinaire - Modification budgétaire n°3 - Approbation - -- Begroting 2019 - Buitengewone dienst - Begrotingswijziging n°3 - Goedkeuring	712
---	-----

Contrôle -- Controle

ASBL "Guichet d'Economie Locale de Schaerbeek" - Convention cadre pluriannuelle 2019-2020 - Approbation -- VZW "Guichet d'Economie Locale de Schaerbeek" - Meerjarige overeenkomst 2019-2020 – Goedkeuring	716
ASBL "Jeunes Schaerbeekois au Travail" - Convention cadre pluriannuelle 2019-2020 - Approbation -- VZW "Jeunes Schaerbeekois au Travail" - Meerjarige overeenkomst 2019-2020 – Goedkeuring	718
ASBL "Mission Locale de Schaerbeek" - Convention cadre pluriannuelle 2019-2020 - Approbation -- VZW "Mission Locale de Schaerbeek" - Meerjarige overeenkomst 2019-2020 – Goedkeuring	719
ASBL "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek" - Convention cadre pluriannuelle 2019- 2020 - Approbation -- VZW "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek" - Meerjarige overeenkomst 2019-2020 – Goedkeuring	720
ASBL "Schaerbeek Action Emploi" - Convention cadre pluriannuelle 2019-2020 - Approbation -- VZW "Schaerbeek Action Emploi" - Meerjarige overeenkomst 2019-2020 – Goedkeuring	720
ASBL "Atout Couleur" - Convention cadre pluriannuelle 2019-2024 - Approbation -- VZW "Atout Couleur" - Meerjarige overeenkomst 2019-2024 – Goedkeuring	721
ASBL "Cercle de tennis de table Royal Alpa" - Subvention exceptionnelle 2018 et comptes 2016/2017 - Prise d'acte -- VZW "Cercle de tennis de table Royal Alpa" - Uitzonderlijke subsidie 2018 en rekeningen 2016/2017 - Akte nemen	722
ASBL "Xtreme Team Parkour" - Subvention exceptionnelle 2018 et comptes 2017 - Prise d'acte -- VZW "Xtreme Team Parkour" - Uitzonderlijke subsidie 2018 en rekeningen 2017 - Akte nemen	722
ASBL Partenaire pour l'Enfance, la Parentalité et la Santé à Schaerbeek, en abrégé PEPSS - Comptes 2017 - Prise d'acte -- VZW Partenaire pour l'Enfance, la Parentalité et la Santé à Schaerbeek, in het kort PEPSS - Rekeningen 2017 - Akte nemen.....	723
ASBL "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek" en abrégé PE - Compte 2017 - Prise d'acte -- VZW "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek" afgekort in PE - Rekeningen 2017 - Akte nemen.....	724
ASBL Atout couleur - Comptes 2018 - Prise d'acte -- VZW Atout couleur - Rekeningen 2018 - Akte nemen.....	725
ASBL "La Gerbe" - Comptes 2018 - Prise d'acte -- VZW "La Gerbe" - Rekeningen 2018 - Akte nemen	726
ASBL "Rénovation à Schaerbeek" en abrégé RenovaS - Comptes 2018 - Prise d'acte - -- VZW "Rénovation à Schaerbeek" in het kort RenovaS - Rekeningen 2018 - Akte nemen	726
ASBL "CréACTIONS" - Comptes 2018 - Prise d'acte -- VZW "CréACTIONS" - Rekeningen 2018 - Akte nemen	727
ASBL "Réseau Coordination Enfance" - Comptes 2018 - Prise d'acte -- VZW "Réseau Coordination Enfance" - Rekeningen 2018 - Akte nemen	728
ASBL "Académie des Arts de la Parole, de la Danse et de la Musique de Saint-Josse- Ten-Noode/Schaerbeek" - Contrat de gestion - Approbation -- VZW "Académie des Arts de la Parole, de la Danse et de la Musique van Sint-Josse-Ten- Noode/Schaerbeek" - Beheercontract – Goedkeuring	729
Fabrique d'Eglise Divin Sauveur - Compte 2018 - Aviser favorablement -- Kerkefabriek Goddelijke Zaligmaker - Rekening 2018 - Gunstig adviseren.....	729

Fabrique d'Eglise Epiphanie - Compte 2018 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek Epifanie - Rekening van 2018 - Gunstig adviseren	731
Fabrique d'Eglise Saint Jean & Nicolas - Compte 2018 - Approbation -- Kerkfabriek Sint Jan & Niklaas - Rekening van 2018 – Goedkeuring	731
Fabrique d'Eglise Sainte Marie - Compte 2018 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek Sint Maria - Rekening van 2018 - Gunstig adviseren	732
Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila - Compte 2018 - Approbation -- Kerkfabriek Sint Theresia van Avila - Rekening 2018 – Goedkeuring.....	734
Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila - Budget 2019 - Prise d'acte -- Kerkfabriek Sint Theresia van Avila – Begroting 2019 - Akte nemen	734
Fabrique d'Eglise Divin Sauveur - Modification budgétaire 1 de 2019 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek Goddelijke Zaligmaker – Begrotingswijziging 1 van 2019 - Gunstig adviseren	736

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)

Appui à la coordination -- Steun bij de coördinatie

Programme Cohésion sociale - Projet d'avenant n°3 au Contrat communal 2016-2020 - Approbation -- Programma voor de Sociale Cohesie - Ontwerp van aanhangsel nr 3 aan de gemeentelijke overeenkomst 2016-2020 – Goedkeuring.....	736
---	-----

Accompagnement des personnes -- Begeleiding van personen

Conventions-types SEMJA dans le cadre de l'exécution des peines de travail autonomes et travail d'intérêt général – Délégation du Conseil communal au Collège des Bourgmestre et Echevins - Approbation -- Standaardovereenkomsten AGM in het kader van de uitvoering van autonome werkstraffen en verplichte Dienstverleningen – Delegatie van de Gemeenteraad aan het College van Burgemeester en Schepenen – Goedkeuring.....	737
--	-----

Mobilité -- Mobiliteit

European Road Safety Charter - Approbation -- European Road Safety Charter – Goedkeuring	739
Evaluation de la note stratégique de sécurité routière - Approbation -- Evaluatie van de strategische verkeersveiligheidsnota – Goedkeuring	742

Logement -- Huisvesting

Lutte contre les logements inoccupés - Convention de mise à disposition du subside régional (25.000€) pour 2018 - Approbation -- Strijd tegen leegstaande woningen - Overeenkomst van terbeschikkingstelling van de gewestelijke toelage (25.000€) voor 2018 – Goedkeuring.....	759
Partenariat Commune - Asbl Biloba - Convention 2019 – Approbation -- Medewerking Gemeente - Vzw Biloba - Overeenkomst 2019 – Goedkeuring.....	761

Développement urbain -- Stedelijke ontwikkeling

Contrat de Quartier Durable Stephenson - Convention de mise à disposition d'un acompte de 2.147.860,56€ du subside régional - Approbation -- Duurzaam Wijkcontract Stephenson - Overeenkomst van terbeschikkingstelling van een voorschot van 2.147.860,56€ op de gewestelijke toelage – Goedkeuring	761
--	-----

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN**Contentieux administratif -- Bestuursgeschillen**

Arrêté de police du Bourgmestre - Application des articles 119bis, 133, 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale - Interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique - Prise de connaissance. -- Politie besluit van de Burgmeester - Toepassing van artikelen 119 bis, 133 en 135 §2 van de Nieuwe Gemeentewet - Verbod om alcohol te nuttigen op de openbare weg - Ter kennis neming.....762

Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer

Ecuries du Tram, rue Rubens, 95 à 1030 Schaerbeek - Nouvel appel à projets - Choix du mode opératoire et approbation du cahier des charges - Approbation -- Ecuries van de Tram, Rubensstraat, 95 te 1030 Schaarbeek - Nieuwe offerteaanvraag - Keuze van de operationele wijze en goedkeuring van het bestek – Goedkeuring.....766

Projet de convention d'occupation à titre précaire, à conclure entre la Commune de Schaerbeek et l'asbl Scouts et Guides Pluralistes de Belgique, agissant pour le compte de la 66ème Unité (région de Bruxelles-Nord), ayant pour objet la partie avant du complexe immobilier communal sis avenue Ernest Cambier, 2C à 1030 Schaerbeek - Approbation -- Ontwerp van preciaire bezettingsovereenkomst te sluiten tussen de Gemeente Schaarbeek en de vzw Scouts et Guides Pluralistes de Belgique, tredend voor de 66de Eenheid (streek van Brussel-Noord), met als voorwerp het deel aan de voorkant van de gemeentelijke onroerende complex gelegen Ernest Cambierlaan, 2C te 1030 Schaarbeek – Goedkeuring.....767

Tetris - Rue Verte 216 - Contrat de bail pour les 5ème et 7ème étages - PPU - Approbation -- Tetris - Groenstraat 216 - Huurcontract voor de 5de en 7de verdiepingen - SPP – Goedkeuring767

Bien sis Rue Destouvelles, 37 - Rez-de-chaussée - Contrat de bail avec la consultation pour enfants - Approbation -- Goed gelegen Destouvelles, 37 - Gelijksvloer - Huurcontract met de kinderraadpleging – Goedkeuring769

Bien sis Rue Destouvelles 35 - Contrat de bail avec l'ASBL Maison Médicale Le 35 - Approbation -- Goed gelegen Destouvellesstraat 35 - Huurcontract met VZW Maison Médicale Le 35 – Goedkeuring770

Rue de Jérusalem, 46 - Extension Actiris - Contrat de bail - Prolongation - Modification de l'avenant - Approbation -- Jeruzalemstraat, 46 - Uitbreiding Actiris - Huurcontract - Verlenging - Wijziging van het aanhangsel – Goedkeuring 771

Terrain communal sis rue Henri Evenepoel à l'angle de la Rue Jules Lebrun - Option d'achat à la S.A. Robert Immo - Approbation -- Gemeentelijk terrein gelegen Henri Evenepoelstraat op de hoek van de Jules Lebrunstraat - Koopoptie aan de N.V. Robert Immo – Goedkeuring 771

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR**Equipement -- Uitrusting**

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 26/19 - Pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 26/19 - Ter informatie.....772

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 27/19 - Pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 27/19 - Ter informatie774

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 28/19 - Pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 28/19 - Ter informatie.....	775
Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 30/19 - pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 30/19 - ter informatie.....	777
Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 34/19 - Pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 34/19 - Ter informatie.....	778
Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 35/19 - Pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 35/19 - Ter informatie.....	779
Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 36/19 - Pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 36/19 - Ter informatie.....	781
Achat de 5 smartphones et accessoires pour les agents des services Equipement, Enseignement communal, Techniques spéciales et Affaires générales auprès de A&S Partners SA - Pour information -- Aankoop van 5 smartphones en toebehoren voor de agenten van de diensten Uitrusting, Gemeentelijk onderwijs, Speciale technieken en Algemene zaken bij A&S Partners NV - Ter informatie.....	782
Achat de 5 smartphones et accessoires pour les agents des services équipement, Enseignement communal et Affaires générales auprès de A&S Partners SA - Pour information -- Aankoop van 5 smartphones en toebehoren voor de agenten van de diensten Uitrusting, Gemeentelijk onderwijs en Algemene zaken bij A&S Partners NV - Ter informatie.....	783
Achat de 2 smartphones et accessoires pour la Bourgmestre et le 1er Echevin auprès de A&S Partners SA - Pour information -- Aankoop van 2 smartphones en toebehoren voor de Burgemeester en de 1ste Schepen, bij A&S Partners NV - Ter informatie.....	784
SP&EV - Achat d'arbres - Marché passé par procédure négociée sans publication préalable - Pour information -- SN&GR - Aankoop van bomen - Onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking - Ter informatie.....	785

Marché public de fournitures pour l'aménagement des locaux des 3ème et 4ème étages (bâtiment CTR) et fourniture de mobilier pour l'administration communale pour une durée d'un an reconductible trois fois-Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché - Approbation -- Overheidsopdracht voor leveringen met als voorwerp de indeling van de gebouwen van de 3e en 4e verdieping (CTR-gebouw) en levering van meubilair voor de gemeentelijke administratie voor een periode van één jaar, driemaal hernieuwbaar - Gunningswijze en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht – Goedkeuring.....	787
Marché Public de fournitures pour l'acquisition des matériaux de construction - Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information -- Overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van bouwmaterialen - Keuze van de gunningswijze en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	788
Marché public de fournitures ayant pour objet l'achat d'un robot de nettoyage autonome et la souscription à un contrat de service - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information -- Overheidsopdracht voor leveringen met als voorwerp de aankoop van een zelfreinigende robot en het afsluiten van een dienstcontract - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	789
Marché public de fournitures pour des articles de sanitaires sur une période d'un an - Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information -- Overheidsopdracht voor leveringen voor de sanitaire artikelen voor een periode van één jaar - Keuze van de gunningswijze en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	791
Marché public de fournitures pour l'achat de véhicules spéciaux: hippobenne, mini-pelle hydraulique et aspirateur urbain - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information -- Overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van speciale voertuigen: hippovuilniskar, minigraafmachine en stadsstofzuiger - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	792
Marché public de fournitures pour la réalisation et fourniture de potelets et piètements de banc en fonte sur une période d'un année reconductible deux fois - Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information -- Overheidsopdracht voor leveringen voor realisatie en levering van gietijzeren bankpalen en poten voor een periode van één jaar hernieuwbaar twee keer - Keuze van de gunningswijze en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	794
Marché public de services pour la conception et réalisation de deux campagnes de communication relatives à la propreté de l'espace public - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information -- Overheidsopdracht voor diensten voor het ontwerp en realisatie van twee voorlichtingscampagnes betreffende de netheid van de openbare ruimte - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	795
<u>Bâtiment -- Gebouwen</u>	
Construction d'une extension sur la toiture de l'aile de l'Athénée Fernand Blum (section Renan) - Réalisation d'un inventaire destructif d'amiante - Marché de faible montant - Pour information -- Bouw van een uitbreiding op het dak van een zijvleugel van het Atheneum Fernand Blum (afdeling Renan) - Realisatie van een destructieve asbestinventaris - Opdracht van beperkte waarde - Ter informatie.....	796

Optima – Extension de l'école 10 – Travaux de data et de détection incendie sur base d'un câblage existant - Marché de faible montant - Pour information -- Optima - Uitbreiding van school 10 - Werken voor data en branddetectie op basis van de bestaande bekabeling - Overheidsopdracht van beperkte waarde - Ter informatie	798
Immeuble sis Chaussée de Louvain 339 - Réparation et traitement contre l'humidité de l'appartement situé au rez-de-chaussée - Marché de faible montant - Pour information -- Gebouw gelegen Leuvensesteenweg 339 - Herstelling en behandeling tegen vocht van het appartement op het gelijkvloers - Opdracht van beperkte waarde - Ter informatie	799
Salle de sport, Rue Royale Sainte-Marie 92-94 - Réparation du système de fermeture et d'ouverture de la porte d'accès à la salle de sport et au service Jeunesse - Marché de faible montant - Pour information -- Sportzaal, Koninklijke Sint-Mariastraat 92 - 94 - Herstelling van het openings- en sluitingssysteem van de toegangsdeur tot de sportzaal en tot de dienst Jeugd - Opdracht van beperkte waarde - Ter informatie	800
Accueil des citoyens dans une salle de rendez-vous spécialisée à l'Hôtel Communal - Aménagement de deux locaux - Marché de faible montant - Pour information - = Onthaal van de burgers, in een specifiek daartoe voorziene ruimte op het Gemeentehuis - Herinrichting van twee lokalen - Opdracht van beperkte waarde - Ter informatie	802
Etudes de sol sur 3 sites communaux et à l'Eglise Sainte-Suzanne dans le cadre de la centrale de marché pour les études de pollution du sol organisée par Bruxelles-Environnement - Augmentation de la dépense - Pour information -- Bodemonderzoeken op 3 gemeentelijke sites en aan de Sint-Suzannakerk in het kader van de opdrachtcentrale voor bodemverontreinigingsstudies, georganiseerd door Leefmilieu Brussel - Verhoging van de uitgave - Ter informatie	803
Site Cambier - Construction d'une nouvelle école (école 9) et de locaux pour une unité de scouts et guides - Augmentation de la dépense - Pour information -- Site Cambier - Bouw van een nieuwe school (school 9) en van lokalen voor een scouts- en gidseneenheid - Verhoging van de uitgave - Ter informatie	804
Maison des Arts, chaussée de Haecht 147 - Restauration des salons classés - Mission d'études - Majoration de la dépense pour supplément d'honoraires - Pour information -- Huis der Kunsten, Haachtsesteenweg 147 - Restauratie van de beschermde salons - Studieopdracht - Verhoging van de uitgave voor bijkomende honoraria - Ter informatie	806
Parc Josaphat, Crossing - Construction d'un bâtiment d'équipement d'intérêt collectif à l'emplacement de l'ancienne tribune Nord - Installation d'un ascenseur - Majoration de la dépense pour le budget des travaux - Pour information -- Josafatpark, Crossing - Optrekken van een gebouw voor uitrustingen van collectief belang op de plaats van de vroegere Noord-tribune - Installatie van een lift - Verhoging van de uitgave voor het budget van de werken - Ter informatie	807
Athénée Fernand Blum, section Renan - Avenue Ernest Renan 12 - Travaux d'extension en toiture - Procédure de passation et conditions de marché - Approbation -- Atheneum Fernand Blum, afdeling Renan - Ernest Renanlaan 12 - Uitbreidingswerken op het dak - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht – Goedkeuring	809
La Lustrerie, école 3 et école 2/12 - Rénovation des chaufferies dans le cadre de la centrale des marchés INTERFIN - Pour approbation -- 'La Lustrerie', school 3 en school 2/12 - Renovatie van de stookruimtes in het kader van de opdrachtcentrale INTERFIN - Ter goedkeuring	811

CTR côté Anatole France - Mise en conformité de l'installation incendie - Adaptation d'un raccord de conduite d'eau et placement d'un compteur adapté – Pour information -- TCR zijde Anatole France - Inconformiteitstelling van de brandbestrijdingsinstallatie - Aanpassing van de aansluiting van een waterleiding en plaatsing van een aangepaste meter – Ter informatie	812
Etudes de sol sur le site de la Grande rue au Bois (projet Optima) dans le cadre de la centrale de marché pour les études de pollution du sol organisée par Bruxelles-Environnement - Engagement subséquent à un accord-cadre - Pour information -- Bodemonderzoeken op de site van de Grote Bosstraat (project Optima) in het kader van de opdrachtcentrale voor bodemverontreinigingsstudies, georganiseerd door Leefmilieu Brussel - Vastlegging van kredieten ten gevolge van een raamovereenkomst - Ter informatie	814
Projet "OPTIMA" - Grande rue au Bois 76-80 - Construction d'une école fondamentale néerlandophone et d'une salle omnisports et extension d'une école fondamentale francophone - Déplacement de la nouvelle cabine réseau haute tension et suppression de la cabine existante - Pour information -- Project "OPTIMA" - Grote Bosstraat 76-80 - Bouw van een Nederlandstalige basisschool en een sporthal en uitbreiding van een Franstalige basisschool - Verplaatsing van de nieuwe hoogspanningscabine en opheffing van de bestaande cabine - Ter informatie	815
Ecole 16 - Rénovation de la chaufferie dans le cadre de la centrale des marchés INTERFIN - Pour information -- School 16 - Renovatie van de stookruimte in het kader van de opdrachtcentrale INTERFIN - Ter informatie	816
CTR - Mise en conformité de l'installation incendie - Adaptation d'un raccord de conduite d'eau et placement d'un compteur adapté – Pour information -- TCR - In conformiteitstelling van de brandbestrijdingsinstallatie - Aanpassing van de aansluiting van een waterleiding en plaatsing van een aangepaste meter – Ter informatie	817
CTR - Dépannage ascenseur - Remplacement du dispositif de variation de fréquence - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information -- TCR - Herstelling lift - Vervanging van de frequentieregeling - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	818
Immeuble sis rue des Palais 195 - Sécurisation de l'entrée (phase II) - Procédure de passation et conditions du marché de travaux - Pour information -- Gebouw gelegen Paleizenstraat 195 - Beveiliging van de ingang (fase II) - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie	819
Immeuble à appartements sis rue des Palais 195- Sécurisation de l'entrée - Procédure de passation et conditions du marché de travaux - Pour information -- Appartementsgebouw gelegen Paleizenstraat 195 - Beveiliging van de ingang - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie	821
Rue d'Aerschot 208: locaux RenovaS - Placement d'un rideau lumineux de sécurité à l'entrée de la cabine d'ascenseur - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information -- Aerschotstraat 208: lokalen RenovaS - Plaatsing van een veiligheidslichtgordijn ter hoogte van de toegang tot de liftcabine - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	822
Théâtre de la Balsamine - Mise en conformité de l'ascenseur - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information -- 'Théâtre de la Balsamine' - Inconformiteitstelling van de lift - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	823

Contrats de quartier ==- Wijkcontracten

Contrat de rénovation urbaine Brabant/Nord/Saint-Lazare - Opération AR.15 Pôle étudiants et lien à la Maisons des Arts, place de la Reine - marché d'étude architecturale - Fixation du mode de passation et des conditions du marché d'étude - Approbation ==- Stadsvernieuwingscontract Brabant/Noord/Sint-Lazarus - Operatie AR15 Studentenpool en link met het Huis der Kunsten, Koninginneplein - Architecturale studieopdracht - Bepaling van de gunningswijze en de voorwaarden voor de studieopdracht – Goedkeuring.....	825
--	-----

Urbanisme et environnement ==- Stedenbouw & leefmilieu

Accord de coopération volontaire relative à la coordination de la mise en oeuvre du Code de l'Inspection entre Bruxelles-Environnement et la commune de Schaerbeek - Approbation ==- Vrijwillig samenwerkingsakkoord betreffende de coördinatie van de uitvoering van het Inspectiewetboek tussen Brussel Leefmilieu en de gemeente Schaarbeek – Goedkeuring	826
Nouveau plan d'alignement de la rue de Jérusalem, entre la chée de Haecht et l'avenue Louis Bertrand - Approbation ==- Nieuw rooilijnplan van de Jeruzalemstraat, tussen de Haachtsesteenweg en de Louis Bertrandlaan – Goedkeuring	828

Voirie ==- Wegen

Réaménagement du rond-point au carrefour square François Riga, avenues Eugène Demolder et Emile Verhaeren et rue Nestor De Tière - Procédure de passation et conditions du marché - Approbation ==- Heraanleg van het rondpunt op het kruispunt van de François Rigasquare, de lanen Eugène Demolder en Emile Verhaeren en de Nestor de Tièrestraat - Plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht – Goedkeuring	829
--	-----

VIE CITOYENNE ==- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)**Culture néerlandaise ==- Nederlandstalige cultuur**

Composition d'un Comité d'avis "Lokaal Cultuurbeleid" - Approbation ==- Samenstelling van de Adviesraad "Lokaal Cultuurbeleid" – Goedkeuring.....	831
---	-----

Commerces - Economie - Emploi ==- Handel - Economie - Tewerkstelling

Convention-cadre pluriannuelle 2019-2024 entre la commune de Schaerbeek et HUB Brussels - Approbation ==- Meerjarige overeenkomst 2019-2024 tussen de gemeente Schaarbeek en de HUB Brussels – Goedkeuring.....	833
Octroi de subsides pour l'exercice 2019 au Folklore schaarbeekoïse - Approbation ==- Toekennen van subsidies voor het dienstjaar 2019 aan de Schaarbeekse Folklore – Goedkeuring	834

Sports ==- Sport

Subsides aux clubs sportifs pour l'année 2019 - Exercice 2018 - Approbation ==- Subsidies aan de sportclubs voor het jaar 2019 - Dienstjaar 2018 – Goedkeuring	835
--	-----

Enfance et Jeunesse ==- Kindertijd & Jeugd

ASBL Liens de Quartier Petite Enfance en abrégé LQPE - Convention annuelle 2019 - Approbation ==- VZW Liens de Quartier Petite Enfance afgekort LQPE - Jaarlijkse overeenkomst 2019 – Goedkeuring.....	838
Asbl "Créactions" - Convention annuelle 2019 - Approbation ==- Vzw "Créactions" - Jaarlijkse overeenkomst 2019 – Goedkeuring	839

Solidarité et Egalité des chances -- Solidariteit & Gelijke kansen

Commission consultative pour la politique des personnes handicapées - Renouvellement de sa composition - Approbation -- Adviescommissie voor het gehandicapttenbeleid - Vernieuwing van haar samenstelling – Goedkeuring.....	841
---	-----

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

ASBL Bienveillance à l'Ecole (BALE) - Convention 09/2019 - 06/2021 - Approbation -- VZW " Bienveillance à l'Ecole (BALE) - Overeenkomst 09/2019 - 06/2021 – Goedkeuring	842
Commission Communale de l'Accueil - Désignation d'un nouveau membre issu du conseil communal - Approbation -- Gemeentelijke Onthaalcommissie - Aanstelling van een nieuw lid uit de gemeenteraad – Goedkeuring	843

Stratégie et contrôle interne (Perecs) -- Strategie en interne controle

Rapport d'activités 2018 du Réseau Coordination Enfance (RCE) - Pour information - -- Activiteitenverslag 2018 van het Netwerk Coördinatie Kinderjaren (NCK) - Ter informatie	843
---	-----

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer

Parc Josaphat - Buvette Monplaisir - Acte de concession - Approbation -- Josafatpark - Cafeteria Monplaisir - Concessieakte – Goedkeuring.....	844
---	-----

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)

**POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP
VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN**

La lutte contre la consommation de protoxyde d'azote (Demande de Monsieur Cédric MAHIEU) -- De strijd tegen stikstofoxide (Verzoek van de heer Cédric MAHIEU).....	847
Quelle politique de prévention et de sensibilisation sur l'usage de protoxyde d'azote par la jeunesse schaarbeekoise? (Demande de Monsieur Axel BERNARD) -- Welke preventie- en sensibiliseringspolitiek voor het gebruik van stikstofoxide bij de schaarbeekse jeugd? (Verzoek van de heer Axel BERNARD)	849
La diversité des repas dans les écoles communales (Demande de Monsieur Youssef HAMMOUTI) -- De diversiteit van de maaltijden in onze scholen (Verzoek van de heer Youssef HAMMOUTI).....	849
La réouverture du Neptunium (Demande de Madame Döne SÖNMEZ) -- De heropening van het Neptunium (Verzoek van Mevrouw Döne SÖNMEZ).....	850
N'est-il pas temps de mettre fin à l'accès non autorisé des parents dans les écoles communales de Schaarbeek? (Demande de Monsieur Axel BERNARD) -- Is het niet tijd om een einde te maken aan de verboden toegang voor de ouders in de Schaarbeekse scholen (Verzoek van de heer Axel BERNARD)	850

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

Les vacances scolaires (Question de Madame Naima BELKHATIR) -- De schoolvakanties (Vraag van Mevrouw Naima BELKHATIR)	851
La tolérance pour les vélos poussés par leurs propriétaires dans le Parc Josaphat (Question de Monsieur Cédric MAHIEU) -- De verdraagzaamheid voor de fietsen geduwd door hun eigenaars in het Josfatpark (Vraag van de heer Cédric MAHIEU)	853

Se promener, vélo à la main, dans le parc Josaphat (Question de Monsieur Arnaud VERSTRAETE). -- Wandelen met een fiets in het Josafatpark (Vraag van de heer Arnaud VERSTRAETE).....	854
L'aménagement de la nouvelle ligne de bus sur l'avenue Voltaire (Question de Monsieur Yusuf YILDIZ) -- De inrichting van de nieuwe buslijn in de Voltairelaan (Vraag van de heer Yusuf YILDIZ)	854

11.09.2019

CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK
GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2019
VERGADERING VAN 11 SEPTEMBER 2019

PRÉSENTS-AANWEZIG : Mme-mevr. Cécile Jodogne, Bourgmestre ff-wnd Burgemeester; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Sadik Koksal, Mme-mevr. Adelheid Byttebier, M.-h. Michel De Herde, Échevins-Schepenen; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, Echevin-Schepenen; MM.-hh. Bernard Guillaume, Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Emin Ozkara, Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Sophie Querton, Done Sonmez, M.-h. Quentin van den Hove, Mme-mevr. Fatiha El Khattabi, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Taoufik Ben addi, Matthieu Degrez, Mme-mevr. Claire Geraets, M.-h. Mehmet Bilge, Mme-mevr. Myriam Boxus, M.-h. Youssef Hammouti, Mmes-mevr. Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Lucie Petre, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Yusuf Yildiz, Mohammed Abkoui, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Emilie Desmedt, Marie Nyssens, MM.-hh. Hamza Boukhari, Cedric Mahieu, Elyass El Yakoubi, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. Philippe Den Haene, Secrétaire Communal Adjoint-Adjunct gemeentesecretaris.

ABSENTS-AFWEZIG : -

EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD : Mme-mevr. Leila Lahssaini, Conseillère communale-Gemeenteraadslid.

EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING : Mme-mevr. Boxus, Mme-mevr. El Khattabi, M.-de h. El Yakoubi, M.-de h. Koyuncu et/en M.-de h. Ben Addi, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden

Madame Jodogne, Bourgmestre ff, préside l'assemblée qu'elle ouvre en séance publique à **18 heures et 40 minutes**.

De openbare vergadering wordt geopend om **18.40 uur** onder voorzitterschap van **Mevrouw Jodogne**, wnd Burgemeester.

Il est satisfait au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **19/06/2019 (18:30)** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **19/06/2019 (18:30)** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

Madame Petre est désignée par le sort pour voter la première lors du vote par appel nominal.

Mevrouw Petre is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij de hoofdelijke stemming.

La traduction simultanée des débats est assurée par **Monsieur Van Wassenhoven**.

De vertaling staande vergadering wordt door **de heer Van Wassenhoven** verzekerd.

COMMUNICATIONS – MEDEDELINGEN

* * *

Mme la Bourgmestre : Je voudrais, avant qu'on passe à notre premier point, vous proposer une minute de silence, puisque nous avons appris le décès de Paul Toussaint. Alors, les plus anciens d'entre nous se souviendront de Paul Toussaint, qui a été échevin dans les années 70 et 80, et il a fêté son centenaire il y a un an et demi. Et moi-même, je le croisais encore, de temps en temps, bon pied, bon œil, dans le quartier Terdelt, où il habitait depuis très longtemps. Donc, je vous propose une minute de silence pour cet échevin.

* * *

11.09.2019

* * *

La séance tient une minute de silence en mémoire de Monsieur Paul Toussaint, ancien Echevin -- De raad houdt één minuut stilte ter nagedachtenis van de heer Paul Toussaint, oud-schepen

* * *

SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESCRETARIS

Bureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

ORDRE DU JOUR N°1 -- AGENDA NR 1

Election d'un Echevin en remplacement de Madame Jodogne

Verkiezing van een schepen ter vervanging van Mevrouw Jodogne

Mme la Bourgmestre : Le premier point de l'ordre du jour concerne l'élection d'un échevin, en remplacement d'une échevine, qui elle-même, a remplacé le Bourgmestre. Donc, les actes de candidature, ou l'acte de candidature a été déposé en heure et en temps voulu. Il n'y a qu'une seule candidature, on va tout de suite. Est-ce que nous pouvons, ou pas, le faire par acclamation, ou est-ce que vous souhaitez un vote ? On fait le vote ? On distribue alors les bulletins. J'appelle les deux plus jeunes conseillers à venir dépouiller, je pense que c'est Lucie Petre et Vanessa Loodts ? Alors, le résultat du vote : on commence, malheureusement, et voilà, j'aurais peut-être dû rappeler qu'il fallait voter avec le crayon rouge, mais donc, il y a deux votes non valides pour cette raison d'utilisation d'un Bic. 23 oui, et 16 non. Nous pouvons applaudir et appeler M. Bilge, qui re-prête serment, donc, comme échevin.

M. Bilge : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge » - « Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk ».

M. Bouhjar : *Vous voulez bien nous confirmer que le règlement de l'élection d'échevin, c'est une majorité des personnes présentes, et non pas la majorité des sièges présents du Conseil communal ?*

Mme la Bourgmestre : *Tout à fait.*

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 23 voix contre 16 et 0 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 23 stem(men) tegen 16 en 0 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 23 voix contre 16 et 0 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté

Vu la Nouvelle Loi communale et notamment ses articles 15 § 1er, 16 et 18;

Vu l'arrêté ministériel du 26 novembre 2018 par lequel Monsieur le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale nomme Monsieur Bernard CLERFAYT en qualité de Bourgmestre de la commune de Schaerbeek ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 par lequel M. Bernard Clerfayt, Bourgmestre, exerçant le mandat de Ministre du Gouvernement de la Région Bruxelloise, délègue, en vertu des articles 14 et 14bis de la Nouvelle Loi Communale, les fonctions de Bourgmestre à Madame Cécile JODOGNE, 3^{ème} échevine, Considérant qu'il y a lieu d'élire un nouvel échevin en remplacement de Madame JODOGNE, Bourgmestre faisant fonction, et ce en application stricte de l'article 18 de la Nouvelle Loi Communale; que ce remplacement est effectif "**pour la période pendant laquelle il (l'échevin) remplace le bourgmestre**"(art. 18 de la Nouvelle Loi Communale)

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 3 septembre 2019 de lancer la procédure de désignation d'un échevin en remplacement de Mme Jodogne, bourgmestre faisant fonctions;
Vu l'acte de présentation reçue le 6 septembre 2019 par Monsieur le secrétaire communal adjoint conformément à l'article 18bis de la Nouvelle Loi Communale et transmise le 6 septembre 2019 à Mme la présidente du Conseil communal, à savoir :

- 3^{ème} Echevin en remplacement : Monsieur Mehmet BILGE.

Considérant que l'acte de présentation a recueilli une double majorité conformément à l'article 15§ 1^{er} Nouvelle Loi Communale : la majorité des élus de la liste sur laquelle il s'est présenté et la majorité des élus du Conseil ;

Qu'a donc été déclaré candidat pour le mandat de 3^{ème} échevin en remplacement :
Monsieur Mehmet BILGE

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder par scrutin secret, à l'aide de bulletins préimprimés, à l'élection du 3^{ème} Echevin ;

Troisième échevin en remplacement

Candidature de M. Mehmet BILGE

41 conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Madame Lucie Petre et Madame Vanessa Loodts, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assiste le Secrétaire communal adjoint, fait apparaître que M. Mehmet BILGE a obtenu 23 voix contre 16 votes négatifs.

Il y a 2 bulletins blancs.

Le nombre de votes valables est de 39.

En conséquence, M. Mehmet BILGE est élu à la majorité comme 3^{ème} échevin en remplacement de Mme JODOGNE, bourgmestre ff, pour la période pendant laquelle Mme JODOGNE remplace le bourgmestre (art. 18 NLC).

Madame la Bourgmestre ff invite l'élu à prêter entre ses mains, le serment imposé par l'article 80 de la Nouvelle Loi Communale.

M. Mehmet BILGE prête serment en français et en néerlandais et est déclaré installé dans ses fonctions.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 23 stem(men) tegen 16 en 0 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikelen 15 §1, 16 en 18;

Gelet op het ministerieel besluit dd 26 november 2018 bij dewelke de heer Minister-Voorzitter van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest de h. Bernard CLERFAYT benoemd als Burgemeester van de Gemeente Schaarbeek;

Gelet op het besluit van 19 juli 2019 bij dewelke de heer Bernard CLERFAYT, Burgemeester, die het mandaat van Minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering uitvoert, in toepassing op artikelen 14 en 14 bis van de Nieuwe Gemeentewet, zijn bevoegdheden van Burgemeester overdraagt aan Mevrouw Cécile JODOGNE, 3deSchepen;

Overwegende dat er een nieuwe schepen ter vervanging van Mevrouw Cécile JODOGNE, waarnemend burgemeester, dient verkozen te worden en dit in toepassing van artikel 18 van de Nieuwe Gemeentewet; dat deze vervanging van kracht is "voor de periode gedurende welke hij (de schepen) de burgemeester vervangt"(art. 18 NGW)

Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepenen dd 3 september 2019 om een procedure op te starten teneinde een schepen aan te duiden ter vervanging van Mevrouw Jodogne, waarnemend Burgemeester;

Gelet op de voordrachtakte ontvangen op 6 september 2019 door de Adjunct-Gemeentesecretaris overeenkomstig artikel 18bis van de nieuwe gemeentewet en overhandigd op 6 september 2019 aan mevrouw de voorzitter van de gemeenteraad, te weten :

3deschepen, ter vervanging : de heer Mehmet BILGE

Overwegende dat de voordrachtakte een dubbele meerderheid bekomen heeft overeenkomstig artikel 15 §1 van de nieuwe gemeentewet : de meerderheid van de verkozenen van dezelfde lijst dan de kandidaat Schepen en de meerderheid van de verkozenen voor de gemeenteraad

Dat dus als kandidaat wordt verklaard voor het mandaat van

- 3deSchepen ter vervanging : de heer Mehmet BILGE

Overwegende dat er dient te worden overgegaan, bij geheime stemming en door middel van voorafgedrukte stembriefjes, tot de verkiezing van de derde schepen

derde schepen ter vervanging :

Kandidatuur van de heer Mehmet BILGE

41 raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door Mevrouw Lucie Petre en Mevrouw Vanessa Loodts, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Adjunct-Gemeentesecretaris bijstaat, laat blijken dat de heer Mehmet BILGE, 23 stemmen heeft bekomen tegen 16 negatieve stemmen.

Er zijn 2 blanco stembiljetten.

Het aantal geldige stemmen bedraagt 39.

Bijgevolg wordt de heer Mehmet BILGE bij meerderheid verkozen als derde schepen ter vervanging van Mevrouw JODOGNE, Burgemeester wvd, voor de periode gedurende dewelke mevrouw Jodogne de Burgemeester vervangt (art. 18 NGW).

Mevrouw de Burgemeester wvd. vraagt de verkozenen om de eed, welke door artikel 80 van de nieuwe gemeentewet wordt opgelegd, in haar handen af te leggen.

De heer Mehmet BILGE legt de eed af in het Frans en het Nederlands en wordt in zijn mandaat aangesteld.

* * *

Madame Boxus, Madame El Khattabi et Monsieur El Yakoubi entrent en séance --- Mevrouw Boxus, Mevrouw El Katthabi en de heer El Yakoubi treden ter vergadering

* * *

* * *

M. Clerfayt : Voilà, je voulais juste prendre la parole pour dire, qu'en fait, nous sommes installés dans une configuration un petit peu différente de celle d'avant les vacances. Vous l'avez vu, on a commencé la séance. Je voulais juste dire un mot, dire que j'ai désigné Mme Jodogne comme échevine faisant fonction de Bourgmestre, et je l'ai fait en pleine confiance, parce que je sais qu'elle dispose des compétences et des capacités pour excellemment bien faire ce travail, pouvoir conduire les travaux du Collège, pouvoir présider cette assemblée, conduire les travaux du Conseil communal. Je l'ai déjà dit en d'autres circonstances, d'autres membres du Collège réunissaient aussi les compétences pour assumer cette fonction, mais j'ai décidé, en âme et conscience, que Mme Jodogne, qui a excellemment bien fait cette fonction il y a déjà une dizaine d'années, en me remplaçant pendant quelques années, qui exerçait aussi d'autres responsabilités importantes au Gouvernement, est la personne qui pourra conduire nos travaux, je pense, avec compétence, excellence et des résultats. Et je vous souhaite bon vent, Mme Jodogne.

Mme la Bourgmestre : Merci.

Mme Nyssens : Je souhaite saisir l'occasion aussi de cette nomination pour vous féliciter, Mme la Bourgmestre, chère Cécile, pour votre nomination. Effectivement, vous connaissez l'exercice, et vous avez accepté de rempiler. Et dire que nous nous réjouissons aussi qu'une femme soit à la tête de la Commune. Trois sur dix-neuf, c'est le nombre de femmes bourgmestres à Bruxelles. A vous toute seule, vous avez augmenté cette proportion de 50%. Nous vous en félicitons.

M. Hammouti : Bonjour Mme la Bourgmestre. Tout d'abord, toute l'équipe du PTB et moi-même, souhaitons vous présenter, encore une fois, toutes nos félicitations pour la nomination à votre nouveau poste. Poste que vous retrouvez, comme l'a dit M. Clerfayt, donc, poste que vous retrouvez après l'avoir occupé il y a quelques années. Ou sinon, vous n'êtes pas sans savoir que le PTB attache une grande importance sur la matière du logement, de l'emploi, et de la lutte contre la pauvreté et la précarité. Et donc, nous espérons que la politique que vous mènerez ira dans le même sens et rencontrera les mêmes objectifs, et donc, laquelle ne sera pas juste un copier-coller de la politique de votre prédécesseur. j'entends par-là que si le Collège persiste à vendre la Commune à des gros promoteurs, s'il s'entête à appliquer une politique d'embauche discriminatoire dans son administration, si le Foyer schaarbeekois continue à loger ses locataires dans des conditions désastreuses ou à faire attendre des candidats pendant plus de 12 ans pour avoir un logement, et bien vous trouverez le PTB sur votre

chemin et nous n'aurons de cesse de nous opposer à vous. Je terminerai par une citation, justement, qui siéra parfaitement avec votre situation, et aux nombreux défis qui vous attendent : n'ayez pas peur des changements, ils mènent souvent à un nouveau départ.

Mme la Bourgmestre : La renégociation de l'accord de majorité n'était pas à l'ordre du jour. Je vais m'inscrire pleinement dans l'accord de majorité, bien évidemment.

M. Verzin : Merci Mme la Présidente. Juste un petit mot pour dire deux choses : la première, pour féliciter Bernard Clerfayt de son accession au poste de Ministre, en charge notamment de la formation et de l'emploi. Et si je dis cela, c'est parce qu'en acceptant cette charge, d'un côté, il quitte, évidemment, notre Commune dans la fonction exécutive qu'il avait avant, mais je pense qu'il est quelque part notre chargé de mission principale, puisque le défi numéro un qui touche les schaarbeekoïses, c'est le chômage des jeunes schaarbeekoïses. Et donc, je lui souhaite évidemment bon vent, parce que, une des réponses que ce Collège ne veut pas offrir, en termes de cohésion sociale, doit venir, évidemment, du niveau régional, et principalement des matières dont il aura bientôt la charge. La deuxième chose que je voulais vous dire, c'est l'encourager, évidemment, à poursuivre, maintenant qu'il siège dans un Gouvernement régional, à poursuivre le combat que nous avons, jusqu'à présent, tous mené, sur de gros dossiers régionaux, comme la friche Josaphat, le projet Médiapark, la mise sous tunnel de la place Meiser, le réaménagement du Boulevard Lambermont, toutes choses qui ont été défendues dans le précédent Gouvernement par Cécile Jodogne, mais qui le seront, je pense, avec plus de force et de rigueur, du moins c'est ce que j'espère, par notre nouveau Ministre. Et la troisième et dernière chose, c'est de dire, effectivement, à Cécile Jodogne, on l'a dit précédemment, elle a, évidemment, l'avantage d'avoir déjà exercé cette fonction, de dire, effectivement, que les défis, évidemment, restent importants. Et donc, nous attendons effectivement qu'elle soit aussi attentive à ces dossiers dont elle aura la charge aujourd'hui, que la manière dont elle a su gérer ces dossiers précédemment, quand elle était Secrétaire d'état à la Région. Je vous remercie.

M. Bouhjar : Merci Mme la Présidente. Le groupe PS, Mme Jodogne, vous félicite. Donc, pour ma part, ce n'est pas la première fois, on a déjà eu l'occasion d'échanger, vous, en tant que Bourgmestre, et moi en tant que conseiller communal. Vous nous aviez laissé de très bons souvenirs. On salue également l'accession, en tout cas l'objectif réalisé de M. Clerfayt au poste de Ministre, ainsi que Mme Barbara Trachte que nous saluons également, et que nous félicitons pour son accession en tant que Secrétaire d'état. Une femme, en plus ! En souhaitant que cette fois-ci, pendant cette législature, contrairement à ce qu'on a pu vivre les deux précédentes, que le débat régional-communal ne soit plus interprété de manière..., je me rappellerai de certains grands discours, inertie régionale, dynamisme communal. J'espère qu'on n'aura plus tout cela et qu'on n'aura plus affaire à des caliméros par rapport à certaines choses. Alors, autre chose, nous, très clairement, Mme Jodogne, chacune et chacun d'entre nous avons été élu sur des listes respectives au niveau communal, et nous avons tous un programme communal, qui est différent de ce que vous avez peut-être eu comme accord, au niveau du nouveau Gouvernement régional Bruxellois. Ne soyez pas étonnée qu'on reste fidèle au programme que nous avons défendu, qui est différent de ce que vous avez pu négocier au niveau régional, en nous disant, et bien, vous savez, c'est dans l'accord régional. Moi je n'étais pas autour de la table. Il y a des choses qui correspondent à la sociologie et aux besoins de la Commune. Et il y a des choses dans ce programme, dans cet accord de majorité, qui me semble être discutables. Alors, très clairement, l'urgence, pour nous, elle est sociale. Et quand on dit sociale, c'est toutes les questions sociales. Et elle est climatique. Et donc, on vous encourage à redoubler d'efforts, et de continuer le travail entrepris. Merci.

Mme Boxus : Merci Mme la Présidente. Comme l'ensemble des autres groupes, je profite de l'occasion pour vous féliciter pour l'accession à la fonction de Bourgmestre. Le fait qu'une femme de plus en Région bruxelloise puisse l'occuper nous réjouit particulièrement. Chez Ecolo-groen, vous savez que c'est une thématique sur laquelle on est fort présent. On connaît votre efficacité, votre sens de la connaissance des dossiers, et on espère que les Schaarbeekoïses pourront en profiter pleinement à présent. Nous avons vécu une période un peu particulière au Conseil communal, puisqu'on était en période électorale avant les vacances, en fait, et que nous espérons maintenant qu'on va pouvoir, chacun, s'atteler à la tâche à 100%. Et nous souhaitons aussi le meilleur tant à M. Clerfayt qu'à Mme Trachte, qui accède à des fonctions de Secrétaire d'état également, et qui aura en charge la transition économique. Dès le prochain Conseil communal, nous aurons un suppléant pour la remplacer.

Mme la Bourgmestre : Merci à tous pour vos mots de félicitation, d'encouragement. Je voulais rappeler, évidemment, et vous confirmer mon engagement par rapport à l'accord de majorité, que j'ai voté, que j'ai signé, et dans lequel je crois, et pour lequel je vais m'investir au quotidien. Je voudrais aussi réaffirmer la confiance que j'ai dans toute l'équipe. Et ils savent aussi qu'ils pourront compter sur moi.

11.09.2019

Et je voulais, vous l'avez fait également, réitérer mes félicitations, bien sûr, à Bernard Clerfayt, et à Barbara Trachte, qui sont maintenant nos représentants schaarbeekoïses au Gouvernement régional. Bon vent. Les défis sont nombreux à la Commune, vous l'avez souligné, mais à la Région aussi, le travail ne manquera pas. Voilà, merci à tous encore, et puis on aura de bons moments, et des moments parfois un peu plus difficiles, mais toujours dans des débats, je l'espère, qui resteront sereins et constructifs.

* * *

ORDRE DU JOUR N°2 --- AGENDA NR 2

Désignation des représentants communaux au sein de l'asbl communale ALE

Aanduiding van de gemeentelijke vertegenwoordigers in de gemeentelijke vzw ALE

Mme la Bourgmestre : Le point 2 et 3, nous avons à compléter la composition d'abord de l'ALE. Là, c'est une composition, cette association avait été oubliée. Pour les bulletins de vote de l'ALE, il y a six personnes à désigner. Nous avons reçu les noms de ces personnes pour l'assemblée générale. Est-ce qu'on peut distribuer ? Alors attendez : il y a eu un accord sur l'ensemble, par l'ensemble des personnes. Alors je vous propose, par facilité, que je vous lise les noms, il n'y en a que six, et sur proposition. Il s'agit bien de l'Agence Locale pour l'Emploi, avec des personnes à nommer à l'AG. Trois personnes de la liste du Bourgmestre, 2 personnes d'Ecolo et 1 personne de l'opposition. On en a débattu et vous en avez été informé il y a une semaine. Est-ce que vous êtes d'accord, après viendront les autres personnes. Mais le premier point, c'est l'ALE. Il s'agit, pour la liste du Bourgmestre d'Emel Dogancan, de Maya Ben Chibani, de Lorraine de Fierlant, bien évidemment, comme présidente, puisqu'elle est échevine de l'Emploi, et que les statuts prévoient que l'ALE,... pour Ecolo-groen, Lucien Standaert, et Pascale Zoetaert. Et pour l'opposition, Naima Belkhatir. Est-ce que je dois répéter les six personnes pour l'AG de l'ALE ou on peut faire un vote ? On va voter sur ce point-là, précisément, s'agissant de désignation. Un vote à main levée sur cette proposition ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Vote à mains levées --- Stemming met handopsteken

Approuvé à l'unanimité --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 100, 117 et 120;

Vu les statuts particuliers de chacun des organismes auxquels la commune est associée;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins du 3 septembre 2019.

DECIDE

de désigner les membres suivants comme représentants de la commune de Schaerbeek au sein de l'asbl ALE

1. Emel Dogancan (LB)
2. Maya Bencimani (LB)
3. Lorraine de Fierlant (LB)
4. Lucien Standaert (ECOLO-GROEN)
5. Pascale Zoetart (ECOLO-GROEN)
6. Naima Belkhatir (PS)

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikelen 100, 117 en 120;

Gelet op de bijzondere statuten van iedere vereniging waarmee de gemeente verbonden is;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen op 3 september 2019

BESLUIT

om de volgende leden aan te duiden als vertegenwoordiger van de gemeente Schaarbeek temidden van de vzw ALE :

1. Emel Dogancan (LB)
2. Maya Bencimani (LB)
3. Lorraine de Fierlant (LB)
4. Lucien Standaert (ECOLO-GROEN)
5. Pascale Zoetart (ECOLO-GROEN)
6. Naima Belkhatir (PS)

ORDRE DU JOUR N°3 -- AGENDA NR 3

Désignation des représentants communaux au sein des asbl communales - HSS et ASIS

Aanduiding van de gemeentelijke vertegenwoordigers in de gemeentelijke vzw's - HSS en ASIS

Mme la Bourgmestre : Alors, pour HSS, nous avons à désigner encore une personne, alors je dis bien, c'est pour compléter les votes qui ont été faits au mois de mai. Il manquait trois personnes, puisqu'il y a une démission, puisque Mathias Geissler est parti s'installer au Brésil. La LB remplace Mathias Geissler par Denise Malamba Kifaya. Et il manquait un représentant ou une représentante à l'AG pour le MR, et un ou une pour le Cdh. Le MR propose Serkan Cakin et le Cdh, Alexandra Godbille. Donc, ces trois personnes viennent compléter la longue liste déjà approuvée des membres de l'assemblée générale de HSS. Est-ce que l'on peut aussi faire un vote complémentaire sur cela ? Même vote ? Je vous remercie. Et pour ASIS, il y a deux observateurs, un membre à l'AG et un membre pour l'AG du Cdh. Au niveau de l'AG, le Cdh propose Karima Ouriaghli, et les observateurs proposés par, respectivement, le PTB et le PS : pour le PTB, Mme Geraerts, et pour le PS, Thomas Gilson. C'est bien cela ? On peut aussi confirmer, même vote que le précédent pour ces trois personnes ? Alors je voudrais préciser aussi qu'il y avait à désigner deux observateurs pour le Foyer schaarbeekois. Ce point n'a malheureusement pas été inscrit à l'ordre du jour cette fois-ci. Donc, il n'y a aucune volonté derrière cela. Il sera bien inscrit au mois d'octobre, et vous avez, je pense, déjà transmis les noms ? Sinon, faites-le des deux côtés. Et il y aura, pour le Foyer schaarbeekois, un membre du CA que l'AG doit remplacer je crois. Désolé, mais cela c'est fait un petit peu vite, mais tout le monde a été prévenu un petit peu tardivement.

Vote à mains levées -- Stemming met handopsteken

Approuvé à l'unanimité -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 100, 117 et 120;

Vu les statuts particuliers de chacun des organismes auxquels la commune est associée;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 3 septembre 2019.

DECIDE

de prendre pour information les modifications apportées dans la désignation des membres comme représentants de la commune de Schaarbeek au sein des A.S.B.L. décrits ci-dessous:

HSS asbl :

- remplacer Monsieur Mathias Geissler par Madame Denise Malamba Kifaya comme représentante à l'AG et au CA
- ajouter Monsieur Serkan Cakin comme représentant à l'AG
- ajouter Madame Alexandra Godbille comme représentante à l'AG et au CA

11.09.2019

Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale (ASIS) :

- ajouter Madame Karima Ouriaghli comme représentante à l'AG
- ajouter Madame Claire Geraets et Monsieur Thomas Gilson comme observateurs au CA

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikelen 100, 117 en 120;

Gelet op de bijzondere statuten van iedere vereniging waarmee de gemeente verbonden is;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen op 3 september 2019

BESLUIT

om de wijzigingen bij de aanduiding van de leden als vertegenwoordiger van de gemeente Schaarbeek temidden van de hieronder vermelde vzw's ter informatie op te nemen :

HSS asbl :

- vervangen van de heer Mathias Geissler door Mevrouw Denis Malamba Kifaya als vertegenwoordigster bij de AV en de BR
- de heer Serkan Cakin bij te voegen als vertegenwoordiger bij de AV
- mevrouw Alexandra Godbille bij te voegen als vertegenwoordigster bij de AV en de BR

Agence Schaerbeekoise Immobilière Sociale (ASIS) :

- mevrouw Karima Ouriaghli bij te voegen als vertegenwoordiger van de AV
- mevrouw Claire Geraets en de heer Thomas Gilson bij te voegen als waarnemers bij de BR

* * *

Madame Trachte et Monsieur Özkara quittent la séance --- Mevrouw Trachte en de heer Özkara verlaten de vergadering

* * *

ORDRE DU JOUR N°4 --- AGENDA NR 4

Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) - Rapport moral 2018 - Pour information

Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) - Moreel verslag 2018 - Ter informatie

Le conseil a pris connaissance de ce point --- De raad heeft kennis genomen van dit punt

ORDRE DU JOUR N°5 --- AGENDA NR 5

Brulocalis, Association Ville et Communes de Bruxelles - Rapport annuel 2018 - Pour information.

Brulocalis, Vereniging Stad en Gemeenten van Brussel - Activiteitenverslag 2018 - Ter informatie.

Le conseil a pris connaissance de ce point --- De raad heeft kennis genomen van dit punt

ORDRE DU JOUR N°6 --- AGENDA NR 6

Sibelga scrl - Rapport annuel 2018 - Comptes et Gouvernance 2018

Sibelga scrl - Jaarverslag 2018 - Rekeningen en Bestuur 2018

Le conseil a pris connaissance de ce point --- De raad heeft kennis genomen van dit punt

ORDRE DU JOUR N°7 --- AGENDA NR 7

IRIS - Représentant de la commune de Schaerbeek

IRIS - Vertegenwoordiging van de gemeente Schaarbeek

Mme la Bourgmestre : Il y a là à confirmer aussi des représentants de la Commune à l'AG et au CA. C'est un vote qui avait déjà eu lieu mais où il y a eu une petite confusion. Et nous confirmons les deux représentants pour l'AG, qui sont un membre Ecolo, qui est Mme Sere, et Mme El Khattabi. Cela avait déjà été voté, sauf qu'on avait présenté des personnes différentes à l'AG et au CA. Nous confirmons bien les personnes votées par vous au CA sont bien celles qui seront présentes à l'AG. Le point, je pense, était dans vos notes.

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 100, 117 et 120 ;

Vu la délibération du conseil communal du 30 janvier 2019 désignant les représentants communales au sein de divers intercommunales

Vu le courrier du 1er août 2019 de l'Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins,

Vu les statuts particuliers de l'IRIS,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE

d'approuver la désignation des membres suivants comme représentants de la commune de Schaerbeek, à l'AG et au CA de l'IRIS :

- Leticia Sere
- Fatiha El Khattabi

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikels 100, 117 en 120 ;

Gelet op het raadsbesluit van 30 januari 2019 bij dewelke de gemeentelijke vertegenwoordigers in de intercommunales aangeduid werden

Gelet op de briefwisseling van 1 augustus 2019 van de Interhospitalenkoepel van de Regio voor Infrastructurele Samenwerking

Gelet op de bijzondere statuten van IRIS ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLUIT :

Om de hieronder vermelde aanduiding van volgende leden, als vertegenwoordiger van de gemeente Schaarbeek, tijdens de AV en de BR van IRIS, goed te keuren :

- Leticia Sere
- Fatiha El Khattabi

* * *

Madame Boxus quitte la séance et Monsieur Koyuncu entre en séance -- Mevrouw Boxus verlaat de vergadering en de heer Koyuncu treedt ter vergadering.

* * *

Maîtrise des processus -- Procesbeheer

ORDRE DU JOUR N°8 -- AGENDA NR 8

Service maîtrise des processus - Résiliation de commun accord du marché public de faible montant conclu par facture acceptée pour le hosting du système de gestion des files d'attente et de rendez-vous – Approbation

Dienst procesbeheer - Ontbinding met onderlinge toestemming van de overheidsopdracht van beperkte waarde tot stand gekomen via een aanvaarde factuur voor de hosting van een klantbegeleidingssysteem - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu le marché public de services pour la dématérialisation du système de gestion des files d'attente et de rendez-vous attribué par le Collège des Bourgmestre et Echevins du 24 octobre 2017 à la société Qmatic, régi par les clauses du cahier spécial des charges conclus par l'asbl GIAL agissant comme centrale d'achat.

Vu la décision du 24 octobre 2017 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la commande des fournitures et services dans le cadre des marchés publics conclus par l'asbl GIAL agissant comme centrale d'achat ;

Vu la décision du Collège du 23 octobre 2018 pour le hosting du système de gestion des files d'attente et de rendez-vous auprès de la société Qmatic, régi par les clauses d'un marché public de faible montant conclus par facture acceptée ;

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

DECIDE

De résilier de commun accord le marché public de faible montant conclus par facture acceptée pour la dématérialisation du système d'information auprès de la société Qmatic sur base du solde restant dû validé par les 2 parties.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de overheidsopdracht voor diensten voor de creatie van een klantbegeleidingssysteem dat de wachtrijen en de afspraken beheerd, gegund bij beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen op 24 oktober 2017 aan de firma Qmatic, geregeld door de modaliteiten van het bestek gesloten via de vzw GIAL die optreedt als aankoopcentrale;

Gelet op de beslissing van 24 oktober 2017 van het College van Burgemeester en Schepenen om bestellingen van goederen en diensten te plaatsen in het kader van de door de vzw GIAL als aankoopcentrale afgesloten overheidsopdrachten ;

Gelet op de beslissing van 23 oktober 2018 voor de hosting van een klantbegeleidingssysteem bij de firma Qmatic, geregeld door de modaliteiten van het bestek in het kader van een overheidsopdracht van beperkte waarde afgesloten met aanvaarde factuur

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet;

BESLIST

De overheidsopdracht voor diensten voor de hosting van een klantbegeleidingssysteem afgesloten met de firma Qmatic te ontbinden volgens de voorwaarden op basis van het uitstaande saldo gevalideerd door beide partijen.

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGER

Budget -- Begroting

ORDRE DU JOUR N°9 -- AGENDA NR 9

Budget 2019 - Budget extraordinaire - Modification budgétaire n°3 – Approbation

Begroting 2019 - Buitengewone dienst - Begrotingswijziging n°3 - Goedkeuring

M. De Herde : Voilà, Mesdames, Messieurs, il n'est pas habituel de vous présenter une modification budgétaire en septembre, mais vous allez comprendre que nous ne pouvions pas attendre. Cette modification budgétaire ne concerne que le budget extraordinaire, et elle fait suite à des développements inattendus, d'une part dans le dossier du Neptunium, dont je vous rappelle que nous ne sommes pas maître d'ouvrage, c'est bien Beliris. Il y a eu des découvertes désagréables sur le chantier, qui entraînent des travaux complémentaires. Et nous sollicitons l'autorisation du Conseil communal à hauteur de 1.340.000 pour financer ces travaux complémentaires, qui dépassent l'enveloppe que Beliris a injecté dans ce projet. Et je pense qu'on en reparlera tout à l'heure, puisque il y a l'une ou l'autre question à ce sujet. Et alors, peut-être êtes-vous au courant qu'il y a une partie des égouts de la cours de la Maison des Arts, patrimoine privé de la Commune, ce n'est pas une voie publique, qui s'est malheureusement effondrée dans le courant du mois d'août. Il est impératif de réparer au plus vite. Et comme ce n'est pas sur la voirie publique, ce n'est pas à charge de Vivaqua. C'est bien à notre charge, et nous sollicitons le Conseil à hauteur de 75.000 euros, pour réaliser ces travaux d'urgence, parce que cela menace évidemment l'exploitation, à la fois de l'estaminet, et aussi de la Maison des Arts. Et pour boucler cette présentation, je voulais vous dire que nous financerons ces deux dépenses exceptionnelles par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire qui est doté, à l'heure actuelle, d'un peu plus de 27 millions d'euros. J'espère qu'il y aura unanimité sur ce point, et je vous en remercie.

M. Bouhjar : Ce n'est pas nécessairement une question, mais en tout cas, le groupe socialiste salue le travail des différents échevins. Je voulais saluer M. De Herde pour toutes les explications et la clarté, M. Thomas Eraly et M. Vanhalewyn, pour toutes les explications qui ont été fournies. Et nous sommes aussi inquiets que vous par rapport aux difficultés techniques pour pouvoir demander à la Région de pouvoir, le cas échéant, subventionner ces travaux qui s'ajoutent. En tout cas, le groupe socialiste vous soutiendra pour toute démarche auprès des différentes institutions. Merci.

M. Boukhari : Merci Mme la Présidente. Notre groupe, également, félicite les différentes démarches qui ont été faites, au niveau de nos échevins. On aimerait juste savoir jusqu'où la Commune peut-elle aller en fonds propre dans ce dossier du Neptunium. Ce n'est pas les premières découvertes malencontreuses, par rapport au chantier. Et cette enveloppe ne cesse de s'allonger, et parallèlement, les délais finaux sont de plus en plus prolongés. Est-ce qu'on a une réponse par rapport à ces deux questionnements. Merci.

M. De Herde : Peut-être que M. Vanhalewyn voudra répondre aussi à la question. Je ne sais pas s'il est présent dans la salle. Donc, M. Boukhari, vous êtes un lecteur attentif de la presse écrite, et vous voyez aussi bien à Bruxelles qu'en Wallonie, sans même parler de la Flandre, il arrive parfois en urgence qu'une série de communes doivent fermer leur piscine, faire des travaux d'urgence, ou se lancent dans des rénovations, nos voisins de Saint-Josse connaissent bien le dossier. Et c'est reporté parce qu'il y a des problèmes d'aération, enfin bon. La Commune d'Ixelles annonce une grande rénovation de sa piscine, etc. Donc, malgré la science, il semble que c'est difficile d'examiner en amont l'intégralité des coûts relatifs à une piscine, parce que c'est des machineries complexes, c'est des bassins, c'est tous des problèmes électriques, des problèmes de ventilation, des problèmes de qualité de l'eau, et aussi, n'ayons pas peur de le dire, de présence encore dans d'anciens bâtiments, d'amiante, qui est parfois extrêmement bien cachée. Et malgré toutes les mesures de précaution, surcoût, surcoût, surcoût.

Maintenant qu'on a quand même réussi, ce n'est pas tout le monde qui a réussi à le faire, et c'était un effort global à l'époque, tout parti confondu, d'obtenir quand même 6 millions de la part de Beliris, à injecter dans la rénovation de cette piscine, qui n'avait jamais été rénovée en profondeur depuis son inauguration en 1956 ou 1957, si ma mémoire est bonne, 50 ans. Donc, c'est quand même un exploit, Beliris a dit : écoutez, on est prudent, c'est une matière qu'on connaît, ce n'est pas évident, etc. Il faut que vous vous engagiez à couvrir les surcoûts à venir. On a marqué notre accord là-dessus ! Parce que, sinon, les 6 millions, on ne les avait pas ! Et donc, oui, il y a quelques surprises désagréables qui se sont succédées. Mais il est évident qu'on ne va pas dire : ah non, maintenant on n'injecte plus d'argent, parce que cela veut dire sinon, que le chantier s'arrête et que la piscine n'ouvrira jamais. Donc, c'est évident que, en même temps nos experts contrôlent le travail de Beliris, pour vérifier qu'il n'y ait pas des suppléments de luxe ou des choses comme cela. Mais ce serait un non-sens aujourd'hui d'arrêter de cofinancer ce projet, parce que sinon il s'arrêterait. Et notre volonté, à tous, j'espère, dans ce Conseil, c'est que la piscine soit bien rénovée, complètement rénovée, et qu'elle ouvre dans les meilleurs délais. J'espère m'être fait l'interprète de M. Vanhalewyn et M. Eraly par rapport à cela. Voilà la réponse que je peux vous donner, et j'espère que vous l'acceptez.

Mme la Bourgmestre : Je voudrais rappeler quand même certaines règles. D'abord, M. De Herde, on fait d'abord un premier tour de questions, et il y avait encore deux questions posées par rapport à ce point-là. Et je rappelle par la même occasion, que donc, on s'inscrit dans un premier tour de questions, on n'intervient pas dans les répliques, si vous n'êtes pas inscrit dans les premières questions, et par ailleurs, je vais d'abord terminer le tour et on complètera si nécessaire, et puis je vous donnerai la parole.

Mme Loodts : Alors, une question un peu plus concrète : est-ce qu'on a déjà une idée, je vais dire, du délai supplémentaire pour terminer la rénovation de la piscine, et pendant ce délai supplémentaire, est-ce qu'il y a des alternatives concrètes pour les schaarbeekois ?

Mme la Bourgmestre : Alors, je vous propose, parce que là, les questions étaient sur la modification budgétaire n° 3. Il y a une question dans les questions des citoyens en fin d'ordre du jour, de Mme Sönmez. Je propose alors, Mme Sönmez, que vous posiez votre question maintenant aussi, et que l'on puisse alors, parce que Mme Loodts, c'est aussi spécifiquement sur la piscine. On fait les questions sur le budget, la modification budgétaire, et du coup, c'est aussi sur la piscine maintenant.

Mme Sere : Je voulais parler sur la Maison des Arts encore. Au nom de la fraction Ecolo-groen, nous souhaitons exprimer notre regret de la fermeture de l'Estaminet, où Raphaëlle, une entrepreneuse très courageuse a mis corps et âme pour en faire un établissement de qualité, durant je crois, 4 ans.

M. Bernard : Vous connaissez, M. De Herde, mon attachement à ce que tous les enfants de Schaerbeek aient des cours de piscine. Vous connaissez mon attachement à ce que les enfants de l'enseignement communal aient des cours de piscine. On a déjà abordé le point, ici, au Conseil communal, qu'une des conséquences de la fermeture du Neptunium pour rénovation, c'est que toute une série de cours n'ont pas lieu. J'étais venu avec toute une série d'exemples concrets pour montrer qu'en fait, les deux ans de travaux de rénovation allaient déjà entraîner deux générations d'enfants qui n'auront pas de cours de piscine. Aujourd'hui, avec la prolongation de ces travaux, ce sera une troisième génération d'enfants qui n'auront pas de cours de piscine du tout à Schaerbeek, et peut-être même une quatrième. On part plutôt vers une quatrième, je pense. Lorsqu'on avait abordé le sujet en 2017, vous m'aviez répondu qu'il n'y avait pas d'alternative. Je vous ai demandé par la suite la copie du document montrant que vous avez fait des recherches. En fait, vous avez envoyé un fax à différentes piscines en 2015, et c'est le seul effort que vous avez fait pour trouver des alternatives. Ma question aujourd'hui, par rapport à tous ces gamins, ces générations de gamins qui n'auront pas de cours de piscine, c'est : quels efforts comptez-vous entreprendre aujourd'hui, pour trouver, ne fût-ce qu'un quota minimum de cours de piscine pour les enfants qui, aujourd'hui, risquent de se retrouver en première secondaire et ne pas savoir flotter comme ils devraient le faire pour pouvoir survivre en cas de chute dans l'eau. Et il me semble qu'il y a des piscines qui ferment, mais aussi des piscines qui ouvrent, notamment à Saint-Josse, Neder Over Hembeek. Je sais qu'une école d'enseignement néerlandophone a trouvé une solution avec l'école Royale Militaire, une école que vous n'aviez pas contactée d'ailleurs. J'aimerais savoir quels sont les efforts qui sont faits maintenant pour qu'il n'y ait pas d'enfant qui aujourd'hui, ne savent pas nager après l'enseignement primaire.

Mme Sönmez : En rénovation depuis la rentrée 2017, la piscine Neptunium de Schaerbeek devait initialement rouvrir ses portes à l'été 2019. Début 2019, un retard avait d'ores et déjà été annoncé, et la réouverture est dès lors attendue pour fin 2019. Pourriez-vous nous expliquer les raisons de ce retard ? Pourriez-vous nous confirmer la date de réouverture attendue ? La fermeture annoncée du Triton à Evere, durant 4 à 6 mois, à partir de janvier 2020, doit également nous interroger. Y a-t-il des solutions

alternatives prévues pour les cours et écoles, par exemple, dans l'hypothèse d'un nouveau retard de l'exécution des travaux du Neptunium ? Merci pour vos réponses.

Mme la Bourgmestre : Alors, entre M. De Herde, pour les questions de modifications budgétaires, et M. Eraly ou M. Vanhalewyn ? A pardon, M. Verzin, excusez-moi !

M. Verzin : Simplement, pour ces deux points de modification budgétaire, je pense que l'échevin du budget a donné d'amples explications dans la commission à laquelle nous avons pu assister. Simplement deux choses. Un, sur l'investissement supplémentaire pour le problème d'amiante dans la piscine, évidemment que cela doit se faire et d'urgence, je félicite le Collège pour avoir pris l'initiative d'avoir inscrit cela en modification budgétaire. Et je pense que le chantier se continue, comme il se doit, dans les termes et les délais qui sont prévus. Simplement un élément d'information : il me revient, en tout cas, aujourd'hui, que des enfants de nos écoles fréquentent d'autres piscines de la région de Bruxelles-Capitale, notamment la piscine de Woluwe-Saint-Lambert. Ce qui m'a été confirmé récemment. Deux, en ce qui concerne la Maison des Arts, là aussi, je crois que le Collège a fait preuve de proactivité, puisque c'est un élément assez grave que des égouts s'effondrent, probablement sont-ils là depuis quasiment la construction du bâtiment. Et donc, c'est malheureusement le genre d'accident assez imprévisible, puisqu'il est invisible. La conséquence, évidemment, est extrêmement dommageable pour la survie du projet de l'Estaminet, qui était déjà plus ou moins, je dirais, vacillant, on va dire cela comme ça. Mais donc, j'encourage évidemment le Collège, et en particulier l'échevine de la Culture, à prendre toutes les initiatives dès que les égouts seront terminés, mais même en parallèle à la réparation des égouts, pour essayer de trouver de nouveaux opérateurs, s'agissant, en la matière, d'une véritable valeur ajoutée à l'activité de la Maison des Arts et du service de la Culture, en particulier. Je vous remercie.

M. Vanhalewyn : Je vais commencer par la Maison des Arts, si vous le permettez. Donc, en effet, nous avons découvert de grandes failles, et même de grands problèmes dans les fondations, enfin dans les égouts, en dessous de la Maison des Arts, ce qui nous amène en urgence à inscrire ce montant en modification budgétaire. Je peux vous assurer que les services des Bâtiments, que je remercie ici, ont fait preuve de réactivité, proactivité par rapport à ce problème. J'ai d'ailleurs rencontré les personnes de l'Estaminet, qui ont loué l'intervention et la relation qu'ils ont eue avec les services communaux, en termes d'accompagnement, de proactivité, de réactivité, de rapidité. Il se fait que nous ne pouvions plus permettre à l'Estaminet d'utiliser, parce qu'ils utilisent de l'eau et que c'était l'écroulement de la Maison des Arts qui était menacé. On a dû prendre toutes les précautions d'urgence, et ce, pendant l'été. Il se fait que le modèle économique, déjà fragile, et ce n'est pas un reproche aux tenants de l'Estaminet, a fait qu'ils n'ont pas pu survivre à cette fermeture temporaire, qui va encore durer quelques semaines. Et on travaillera avec les propriétés communales, et avec l'échevine de la Culture, pour essayer d'au plus vite, une fois que les travaux seront terminés et que la viabilité de la Maison des Arts sera assurée, à ce qu'il y ait une activité, en priorité avec, si possible, les tenants de l'Estaminet actuels, après on verra. En ce qui concerne le Neptunium, ce débat pourrait, en fait, autant avoir lieu au Parlement fédéral qu'au Parlement régional, parce que vous savez que nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage. C'est Beliris qui gère ce chantier, qui est suivi de très près par une architecte communale. Mais donc, nous n'avons pas toutes les mesures. Les dernières nouvelles en date, qui nous sont transmises par Beliris, nous disent que, à l'heure actuelle, au mieux, la piscine peut s'ouvrir au 1^{er} mars 2021. Et ils nous disent que, étant donné les complications, il ne serait pas étonnant que la piscine ne soit pas rouverte avant la rentrée scolaire 2021. Mars 2021, c'est l'agenda théorique. Tout quiconque suit les travaux publics se rend compte que ces délais, des travaux publics ou même des travaux dans sa maison, se rend compte que ces délais sont très, très théoriques, et que ce ne sera pas ouvert le 1^{er} mars 2021. Ce sont les dates qui me sont transmises par Beliris, et par le Comité d'accompagnement. Je ne peux qu'acter. Mais l'architecte communale me confirme que ces dates sont crédibles. Donc, rentrée 2021. Les raisons, Mme Sönmez, vous les avez demandées, et je laisserai la parole à M. De Herde, en ce qui concerne les réflexions par rapport aux alternatives pour les enfants de l'enseignement communal. Les raisons sont multiples. Il y a d'abord eu une corrosion des structures métalliques du béton beaucoup plus importante qu'on ne le croyait, qui n'avait pas pu être anticipée. L'ensemble du carrelage du bassin, qui n'était pas prévu dans le budget initial qui a dû être totalement enlevé et va devoir être refait. Et la dernière très mauvaise nouvelle en date, je l'avais déjà expliqué à ma commission, ou à un Conseil communal précédent, c'est que dans le crépi qu'il y a au-dessus des carrelages, sur l'ensemble de l'espace de bassin, est, pour des raisons inexpliquées, contient de l'amiante. On a du lancer un marché, et lancer une procédure de désamiantage. C'est la raison pour laquelle, pour le moment, le bassin du Neptunium est tout à fait confiné, pour procéder au désamiantage du crépi. C'est la raison pour laquelle il y a déjà

eu une première modification budgétaire, une seconde maintenant. Et le Collège a, cette semaine, envisagé, dans le respect stricte, évidemment, de la santé publique, ce qu'il fallait faire pour enlever le crépi apparent, et envisager des solutions par rapport au crépi qui pourrait rester derrière le carrelage qu'il y a autour du bassin, dans les locaux derrière les petits hublots, qui a un cachet architectural indéniable. Mais donc, tout cela est suivi de très près par la Commune. Nous n'avons pas tout entre nos mains. Et donc, ce sont toutes des raisons, et je vous passe les dizaines d'autres petits cwac de chantier, assez classiques, qui font que Beliris, malheureusement, ce n'est pas nous, Beliris nous communique au mieux, le 1^{er} mars. Mais soyons clairs entre nous, vraisemblablement pas avant le 1^{er} septembre 2021.

M. De Herde : Voilà pour répondre aux questions relatives à l'organisation des cours de natation. D'abord vous dire, évidemment, que cela touche toutes les écoles de Schaerbeek, pas seulement celles du réseau communal. Et vous annoncer, si vous ne le savez pas, que nous avons estimé que la première urgence était de trouver une solution pour les enfants de secondaire, notamment pour ceux de la section Education physique de Frans Ficher, qui, s'ils n'avaient pas de cours de natation, n'auraient pas eu leur qualification validée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et donc, là, il y a une solution qui a été trouvée avec nos voisins d'Etterbeek, à la piscine communale l'Espadon. Et aussi pour les enfants de première et deuxième secondaire, parce qu'on a tendance à oublier cela, mais cela fait partie du programme aussi. Et aussi bien pour ceux de Ficher, Blum et Max, il y a une solution qui a pu être dégagée au Poséidon. Par contre, pour les enfants des écoles primaires, on n'a pas pu trouver de solutions structurelles sur une ou deux piscines avoisinantes, qui étaient capables d'accueillir les centaines d'enfants de nos écoles communale, qui auraient dû suivre des cours de natation, parce que, j'attire l'attention de tout le monde sur le fait que je ne souhaitais pas qu'on trouve une solution pour telle école et telle école, et pas pour les autres. Donc, ou bien on trouve une solution pour toutes les écoles communales, ou bien on trouve une solution pour personne. Je parle de l'enseignement primaire. Et si vous ne me croyez pas, M. Bernard, vous pouvez demander à vos conseillers communaux, à gauche ou à droite, enfin, en ce qui vous concerne, c'est à gauche, d'interpeller à la Ville de Bruxelles. Toutes les piscines de la Ville de Bruxelles sont pleines à craquer. C'est la même chose à Evere, celle de Saint-Josse n'est pas encore rouverte, pour votre information. Celle d'Etterbeek est saturée aussi, et vous comprendrez qu'on ne va pas aller chercher des piscines beaucoup plus loin que dans les communes limitrophes, parce que sinon, le temps de transport est tellement long que cela rend la tenue des autres cours obligatoires impossible. En revanche, j'ai le plaisir de vous dire que nous avons donné une double instruction. La première, c'est que pour les élèves de primaire qui partent, par exemple en classes vertes, nous demandons aux directions d'école, de mettre dans la tenue du séjour, en général en primaire c'est une semaine, deux, voire trois séances de natation. Il y a toute une série d'école qui l'a effectivement organisé. Enfin toutes, pas une série, toutes. Et il y a parfois eu des solutions originales qui ont pu se développer : lors de la dernière semaine du mois de juin, après les examens, pour parler clairement, où, effectivement, toute une série d'écoles ne vont plus dans les piscines publiques. Et par exemple, j'ai le plaisir de vous annoncer que les élèves de l'école 16, par exemple, au Boulevard Léopold III, mais il y en a d'autres, ont pu aller quatre fois au Triton, à Evere, la dernière semaine de juin, pour avoir quatre séances intensives d'apprentissage. Alors, je sais bien que ce n'est pas l'idéal, je sais bien qu'on espère tous que cela rouvre. Mais je suis désolé, moi je ne peux pas faire de miracle. Il n'y a pas assez de piscine à Bruxelles. J'attire votre attention qu'il y a quand même eu un essor démographique important, et qu'à ma connaissance, il n'y a eu aucune nouvelle piscine qui a été construite. Cela c'est la vérité aussi. Cela touche l'ensemble du bassin scolaire bruxellois. Et donc, nous attendons patiemment, comme vous, que la piscine du Neptunium rouvre. Il y aura après un choix qui appartiendra aux instances de l'ASBL qui gère le Neptunium aussi, c'est de répartir les créneaux horaires pour toutes les demandes des écoles schaerbeekoises, quel que soit leur réseau. Et je pense aussi, et je pense qu'Adelheid confirmera, les élèves de De Kriek, je crois, il y a eu un petit créneau qui a pu être trouvé au Triton, je pense. Et les élèves de l'école De Kriek, les quelques élèves concernés, eux, il y a une solution qui a été trouvée. Mais voilà, moi je n'ai pas de miracle à vous proposer. On est obligé de faire avec ce qui existe, et on ne peut pas faire de miracle en la matière.

M. Bernard : Notre échevin des Travaux publics nous a annoncé que les rénovations allaient durer jusqu'au 1^{er} mars 2021. Mais j'ai quand même une question pour savoir si c'est lié à des questions de budget, ou de nature des travaux, pour bien comprendre le retard. Ma deuxième question, c'est : moi je n'arrive pas à comprendre. J'aimerais franchement que vous me détailliez tous les efforts que vous faites pour savoir quelles sont les places disponibles, et pourquoi on ne peut pas faire un plan de répartition du temps de piscine, comme il y a des plans de répartition de temps de travail. Du temps de répartition

du temps de piscine, entre tous les élèves, et vraiment diviser les plages disponibles entre le nombre d'enfants qui ont droit à avoir un minimum d'heure de cours de piscine.

M. De Herde : C'est mathématiquement impossible, Monsieur !

M. Bernard : Comment cela se fait que l'enseignement catholique arrive à trouver des solutions au Triton ? Je peux terminer ? On trouve l'école Royale Militaire, le Triton, Woluwe-Saint-Lambert et compagnie, mais nous, dans l'enseignement communal, on n'est même pas capable de trouver une petite place pour pouvoir répartir cette place entre les différents enfants dans l'enseignement communal.

Mme la Bourgmestre : M. Bernard, on ne peut pas faire des couloirs superposés dans la piscine pour faire nager plus d'enfants. M. Bernard je pense que vous avez eu une réponse très claire. On vient de vous expliquer très clairement les priorités qui ont été données pour utiliser tous les créneaux disponibles. Je pense que les choix qui ont été posés par l'échevin sont très clairs dans les priorités, et que l'alternative qui a été faite aussi de proposer, en fin d'année, des cours, à ce moment-là, est je pense, la preuve que toutes les solutions sont trouvées pour offrir, dans les créneaux disponibles. Cinq générations, ça fait 100 ans, M. Bernard, on n'y est pas encore. Voilà. Non, 5 générations, c'est 20 ans, ce n'est pas 5 générations, on est tous d'accord ! On va clôturer ici le débat et passer au point qui concerne le contrôle.

M. Vanhalewyn : Les travaux n'ont jamais été interrompu pour faute de budget. Jamais ! Ce ne sont que des contingences de chantier qui ont fait que le chantier, jamais Beliris a dit : nous arrêtons parce que nous n'avons pas d'argent. Il n'y a jamais eu aucun problème budgétaire. Cela a créé des problèmes de budget, parce qu'on a dû trouver beaucoup d'argent, mais le chantier n'a jamais arrêté parce que Schaerbeek tardait à débloquer des budgets.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 247 de la nouvelle loi communale;

Vu l'article 241 de la nouvelle loi communale;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 10 septembre 2019;

DECIDE

d'approuver la modification budgétaire n°3 de l'exercice 2019 de la commune portant le total des dépenses et des recettes au budget extraordinaire à 56.659.096€.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 247 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op artikel 241 van de nieuwe gemeentewet;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 10 september 2019;

BESLUIT

de begrotingswijzigingen n°3 van de boekjaar 2019 van de gemeente dragende het totaal bedrag van de uitgaven en ontvangsten van de buitengewone begroting tot 56.659.096€ goed te keuren.

Contrôle -- Controle

ORDRE DU JOUR N°10 -- AGENDA NR 10

ASBL "Guichet d'Economie Locale de Schaerbeek" - Convention cadre pluriannuelle 2019-2020 – Approbation

VZW "Guichet d'Economie Locale de Schaerbeek" - Meerjarige overeenkomst 2019-2020 – Goedkeuring

M. Degrez : Juste un petit mot parce que j'ai été en commission, on a pu avoir les informations de l'échevine. Mais il est quand même à noter que c'est une convention-cadre pluriannuelle sur 2019-2020.

Parce que, si j'ai bien compris, il y allait avoir un gros travail. Je pourrais évidemment être maldisant, et dire, je ne sais pas ce que la majorité sortante a fait. Mais je ne vais pas l'être parce que je sais que l'échevine est nouvelle, et je peux comprendre, effectivement, qu'elle ait besoin de temps pour savoir. Mais est ce qu'il y a un agenda, est ce qu'on peut avoir un petit peu plus d'information par rapport à cela ? Parce que si j'ai bien compris, ces conventions pluriannuelles qui normalement devaient aller jusqu'en 2024, et cette fois-ci la convention s'est terminée en 2018 et nous ne l'avons fait que pour 2 ans. Donc, juste un petit mot d'explication en plus de comment, quel agenda, quelles sont les perspectives qu'à l'heure actuelle, l'échevine peut nous dire ?

M. Bernard : Moi je me suis aussi intéressé à lire ces conventions vu, je dirais, les différents indices que la gestion des personnes n'était pas toujours au top. Vous vous souvenez de ces problèmes de comptabilité, détournement de fonds qui avaient lieu à la Mission Locale. Vous vous souvenez aussi des débats que nous avons eus sur le manque d'implication de l'ancien échevin de l'Emploi dans ses fonctions. Et, en fait, moi je suis assez rassuré que vous limitez les conventions dans le temps, parce que je pense qu'il y a de sérieuses évaluations à faire sur les missions remplies par ces différentes ASBL, en premier lieu, la Mission Locale, qui est la plus grosse, évidemment. Et deuxièmement, j'étais quand même inquiet de voir que, dans les conventions-cadre pluriannuelles, les indicateurs d'évaluation de travail fourni par la Mission Locale et les autres ASBL, en fait, étaient relativement, comment dire, dépendait du fait du prince, dépendait vraiment de..., on va évaluer leur travail selon des critères d'évaluation. Je donne un exemple : ils doivent réaliser différents ateliers, le critère d'évaluation, c'est le nombre d'ateliers qu'ils vont organiser. Ils doivent accompagner des chômeurs, c'est le nombre de chômeurs qui sont accompagnés. La mise en œuvre de différentes filières de formation, le critère d'évaluation, c'est la participation aux filières créées. Il n'y a pas de chiffre. Je suis assez étonné de voir qu'il n'y a pas d'exigence en termes de remplir ou non les objectifs. Et en plus, je me pose la question si on ne devrait pas avoir des critères un peu plus qualitatifs, parce que remplir : à Schaerbeek, le nombre de chômeurs est tel, c'est facile d'avoir un nombre de chômeurs important qui sont accompagnés par nos ASBL, mais qu'il y ait des résultats. Quel est vraiment le nombre de gens qui ont suivi la formation jusqu'au bout ? Quel est le nombre de gens qui ont pu retrouver un boulot par la suite ? Comment fonctionnent ces ASBL ? Vraiment le critère d'évaluation du fonctionnement aussi. Est-ce que là, on ne devrait pas être un peu plus contrôlant ? Plus directif, par rapport à des ASBL qui ne vont pas bien, qui tournent mal. On le sait, par le passé. Et là-dessus, moi je suis assez inquiet, même si, enfin, rassuré qu'on limite cela pour deux ans, mais inquiet sur le fait qu'il n'y ait pas plus de volonté de contrôler la situation actuelle. Je voulais vous entendre dans ces explications.

Dh. van den Hove : De voorbije jaren heb ik deze dossiers iets minder kunnen opvolgen en ik was nogal verbaast om te zien dat er zoveel soortgelijke vzw'ers waren rond werkgelegenheid in onze gemeente. Tijdens de commissie hebt U, Mevrouw de Schepen, uitgelegd dat het plan is om deze te rationaliseren vandaar ook dat er maar eenjarige overeenkomsten zijn. Dat hebt u heel duidelijk kunnen uitleggen in uw commissie. U kan zeker volledig op mijn steun rekenen en ik kijk ernaar uit om dit verder in uw commissies te mogen opvolgen aangezien u voorgesteld hebt om elke vzw voor te stellen op die commissies. Ik zie in de rapporten dat er opleidingen zijn voor onder andere enkele knelpuntberoepen zoals onder ander kasseilegger. Daar is een grote vraag naar. U moet maar in Brussel rondlopen en zien hoeveel kasseien er ontbreken en opgevuld zijn met een beetje beton. We moeten er zeker voor zorgen dat al deze vzw's de juiste financiële middelen krijgen om zo optimaal mogelijk hun taak te kunnen vervullen. Ik zou ook van de gelegenheid gebruik willen maken om een oproep te doen om ook na te denken over een betere afstemming rond andere werkgelegenheidsstructuren in onze gemeente. Ik denk hier zowel aan de gemeentelijke als aan de structuren behorende tot het ocmw.

Mme de Fierlant : Merci pour vos questions et de vous y intéresser. Donc, je vais essayer de répondre un par un. Oui, Matthieu, j'ai décidé de limiter à deux ans, non pas pour d'office suspendre. Je voudrais qu'on fasse une analyse, ASBL par ASBL, et je réponds aussi un peu à Axel sur cela, pour savoir quelle est leur cible, et savoir quels sont leurs objectifs et leurs critères bien définis. On pourrait croire, dans les documents que vous avez reçus, que c'est plus ou moins la même cible. Alors je crois que c'est assez différent. Et je pense que dans les rapports qui vous ont été transmis, il n'y a pas eu les rapports d'activité. Vous avez des chiffres un peu plus précis. Ça je rejoins Axel, ce n'est pas assez concret pour vous. C'est pour cela que, d'une part, j'ai demandé que ces différentes associations viennent se présenter en commission. Donc, tous les conseillers communaux sont invités à venir écouter pour savoir exactement ce qu'ils font et surtout pouvoir poser vos questions. Cela, en octobre, novembre, décembre, janvier, je vous ferai un agenda en fonction de leurs disponibilités. Je crois que c'est important que vous sachiez ce qu'ils font, quelle est leur cible, leurs chiffres. Et Axel, par rapport aux

11.09.2019

chiffres, que tu demandes, je pense aussi que c'est très important qu'on ait des objectifs de mise à l'emploi. Quelles sont les sorties positives, ce qu'on appelle vraiment, non seulement, ils ont suivi la formation, mais en plus ils ont trouvé un job. Ou ils font une préformation à la Mission Locale, mais après ils rentrent dans une formation de Bruxelles-formation de 1 an ou 18 mois qu'il leur permette de trouver un emploi. De vous donner des chiffres plus précis, vraiment, de sorties positives, comme on appelle cela sur le marché de l'emploi. Et, en fait, ce qu'on vous a remis comme rapport, c'est plutôt le service Contrôle qui l'a fait. En fait, ce qui est important, et ce dont vous avez besoin, selon moi, c'est une analyse par le service Economie-Emploi, qui va vraiment vous plonger dans le monde de ces ASBL, de leurs cibles, de leurs chercheurs d'emploi, à qui ils s'adressent, et est-ce que cela s'adresse à tous les chercheurs d'emploi. Vous saurez sans doute qu'il y en a 10.000 sur le territoire schaarbeekois, et donc, et bien, savoir un peu exactement si tout le monde à la chance de pouvoir participer et d'être pris dans la cible de ces différentes ASBL. Est-ce que j'ai assez répondu ? Quentin, j'entendais moins, parce que je t'entendais de loin, mais on avait déjà discuté en commission. Mais est-ce que j'ai répondu à toutes tes questions, et tous les points soulevés ? Et donc, pour vous dire que j'ai demandé au service Economie-Emploi de faire une analyse après la présentation en commission, avant l'été 2020, pour que vous ayez vraiment un tableau de bord sur les différentes ASBL, et que vous puissiez en avoir un avis très concret sur leur travail effectué sur le terrain. Voilà les prochaines étapes, et donc, les nouvelles conventions seront à revoter aux conseils communaux d'octobre, novembre 2020, en fonction des résultats des différentes analyses qui auront été effectuées avant l'été 2020.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale;
Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;
Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 août 2019;
DECIDE
d'approuver la convention cadre pluriannuelle 2019-2020 liant la Commune de Schaerbeek et l'ASBL "Guichet d'Economie Locale de Schaerbeek".

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 augustus 2019;
BESLUIT
De meerjarige overeenkomst 2019-2020 tussen de Gemeente Schaerbeek en de VZW "Guichet d'Economie Locale de Schaerbeek" goed te keuren;

ORDRE DU JOUR N°11 --- AGENDA NR 11

ASBL "Jeunes Schaarbeekois au Travail" - Convention cadre pluriannuelle 2019-2020 – Approbation

VZW "Jeunes Schaarbeekois au Travail" - Meerjarige overeenkomst 2019-2020 – Goedkeuring

11.09.2019

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 août 2019;

DECIDE

d'approuver la convention cadre pluriannuelle 2019-2020 liant la Commune de Schaerbeek et l'ASBL "Jeunes Schaerbeekois au Travail".

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het règlement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 augustus 2019;

BESLUIT

De meerjarige overeenkomst 2019-2020 tussen de Gemeente Schaerbeek en de VZW "Jeunes Schaerbeekois au Travail" goed te keuren;

ORDRE DU JOUR N°12 -- AGENDA NR 12

ASBL "Mission Locale de Schaerbeek" - Convention cadre pluriannuelle 2019-2020 – Approbation

VZW "Mission Locale de Schaerbeek" - Meerjarige overeenkomst 2019-2020 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 août 2019;

DECIDE

d'approuver la convention cadre pluriannuelle 2019-2020 liant la Commune de Schaerbeek et l'ASBL "Mission Locale de Schaerbeek".

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

11.09.2019

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 augustus 2019;

BESLUIT

om de meerjarige overeenkomst 2019-2020 tussen de Gemeente Schaerbeek en de VZW "Mission Locale de Schaerbeek" goed te keuren

ORDRE DU JOUR N°13 --- AGENDA NR 13

ASBL "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek" - Convention cadre pluriannuelle 2019-2020 – Approbation

VZW "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek" - Meerjarige overeenkomst 2019-2020 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 août 2019;

DECIDE

d'approuver la convention cadre pluriannuelle 2019 - 2020 liant la Commune de Schaerbeek et l'ASBL "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek".

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement

betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 augustus 2019;

BESLUIT

de meerjarige overeenkomst 2019 - 2020 tussen de Gemeente Schaerbeek en de VZW "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek" goed te keuren.

ORDRE DU JOUR N°14 --- AGENDA NR 14

ASBL "Schaerbeek Action Emploi" - Convention cadre pluriannuelle 2019-2020 – Approbation

VZW "Schaerbeek Action Emploi" - Meerjarige overeenkomst 2019-2020 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

11.09.2019

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;
Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;
Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 août 2019;
DECIDE
d'approuver la convention cadre pluriannuelle 2019-2020 liant la Commune de Schaerbeek et l'ASBL "Schaerbeek Action Emploi".

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 augustus 2019;
BESLUIT
de meerjarige overeenkomst 2019-2020 tussen de Gemeente Schaerbeek en de VZW "Schaerbeek Action Emploi" goed te keuren

ORDRE DU JOUR N°15 --- AGENDA NR 15

ASBL "Atout Couleur" - Convention cadre pluriannuelle 2019-2024 – Approbation

VZW "Atout Couleur" - Meerjarige overeenkomst 2019-2024 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 40 voix contre 0 et 2 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 40 voix contre 0 et 2 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;
Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;
Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 août 2019;
DECIDE :
d'approuver la convention cadre pluriannuelle 2019 - 2024 liant la Commune de Schaerbeek et l'ASBL "Atout Couleur".

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen;

11.09.2019

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 augustus 2019;

BESLUIT :

De meerjarige overeenkomst 2019 - 2024 tussen de Gemeente Schaerbeek en de VZW "Atout Couleur" goed te keuren.

ORDRE DU JOUR N°16 --- AGENDA NR 16

ASBL "Cercle de tennis de table Royal Alpa" - Subvention exceptionnelle 2018 et comptes 2016/2017 - Prise d'acte

VZW "Cercle de tennis de table Royal Alpa" - Uitzonderlijke subsidie 2018 en rekeningen 2016/2017 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales;

Considérant que les comptes de l'ASBL "CERCLE DE TENNIS DE TABLE ROYAL ALPA" affichent un résultat positif de 2.800,98€ pour la saison 2016/2017 et des fonds propres pour un montant de 7.376,45€ fin juin 2017;

Vu la décision du 18 juin 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 2.800,98€ pour la saison 2016/2017 et des fonds propres pour un montant de 7.376,45€ fin juin 2017;

PREND ACTE

Des comptes de la saison 2016/2017 de l'ASBL "CERCLE DE TENNIS DE TABLE ROYAL ALPA", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 2.800,98€ et des fonds propres s'élevant à 7.376,45€

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen;

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "CERCLE DE TENNIS DE TABLE ROYAL ALPA" een positief saldo van 2.800,98€ voor het seizoen 2016/2017 vertonen en, eind juni 2017, een eigen vermogen van 7.376,45€;

Gelet op de beslissing van 18 juni 2019 waar het College akte neemt van het positief saldo van 2.800,98€ voor het seizoen 2016/2017 en eigen vermogen van 7.376,45€ op het einde van juni 2017;

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen van het seizoen 2016/2017 van de VZW "CERCLE DE TENNIS DE TABLE ROYAL ALPA", die een positief saldo van 2.800,98€ vertonen en een eigen vermogen van 7.376,45€.

ORDRE DU JOUR N°17 --- AGENDA NR 17

ASBL "Xtreme Team Parkour" - Subvention exceptionnelle 2018 et comptes 2017 - Prise d'acte

11.09.2019

VZW "Xtreme Team Parkour" - Uitzonderlijke subsidie 2018 en rekeningen 2017 - Akte nemen

Dh van den Hove : Je voulais rajouter que la Commune reprend pas mal d'ASBL et d'acteurs sur notre Commune, et que je trouverais cela normal, enfin, c'est probablement un oubli, cette ASBL ci ne figure pas sur notre site Internet, sur la page des guides des associations et services. Or, si nous donnons des finances, etc, à une ASBL, je crois qu'il faudrait revoir un peu le listing pour voir que ce soit bien complet.

Mme la Bourgmestre : Et bien, je propose qu'on vérifie cela. Vous avez raison, on fera la vérification.
Merci.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales;

Considérant que les comptes de l'ASBL "Xtreme Team Parkour" affichent un résultat positif de 4.504 € pour l'année 2017 et des fonds propres pour un montant de 22.360 €;

Vu la décision du 18 juin 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 4.504 € pour l'année 2017 et des fonds propres pour un montant de 22.360 €;

PREND ACTE

Des comptes de l'année 2017 de l'ASBL "Xtreme Team Parkour", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 4.504 € et des fonds propres s'élevant à 22.360 €

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen;

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Xtreme Team Parkour" een positif saldo van 4.504 € voor het jaar 2017 vertonen en een eigen vermogen van 22.360 €;

Gelet op de beslissing van 18 juni 2019 waar het College akte neemt van het positif saldo van 4.504 € voor het jaar 2017 en een eigen vermogen van 22.360 €;

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen van het jaar 2017 van de VZW "Xtreme Team Parkour" die een positif saldo van 4.504 € vertonen en een eigen vermogen van 22.360 €

ORDRE DU JOUR N°18 -- AGENDA NR 18

**ASBL Partenaire pour l'Enfance, la Parentalité et la Santé à Schaerbeek, en abrégé PEPSS - Comptes 2017 -
Prise d'acte**

**VZW Partenaire pour l'Enfance, la Parentalité et la Santé à Schaerbeek, in het kort PEPSS - Rekeningen 2017 -
Akte nemen**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

11.09.2019

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL «Partenaire pour l'Enfance, la Parentalité et la Santé à Schaerbeek» affichent un résultat négatif de -5.962,89€ et des fonds propres s'élevant à 23.960,30€ pour l'exercice 2017.

Vu la décision du 20 août 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -5.962,89€ et des fonds propres s'élevant à 23.960,30€ pour l'exercice 2017.

PREND ACTE

Du compte 2017 de l'ASBL «Partenaire pour l'Enfance, la Parentalité et la Santé à Schaerbeek», déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -5.962,89€ et des fonds propres s'élevant à 23.960,30€.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Partenaire pour l'Enfance, la Parentalité et la Santé à Schaerbeek" een négatif saldo van -5.962,89€ en een eigen vermogen ter waarde van 23.960,30€ voor het dienstjaar 2017 vertonen.

Gelet op de beslissing van 20 augustus 2019 waar het College akte neemt van het négatif saldo van -5.962,89€ en eigen vermogen van 23.960,30€ voor het dienstjaar 2017.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekening 2017 van de VZW "Partenaire pour l'Enfance, la Parentalité et la Santé à Schaerbeek", die een négatif saldo van -5.962,89€ en een eigen vermogen van 23.960,30€ vertonen.

ORDRE DU JOUR N°19 -- AGENDA NR 19

ASBL "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek" en abrégé PE - Compte 2017 - Prise d'acte

VZW "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek" afgekort in PE - Rekeningen 2017 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu les délibérations du Conseil communal du 25 juin 2014 et du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek" affichent un résultat positif de 7.995,61€ et des fonds propres s'élevant à 32.116,55€ pour l'exercice 2017.

Vu la décision du 23 août 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 7.995,61€ et des fonds propres s'élevant à 32.116,55€ pour l'exercice 2017.

11.09.2019

PREND ACTE

des comptes 2017 de l'ASBL "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 7.995,61€ et des fonds propres s'élevant à 32.116,55€.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslagingen van de Gemeenteraad van 25 juni 2014 en 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek" een positief saldo van 7.995,61€ en een eigen vermogen ter waarde van 32.116,55€ voor het dienstjaar 2017 vertonen.

Gelet op de beslissing van 23 augustus 2019 waar het College akte neemt van het positief saldo van 7.995,61€ en het eigen vermogen van 32.116,55€ voor het dienstjaar 2017.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2017 van de VZW "Promotion de l'Emploi à Schaerbeek", die een positief saldo van 7.995,61€ en een eigen vermogen van 32.116,55€ vertonen.

ORDRE DU JOUR N°20 --- AGENDA NR 20

ASBL Atout couleur - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW Atout couleur - Rekeningen 2018 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 40 voix contre 0 et 2 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 40 voix contre 0 et 2 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2018 de l'ASBL «Atout couleur» affichent un résultat négatif de -15.782,29€ et des fonds propres s'élevant à 93.995,93€.

Vu la décision du 03 septembre 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -15.782,29€ et des fonds propres s'élevant à 93.995,93€ pour l'exercice 2018.

PREND ACTE

Des comptes 2018 de l'ASBL "Atout couleur", déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -15.782,29€ et des fonds propres s'élevant à 93.995,93€.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Atout couleur" een negatief saldo van -15.782,29€ en een eigen vermogen ter waarde van 93.995,93€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

11.09.2019

Gelet op de beslissing van 03 september 2019 waar het College akte neemt van het negatief saldo van - 15.782,29€ en het eigen vermogen van 93.995,93€ voor het dienstjaar 2018

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2018 van de VZW "Atout couleur", bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van - 15.782,29€ en een eigen vermogen van 93.995,93€ vertonen.

ORDRE DU JOUR N°21 --- AGENDA NR 21

ASBL "La Gerbe" - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW "La Gerbe" - Rekeningen 2018 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL "La Gerbe" affichent un résultat négatif de -5.599,86€ et des fonds propres s'élevant à 298.416,00€ pour l'exercice 2018.

Vu la décision du 03 septembre 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -5.599,86€ et des fonds propres s'élevant à 298.416,00€ pour l'exercice 2018.

PREND AKTE

Des comptes 2018 de l'ASBL "La Gerbe", déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -5.599,86€ et des fonds propres s'élevant à 298.416,00€.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "La Gerbe" een negatief saldo van -5.599,86€ en een eigen vermogen ter waarde van 298.416,00€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

Gelet op de beslissing van 03 september 2019 waar het College akte neemt van het negatief saldo van - 5.599,86€ en het eigen vermogen van 298.416,00€ voor het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2018 van de VZW "La Gerbe", die een negatief saldo van - 5.599,86€ en een eigen vermogen van 298.416,00€ vertonen.

ORDRE DU JOUR N°2 --- AGENDA NR 22

ASBL "Rénovation à Schaerbeek" en abrégé RenovaS - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW "Rénovation à Schaerbeek" in het kort RenovaS - Rekeningen 2018 - Akte nemen

11.09.2019

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu les délibérations du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2018 de l'ASBL "RenovaS" affichent un résultat positif de 194,00€ et des fonds propres positifs s'élevant à 169.572,00 € pour l'exercice 2018.

Vu la décision du 20 août 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 194,00€ et des fonds propres positifs s'élevant à 169.572,00 € pour l'exercice 2018.

PREND ACTE

Des comptes 2018 de l'ASBL "RenovaS", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 194,00€ et des fonds propres positifs s'élevant à 169.572,00 €.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslagingen van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "RenovaS" een positif saldo van 194,00€ en, voor het dienstjaar 2018, een positif eigen vermogen ter waarde van 169.572,00 € vertonen.

Gelet op de beslissing van 20 augustus 2019 waar het College acte neemt van het positif saldo van 194,00€ en het positif eigen vermogen van 169.572,00 € voor het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2018 van de VZW "RenovaS", die een positif saldo van 194,00€ en een positif eigen vermogen van 169.572,00 € vertonen.

ORDRE DU JOUR N°23 -- AGENDA NR 23

ASBL "CréActions" - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW "CréActions" - Rekeningen 2018 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL "CréActions" affichent un résultat positif de 4.052,52€ et des fonds propres positifs s'élevant à 32.234,08€ pour l'exercice 2018.

11.09.2019

Vu la décision du 27 août 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 4.052,52€ et des fonds propres positifs s'élevant à 32.234,08€ pour l'exercice 2018.

PREND ACTE

Des comptes 2018 de l'ASBL "CréActions", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 4.052,52€ et des fonds propres positifs s'élevant à 32.234,08€.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "CréActions" een positief saldo van 4.052,52€ en positief eigen vermogen ter waarde van 32.234,08€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

Gelet op de beslissing van 27 augustus 2019 waar het College akte neemt van het positief saldo van 4.052,52€ en het positief eigen vermogen van 32.234,08€ voor het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2018 van de VZW "CréActions", die een positief saldo van 4.052,52€ en een positief eigen vermogen van 32.234,08€ vertonen.

ORDRE DU JOUR N°24 -- AGENDA NR 24

ASBL "Réseau Coordination Enfance" - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW "Réseau Coordination Enfance" - Rekeningen 2018 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 40 voix contre 0 et 2 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 40 voix contre 0 et 2 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2018 de l'ASBL "Réseau Coordination Enfance" affichent un résultat positif de 3.888,00€ et des fonds propres s'élevant à 76.289,00€ pour l'exercice 2018.

Vu la décision par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 3.888,00€ et des fonds propres s'élevant à 76.289,00€ pour l'exercice 2018.

PREND ACTE

Des comptes 2018 de l'ASBL "Réseau Coordination Enfance", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 3.888,00€ et des fonds propres s'élevant à 76.289,00€.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

11.09.2019

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Réseau Coordination Enfance" een positief saldo van 3.888,00€ en, voor het dienstjaar 2018, een eigen vermogen ter waarde van 76.289,00€ vertonen. Gelet op de beslissing van het College waar hij akte neemt van het positief saldo van 3.888,00€ en van het eigen vermogen van 76.289,00€ voor het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2018 van de VZW "Réseau Coordination Enfance", die een positief saldo van 3.888,00€ en een eigen vermogen van 76.289,00€ vertonen.

ORDRE DU JOUR N°25 --- AGENDA NR 25

**ASBL" Académie des Arts de la Parole, de la Danse et de la Musique de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek" -
Contrat de gestion – Approbation**

**VZW "Académie des Arts de la Parole, de la Danse et de la Musique van Sint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek" -
Beheercontract – Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 20 août 2019;

DECIDE :

d'approuver le contrat de gestion 2019-2024 liant la commune à l'Académie des Arts de la Parole, de la Danse et de la Musique de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement

betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 20 augustus 2019;

BESLIST :

om het beheercontract 2019-2024, tussen de gemeente en de "Académie des Arts de la Parole, de la Danse et de la Musique van Sint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek", goed te keuren.

ORDRE DU JOUR N°26 --- AGENDA NR 26

Fabrique d'Eglise Divin Sauveur - Compte 2018 - Aviser favorablement

Kerkfabriek Goddelijke Zaligmaker - Rekening 2018 - Gunstig adviseren

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

11.09.2019

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés;

Vu l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise Divin Sauveur;

Vu le compte de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Divin Sauveur,

Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Recettes	Dépenses	Déficit
9.715,30€	28.062,49€	-18.347,19€

Considérant les modifications suivantes proposées par l'administration communale;

Article	initial	Corrigé
R19 Reliquat du compte de l'année précédente	0,00€	31.159,22€

portant le résultat du compte à

Recettes	Dépenses	Excédent
40.874,52€	28.062,49€	12.812,03€

DECIDE

d'aviser favorablement le compte de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Divin Sauveur sous réserve des corrections proposées par l'administration communale.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erendiensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de Gewesten en de Gemeenschappen ;

Gelet op het ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering die de begroting voor het dienstjaar 2018 van de kerkfabriek Goddelijke Zaligmaker goedgekeurd;

Gelet op de rekening over het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Goddelijke Zaligmaker;

Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld :

Ontvangsten	Uitgaven	Tekort
9.715,30€	28.062,49€	-18.347,19€

Overwegende de volgende wijzigingen, voorgesteld door het gemeentebestuur:

Artikel	Aanvankelijk	Wijziging
R19 Batig saldo van de rekening over het jaar	0,00€	31.159,22€

Waardoor het resultaat van de rekening gebracht wordt naar

Ontvangsten	Uitgaven	Overschot
40.874,52€	28.062,49€	12.812,03€

BESLUIT

een gunstig advies te verlenen aan de rekening over het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Goddelijke Zaligmaker onder voorbehoud van de door het gemeentebestuur voorgestelde wijzigingen.

ORDRE DU JOUR N°27 -- AGENDA NR 27**Fabrique d'Eglise Epiphanie - Compte 2018 - Aviser favorablement****Kerkfabriek Epifanie - Rekening van 2018 - Gunstig adviseren**DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés;

Etant en attente de l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise Epiphanie;

Vu le compte de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Epiphanie,

Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Recettes	Dépenses	Excédent
80.685,39€	23.155,12 €	57.530,27€

DECIDE :

d'avis favorablement le compte de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Epiphanie.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels

Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de Gewesten en de Gemeenschappen ;

Wachtende op het ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering die de begroting voor het dienstjaar 2018 van de kerkfabriek Epifanie goedgekeurd;

Gelet op de rekening van het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Epifanie;

Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld :

Ontvangsten	Uitgaven	Overschot
80.685,39€	23.155,12 €	57.530,27€

BESLUIT :

een gunstig advies te verlenen aan de rekening over het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Epifanie.

ORDRE DU JOUR N°28 -- AGENDA NR 28**Fabrique d'Eglise Saint Jean & Nicolas - Compte 2018 – Approbation****Kerkfabriek Sint Jan & Niklaas - Rekening van 2018 - Goedkeuring**

11.09.2019

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés;

Attendant l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise Saint Jean & Nicolas ;

Vu le compte de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Saint Jean & Nicolas ,

Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Recettes	Dépenses	Excédent
78.620,74€	6.695,21€	71.925,53€

DECIDE :

d'approuver le compte de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Saint Jean & Nicolas.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de Gewesten en de Gemeenschappen ;

Wachtende op het ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering die de begroting voor het dienstjaar 2018 van de kerkfabriek Sint Jan & Niklaas goedgekeurd;

Gelet op de rekening over het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Sint Jan & Niklaas;

Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld :

Ontvangsten	Uitgaven	Overschot
78.620,74€	6.695,21€	71.925,53€

BESLUIT :

de rekening over het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Sint Jan & Niklaas, goed te keuren.

ORDRE DU JOUR N°29 -- AGENDA NR 29

Fabrique d'Eglise Sainte Marie - Compte 2018 - Aviser favorablement

Kerkfabriek Sint Maria - Rekening van 2018 - Gunstig adviseren

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;
 Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;
 Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés;
 Vu l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise Sainte Marie;
 Attendant l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le compte 2018 de la Fabrique d'Eglise Sainte Marie;
 Vu le compte de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Sainte Marie,
 Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Recettes	Dépenses	Excédent
67.073,55€	58.600,88€	8.472,67€

Considérant les modifications suivantes proposées par l'administration communale;

Article	Initial	Corrigé
R19- Reliquat du compte de l'année précédente	0,00€	1.256,53€

portant le résultat du compte à :

Recettes	Dépenses	Excédent
68.333,08€	58.600,88€	9.729,10€

DECIDE

d'aviser favorablement le compte de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Sainte Marie sous réserve des corrections proposées par l'administration communale.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;
 Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensden ;
 Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe gemeentewet ;
 Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de Gewesten en de Gemeenschappen ;
 Gelet op het ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering die de begroting voor het dienstjaar 2018 van de kerkfabriek Sint Maria goedgekeurd;
 Wachtende op het ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering die de rekening voor het dienstjaar 2018 van de kerkfabriek Sint Maria goedgekeurd;
 Gelet op de rekening over het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Sint Maria;
 Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld :

Ontvangsten	Uitgaven	Overschot
67.073,55€	58.600,88€	8.472,67€

Overwegende de volgende wijzigingen, voorgesteld door het gemeentebestuur

Artikel	Aanvankelijk	Wijziging
R19 - Batig saldo van de rekening over het jaar	0,00€	1.256,53€

waardoor het resultaat van de rekening gebracht wordt naar

Ontvangsten	Uitgaven	Overschot
68.333,08€	58.600,88€	9.729,10€

BESLUIT

een gunstig advies te verlenen voor de rekening over het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Sint Maria onder voorbehoud van de door het gemeentebestuur voorgestelde wijzigingen.

ORDRE DU JOUR N°30 -- AGENDA NR 30**Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila - Compte 2018 – Approbation****Kerkfabriek Sint Theresia van Avila - Rekening 2018 - Goedkeuring**DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés;

Vu l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila;

Vu le compte de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila,

Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Recettes	Dépenses	Déficit
30.745,27€	33.002,59€	-2.257,32€

DECIDE :

d'approuver le compte de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de Gewesten en de Gemeenschappen ;

Gelet op het ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering die de begroting voor het dienstjaar 2018 van de kerkfabriek Sint Theresia van Avila goedgeurd;

Gelet op de rekening over het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Sint Theresia van Avila ;

Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld :

Ontvangsten	Uitgaven	Tekort
30.745,27€	33.002,59€	-2.257,32€

BESLUIT :

de rekening over het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Sint Theresia van Avila, goed te keuren

ORDRE DU JOUR N°31 -- AGENDA NR 31**Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila - Budget 2019 - Prise d'acte****Kerkfabriek Sint Theresia van Avila – Begroting 2019 - Akte nemen**DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

11.09.2019

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 37 du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004;
Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;
Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;
Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés;
Vu le budget de l'exercice 2019 de la Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila, arrêté par le Conseil de Fabrique;
Vu l'avis favorable du Conseil communal rendu le 30 janvier 2019;
Considérant que ce document a été définitivement arrêté comme suit par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Budget 2019

	Recettes	Dépenses
- ordinaires	28.637,33€	8.485,00€
- extraordinaires	19.180,47€	24.572,80€
- arrêtées par l'Evêque		14.760,00€
TOTAL	47.817,80€	47.817,80€

Considérant le budget arrêté par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale inclus une intervention communale ordinaire de 13.637,33€ et une intervention communale extraordinaire de 19.180,47€;
Considérant la décision du 23 juillet 2019 par laquelle le Collège des Bourgmestres et Echevins autorise la liquidation d'une intervention communale extraordinaire de 15.443,95€ au profit de la Fabrique.

PREND ACTE

du budget de l'exercice 2019 de la Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 37 van het keizerlijk decreet dd. 30 december 1809 betreffende de kerkfabrieken gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;
Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;
Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;
Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de Gewesten en de Gemeenschappen ;
Gelet op de begroting van het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Sint Theresia van Avila vastgesteld door de Raad van de Kerkfabriek;
Gelet op het gunstig advies van de gemeenteraad gegeven op 30 januari 2019;
Overwegende dat dit document door de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest als volgt vastgesteld wordt:

Begroting 2019

	Ontvangsten	Uitgaven
- gewone	28.637,33€	8.485,00€
- buitengewone	19.180,47€	24.572,80€
- door de Bisschop vastgesteld		14.760,00€
TOTAAL	47.817,80€	47.817,80€

Overwegende dat in de begroting vastgesteld door de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een gewone gemeentelijke tussenkomst van 13.637,33€ en een buitengewone gemeentelijke tussenkomst van 19.180,47€ opgenomen worden;

Overwegende de beslissing van 23 juli 2019 waarbij het College van Burgemeester en Schepenen de betaling van de buitengewone tussenkomst van 15.443,95€ ten voordele van de kerkfabriek toekend .

NEEMT AKTE

van de begroting, voor het dienstjaar 2019, van de Kerkfabriek Sint Theresia van Avila.

ORDRE DU JOUR N°32 -- AGENDA NR 32**Fabrique d'Eglise Divin Sauveur - Modification budgétaire 1 de 2019 - Aviser favorablement****Kerkefabriek Goddelijke Zaligmaker – Begrotingswijziging 1 van 2019 - Gunstig adviseren**DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809;
Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;
Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale;
Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés;
Vu la modification budgétaire 1 pour l'exercice 2019 de la Fabrique d'Eglise Divin Sauveur,
Considérant que ce document a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Excédent</u>
31.846,79€	31.846,79€	0

Considérant qu'aucune intervention communale n'est sollicitée par cette administration fabricienne,
DECIDE :

d'avis favorablement la modification budgétaire 1 pour l'exercice 2019 de la Fabrique d'Eglise Divin Sauveur telle qu'elle a été dressée par le Conseil de Fabrique

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op het keizerlijke decreet dd. 30 december 1809;
Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensdiensten;
Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de Gewesten en de Gemeenschappen;
Gelet op de begrotingswijziging 1 voor het dienstjaar 2019 van de Kerkefabriek Goddelijke Zaligmaker
Overwegende dat dit document door het kerkbestuur als volgt vastgesteld wordt:

<u>Ontvangsten</u>	<u>Uitgaven</u>	<u>Overschot</u>
31.846,79€	31.846,79€	0

Overwegende dat geen enkele gemeentelijke tussenkomst door de Kerkefabriek gevraagd wordt;
BESLUIT :

een gunstig advies te verlenen aan de begrotingswijziging 1 voor het dienstjaar 2019 van de Kerkefabriek Goddelijke Zaligmaker zoals ze werd opgesteld door de Raad van de kerkefabriek

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)**Appui à la coordination -- Steun bij de coördinatie****ORDRE DU JOUR N°33 -- AGENDA NR 33****Programme Cohésion sociale - Projet d'avenant n°3 au Contrat communal 2016-2020 – Approbation**

11.09.2019

Programma voor de Sociale Cohesie - Ontwerp van aanhangsel nr 3 aan de gemeentelijke overeenkomst 2016-2020 - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale ;

Vu le décret du 13 mai 2004 du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) relative à l'octroi de subventions aux communes pour la Cohésion sociale et fixant les critères d'octroi de ladite subvention ;

Vu l'appel à projet 2016-2020 en Cohésion sociale lancé par la COCOF sur décision du Collège de la COCOF en date du 4 décembre 2014;

Vu le courrier du Cabinet du Collège de la COCOF du 2 avril 2015 informant de l'octroi à la commune de Schaerbeek d'un subside de 1.159.919,00 € (pour 2016);

Vu l'avis positif de la Concertation Locale pour la Cohésion sociale de Schaerbeek rendu en séance du 3 mai 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en sa séance du 18 juin 2019;

DECIDE

d'approuver le projet d'avenant n°3 au Contrat communal de Cohésion sociale 2016-2020.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikels 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het besluit van 13 mei 2004 van het College van de Franse communautaire Commissie (COCOF) betreffende de toekenning van subsidies aan de gemeenten voor de Sociale Cohesie en de toekenningscriteria van bovenvermelde subsidie bepalend;

Gelet op de vraag naar het project Sociale Cohesie 2016-2020 door de COCOF ingevolge de beslissing van het college van de COCOF op 4 december 2014

Gelet op de briefwisseling van het Kabinet van het College van de COCOF van 2 april 2015 betreffende de toekenning aan de gemeente van Schaerbeek van een subsidie van € 1.159.919,00 (voor 2016);

Gelet op het positief advies van de plaatselijke concertatie van de Sociale Cohesie van Schaerbeek, gegeven in de vergadering van 3 mei 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 18 juni 2019 ;

BESLUIT

het voorstel tot aanhangsel n°3 aan de gemeentelijke overeenkomst voor Sociale cohesie 2016-2020, goed te keuren.

Accompagnement des personnes -- Begeleiding van personen

ORDRE DU JOUR N°34 -- AGENDA NR 34

Conventions-types SEMJA dans le cadre de l'exécution des peines de travail autonomes et travail d'intérêt général – Délégation du Conseil communal au Collège des Bourgmestre et Echevins – Approbation

Standaardovereenkomsten AGM in het kader van de uitvoering van autonome werkstraffen en verplichte Dienstverleningen – Delegatie van de Gemeenteraad aan het College van Burgemeester en Schepenen - Goedkeuring

Mme Petre : Merci Mme la Présidente. Je voulais juste dire que le groupe Ecolo-groen approuve particulièrement cette motion 34, dans le sens que, c'est vraiment important d'apporter un suivi individualisé à ce type de personnes pour les aider à la réinsertion et à l'exécution de leur peine, ce que permet ce type de contrat. Donc, c'était juste pour souligner qu'on trouve cela une très bonne idée.

11.09.2019

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 37 quinquies à 37 septies du Code pénal ;

Vu la loi du 17 avril 2002 instaurant la peine de travail comme peine autonome en matière correctionnelle et de police

Vu les articles 117, 232 et 233 de la nouvelle loi communale

Vu le rapport du Collège des Bourgmestre et Echevins

Vu les missions attribuées au service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives (ci-après SEMJA) dans le cadre de l'exécution des travaux d'intérêt général (ci-après TIG) et des peines de travail autonomes (ci-après PTA)

Considérant que la Fédération Wallonie-Bruxelles a établi une convention-type francophone et néerlandophone quant à l'exécution des TIG et PTA ;

Considérant que cette convention est conclue entre le prestataire, le SEMJA, l'assistant de justice et le responsable du lieu de prestation pour chaque mesure/prestation;

Attendu que le Conseil communal donne délégation au Collège des Bourgmestre et Echevins pour conclure cette convention-type (FR & NL) reprise en annexe ;

Sur proposition du Collège du 20 août 2019;

DECIDE

1. de marquer son accord sur la convention-type (FR & NL) reprise en annexe établie par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
2. de donner délégation au Collège des Bourgmestre et Echevins pour conclure cette convention-type reprise en annexe.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 37 quinquies tot 37septies van het Strafwetboek;

Gelet op wet dd 17 april 2002 tot invoering van de werkstraf als autonome straf in correctionele- en in politiezaken.

Gelet op de artikelen 117, 232 en 233 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het verslag van het College van Burgemeester en Schepenen;

Gelet op de opdrachten van de dienst Alternatieve Gerechtelijke Maatregelen (hierna DAGM) in het kader van de uitvoering van gemeenschapsdienst (hierna GD) en van autonome werkstraffen (hierna AWS)

Overwegende dat de Federatie Wallonië-Brussel een Nederlandstalige en Franstalige standaardovereenkomst heeft opgesteld betreffende de GD & AWS, 'overeenkomst' genoemd;

Overwegende dat die overeenkomst voor elke maatregel/prestatie is aangegaan tussen de dienstverlener, de DAGM, de justitieassistent en de verantwoordelijke van de prestatieplaats;

Overwegende dat de Gemeenteraad het College van Burgemeester en Schepenen machtigt om die standaardovereenkomsten (FR & NL) in bijlage aan te gaan;

Op voorstel van het College van 20 augustus 2019;

BESLUIT

1. akkoord te gaan met de standaardovereenkomsten (FR & NL) in bijlage; opgesteld door de Federatie Wallonië-Brussel;
2. het College van Burgemeester en Schepenen te machtigen om de standaardovereenkomst in bijlage aan te gaan.

* * *

Monsieur Ben Addi entre en séance -- De heer Ben Addi treedt ter vergadering

* * *

Mobilité ==- Mobiliteit

ORDRE DU JOUR N°35 ==- AGENDA NR 35

European Road Safety Charter – Approbation

European Road Safety Charter - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté ==- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Considérant que le conseil communal de Schaerbeek a approuvé la Note Stratégique sur la Sécurité Routière le 20 mai 2018,

Considérant que Schaerbeek a introduit la généralisation de la 30 en septembre 2018,

Considérant la priorité donnée à la sécurité routière et au principe STOP dans l'accord de majorité 2018-2024,

Vu la proposition de POLIS (Villes et Régions pour l'innovation dans le transport) de faire de Schaerbeek l'une des premières communes européennes à signer la charte lors de leur événement du 16 septembre 2019, principalement en raison de nos efforts pour généraliser la zone 30 sur toute la commune,

Vu la politique communale visant à améliorer la sécurité routière sur le territoire de Schaerbeek selon les 3 E's : education, engineering, enforcement,

Vu que c'est une occasion pour la commune de démontrer son engagement envers ses habitants en faveur d'une commune plus sûre et plus agréable, mais aussi une occasion de découvrir d'autres bons exemples européens.

DECIDE

d'approuver le 'New Paradigm for Safe City Streets' (avant 'European Road Safety Declaration') avec les 10 points énumérés.

1. Nos rues, notre responsabilité
 - Les morts et les blessures graves ne sont pas des produits inévitables de la mobilité urbaine. Les accidents de la circulation et les comportements à risque ont des causes structurelles sous-jacentes sur lesquelles les villes peuvent agir. Une approche de « système sûr » aborde l'interaction entre les usagers de la route, les véhicules et l'infrastructure sur nos rues. Toutes les parties de ce système doivent être améliorées. En cas d'erreur ou de défaillance d'une pièce, les usagers de la rue devraient toujours être protégés.
2. Ne blâmez pas, protégez
 - Les gens ont des besoins et des capacités variés. Les politiques de sécurité dans nos rues doivent s'attendre à ce que les gens commettent des erreurs, les conducteurs qui ne sont pas pleinement conscients du danger que leur comportement puisse créer, ainsi que les personnes jeunes, âgées ou handicapées. Ces défis doivent être relevés par une planification minutieuse, une gestion réaliste, une conception universelle et une application stricte.
3. Les rues de la ville ne sont pas des autoroutes
 - La marche et le vélo dans les rues de la ville ne nécessitent pas de permis de conduire et ne sont pas soumis à des limites d'âge. Les rues de la ville sont un environnement différent des autoroutes et des routes à moteur et nécessitent des approches spécifiques en matière de sécurité. Elles sont au cœur de nos collectivités et doivent être des endroits sains et attrayants où il fait bon vivre pour travailler, jouer et faire des affaires. La sécurité d'une rue dépend de la sécurité offerte à ses usagers vulnérables.

4. La mobilité doit être sûre, sinon elle ne deviendra pas durable.
 - Les craintes en matière de sécurité sont souvent citées comme l'obstacle le plus important à la marche ou au vélo, y compris par les parents qui estiment qu'ils doivent conduire leurs enfants à l'école. Les rues doivent être sûres pour que les gens adoptent des modes de transport durables et pour que les villes puissent atténuer les changements climatiques. L'amélioration de la sécurité de nos rues permettra de libérer le potentiel de la marche à pied, du vélo, des transports publics et d'un nombre croissant d'options de micro-mobilité partagée pour faire progresser les objectifs climatiques et de qualité de l'air.
5. La sécurité mène à l'efficacité
 - Réduire la vitesse est l'une des choses les plus importantes que les villes peuvent faire pour rendre leurs rues plus sûres. Une personne est environ cinq fois moins susceptible d'être mortellement blessée si elle est heurtée à 30 km/h qu'à 50 km/h. Des voies plus larges, des limitations de vitesse plus élevées et des feux de circulation qui favorisent la circulation motorisée ne sont pas la solution à la décongestion urbaine. L'amélioration des conditions de marche à pied, à vélo et dans les transports publics réduisent le besoin de déplacements avec des véhicules motorisés. L'efficacité doit être présente pour tous les modes de déplacement et ne peut compromettre la sécurité de certains d'entre eux.
6. Réduire les risques à la source
 - Les véhicules motorisés, en raison de leur vitesse plus élevée, de leur masse plus importante et de leur structure plus solide, sont la principale source de risque dans les rues des villes. Réduire le nombre de véhicules automobiles dans nos rues, c'est aussi réduire le danger qu'ils représentent. Les mesures visant à réduire les comportements à risque de la part des conducteurs doivent primer sur les restrictions à la libre circulation des citoyens qui marchent, font du vélo ou utilisent les transports publics.
7. Équité et liberté de choix
 - Les voitures et les camions présentent moins de risques pour leurs utilisateurs, au détriment du risque plus élevé pour les autres usagers. Des décennies de politiques de mobilité favorisant le trafic motorisé ont créé un déséquilibre qui engendre un risque plus élevé pour certains modes de déplacements, faussant les options et réduisant la liberté de choix. L'essor de la micro-mobilité en a montré l'impact, les scooters électriques étant utilisés sur les trottoirs parce que leurs utilisateurs ont peur des véhicules à moteur, ce qui suscite à son tour des préoccupations en matière de sécurité des piétons. La multimodalité implique la vulnérabilité et nous devons assurer la sécurité pour tous les usagers.
8. Le droit de savoir
 - Des données fiables représentent la base de politiques saines. Les entités publiques doivent pouvoir travailler ensemble et allouer des ressources suffisantes pour collecter et analyser les données concernant la sécurité routière. La société civile (y compris les citoyens, la communauté scientifique et la presse) a le droit d'accéder facilement aux informations pertinentes sur les accidents de la circulation et les décès et blessures qu'ils causent et de les comprendre. La transparence des données sur la sécurité routière est dans l'intérêt public et contribue à l'amélioration de la mobilité.
9. La technologie peut être une promesse, pas un alibi
 - Nous avons besoin d'une technologie qui peut réduire le nombre de véhicules automobiles privés et les rendre plus sûrs, comme le régulateur et limiteur de vitesse intelligent. Pourtant, l'innovation technologique ne doit jamais devenir une source de nouvelles contraintes pour les piétons et les cyclistes. Par exemple, avec l'exigence que les personnes et les voies publiques deviennent reconnaissables par les machines. La technologie de demain ne doit pas retarder la mise en œuvre des solutions requises aujourd'hui.
10. Laissons les villes diriger
 - Les villes qui innovent et jouent un rôle de premier plan en matière de sécurité routière doivent être habilitées à élaborer des politiques aux niveaux national et international, et la législation doit aider les villes à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans leurs rues. Les villes doivent être encouragées à partager leur expérience avec leurs pairs nationaux et internationaux et doivent être soutenues en tant que champions de la sécurité routière.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Overwegende dat de gemeenteraad van Schaarbeek op 20 mei 2018 de Strategische Nota Verkeersveiligheid goedkeurde;

Overwegende dat Schaarbeek in september 2018 de algemene zone 30 invoerde;

Overwegende de prioriteit die verkeersveiligheid en het STOP-principe krijgen in het bestuursakkoord 2018-2024;

Gezien het voorstel van POLIS (Cities and Regions for Transport Innovation) om Schaarbeek als één van de eerste Europese gemeenten het charter te laten ondertekenen op hun event op 16 september 2019, voornamelijk vanwege onze inspanningen om de zone 30 in de hele gemeente te veralgemenen;

Gelet op de gemeentelijke aanpak om de veiligheid in het verkeer op het Schaarbeeks grondgebied te verbeteren volgens de drie E's: education, engineering, enforcement;

Gezien dit een gelegenheid is voor de gemeente om haar engagement te tonen aan haar inwoners voor een veiliger en aangenamer gemeente, maar bovendien ook een kans is om andere Europese goede voorbeelden te leren kennen.

BESLIST

De 'New Paradigm for Safe City Streets' (eerder 'European Road Safety Declaration' genoemd) met de 10 hieronder vermelde punten, goed te keuren.

1. Onze straten, onze verantwoordelijkheid
 - Overlijdens en ernstige letsels zijn geen noodzakelijk neveneffect van stedelijke mobiliteit. Verkeersongevallen en risicovol gedrag hebben onderliggende structurele oorzaken die steden kunnen aanpakken. Een 'veilig systeem'-aanpak dat werkt aan de interactie tussen weggebruikers, voertuigen en de infrastructuur in onze straten. Alle onderdelen van dit systeem moeten verbeterd worden. Als mensen een vergissing maken, of één onderdeel faalt, zijn weggebruikers nog steeds beschermd.
2. Beschuldig niet, bescherm
 - Mensen hebben verschillende noden en capaciteiten. Een veiligheidsbeleid voor onze straten moet gemaakt zijn voor mensen die vergissingen maken, bestuurders die zich niet volledig bewust zijn van het gevaar hun gedrag kan veroorzaken en voor jongeren, ouderen en personen met een beperking. Deze uitdagingen moeten aangepakt worden met een zorgvuldige planning, een realistisch beheer, een universeel design en een strikte naleving.
3. Straten in de stad zijn geen autosnelwegen
 - Voor wandelen en fietsen in de stad is geen rijbewijs nodig en er staat geen leeftijdslimiet op. Stedelijke straten zijn een andere omgeving dan motor-georiënteerde snelwegen en hebben een specifieke aanpak nodig voor de veiligheid. Ze zijn het hart van onze gemeenschappen en moeten veilige en aantrekkelijke plekken zijn om te leven, werken, spelen en handel te drijven. De veiligheid van een straat hangt af van de veiligheid die het kan garanderen aan haar zwakste weggebruikers.
4. Mobiliteit moet veilig zijn, of het zal niet duurzaam zijn
 - Zich onveilig voelen wordt vaak genoemd als belangrijkste hindernis om meer te wandelen of te fietsen, onder andere door ouders die het gevoel hebben dat ze hun kinderen met de auto naar school moeten brengen. Straten moeten veiliger worden voor mensen zodat ze duurzame verplaatsingsmodi kiezen, en zodat steden de klimaatopwarming kunnen beperken. De veiligheid van onze straten verbeteren zal het potentieel losmaken voor wandelen, fietsen, openbaar vervoer en een groeiend aantal aan opties aan gedeelde micro-mobiliteit om bij te dragen aan de klimaat- en luchtkwaliteitsdoelstellingen.
5. Veiligheid leidt tot efficiëntie
 - De snelheid verminderen is één van de belangrijkste zaken die steden kunnen doen om de straten in de stad veiliger te maken. Een persoon maakt vijf keer minder kans om dodelijk gewond te geraken als hij geraakt wordt bij 30km/u dan bij 50km/u. Brede lanen, hogere snelheidslimieten en verkeerslichten op maat van gemotoriseerd verkeer zijn niet het antwoord op files in de stad. Verbeterde omstandigheden voor wandelen, fietsen en openbaar vervoer vermindert de nood aan gemotoriseerde ritten. Efficiëntie moet er zijn voor elk vervoersmiddel en mag de veiligheid van anderen niet beperken.

6. Verminder het risico bij de bron
 - Gemotoriseerde voertuigen vormen door hun hogere snelheid, grotere massa en sterkere structuur het belangrijkste risico in de straten in de stad. Het aantal gemotoriseerde voertuigen in onze straten verminderen, betekent ook het gevaar dat ze veroorzaken verminderen. Maatregelen om risicovol gedrag van bestuurders te verminderen moet voorrang krijgen op beperkingen voor burgers om zich vrij voort te bewegen, te voet, met de fiets of het openbaar vervoer.
7. Redelijkheid en vrije keuze
 - Auto's en vrachtwagens vormen een lager risico voor hun bestuurders, ten koste van een hoger risico voor andere personen. Decennia van een mobiliteitsbeleid dat prioriteit gaf aan gemotoriseerd verkeer creëerde een onevenwicht dat een hoger risico genereert voor sommige vervoersmodi, het aantal opties verstoort en de vrijheid van keuze beperkt. De opkomst van micromobiliteit toont hiervan de impact, waarbij elektrische stapt gebruikt worden op voetpaden omdat hun gebruikers schrik hebben van motorvoertuigen, wat dan weer leidt tot veiligheidsproblemen bij voetgangers. Multimodaliteit betekent kwetsbaarheid en we moeten voor elke vervoersmodi veiligheid garanderen.
8. Het recht om te weten
 - Goede data is de basis voor goed beleid. Openbare instellingen moeten samenwerken en voldoende middelen toewijzen aan het verzamelen en analyseren van verkeersdata. Het maatschappelijke middenveld (inclusief de burgers, de academische gemeenschap en de pers) hebben het recht hier eenvoudig toegang toe te krijgen en zo ook de relevante informatie over verkeersongevallen en de letsels die ze veroorzaken. Openheid over data rond verkeersveiligheid is van openbaar belang en helpt deze te verbeteren.
9. Technologie kan een belofte zijn, geen alibi
 - We hebben technologie nodig die het aantal private motorvoertuigen kan verminderen en ze veiliger kan maken, zoals Intelligent Speed Assistance. Maar technologische innovatie mag nooit een bron worden van nieuwe belemmeringen voor voetgangers en fietsers. Bijvoorbeeld door vereisten voor mensen en openbare wegen om herkenbaar te zijn voor machines. De technologie voor morgen mag de implementatie niet vertragen van de oplossingen voor vandaag.
10. Laat steden leiden
 - Steden die innoveren en leiden in hun inspanningen voor verkeersveiligheid, moeten aangemoedigd worden om beleid mee vorm te geven op nationaal en internationaal niveau. Wetgeving moet steden helpen de nodige stappen te zetten verkeersveiligheid in hun straten te garanderen. Steden moeten aangemoedigd worden om hun ervaring met nationale en internationale peers te delen en moeten ondersteund worden als kampioenen voor verkeersveiligheid.

ORDRE DU JOUR N°36 --- AGENDA NR 36

Evaluation de la note stratégique de sécurité routière – Approbation

Evaluatie van de strategische verkeersveiligheidsnota - Goedkeuring

Mme la Bourgmestre : Alors, je vous propose d'accueillir pour la circonstance, à mes côtés, M. Dauphin, qui sera là s'il le faut. Des précisions par rapport à ce qui sera dit. Mesdames, Messieurs, vous savez, la sécurité routière est depuis maintenant quelques années une des priorités de la majorité. Les enquêtes réalisées sur le sentiment de sécurité parmi nos concitoyens montrent que les excès de vitesse, les rodéos, les comportements inadéquats et les stationnements dangereux sont une des principales préoccupations des schaarbeekois, qui aspirent, bien entendu, à la sérénité dans les quartiers. Les chiffres qui concernent le nombre d'accidents avec lésions corporelles font clairement apparaître que la zone de Schaerbeek/Evere/Saint-Josse peut revendiquer d'être moins dangereuse que l'ensemble de la Région bruxelloise, et moins dangereuse que bien d'autres grandes villes flamandes ou wallonnes. En effet, dans l'ensemble de la Région bruxelloise, le nombre d'accidents avec lésions corporelles est de 3,2 personnes pour 1.000 habitants pour l'année 2018. Dans notre zone, ce chiffre est de 2,5 pour 1.000, ce

qui est bien sûr encore trop. Les données officielles analysées par VIAS ne fournissent encore aucune information pour 2019, mais sur base des chiffres de la zone, on constate une diminution de 7% des accidents avec lésions corporelles par rapport à la même période, de janvier à mai 2018, et janvier à mai 2019. Loin de nous féliciter sur ce chiffre, nous considérons qu'il s'agit d'une indication de la nécessité de poursuivre l'action policière, mais aussi l'intervention des autres services communaux, pour faire encore baisser ce chiffre. Des accidents graves et même mortels ont depuis 2017 remis la sécurité routière au cœur des débats. Dans la plupart des grandes villes, dans la plupart des communes, et bien entendu à Schaerbeek, c'est le cas. Des associations se sont mobilisées, des groupements de citoyens sont nés sur ce thème. La presse en parle de manière plus fréquente. Et je pense qu'il faut se réjouir de cette publicité, car plus on en parle, plus on se mobilise, et plus, espérons nous, en tout cas, on conscientise les citoyens. Car vous serez d'accord avec moi, les principales causes des accidents sont, avant tout, les comportements inappropriés, irresponsables, parfois même meurtriers de certains utilisateurs de la voie publique. C'est dans ce contexte que la majorité a confectionné une note stratégique sur la sécurité routière. Cette note a été adoptée par le Conseil communal de juin 2018. Un an plus tard, certain et certain d'entre vous ont demandé, lors de notre dernier Conseil communal, de pouvoir faire le point sur la situation. M. Clerfayt a alors promis qu'au premier Conseil communal de la rentrée, nous ferions un débat plus large autour d'une note stratégique réactualisée, se basant sur ce que nous avons fait pendant cette année 2018-2019. C'est ce que nous entamons maintenant. Vous avez tous bien reçu cette note, et, j'en suis certaine, vous l'avez bien décortiquée. Alors, avant de vous entendre, je voudrais rappeler que la sécurité routière est une matière transversale, au croisement de la Mobilité, des Travaux publics, de l'action policière ou encore de la Prévention urbaine. Nous travaillons au quotidien à créer une approche multidisciplinaire, afin de rendre nos rues plus sûres, pour chacun de ceux qui les emprunte. La note qui est proposée ce soir, à l'approbation du Conseil communal, vise à mettre en évidence l'action de tous les acteurs de la sécurité routière à Schaerbeek. Permettez-moi de remercier M. Dauphin, notre chef de corps, qui est à nos côtés ce soir, ainsi que toutes les équipes qui travaillent à la zone. Je voudrais aussi bien sûr remercier toutes les personnes et tous les services qui ont participé à cette note : les personnes qui travaillent à l'Infrastructure, sous la houlette de M. Vanhalewyn, celles qui travaillent au service Mobilité, sous la houlette de Mme Byttebier, ainsi, un petit mot, vous me le permettez, ou me le pardonnerez, au sein de mon cabinet, pour Catherine Henquet, qui a travaillé à la coordination de toutes ces informations collectées, de toutes ces actions collectées, et qui a réalisé le document final que vous avez en mains. En lisant la note, vous aurez compris que la zone de police Bruxelles-Nord a revu ces méthodes pour augmenter considérablement son efficacité. Les chiffres révèlent une grande proactivité des équipes, avec une hausse importante du nombre de contrôles. Mais l'action de la police ne peut se résumer à des contrôles tout azimut. Grâce à une meilleure analyse des données, la zone met actuellement en place des actions spécifiques sur des aspects problématiques, tel que la lutte contre les rodéos, des actions ciblées sur des axes où la vitesse est inacceptable, etc. En complément de cela, un travail de sensibilisation est mené lors d'opérations sur la route, mais aussi dans les écoles, à destination des parents, et des enfants, tandis que la brigade cycliste, mise en place depuis quelques semaines, démarre ses activités. La Commune travaille quant à elle un chantier de longue haleine, afin de rendre son territoire plus sûr : sécurisation de carrefour, nouvel itinéraire cyclable communal, placement de dispositifs ralentisseurs de vitesse, etc. Une attention particulière a été accordée aux abords des écoles, avec la création de plusieurs rues scolaires, et de nouvelles zones d'abord d'école sécurisant l'arrivée des élèves. La note permet également de faire le point sur les réaménagements de voiries prévus à court et à moyen terme, et qui assureront une meilleure répartition de l'espace public en faveur des modes actifs. La zone 30 fait l'objet d'un point spécifique, cette dernière ne pouvant être appliquée qu'au prix de contrôles et d'une sensibilisation continue à l'égard des automobilistes. Enfin, la note se conclut par une présentation des grands défis à venir pour la sécurité routière : intensification des contrôles, grands axes schaarbeekoïses qui seront réaménagés dans les années à venir, déclinaison au niveau communal de l'ambitieux plan régional Good Move, qui, je le rappelle, est toujours à l'enquête publique, et ce jusqu'au 17 octobre, je vous invite donc, si vous le souhaitez, à faire part de vos remarques. Voilà ce que je souhaitais dire d'emblée pour lancer ce débat, qui est ouvert. Je vais prendre un crayon pour noter les personnes qui souhaitent s'inscrire.

M. Mahieu : Merci Mme la Bourgmestre. Je voudrais d'abord m'associer aux remerciements que vous avez énumérés par rapport aux services de l'Administration, ainsi qu'à M. Dauphin et ses équipes de la zone de police. Effectivement, comme vous l'avez souligné, la sécurité routière, c'est une question sensible à Schaerbeek, où plusieurs accidents graves, et parfois mortels se sont produits ces derniers

mois et ces dernières années. Les citoyens demandent, bien légitimement, que leur soit garantie une circulation apaisée dans leur quartier. Le bruit, la vitesse, la pollution et le danger que représente la conduite de certains usagers de la route porte atteinte à la qualité de vie, et au vivre ensemble de certains quartiers. Dans la majorité précédente, en juin 2018, le Cdh avait participé à l'élaboration de ce plan pour une meilleure sécurité routière. Et nous vous remercions aujourd'hui de cet effort d'évaluation publique de la politique menée depuis un an. Les chiffres que vous nous présentez sont intéressants, mais ils méritent à la fois d'être approfondis et nuancés. Approfondis d'abord, vous l'avez fait oralement, mais, dans la note, on ne trouve pas de trace des chiffres que vous avez cités, par rapport aux accidents mortels ou avec lésions graves. Or, *in fine*, c'est cela l'objectif de ce plan, c'est zéro blessé, zéro tué. Et donc, pour mesurer l'objectif, il faut évidemment avoir cet indicateur. Approfondi encore, vous l'avez cité aussi en introduction, mais ce n'est pas par écrit dans la note, approfondi parce qu'il faut mettre en perspective ces statistiques, avec celles des autres zones de police, et sans doute aussi avec la moyenne de celles-ci. Il faut aussi les nuancer, ces chiffres. Le nombre de contrôles, s'ils augmentent depuis deux, trois ans, ne fait finalement que revenir à un niveau antérieur, celui d'avant les attentats, 2012, 2013. Il n'y a finalement rien d'extraordinaire, et il faut encore amplifier l'effort. Néanmoins, ces indicateurs nous prouvent une chose : c'est que l'augmentation de l'activité policière a comme corollaire une augmentation des infractions constatées. C'est ce que nous dénonçons depuis tant d'années, et nous nous réjouissons de cette présence renforcée de la police, que nous souhaitons voir encore accrue, notamment au niveau de la brigade cycliste, qui n'est pas assez fournie, à notre égard. Onze agents pour une zone de notre taille, c'est encore trop peu. Et nous aimerions aussi avoir des précisions sur l'approche spécifique de ces brigades, et son focus. Alors, le volume de contrôles est très important, mais chacun se rend compte que le nombre de conducteurs qui ont une conduite réellement dangereuse est assez réduit. Donc, oui aux contrôles systématiques qui font respecter les grandes vitesses, mais la police agit-elle de manière assez ciblée sur les fous du volant. La méthodologie actuelle est-elle adaptée ? Pour l'instant on annonce l'arrestation d'un seul fauteur de trouble, et on lance un appel à témoin, mais je ne sais pas si c'est la meilleure manière de le faire. Nous nous réjouissons, par ailleurs, que la possibilité de saisir un véhicule soit étudiée, mais nous voudrions avoir la certitude que c'est bien votre volonté d'implémenter cela. Et non seulement pour les auteurs de rodéos, mais aussi pour d'autres comportements inadéquats. Nous avons une question par rapport à l'acquisition de matériel. Il y avait eu un budget d'un million d'euros qui avait été débloqué dans le cadre du budget 2018. Est-ce que tout cet argent a bien été utilisé ? Au niveau des radars préventifs, sont-ils tous déployés à ce jour ? On parle de huit radars à la zone, mais combien sont-ils déployés à Schaerbeek ? Et dix-huit au niveau du service Voirie de la Commune. On en annonce 15 en plus, il est temps, mais n'est-il pas utile aussi de déployer plus de radars sanctionneurs, et moins de préventif ? Si on veut faire respecter le 30 à l'heure, il faut véritablement l'inscrire dans le territoire. Et dans le cadre de la bonne relation avec la Région, qu'en est-il de l'état des radars du Boulevard Lambert, et du Boulevard Wahis ? En termes d'infrastructures, les perspectives d'avenir sont assez faibles. On assiste en fait à la compilation de choses qui sont déjà prévues en termes d'aménagement, à plus ou moins long terme, et qu'on labélise aujourd'hui, de sécurité routière. Peut-on s'assurer que les projets d'aménagement seront bien étudiés, voir revu dans cet objectif ? Par ailleurs, est-ce qu'il y a une analyse des rues les plus accidentogènes afin de les prioriser pour des réaménagements ? Autrement dit, est-ce que les réaménagements qui sont prévus sont vraiment ceux qui doivent se faire là où il y a le plus d'accidents ? Le concept de rues et de quartiers apaisés, développés notamment par le Bouw Meester, ne ressort pas du tout de cette perspective. Il y a peu d'ambition en termes d'installation à court terme de nouveaux ralentisseurs, et on ne dit rien du long terme. Si les carrefours sont bien traités, les rues en T ne semblent pas traitées. Le plan prévoyait le placement de feux espagnols, de cheminement lumineux pour les piétons. Il n'en est pas mentionné ici. Est-ce que ces projets sont abandonnés ? En termes d'infrastructure cycliste, on parle de 300 mètres supplémentaires en un an de piste cyclable. Cela n'a rien de spectaculaire. Quand est-il du développement de pistes cyclables dans les rues à zone 50 et à zone 30, à court et à long terme. En termes d'infrastructures piétonnes, on se réjouit du doublement du budget du plan trottoirs, et on espère que les services communaux recevront les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre. Il n'est pas fait mention de la promenade pédestre entre Colignon et Houffalize, prévue dans le Contrat de Quartier Pogge. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que ce projet est maintenu ? Enfin, en termes de participation citoyenne, l'objectif est complètement manqué. Le Comité citoyen de sécurité routière n'a jamais été mis en place, et aucune démarche participative réelle n'a été mise en place. C'est bien de nous rappeler ce qui se trouve à ce sujet dans votre accord de majorité, mais ce serait encore mieux de l'implémenter, surtout sur un sujet

aussi important. En conclusion, la mise en œuvre de ce plan est sur la bonne voie, mais l'exécution est encore fort lente. La sécurité routière à Schaerbeek doit être prise à bras le corps, il y a encore beaucoup de travail à réaliser pour que les rues schaarbeekoises soient véritablement apaisées, et nous espérons que la majorité va y consacrer toute son énergie. Je vous remercie.

M. Dönmez : Merci Mme la Présidente. Je voulais commencer mon intervention par d'abord remercier l'Administration et les différents cabinets, et la zone de police pour ce travail très, très important. On l'avait demandé. On se réjouit de l'avoir aujourd'hui. On a eu l'occasion de pouvoir analyser cela en long et en large, tous ces chiffres, et, effectivement, il y a des chiffres qui sont alarmants, parce que la sécurité routière, et les personnes, les usagers faibles, sont le centre de tous nos intérêts. Et je pense qu'ici on est unanime. Dans ces chiffres, on s'aperçoit qu'il y a des choix. Comme vous l'avez dit, la sécurité est une matière transversale, qui inclut notre zone. Et la zone a fait un excellent travail. Mais il y a des choix qui sont plutôt d'ordre communal. La Commune s'est beaucoup calquée au futur Good Move, qui est aujourd'hui à l'étude, jusque mi-octobre, en concertation. Et dans le Good Move, il y a des choses qui ont été respectées, j'ai l'impression, au niveau du futur plan communal, et d'autres beaucoup moins. Il y a des choix que la Commune prend qui sont tout à fait en concordance avec ce que l'on pense, c'est-à-dire le fait d'augmenter, de cette manière, les alco-tests, de pouvoir suivre toutes ces personnes qui sont dans des rodéos, et des voitures mal garées, etc. C'est vraiment très important. Par contre, par contre, là où la Commune fait des choix, on n'est pas tout à fait d'accord. Contrairement à nos collègues du Cdh, qui, pour eux, sanctionner plus, mettre plus de radars sanctionneurs, est une solution, nous, au parti socialiste, on pense que mettre des amendes, et toucher à la poche des gens, n'est pas forcément la meilleure des manières pour pouvoir sensibiliser. Alors, c'est notre choix, c'est notre vision, qui n'est pas la même, apparemment. La Commune, elle, augmente les radars, met un Lidar. Apparemment, ce n'est pas suffisant, on va aller louer un autre Lidar, pour pouvoir mettre encore plus d'amendes et sanctionner les gens. Donc, moi, personnellement, évidemment qu'il faut sanctionner, évidemment qu'il faudra sanctionner, mais je crois, pas de cette manière-là, et pas autant. Par contre, il y a des aménagements qui ont été fait, on a mis des ralentisseurs, on a mis des coussins berlinois. Mais pas assez à mon goût. Dans la zone de police, les deux autres communes, aujourd'hui, ont plutôt prit la décision de faire beaucoup plus d'aménagements que de sanctions directement. Alors, là où M. Mahieu a été pertinent, je pense, c'est quand il a demandé les chiffres, et là où les radars étaient posés. Et moi, je me suis quand même un peu documenté, j'ai un peu été regarder. Mais effectivement, c'est un choix purement schaarbeekois. On sanctionne beaucoup plus, on met beaucoup plus d'amendes à Schaerbeek qu'ailleurs. Je parle, en disant ailleurs, c'est les deux autres communes de la même zone. Alors, voilà, c'est un choix politique, c'est le vôtre, ce n'est pas le nôtre. Là, on a un réel problème avec ça. On souhaiterait plutôt qu'on continue à faire des aménagements, qu'on utilise nos fonds, pour faire ces aménagements-là. Je crois que c'est la meilleure manière de sensibiliser à l'excès de vitesse, je parle uniquement à l'excès de vitesse. Et puis, ce qui est important aussi, c'est d'avoir les chiffres plus précis au niveau des excès de vitesse. Cela, je pense que Monsieur pourra nous donner, c'est de savoir si ce sont des excès de vitesse qui sont, parce qu'il y en a beaucoup je pense, cela me revient, entre 30 et 35 km/h. Est-ce que c'est vraiment des gros, et combien il y en a ? Vraiment avoir une analyse un peu plus précise des chiffres, cela, ce serait vraiment intéressant de voir. Et avec une année de recul sur la zone 30, voir un petit peu tous les impacts qu'on a pu avoir à ce niveau-là. Sinon, je le répète, je pense qu'il faudra augmenter les aménagements pour sécuriser les cyclistes, les piétons, aux abords des écoles, évidemment, des crèches, et tout ce qui est endroit fort fréquenté. Et je pense que la meilleure des manières n'est pas d'augmenter les radars et les amendes. Merci.

M. Verzin : Merci Mme la Présidente. C'est un point, effectivement, tout à fait stratégique et important pour notre Commune, que d'amener le niveau de sécurité routière le plus près possible de zéro, évidemment. Je voudrais dire, d'entrée de jeu, qu'il me semble que sur un point aussi important, il serait nécessaire d'aller un peu plus en profondeur, que simplement exposer un point, un petit peu rapidement, dans la commission dite du Bourgmestre, suivi d'un débat ici et d'un petit exposé de votre part. Je pense que la présence de M. Dauphin, aujourd'hui, serait tout à fait de nature à nous permettre de nous éclairer plus en profondeur, si on prenait la peine, par exemple, d'organiser une commission réunie sur ce thème, avec une projection *power-point*, qui nous permettrait vraiment d'aller plus au fond des choses, que de nous limiter à des généralités forcément, c'est un peu la loi du genre. Ce que je voudrais dire aujourd'hui, c'est que, évidemment, très régulièrement, la presse se fait le porte-parole d'un certain nombre d'accidents graves, qui se produisent avec souvent des blessés graves aussi, à des endroits particuliers, comme la rue Waelhem, le carrefour Waelhem, chaussée d'Helmet, par exemple. C'est évidemment inacceptable. Et évidemment, les chauffards qui en sont les responsables doivent être

poursuivis et punis. Ceci dit, cela ne doit pas nous faire oublier une chose, et le rapport l'indique, Schaerbeek n'est pas particulièrement la Commune la plus touchée par l'insécurité routière dans les 19 communes bruxelloises. La preuve, c'est que nous sommes aujourd'hui en-dessous de la moyenne des 19 communes. Ce qui veut dire que les schaarbeekoïses ne doivent pas non plus être culpabilisés absolument, alors que la plupart de nos concitoyens qui roulent en véhicules privés respectent des vitesses raisonnables. Et donc, je pense qu'il est important aussi de rassurer la population en disant : eh bien, la plupart d'entre vous respectent effectivement les codes de bonne conduite que nous avons mis au point, ici, au Conseil communal. Et il ne faudrait pas qu'ils soient punis par la faute de quelques-uns, si grave cette faute soit-elle. Ce qui m'a frappé dans l'exposé, le dialogue que nous avons eu l'occasion d'initier en commission, c'est l'existence d'un certain nombre d'éléments statistiques, qui résultent de la pose, non pas d'appareils sanctionneurs, mais d'appareils qui nous permettent, effectivement, de vérifier la vitesse des véhicules dans un certain nombre de voiries, sans que cela ne débouche sur des amendes. Et la question que j'ai posée, je voudrais réinsister là-dessus aujourd'hui, elle est vraiment, je pense, centrale, elle ressort bien de l'intervention de M. Mahieu et de M. Dönmez, c'est de nous dire qu'à partir de ces éléments statistiques, on pourrait, je pense, en multipliant ces objets-là, ces instruments-là, obtenir une traçabilité de la vitesse moyenne sur le plus grand nombre de voiries à Schaerbeek, qui risquent ou non de poser problème. Et de concentrer nos interventions, par la suite, sur ces voiries spécifiques, à partir d'éléments objectifs. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Parce que vous l'avez-vous-même reconnu en commission, il ne suffit pas de dresser des amendes, de dresser des procès-verbaux, même si la peur du gendarme existe et est généralement bonne conseillère, pour, effectivement, diminuer la vitesse moyenne des véhicules. Je pense que VIAS l'exprime très clairement à travers son porte-parole, des mesures de ralentissement de la vitesse ne sont, sur un certain nombre de voiries, efficaces que si elles sont couplées avec des aménagements spécifiques. Et donc, pour ne pas aménager tout et n'importe quoi, je pense qu'il serait utile, dans les mois qui viennent, et le futur, de nous baser sur ces éléments statistiques qui nous sont donnés par ces appareils qui, objectivement, mesurent des vitesses moyennes sur un certain nombre de rues schaarbeekoïses, pour baser là-dessus notre stratégie de réaménagement de voiries. Voilà, c'est cela que je voulais exprimer aujourd'hui, au-delà du fait que je pense, au-delà de ces éléments-là, comme l'on dit mes collègues, je pense qu'effectivement, la police fait un excellent travail. Et je souhaiterais vraiment, je pense que ce soir, l'occasion est peut-être trop limitée pour le faire en profondeur, avoir l'occasion d'entendre un exposé de M. Dauphin et de ses équipes dans une commission réunie, sur cet élément-là, qui me paraît stratégique et important pour notre sécurité à tous. J'ai dit.

Dh Verstraete : Wij hebben dit rapport met veel aandacht doorgenomen omdat verkeersveiligheid heel belangrijk is voor de groep Ecolo-Groen. ... Au nom de notre groupe Ecolo-groen, je voudrais passer deux messages, deux constats concernant ce rapport. Premier message, ce rapport permet de constater, clairement, que la Commune a pris la situation de la sécurité routière en mains, et que la politique mise en place porte ses fruits. Cela c'est un premier constat. ... De eerste resultaten zijn zichtbaar vooral op vlak op wat voorheen de zwakste schakel was in het beleid, nl de handhaving. Er is nu de invoering van een zone 30, de komst van de fiestbrigade, er zijn meer controles, meer sancties. Het aantal gecontroleerde voertuigen is meer dan verdubbeld tussen 2018 en 2016. ... Le nombre d'infractions constatées a été quadruplé, entre 2018 et 2013. Le nombre d'accidents avec lésions corporelles a diminué déjà de 7%. Cela c'est le premier point. Félicitation au Collège et à tous ceux et celles qui se sont investis pour une meilleure sécurité routière, ici, à Schaerbeek. Schaerbeek avait vraiment des grands soucis au niveau de la sécurité routière, mais cela a été pris en mains, et une politique pertinente a été mise en place, et les premiers résultats sont là. Deuxième message, cela ne suffit pas. Ce n'est pas assez. ... We zijn er nog niet. ... On vient de commencer, l'objectif reste bien de rendre Schaerbeek une Commune exemplaire au niveau de la sécurité routière : zéro morts, zéro gravement blessés, effectivement. Il est évident qu'on n'y est pas encore. Et nous voudrions faire quelques suggestions aussi pour encore renforcer le futur rapport et la politique, surtout, qui sera menée en place, dans ce domaine. Il faut rendre, selon nous, plus explicite la raison d'être de toute cette politique. On ne prend pas ces mesures, juste comme cela. La raison d'être, c'est de sauver des vies, c'est de protéger la vie des schaarbeekoïses et des schaarbeekoïses. Et donc, il faut rendre cela explicite, il faut donner les chiffres qui ne figurent pas dans le rapport, mais qui existent. Par exemple, en 2012, on avait à Schaerbeek un mort dans le trafic, 10 gravement blessés, en 2018 c'était 3 morts et 20 gravement blessés. Et donc, il faut ajouter les chiffres du nombre de victimes, blessés légers, blessés graves et mort, pour qu'on puisse suivre l'impact de la politique mise en place. C'est le pourquoi, la raison d'être de cette politique, c'est aussi la justification qui va faire accepter par les citoyens tous ces efforts. Deuxième point, il y a aussi, et

effectivement, cela a été rappelé par plusieurs collègues, il y a les rodéos. On peut dire et répéter que Schaerbeek n'est pas Francorchamps, mais la réalité est que, aujourd'hui, il y a toujours trop d'excès de vitesse extrêmes. ... Vaak zelfs meer dan 100Km/uur in onze straten. Wij hebben inderdaad aan de gemeente gevraagd om ook autos's, wagens, in beslag te nemen. De Burgemeester, de politie, heeft bevestigd dat dit gebeurt, en er zijn al inbeslagnames geweest. ... Et donc, cela mérite d'être rendu plus visible dans un prochain rapport. Aussi, cela pourrait être intéressant, comme d'autres collègues l'ont déjà suggéré, de faire des comparaisons avec d'autres communes, avec d'autres villes comparables à la nôtre. Cela pourrait être aussi pertinent et nécessaire de développer davantage l'implication des citoyens et citoyennes. Il y a déjà des comités de sécurité routière qui se réunissent, mais on peut, avec tout ce qui existe, faire plus. Il y a par exemple aussi les contrôles de vitesse dans les rues, qui existent, sur demande des habitants, mais ce n'est pas assez connu. Et cela mérite aussi, cet outil, d'être visualisé et rendu explicite dans ce rapport. Pour conclure brièvement sur le deuxième message, pour nous, il faut effectivement aller plus loin. On peut effectivement dire que des centaines, des milliers d'euros ont été dépensés pour du matériel de contrôle, mais pour le moment, on atteint seulement le niveau de contrôle de 2012. Donc, par exemple aussi, je donne un autre petit exemple, les axes rouges, c'est une approche très intéressante, mais on constate que les infractions sont très graves. Il faut effectivement continuer la politique menée. Et peut-être une dernière demande aux collègues ici présents : l'importance de cet objectif est, je pense aussi parfois la difficulté de ces mesures pour nos voisins, nos habitants, à Schaerbeek, mérite qu'on se réunisse ici, qu'on soutienne tous ces objectifs, et les mesures qui sont mises en place. Cela mérite vraiment un soutien, je pense, unanime de ce Conseil. Merci.

Mme la Bourgmestre : Dank u well mijnheer Verstraete. Juste peut-être, parce que j'ai peur d'oublier, parce qu'on est en train de véhiculer des chiffres, enfin une information qui n'est pas correcte. Nous avons dépassé le niveau de contrôles de l'année où il y en avait le plus, qui était 2011. C'est faux de dire qu'il y a eu moins, enfin qu'on ne fait que rattraper ce qu'on faisait avant. L'année où il y a eu le plus de contrôles, sur la zone, c'est 2011, et nous avons dépassé ce nombre de contrôles. Parce que, vous l'avez dit, et M. Verstraete vient encore de le dire, non. On est plus haut que les chiffres de 2011.

Mme Loodts : Au nom de la liste du Bourgmestre, je voudrais encore une fois souligner l'importance de cette question de sécurité routière, surtout dans une commune aussi densément peuplée et traversée que la nôtre. Alors je me réjouis de travailler en faveur de plus de sécurité routière à Schaerbeek, notamment via cette note dont voici quelques aspects positifs que je voudrais particulièrement souligner ici. Tout d'abord, la vision coordonnée des différents services communaux, que ce soit en matière de police, mobilité, aménagements routiers, prévention urbaine, qui travaillent, on va dire, ensemble, pour arriver à une meilleure sécurité routière. Alors, ici, j'ai beaucoup entendu qu'on a fait beaucoup d'augmentation de contrôles, mais je vois dans la note qu'on a aussi un système au niveau de la prévention, sensibilisation au niveau des écoles, communication sur Facebook, radars préventifs. C'est un bel aspect qui est important de souligner. Certes une augmentation des contrôles, mais pas dans le but premier de récolter des amendes, surtout pour inciter les usagers à faire attention. Il y a aussi l'augmentation du nombre d'aménagements des ralentisseurs, des coussins berlinois, etc. Et aussi un investissement plus important pour les usagers faibles, que ce soit en matière de trottoirs, que ce soit en matière de pistes cyclables, etc. Et enfin, une proximité du citoyen accrue, via les débuts de la brigade cycliste, et via une participation citoyenne plus importante dans des ateliers thématiques. J'ai néanmoins quelques petites questions, quelques petites remarques, notamment en termes d'aménagements routiers. Peut-être serait-il intéressant, non seulement, d'augmenter davantage le nombre d'aménagements, comme l'ont déjà dit mes collègues, mais aussi de s'inspirer d'aménagements similaires qui ont été déjà fait dans des villes de taille comparable. Je ne sais pas s'il serait possible d'envisager des aménagements de type feux espagnols, peut-être. Quant à la brigade cycliste, prévoir une évaluation, prévoir des objectifs, et comment évaluer ces objectifs à la fin de l'année, une fois que cette brigade sera bien rodée. Et enfin, comme l'ont dit aussi mes collègues, impliquer davantage les citoyens en leur rappelant qu'ils peuvent signaler les zones particulièrement dangereuses, où il faudrait aménager de meilleure façon la route. Et rappeler aussi aux citoyens qu'on signale les rodéos au dispatching police, avant de les signaler sur Facebook. Voilà, merci de votre attention.

M. Bernard : Merci beaucoup Mme la Bourgmestre faisant fonction. A mon tour, j'aimerais vraiment remercier toutes les personnes qui assurent la sécurité routière à Schaerbeek tous les jours, et les auteurs du rapport, qui est un très, très bon rapport, très intéressant, et j'aimerais vraiment féliciter les auteurs, je ne sais pas s'ils sont dans la salle, mais qu'ils m'entendent. Il est très riche, très impressionnant, et aussi un hommage particulier aux services de police. Et merci M. Dauphin d'être présent ce soir pour nous écouter. Alors, moi je trouve qu'effectivement, les chiffres sont

impressionnants, et montrent bien qu'un effort particulier a été fait à Schaerbeek, en particulier sur le nombre de contrôles et sur le nombre d'infractions constatées. On ne peut que constater une augmentation qui est quand même considérable. Et je ne comprenais pas mes collègues qui disaient qu'il n'y avait pas de modifications visibles. L'augmentation est extrêmement visible et se voit, est marquée, et montre qu'il y a un réel changement à ce niveau-là. Donc, c'est évidemment positif et on va le saluer comme tel, même si je pense qu'il y a encore beaucoup de boulot. Et je voudrais, par rapport à cela, constater que le cadre policier qui est destiné à la sécurité routière est toujours loin d'être rempli et cela continue à m'inquiéter. Le cadre prévoit 99 personnes qui sont censées s'occuper de la sécurité routière. Aujourd'hui, on a, en fait, rattrapé un tout petit peu le manque qu'il y avait ces dernières années, mais il n'y a que 66 personnes qui remplissent ces missions, alors que le cadre en prévoit 99. Deuxième chose, et là, c'est un point d'inquiétude, et je tiens à le dire, il y a beaucoup de chiffres dans le rapport, mais il n'y a aucun chiffre sur la lutte contre les rodéos. Et cela a été largement dit ici, c'est le principal problème dans notre Commune. Bon, que le Bourgmestre se fasse flashé avec un petit excès de vitesse, finalement, ou moi, ou quelqu'un d'autre, c'est la preuve qu'on flashe, mais quelque part, cela ne m'inquiète pas du tout. Par contre que les gens déboulent à 150 km/h sur l'avenue Rogier, cela, c'est extrêmement inquiétant. Je termine. Là-dessus, je trouve cela dommage qu'il n'y ait aucun chiffre dans le rapport, et j'aimerais vraiment savoir parce que c'est cela qu'il faut cibler.

Mme la Bourgmestre : C'est le plus difficile et quasi impossible à cibler.

M. Bernard : Parce que c'est plus difficile, il faut y mettre les moyens. Donc, c'est facile de contrôler tout le monde, cela a été dit, mais là, vraiment, pour cibler, j'aimerais savoir un peu, j'aimerais entendre, si c'est possible, Monsieur le commissaire, votre avis là-dessus. Autre chose, c'est que je lis en page 15 du rapport, une conclusion, sur tous ces contrôles, c'est que la seule hausse du nombre de contrôles ne suffit pas à provoquer un changement de comportement, et là, cela doit nous interpeller. On augmente les contrôles, mais cela ne suffit pas, cela ne permet pas de changer. Et là, cela doit nous interpeller sur : il faut aller sur une autre piste, il faut autre chose. Et là se pose la question de toute une série d'outils préventifs, d'outils d'aménagement de territoire, qui en fait, sont assez déséquilibrés dans le rapport qu'on a ici présent. Il y a beaucoup de choses sur les contrôles, et tant mieux. Mais sur les autres aspects, qui sont à mon avis déterminants, là on est un peu maigre. Et je vais vous donner quelques exemples : il n'y a que 18 aménagements pour faire assurer cette zone 30, pour faire assurer la réduction de la vitesse. 18 aménagements qui sont réalisés en 2019. 18, c'est maigre, c'est vraiment maigre. Les rangs d'école, qui permettent à des enfants à apprendre à rouler ensemble à vélo, qui permettent d'avoir une autre mobilité, et bien ces rangs d'école n'existent que dans deux écoles sur l'ensemble de notre territoire et des nombreuses écoles qu'on a ici. Les gardiens de la paix qui sont là pour assurer une saine présence et un certain respect de l'ordre devant les écoles, et bien, il n'y a pas un gardien de la paix par école, dans notre Commune. C'est toute une série de moyens qui manquent, qui sont insuffisants et qui permettraient d'avoir ce deuxième volet. Autre chose qui m'interpelle, je suis assez persuadé que ce qui est mis dans le rapport, que les axes rouges, ces axes où on va montrer la présence du contrôle, la présence policière, pour prévenir et que ne pas sensibiliser : ah attention, là on contrôle ! A mon avis, c'est une clef, je suis assez d'accord avec ce que vous dites. Mais en fait, les 4 axes routiers, rue Van Oost, chaussée d'Helmet, chaussée de Louvain et le quatrième, je l'ai oublié, c'est rue Royale Sainte Marie. Mais bon, je pense spontanément à l'avenue Rogier, qui est un axe où les gens déboulent à 120, 150 km/h, pourquoi pas cette rue, pourquoi pas d'autres rues, alors qu'à mon avis on a là une clef. Autre chose, c'est qu'il y avait aussi une réflexion dans le rapport qu'on a eu l'année passée sur des peines alternatives qui éduquent, confrontent les gens qui font des bêtises aux conséquences de leurs actes, on mettait les personnes qui faisaient des bêtises sur la route dans le combi, et on les confrontait à des films pour montrer les conséquences de leurs excès et de leurs infractions routières. Là, il n'y a plus aucune mesure qui est reprise dans le rapport. Et donc, je me demande si maintenant, on a foncé dans les contrôles, on a foncé dans les sanctions, mais est ce qu'on n'est pas en train de rater le coche de cibler et de rater le coche des aménagements nécessaires pour arriver à une meilleure mobilité sur Schaerbeek et une meilleure sécurité et le volet préventif. Voilà.

Mme Nyssens : Oui, bien que c'est plus difficile pour moi d'être assise aujourd'hui, depuis un accident sur la voie publique, à Schaerbeek. En effet, c'est une petite parenthèse, mais ces questions des aménagements, on parle des coussins berlinois, mais on parle de peu d'autres aménagements pratiques, concrets qui permettent de réduire la vitesse, ou d'augmenter la sécurité. Sécurité par exemple des cyclistes. La rue Gallait, c'est une rue où les cyclistes sont mis entre les rails de tram. On fait croire aux cyclistes qu'ils y sont en sécurité. Oui, en principe, quand on roule dans la piste cyclable, on y est en sécurité. Et sorti de la piste cyclable s'avère être un danger quand on est un cycliste rue Gallait.

Voilà, je l'ai payé cher. Et pas que rue Gallait, mais c'est impressionnant rue Gallait. Et donc, penser à déterminer quels sont les bons axes routiers pour les cyclistes, je pense que c'est important. Et de ne pas les envoyer dans des rues qui sont trop dangereuses. Passons. Un an après la mise en place de la zone 30, aussi, j'étais étonnée de voir que le chapitre qui s'y rapporte dans le rapport est assez maigre. Pourtant on a ces TMS qui permettent d'enregistrer les vitesses. Et donc, moi je cherchais l'information dans le rapport de savoir quel était l'effet de la zone 30. Roule-t-on moins vite à Schaerbeek aujourd'hui ? Les schaerbeekois font des efforts, je pense, ce serait bon de leur renvoyer un feed-back sur leurs comportements généraux. Roule-t-on moins vite ? La fluidité est-elle améliorée ? Cette zone 30 avait plusieurs objectifs. Ces objectifs sont-ils atteints ? Aussi une petite question par rapport à l'implication citoyenne : on évoque les réunions publiques mais on ne sait pas combien se sont tenues, ni combien de personnes y ont participé. A partir du moment où on fait une évaluation, je pense que ce sont des informations qui doivent être admises, voire même annexer le rapport, qui permettent de voir quelle était la qualité des échanges qui s'y sont tenus. Enfin, j'aurais dû commencer par cela, je voudrais remercier, effectivement, toutes les équipes, je me joins aux remerciements généraux, à tous ceux qui ont travaillé à ce dossier. Et dernier point, concernant les rues scolaires, donc, l'an passé, elles étaient à l'essai, à deux endroits dans Schaerbeek. Je pense que le phénomène a été amplifié cette année. Mais il nous revient que la manière dont c'est organisé et encadré varie en fonction des lieux et des écoles. Donc, à certains endroits, il y a des gardiens de la paix qui l'organisent, d'autres, ce sont les parents. Voilà. Comment mettre chaque école sur un pied d'égalité dans cette action, et comment faire en sorte que cela se passe le mieux possible, là où on l'organise. Je vous remercie.

Mme Belkhatir : Merci Mme la Présidente. Je suis très contente, en fait, que ce soit la question de la sécurité qui est à l'ordre du jour dans ce Conseil communal, puisqu'au mois de juin, j'avais rédigé une question orale, justement, concernant la sécurité des usagers sur la voirie. Malheureusement, je n'ai pas pu être présente pour des raisons familiales. Il y a certains points qui ont déjà été débattus, je ne vais pas revenir là-dessus, ce serait un peu dommage. Il y a quand même quelque chose, et je pense qu'il y en a beaucoup qui vont partager cet avis, que des citoyens sont septiques concernant l'efficacité des radars sur la sécurité routière, comme étant le meilleur moyen de lutter contre les chauffards. Les citoyens se demandent si les radars sont-ils vraiment une volonté de dissuasion ou une façon de renflouer les caisses communales. Et donc, une question qui va évidemment en découler. Les citoyens se posent d'abord première question, de savoir qui perçoit les recettes de ces amendes ? Deuxième question, quel est le montant de la recette de ces amendes ? Et troisième question, ces recettes, comment sont-elles ventilées, et on espère que les recettes seront ventilées dans leur intégralité à la sécurité routière. Un autre point, et on va terminer quand même par un point positif. Personnellement, j'approuve totalement la réinstauration des cours de sécurité routière, et j'oserais même dire, plus que cela, d'éducation routière, parce que j'estime que les jeunes d'aujourd'hui seront les chauffeurs de demain. Et j'aime parler d'éducation routière. Merci.

Mme la Bourgmestre : Alors, je me permets juste de tordre le cou à un autre canard. Les amendes perçues n'arrivent pas dans les caisses communales. Jamais. Donc, il n'y a pas de lien entre le nombre d'amendes et l'argent qui arrive à la Commune, et encore moins entre l'argent qui arriverait à la Commune et les travaux, puisque cela n'arrive pas. Donc, ces recettes n'arrivent pas à la Commune, et ne sont pas perçues par la Commune. Par contre, une petite partie de toute la collecte, mais au niveau national, des amendes, sont données aux zones de police de tout le pays, mais absolument pas proportionnellement au nombre d'amendes localisées. Donc, que l'on fasse zéro, ici, maintenant, et 1 million de contrôles, ou rester à zéro, cela ne change rien. Il n'y a pas de liaison entre le nombre d'amendes perçues à Schaerbeek, à Evere ou à Saint-Josse, et les recettes communales. D'accord ? Donc, cela, je voudrais que si un citoyen vous dit c'est vrai, vous pouvez lui dire : non ! Non ! Et même les conseillers qui le disent, ce n'est pas correct. Ce n'est pas le cas. Donc, voilà, je voulais, puisque cela aussi a été évoqué. Mais vous êtes là pour informer le citoyen, et corriger sa mauvaise perception des choses.

Dh van den Hove : Bedankt Mijnheer de korpschef voor deze mooie nota. Het laat zien dat we duidelijk de juiste richting ingeslagen zijn. Een geïntegreerde globale aanpak met als drie pilaren : Enforcement, Ingeneering en Education. Wel had ik een aantal vragen. Laten we beginnen met Enforcement en Education. Sinds januari is het mogelijk om in beslagnames uit te voeren van voertuigen. In de nota staat, ik citeer : "momenteel wordt de mogelijkheid onderzocht om het voertuig in beslag te nemen van personen die zich schuldig hebben gemaakt aan straatraces." Buiten de context van straatraces, wordt in beslagnames niet vermeld in deze nota. Nochtans, is dit niet enkel doeltreffend voor mensen die pijnlijk genoeg straatraces uitvoeren, maar ook voor herhaaldelijk roekeloos rijgedrag in het algemeen. Ik

heb eventjes gezocht op het internet en ik heb niets kunnen terugvinden over reeds uitgevoerde in beslagnames. Ik weet niet of er al zijn uitgevoerd of niet, maar om echt doeltreffend te zijn, moet je eerst, A, de in beslagnames uitvoeren, maar B, daar ook uitvoerig over communiceren. We hebben in een stad niet zo ver van hier, in Mechelen, een heel goed voorbeeld van hoe het wel kan en hoe het ook wel zijn vruchten heeft afgeworpen. Hiernaast staan er in deze nota een aantal grafieken. Om de juiste analyses te trekken heb ik eigenlijk nog wel meer data nodig. Vandaar mijn tweede vraag, welke tools gebruikt men binnen onze politiezone om de data die we hebben volledig te kunnen analyseren. Men heeft hier een aantal statistieken, maar, die laten niet toe om een volledige analyse uit te voeren tussen bv het aantal controles in 2011 en 2018. Om maar een voorbeeld te geven. De gemeten snelheden op bepaalde plaatsen voor en na het uitvoeren van bepaalde werken. Moderne tools laten ook de mogelijkheid toe om ongevallenkaarten op te stellen. Ik heb daar een aantal jaren geleden, tijdens de politieraad, over gesproken, dat bestaat nog niet voor Brussel. Er is een interactieve kaart voor Vlaanderen gemaakt door de federale politie, maar eigenlijk is dat zeer interessant, niet alleen voor ons als gemeente, maar ook als inwoner om te weten wat de veiligste weg is naar het werk, naar school, en dergelijke. Diezelfde tools kunnen ons ook de mogelijkheid geven aan inwoners om een online dashboard te gaan raadplegen. Dus, bottomline, ik wil u en uw medewerkers zeker bedanken voor het goede werk. Ik heb dus twee vragen, dat is de in beslagnames van voertuigen en welke tools dat men eigenlijk vandaag gebruikt en hoe men die beter zou kunnen benutten.

M. Bouhjar : En 2018, très clairement, il y a eu des accidents dramatiques qui ont touché Schaerbeek. Nous avons tous été sollicités par les citoyens qui demandaient une réaction, et qui demandaient plus de sécurité dans la Commune. Chose à laquelle le Collège, et l'ensemble du Conseil communal vous ont soutenu. La position du PS, celle que mon collègue ici, a expliqué, c'est qu'à un moment donné, au-delà de la philosophie, et de la sensibilité des uns et des autres, ici dans ce Conseil, c'est de se rendre compte que la plupart de nos rues, pour dire l'ensemble de nos rues dans Schaerbeek, à part un traçage au sol zone 30, il y a très peu d'aménagement pour ralentir. Et donc, le choix que vous faites de mettre des radars, dans un premier temps, est compréhensif. Il peut être compréhensif. Mais cela ne peut être que dans un premier temps, et pas tout le temps. Parce que cela ressemble à, pour certains citoyens, ce n'est pas qu'on raconte des histoires ou pas des histoires, le vivent comme étant un racket légalisé ! Cela a commencé avec le stationnement payant, et cela arrive juste après avec.... Je reste sur la thématique, Madame, je vous donne l'état d'esprit de nos citoyens. Je me fais l'écho des citoyens. Permettez-moi de le faire. Et donc, nous avons aujourd'hui ce sentiment-là d'être racketté. La note que notre Bourgmestre a reçu, c'est quoi ? C'est un petit dépassement de fifrelin, et j'attends de voir les chiffres détaillés, de savoir combien de schaarbeekoïses, combien de personnes ont été sanctionnées par une amende par radar, habitent la Commune, si ce ne sont pas des gens de passage. Si, c'est important de savoir ! Mais quand on n'est que dans un traçage au sol, et pas dans un aménagement, l'ensemble des citoyens des autres communes ne sont pas sensibilisés, ou perdent cela de vue. Et donc, on va se rendre compte que la plupart des amendes sont des petits dépassements de vitesse, pas des grands dépassements de vitesse. C'est important pour nous de le savoir. Et ces dépassements de vitesse n'auraient pas lieu si des aménagements de limitation existaient ! Cela c'est une réalité ! Et il va falloir aller plus loin, ne pas uniquement mettre des radars. Parce que si vous mettez une autoroute, on veut de la sécurité, on veut réellement de la sécurité ? Si vous mettez des autoroutes sur Schaerbeek, et qu'une personne qui n'en a rien à foutre de respecter le code de la route, il tracera, et on aura encore un mort, on aura encore un accident ! C'est cela que nous voulons vous faire comprendre, et c'est le message que nous faisons passer. On entend bien les radars au départ, ce qui est normal. On n'a pas le temps et la possibilité de transformer Schaerbeek du jour au lendemain. Et ce sont des investissements lourds ! Nous on veut quand même voir un plan qui nous montre qu'on va dans ce sens-là. Merci.

M. Clerfayt : Je veux simplement, ici, rappeler qu'on a voté à l'unanimité, tous ensembles, une note stratégique pour améliorer la sécurité routière. On était tous solidaire pour souhaiter que Schaerbeek trace la voie par rapport aux autres communes, prenne des décisions fortes, le 30 km/h en est une. La volonté d'augmenter les contrôles, de travailler sur la prévention, de faire des aménagements physiques, de travailler sur les rues scolaires, tout cela est dans la note, qui a été votée à l'unanimité. Et donc, je m'étonne qu'il y a aujourd'hui des gens qui, tout d'un coup, disent, c'est un peu moins important, c'est ci, c'est ça, etc. La sécurité routière est meilleure à Schaerbeek que dans d'autres communes. Et il y a une forte demande populaire pour aller plus loin, comme on l'a rappelé. Et nous allons continuer dans ce sens-là. La bonne nouvelle, depuis lors, c'est qu'il y a aussi, au niveau de la Région, une volonté plus forte encore d'aller dans cette direction-là. Et Arnaud Verstraete, qui était avec moi, négociateur, le sait, comme tout le monde, il y a une volonté d'aller plus loin. Le plan Good Move,

on y fait référence, il va dans le sens que Schaerbeek a tracé aussi. Le 30 km/h, il va être partout. Les moyens de contrôle vont être renforcés. On va être soutenu dans cette volonté par la Région. Les quartiers apaisés cela va aller de l'avant. C'est l'esprit dans lequel on s'inscrit, et c'est comme cela qu'on va aller de l'avant. Parce qu'évidemment, Schaerbeek seule n'est pas une île. Les automobilistes, d'ailleurs, arrivent à Schaerbeek et peut-être sont moins conscients, voient moins les panneaux, font peut-être moins attention. Mais on n'a pas à distinguer qui est schaarbeekois et qui n'est pas schaarbeekois pour faire un PV. Une infraction c'est une infraction. Quelqu'un qui roule trop vite, c'est quelqu'un qui roule trop vite et qui peut écraser un enfant, ou une personne qui traverse. On a déjà eu assez d'accidents comme cela. Et la dernière chose que je veux dire, j'entends tout le monde réclamer ceci, des statistiques en plus, des choses en plus, etc. Je veux aussi rappeler, parce que vous avez tous félicité les équipes qui travaillent au service Mobilité, avec Adelheid, Travaux, avec Vincent Vanhalewyn, la Police avec M. Dauphin sous la conduite, aujourd'hui, de Cécile, et tous ceux qui travaillent pour cela. Mais ce travail, il est fait avec des équipes réduites, avec les moyens que nous avons. Et Schaerbeek seule, et la police seule, n'a pas tous les leviers. La politique de sanction, c'est le Parquet, c'est pas nous. Les grands axes régionaux, c'est à la Région, aussi de nous accompagner dans cette volonté. Et je veux souligner le travail remarquable qui a été fait jusqu'à présent par les équipes réduites que nous avons. Parce que des résultats, il y en a, ils sont visibles. Beaucoup de gens disent déjà, sans qu'il y ait des mesures, qu'ils commencent à observer une réduction de la pression automobile. Ce n'est pas le cas partout, il y a encore des rodéos. Et des opérations rodéos, ce weekend, samedi encore, il y en avait. Et samedi encore, on a attrapé des gens. Du travail est fait, c'est du travail de longue haleine, c'est une volonté politique, et je pense qu'elle ne s'arrêtera pas. Ceci n'est qu'une étape, et je pense que, dans une bonne année, on aura encore un bilan comme celui-ci, pour montrer qu'on va de l'avant. Merci.

Mme Sere : Merci Mme la Bourgmestre. Je confirme ce que M. Clerfayt dit sur le travail de notre zone de police. J'ai eu l'occasion d'assister à beaucoup de séances informatives, et des explications en long et en large. J'ai envie de les intéresser à s'informer auprès du Conseil de police. Mais voilà, en effet, la zone de police a un problème de personnel, et ma question est : quelles sont les perspectives pour les années à venir, pour renforcer les équipes ? Une deuxième question aussi, c'est dans le même genre, de nous faire soutenir par des cadres plus grands, entre autre, comme beaucoup de gens le savent, parfois le Parquet ne suit pas, en cas de sanction, pour des accidents graves. Est-ce qu'il y a des mesures mises en place pour que le suivi aille plus vite, ou des demandes à ce niveau-là ?

Mme la Bourgmestre : Merci pour tous vos remerciements, félicitations; remarques, questions, interrogations, demandes de précision. Je vous propose, pour les réponses, de donner la parole, pour commencer, à Frédéric Dauphin, donc, le commissaire Dauphin répondra aux questions, évidemment, spécifiques, plutôt à la police, et il y en a eues. Il fera une synthèse. Je peux vous rappeler, peut-être, que les conseils de police sont publics, et qu'il y a aussi à l'ordre du jour, pour ceux qui sont les plus intéressés par ces questions-là, vous avez aussi, si vous n'êtes pas vous-même conseillers de police, la possibilité d'assister. Il y a déjà eu un conseil de police sur cette thématique-là. Et celui du 15 octobre aura aussi, à son ordre du jour, des questions de sécurité routière. Je vous invite à y assister également. Donc, M. Dauphin va prendre la parole. Je passerai la parole ensuite à M. Vanhalewyn pour tout ce qui touche aux infrastructures et aux travaux d'aménagement. Et puis, *last but not least*, notre échevine de la Mobilité, mevr Byttebier, conclura avec, également, des questions qui portaient un petit plus sur des choses sur lesquelles elle s'implique elle-même beaucoup. Voilà, M. Dauphin, vous avez la parole.

M. Dauphin : Merci beaucoup d'abord pour toutes vos questions, cela prouve tout l'intérêt que vous portez à la sécurité routière, et je peux vous dire qu'à l'intérieur du corps de police, le personnel qui s'occupe de la sécurité routière, mais le reste aussi des membres du corps de police, se réjouissent qu'il y ait autant de questions, et qu'ils soient autant sollicités pour expliquer ce qu'ils font et ce qu'ils mettent en œuvre au quotidien. La première chose, c'est que je vois qu'il y a beaucoup d'interrogations, effectivement, ici, au niveau du Conseil communal, sur toute une série de choses, au niveau de la zone de police. Je fais rapport régulièrement au conseil de police de l'activité du corps de police, en long et en large, avec force chiffres, parfois très long aussi. J'ai parfois tendance à parler beaucoup, les conseillers de police le savent. Je vais essayer d'être bref aujourd'hui, mais il y a réellement un échange très précis sur la politique qui est menée par la zone et un échange aussi sur les chiffres. Alors, par rapport à quelques questions précises que vous avez posées. En ce qui concerne les radars régionaux, on a posé la question de savoir si ceux-là fonctionnaient. Oui, tous les radars régionaux maintenant fonctionnent, en ce compris maintenant le radar tronçon. Mais tous les radars régionaux fonctionnent. Cela a été difficile, parce que chaque réaménagement de la voirie entraîne un réaménagement du dispositif technique, et c'est parfois difficile pour la Région d'assumer la coordination de ces différents travaux. Mais à l'heure

actuelle, au moment où je vous parle, ces radars sont actifs et sont en état de fonctionnement. Alors, effectivement, la zone de police ne touche pas un pourcentage sur les amendes qui sont passées, constatées, via le système de radar. Donc, tous ce qui est infraction en matière de sécurité routière vont dans un fonds de sécurité routière, et puis celui-ci est réparti entre les différentes zones de police, non pas en fonction de leur activité opérationnelle dans la matière, mais en fonction de critères qui sont liés à l'aménagement du territoire. Avoir une autoroute, avoir une route nationale, fait que vous allez avoir plus de moyens, ou moins de moyens si vous n'en avez pas, et ainsi de suite. L'activité opérationnelle, en matière de sécurité routière n'a qu'un impact marginal sur ce qu'on peut retoucher ou pas dans le cadre de ce fonds. En ce qui concerne les effectifs qui sont affectés à la sécurité routière, alors là, oui, effectivement, on sort d'une période difficile, qui était celle de 2017. J'ai déjà expliqué au conseil de police les difficultés qui sont celles du recrutement, de la sélection et de la mobilité du personnel en interne des services de police. Il est parfois possible qu'on investisse dans des agents en circulation. Il suffit qu'ils réussissent un concours pour passer au cadre supérieur, et je les perds de nouveau pendant un an. Il est difficile de directement les remplacer, parce que les procédures de recrutement et de sélection durent un an. J'ai parfois, comme cela, des trous qui se créent au fur et à mesure. Néanmoins, depuis 2017, l'augmentation est constante, on la maintient et on va encore la maintenir dans les années qui viennent. L'idée est bien d'atteindre 100% de notre cadre organique, de prévoir et de planifier les départs à la pension, de prévoir et de planifier l'échange d'expérience entre les nouveaux policiers et les anciens qui vont partir à la pension. Donc, tout cela fait partie d'une politique de gestion des ressources humaines. Mon objectif est d'atteindre le maximum du cadre organique, c'est-à-dire les 99 FDE qui sont prévus, mais on a 6 autres fonctionnalités de base à remplir, au niveau des services de police : le maintien de l'ordre, la recherche, l'enquête, et la fonctionnalité sécurité routière et circulation est une de ces fonctionnalités de base. Je dois aussi pouvoir aussi assurer l'ensemble des missions dans ce cadre-là, et répartir mon personnel. C'est pour cela qu'il ne faut jamais envisager la problématique de la sécurité routière et des effectifs qui y sont affectés, uniquement sur le nombre de personnes qui portent le titre « circulation routière » ou « agent affecté à un service circulation ». On a fait un effort, dont j'ai déjà rendu-compte au conseil de police. On a fait un effort en ce qui concerne l'implication de tous les policiers dans le cadre de la sécurité routière, en ce compris les services de gardes, d'interventions, les patrouilles, mais d'autres fonctionnalités. Donc, il y a une implication totale du corps de police dans le cadre de ce travail-là. Donc, les chiffres ont été présentés au conseil de police. Je ne les ai plus complètement en tête, mais il y a bien une implication des autres membres du personnel, qui ne sont pas affectés à des services de circulation dans ce cadre-là. En ce qui concerne les axes sécurité routière, on a retenu cinq axes rouges. Cela veut dire qu'il y a des axes orange et des axes jaunes. Donc, on n'a pas une activité opérationnelle uniquement sur les axes rouges. Ceux-là font l'objet d'un plus gros effort et d'un plus gros déploiement. Mais tout au long de l'année, et tout au long des mois qui se sont écoulés, ici, on a eu une activité de contrôle radar dans d'autres parties, dans d'autres zones, dans d'autres quartiers que ceux qui ont été définis dans les axes rouges. Alors pourquoi le choix des axes rouges ? Là aussi, on l'a expliqué au conseil de police. Il y a eu un travail d'analyse par rapport au nombre d'accidents avec lésions corporelles sur ces endroits-là. La mesure de vitesse, aussi de manière préventive, et toute une série d'autres données variables ont fait qu'on a sélectionné ces axes comme étant des axes prioritaires de notre action. Mais comme on l'a souligné, dès qu'on nous signale des problèmes dans d'autres quartiers, dès que nous constatons, dans le cadre de notre travail, des problèmes autres, alors nous déployons d'autres dispositifs de contrôles, de radars, en complément de ces axes rouges. En ce qui concerne la brigade cycliste, là aussi j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer au conseil de police, on a choisi un modèle qui est calqué sur celui du modèle de la police de Bruxelles-Capitale/Ixelles, c'est-à-dire, une brigade cycliste qui est uniquement orientée et consacrée aux problèmes de sécurité routière, les gens qui sont affectés à cette brigade cycliste s'occupent uniquement de problèmes de sécurité routière. A la zone de Monty, c'est Etterbeek, et les deux Woluwe, la brigade cycliste fait ce qu'on appelle de l'intervention aussi. Donc, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas uniquement en sécurité routière. Mais Bruxelles, c'est uniquement sécurité routière, c'est le choix du modèle qu'on a fait. Ce personnel-là est déjà déployé en tout ou en partie. J'ai été un peu plus vite que ce qui était prévu. J'attends simplement maintenant la livraison du nouveau matériel, qui se fera progressivement à partir de janvier, les nouveaux vélos électriques avec *stripe black police* et les gilets pare-balles qui sont adaptés pour les cyclistes. Mais en tout cas, le personnel qui est déjà là en place travaille avec le matériel actuel, et c'est déjà déployé, et ils ont été présents dans beaucoup d'activités. Ils sont surtout aussi présents aux alentours des écoles, et on a commencé aussi à travailler avec des projets spécifiques sur Evere, parce que je couvre trois communes : Evere, Schaerbeek et Saint-Josse

également. Et donc, cette brigade, elle est là. Alors est ce que le chiffre de 12 est suffisant ou pas ? On va faire une évaluation de ce qu'il en est. C'est clair que je préférerais avoir 36 cyclistes sur la zone de police, mais ces 36 cyclistes, il va falloir les chercher quelques part, et voilà. Ce n'est pas évident. Ce sont des choix à poser par rapport à toute une série de priorités. L'important, je pense que, dans ce qu'on a mis en place depuis 2017, on est dans un projet qui est évolutif. On a construit quelque chose, on a posé les bases de quelques chose, on a posé des axes de travail. Je pourrais très fort me réjouir d'avoir atteint un volume opérationnel qui est supérieur à notre meilleure année, qui était 2011, on part d'assez loin, mais donc, on a redéployé le corps en matière de circulation routière et on atteint des chiffres supérieurs à 2011 sur notre activité opérationnelle et les constatations, et ainsi de suite. Mais je ne m'en réjouis pas ! C'est simplement une base de travail sur laquelle on va avancer. Il y a une question sur la participation citoyenne. Là je pense qu'on peut vraiment dire qu'avec l'appui du collège de police, j'ai reçu une très large marge de manœuvre pour pouvoir travailler avec 10 30 zéro tués et les nouveaux groupes qui se sont créés : 12 10 pour Saint Josse et 11 40 pour Evere. On a été très loin dans la démarche au niveau de la zone de police, puisque nous avons des réunions régulières avec ces groupes-là, où nous exposons nos méthodes de travail, nous présentons les statistiques policières, au même titre que nous le faisons au conseil de police. Nous avons des échanges par rapport à leurs idées, et sur la manière dont ils souhaiteraient voir évoluer les choses. Nous avons de vrais débats avec eux, et j'ai été jusqu'à, je pense que je suis le seul en Belgique à l'avoir fait, les membres de ces groupes ont pu, en respectant les conditions, qui sont les conditions des stagiaires, participer à des opérations de police. Donc, ils ont pu participer à des opérations, soit des opérations de sécurisation routière, de patrouilles en véhicules qui faisaient de la sécurisation routière, soit participer à des opérations radar. On a été dans ce point de vue-là, avec l'appui du collège de police, et du Procureur du Roi, qui m'a donné l'autorisation de faire participer, ce qu'on appelle des civils, à ces opérations policières. On y a tenu. Pourquoi, et bien parce que c'est la seule manière, je pense, de se comprendre et d'expliquer. Voilà, j'ai fait un petit tour, je ne sais pas si j'ai répondu. Ah oui, il y a la dernière question, évidemment, super tut chi, ou à la mode, je ne sais comment est-ce qu'on dit, de la saisie administrative des véhicules. Je pense d'abord que, Anvers et Malines ont surtout fait un bon coup de pub, je veux dire, dès qu'on cherche à savoir le volume de véhicules en saisie administrative, qui ont réellement été pris par ces deux polices, il y a tout d'un coup une espèce de silence radio. Je ne connais pas les volumes exacts que ces polices ont faits. Néanmoins, comme je l'ai indiqué au conseil de police, il y aura des opérations où on va tester la saisie administrative, qui vont démarrer dans le courant du mois d'octobre. C'est planifié. On a prévu différentes dates, on fera plusieurs opérations-test dans le courant du mois d'octobre. Et on va un peu voir comment cette saisie administrative va pouvoir s'opérer, dans quelles conditions, et comment est-ce qu'on va, concrètement sur le terrain, la faire fonctionner. On a choisi un système qui est plus léger que celui de Malines et d'Anvers, de manière à être tout de suite dans des plus gros volumes de véhicules saisis. Ce n'est pas une garantie de résultat, ici je ne suis pas le vendeur Darty qui vient vous garantir quelque chose. La garantie que vous avez, c'est qu'on a mis les choses en place, qu'on va mettre les choses en place ici prochainement, qu'on va tester la procédure pour y arriver avec un, j'espère, un bon volume, parce que, effectivement, les rodéos restent l'infraction la plus difficile pour nous à combattre. Elle ne sait pas facilement être constatée par un dispositif radar fixe, elle suppose l'interception de la personne, et donc, techniquement, elle suppose des dispositifs qui sont un peu plus élaborés que simplement la patrouille qui va faire l'interception. Mais là aussi on y travaille, comme c'était prévu et comme c'était annoncé au niveau du conseil de police. Mais la saisie administrative va poser une série de questions, notamment du stockage du véhicule, de la durée de la saisie administrative et toujours faire attention qu'en matière de sécurité routière, le Procureur du Roi est l'autorité qui est compétente. C'est le Procureur du Roi, dans le cadre du code de circulation, qui fixe les normes et les données, dans ce cadre-là. Et en aucun cas, je ne peux me substituer à la décision du Procureur du Roi. Je peux vivement protester, je peux vivement lui montrer mon désaccord par rapport à une décision qui ne m'arrangerait pas, par rapport à tout l'effort qui est fait, et ainsi de suite, cela reste le Procureur du Roi, qui en son âme et conscience, prend la décision. Néanmoins, je peux quand même vous annoncer que le Procureur du Roi, ici, à Bruxelles, est quand même un des Procureurs du Roi qui est le plus attentif aux suivis et aux initiatives originales des zones de police. Donc, on a son soutien, dans le cadre de notre travail, mais lui, comme nous, souffre de déficit dans son encadrement, particulièrement dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Son cadre n'est pas complet, ce qui rend sa politique de poursuite aussi difficile par rapport à cela. Voilà, je pense avoir balayé, enfin, balayé, je veux dire balayé tous les spectres de vos questions par rapport à cela. Mais vraiment j'insiste, parce que cela c'est quelque chose qui, dans la zone de police, nous tient beaucoup à cœur, c'est qu'on ne

considère pas ici qu'on a atteint nos objectifs, et qu'on va se reposer. Non, cela constitue simplement une base sur laquelle on va continuer à se développer. On l'a souligné, je pense, des approches multidisciplinaires, travailler ensemble, la contribution de chacun par rapport à quelque chose, c'est le seul moyen d'avancer convenablement. Voilà.

M. Vanhalewyn : Sur les travaux, beaucoup de questions. Je ne sais pas d'où vous sortez ces 18, mais je vais essayer de vous répondre le plus précisément possible. Les outils qui sont à notre disposition, ils sont au nombre de trois, en tant qu'échevin des Travaux publics, il y a d'abord ce que nous on appelle dans notre jargon les petits aménagements de voirie, qui ne sont pas la rénovation des voiries de façade à façade, mais qui sont de l'acuponcture urbaine, si je puis dire, pour essayer de, ici et là, améliorer la sécurité routière. Je parle ici des oreilles de trottoirs, qui ont vocation à sécuriser les passages piétons, je parle ici des coussins berlinois, des dos d'ânes. Nous continuons, cela fait longtemps que nous avons commencé, bien avant les accidents dramatiques que nous avons connus ces deux dernières années. C'est pour cela que nous avons pour ambition, sur nos 456 carrefours, que nous, en tant que propriétaire de voirie, parce qu'il y a d'autres carrefours de voiries régionales, sur les 456 carrefours que la Commune gère, il y avait, en ce début d'année, 405 carrefours déjà sécurisés. Et l'objectif est d'arriver à 100% pour la fin de 2019. Soit, en termes d'aménagements définitifs, soit en termes d'aménagements provisoires, parce que nous avons vocation à réaménager l'avenue à plus long termes. On prend l'exemple, ici, de l'avenue Royale Sainte Marie. Vous avez vu fleurir des poteaux en bois, qui ont vocation, de manière provisoire, à sécuriser les carrefours, et qui le seront de manière définitive quand les travaux à plus long termes seront faits. M. Mahieu, j'ai entendu votre question par rapport aux carrefours en T. Nous ne distinguons pas les carrefours en T, en X, ou en multiples branches. Nous sécurisons l'ensemble des carrefours. Si vous avez des exemples concrets, je suis évidemment disponible à les recevoir, ou à recevoir les riverains qui ont des problèmes par rapport à certains carrefours. De notre côté, un carrefour, qu'il soit en T, en X ou en Y, reçoit le même traitement. Et quand je parle des 100% des carrefours, c'est de mon point de vue, également les carrefours en T. Il y a, au-delà des petits aménagements de voirie aussi, ce qu'on appelle la signalisation horizontale, c'est le marquage de peinture. Nous avons triplé, depuis 2017, les moyens que nous allouons à ces marquages pour mieux annoncer la zone 30, mieux annoncer les passages piétons, mieux annoncer les pistes cyclables. Nous avons d'ailleurs pris, c'est un peu plus cher, mais cela vaut la peine, parce que c'est plus durable, en termes de durée, de passer d'un marquage en peinture classique, à un marquage à ce qu'on appelle thermoplastique, qui est plus fondu sur le bitume, et qui ne dure, non pas une saison, mais plutôt 3, 4 ans. Au-delà de ces petits aménagements de voirie, je vous ai dit, nous avons évidemment l'ambition et une réflexion sur les grands aménagements, les aménagements complets des axes, de façade à façade. L'objectif est évidemment de rénover l'espace public, mais surtout, dans le cadre de ce débat sur la sécurité routière, d'apaiser la circulation, et de s'inscrire aussi dans le Good Move. Le nouveau plan Good Move ambitieux, dont plusieurs personnes ont parlé aujourd'hui, il a l'avantage de non plus réfléchir l'axe en tant que axe, et simplement qu'est-ce qu'on fait pour améliorer l'axe que nous voulons rénover, mais d'imaginer l'axe sur une maille, sur un maillage, et ne pas simplement réfléchir au partage de l'espace public, mais de comment réfléchir sur l'ensemble du quartier de l'axe que nous voulons rénover, à apaiser l'ensemble de la circulation. Mais cela, Mme Byttember en parlera sûrement mieux que moi. En termes de grands aménagements, il y a sous cette législature une volonté très, très claire d'avancer sur plusieurs, soit, places emblématiques, soit grands axes structurants et emblématiques, que ce soit l'axe royal, qui va se faire en coopération avec Beliris, l'avenue Louis Bertrand, Huart Hamoir, le Square Rayé, j'en passe. Et il y a vraiment une volonté de réfléchir la rénovation complète de ces axes, mais pris dans un ensemble de la maille ou du maillage tel que décrit dans Good Move. J'ai entendu beaucoup de frustration, ici, sur trop peu d'aménagements, 18 dit l'un, on ne fait que des flashes ou des marquages disent les autres. J'entends ces frustrations, et en fait, je les partage. Mais il y a des lois dans ce pays, il y a des procédures qui font qu'évidemment, quand on parle d'aménagement physique de l'espace public, on ne peut pas, et ce n'est pas pour sous-estimer l'effort important qui a été fait par la zone de police ou par le service de la Mobilité. Tout cela prend beaucoup plus de temps, malheureusement. Malheureusement, ou heureusement, en termes d'information des citoyens. Mais nos lois et notre démocratie fait que, au-delà des petits aménagements, qui ne nécessitent pas de permis, même si de plus en plus de petits aménagements nécessitent un permis, et la Région nous l'impose, il faut des permis d'urbanisme, il faut des enquêtes publiques, il faut des marchés publics, il faut le temps d'attente dans les services régionaux, et c'est vrai que là aussi, les services régionaux commencent à être submergés, l'attente de traitement de dossiers auprès de la Région. Si demain, le Collège se réunissait et décidait d'aménager une voirie X, vraisemblablement que la

superposition de l'ensemble de ces délais légaux, il se ferait que la voirie ne serait sans doute réaménagée que dans 4 ans. Cela, c'est le temps démocratique. C'est le temps légal qu'il faut entre le moment où le collège décide de réaménager une voirie et entre le moment où le collège « inaugure » ces nouveaux travaux, il faut au minimum 4 ans, pour que ce soit fait. Et donc, il y a une frustration légitime qui est partagée par chacun d'entre vous et par chacun des groupes politiques. Je la partage, mais c'est le temps de la démocratie et c'est le temps du respect de nos lois. Quand nous décidons, il y a une autre remarque qui avait été faite par plusieurs personnes du groupe socialiste de dire : pas assez de réaménagements pour empêcher la vitesse par rapport aux contrôles, ou par rapport aux marquages, mais moi, je me réjouis, M. Bouhjar, que dans les prochaines semaines, dans les prochains mois et dans les prochaines années, quand nous allons décider de réaménager l'ensemble des voiries pour plus de sécurité routière, pour plus de partage de l'espace public, pour plus de convivialité, j'aurai le groupe socialiste à mes côtés. Ces derniers temps, j'ai plutôt l'impression que chaque fois qu'il y a eu des réaménagements, on entendait les places de parkings, et ceci, et cela, et je n'ai pas spécialement entendu de soutien. Mais tant mieux si le groupe socialiste décide... Mais vous exigez des réaménagements de l'espace public, pour plus de sécurité routière, un réaménagement de l'espace public pour plus de sécurité routière entraîne, quoique vous en vouliez, entraîne un meilleur partage de l'espace public, bien évidemment, et ce meilleur partage de l'espace public, je me réjouis que dans les prochaines semaines, vous serez à nos côtés pour les soutenir. Le troisième débat qui a eu lieu, qui est un débat très intéressant, parce qu'il nous a interpellé, nous, Collège, il y a plusieurs semaines et plusieurs mois : c'est la problématique des pistes cyclables. Enormément de citoyens nous ont demandé de multiplier les pistes cyclables séparées dans l'espace public. Nous avons réuni, pas plus tard que la semaine passée, l'ensemble des acteurs de la mobilité à Bruxelles, que ce soit le Gracq, Pro-vélo, le Fleets Manager, Bruxelles Mobilité, l'Urbanisme bruxellois. Tous les experts en mobilité urbaine nous ont annoncé, la semaine passée, qu'il était dangereux, M. Bernard, vous avez sûrement la science plus infuse que l'ensemble des 15 personnes qui étaient autour de la table. Tous ont estimé que dans une zone 30, en dehors, je ne parle pas évidemment des grands axes style Lambermont, style chaussée de Louvain, style les aménagements que la Région bruxelloise a fait autour de l'ULB, ou sur la petite ceinture, peu importe, tous les experts disent qu'il est extrêmement dangereux de séparer les pistes cyclables de la sécurité routière. Sauf à ce que le PTB me demande que dans toutes les voiries, nous supprimions le stationnement. Je vous explique brièvement pourquoi : mais je ne doute pas que vous ayez la science infuse que l'ensemble des 30 experts qui étaient réunis autour de la table. C'est votre avis. Quand on fait une piste cyclable séparée, c'est-à-dire en dehors de la voirie, et que l'on met plutôt la piste cyclable entre la bande de stationnement et le trottoir, à chaque carrefour, à chaque carrefour, c'est une zone accidentogène extrêmement grave. Pourquoi, parce que les vélos sont totalement cachés par la bande de stationnement, et que tous les tourne à droite et tous les tourne à gauche, le cycliste est devenu invisible. Ils nous ont imploré, donc, de ne pas aller à la rencontre de ce que les citoyens demandaient, et je comprends qu'on se dit c'est plus chouette et plus sécurisant d'être sur une piste cyclable séparée. Il se fait que dans une rue comme celle-ci, qui est l'axe Royale Sainte Marie, et je prends celle-ci, parce qu'on l'a prise comme un cas d'exemple, il y a tous les 200 mètres, et même 100 mètres, 150, parfois 50 mètres, il y a un carrefour, et ce carrefour est accidentogène. Et l'impression de sécurité est faussée par la réalité. La deuxième chose, nous avons testé à la rue Navez, sur les pistes cyclables suggérées, une bande ocre particulière, ainsi que à l'avenue Portaels, une bande ocre sur non pas une piste cyclable suggérée, mais sur la vraie piste cyclable, entre les deux lignes discontinues. Là, par contre, l'évaluation de l'ensemble de ces acteurs est très positive, et ils nous enjoignent à continuer, indépendamment du surcoût. Cela ne veut pas dire que c'est la panacée ! Mais à partir du moment où on ré asphalté, ils nous encouragent à le refaire. L'enjeu ici est de sortir de ce débat piste cyclable séparée ou piste cyclable en voirie, que ce soit en bande ocre ou pas en bande ocre, mais d'apaiser les rues, et que ces rues soient moins soumises à un trafic intense. Mais cela c'est un débat d'apaisement des mailles, dont Mme Byttebier va parler. Deux petites questions plus techniques, le cheminement piéton prévu dans Pogge, oui, il est toujours bien d'actualité et dans les semaines ou dans les mois qui vont arriver, le programme va être arrêté et l'enquête publique va pouvoir être lancée. Mais le principe du cheminement piéton de Colignon jusqu'au Parc Josaphat est en effet bien maintenu. Et sur la question plus précise de M. Mahieu sur la priorisation par rapport aux zones accidentogènes, évidemment que c'est pris en compte, même si on ne peut pas réagir tout de suite par rapport aux contraintes du permis d'urbanisme et de délais, comme je vous l'ai dit. Mais évidemment qu'il y a une grande concertation entre la zone de police, le groupe de travail Mobilité, qui comprend, comme vous le savez, aussi bien que moi l'ensemble des services, d'une analyse d'accidentologie dès qu'il y a des

travaux qui sont faits pour prendre des mesures à long termes, parce qu'il s'agit de réaménagements plus lourds, ou à très court termes, avec des poteaux, ou des coussins berlinois, pour des petits réaménagements à moins long termes, qui ne nécessitent pas de permis particulier. J'ai essayé d'être exhaustif. Ne m'en voulez pas si j'ai oublié l'une ou l'autre question, mais on pourra continuer cela dans d'autres circonstances. Merci Mme la Bourgmestre.

Mev Byttebier : Dank u wel. Eh bien, beaucoup de points qui ont été mentionnés ont déjà eu une réponse, mais je vais quand même intervenir sur les questions très ponctuelles, que ce soit la question sur les rues scolaires, sur l'éducation, Mme Belkhatir, et qu'est-ce qu'on fait avec les datas, pour bien-sûr parler finalement des zones 30 et la *safety chart*. Tout d'abord, en ce qui concerne les rues scolaires. Je vais parler de la situation actuelle, et puis, Madame, je vais répondre à votre question ponctuelle sur les différences qu'il puisse y avoir entre l'une ou l'autre rue scolaire aujourd'hui. Je vais parler partiellement en néerlandais, j'espère que ce n'est pas trop difficile, et comme cela on peut écouter la traduction. ... Als er een prioriteit is op het vlak van verkeersveiligheid, dan is het wel degelijk een veilige schoolomgeving verzekeren voor onze kinderen. Zo staat in de strategische nota verkeersveiligheid. Sinds de invoering van de strategische nota intensifieert de gemeente haar inspanningen op het vlak van aangepaste infrastructuur en ordehandhaving, twee onmisbare ingrepen om gedragsverandering in het verkeer mogelijk te maken. Het gaat hand in hand met, en kan niet zonder, sensibiliseren en responsabiliseren. Daarvoor zijn we in Schaarbeek in 2018, gestart met schoolstraten, een concept waarbij de straat van een school aan het begin en aan het einde van de schooldag, voor een korte tijd afgesloten wordt voor auto's. Zoals u weet is hiervoor een draaiboek opgesteld en dat spreekt over de noodzaak van een school vervoerplan. We willen een veilige omgeving garanderen en verminderen de verkeersfiles aan de schoolpoorten. Bovendien, zetten we mensen aan na te denken over hun mobiliteit, volgens de door het Gewest gepromote stopprincipe. We zorgen voor meer sociale cohesie want een schoolstraat komt er niet vanzelf. Het kan alleen in dialoog en met samenwerking tussen gemeente, scholen, ouders en de buurt. Bij het begin van het nieuwe schooljaar 2019-2020, werd Schaarbeek in verschillende franstalige en nederlandstalige media voorgesteld als pionier op dit vlak. Immers, en we citeren de journalisten, maar de cijfers waren juist, 4 van de 6 definitieve schoolstraten binnen het Brussels Gewest bevinden zich in Schaarbeek. Er loopt ook een test met twee nieuwe schoolstraten in de Impens- en de Vandenbusschestraat, waar franstalige en nederlandstalige creches, kleuter- en lagere scholen zijn. Vier partners tegelijk vragen om de formule van schoolstraat. Vandaag hebben, buiten Schaarbeek, slechts twee andere Brusselse gemeenten definitieve schoolstraten. Er is er eentje in Sint-Joost-ten-Noode en er zijn er ook in de stad Brussel. 9 andere gemeenten, onder meer Sint-Gillis en Jette, zijn bezig met de voorbereidingen. We publiceerden een oproep in Schaarbeek-Info. Ondertussen tonen zo een 14 scholen en kribbes zich geïnteresseerd. Zij dienden een voorstel in voor een schoolstraat. Van enkele hiervan moeten we nog de haalbaarheid onderzoeken. ... J'ai le tableau entier sur les demandes, où ceux qui sont intéressés, les écoles, les crèches, et ceux qui ont déjà leur rue scolaire définitive, ou en phase test. ... De cijfers spreken voor zich, schoolstraten zijn een concept dat aanspreekt en werkt. Overall in het Brussels Gewest zijn scholen en ouders vandaag vragende partij en bereid om samen te werken om schoolstraten te realiseren. Eenmaal operationeel, ondervinden ouders en kinderen, en ook de buurt, onmiddellijk het positief effect van rust en propere lucht voor de schoolpoort. ... J'ai fini avec le résultat qui est quand même de l'air propre, de la tranquillité, aussi bien pour les riverains que pour les enfants et leurs parents, et le personnel de l'école, qui vont à l'école. Maintenant, Madame, la question spécifique sur l'exécution et le fonctionnement des rues scolaires. Je peux vous dire qu'ils fonctionnent tous selon les mêmes principes, c'est que, tous, à part une rue, mais le principe, c'est qu'il y ait au moins une personne officielle de la Commune, et c'est un gardien de la paix, qui fait partie de cette formule rue scolaire, mais qu'il y a toujours un engagement des professeurs, et/ou des parents. Et je peux vous dire que dans les phases test, c'est par exemple un gardien de la paix et trois parents qui sont là où la rue scolaire commence, et dans la situation idéale, ils font une tournante. Parce que par exemple les comptages qu'on fait avant un test, c'est la Commune qui fait le comptage du trafic, on pourrait dire, ou de transit, ou des riverains, le trafic en tant que tel, dans cette rue et dans les alentours. Mais on demande aussi que l'école même, et souvent ce sont les comités de parents ou des professeurs motivés qui font eux des comptages et des statistiques sur la façon dont ils viennent à l'école. D'où l'importance, je l'ai dit dans mon texte tout à l'heure, la demande pour une rue scolaire va main dans la main avec l'établissement d'un plan de déplacement scolaire, parce que bien sûr, on commence avec les abords d'école, à les sécuriser, mais le but, c'est que le trajet de la maison jusqu'à l'école soit bien sécurisé pour que les parents aient confiance d'y aller à pied, à vélo ou en transport en commun. Quelle est la seule rue qui est un peu atypique ? Tout le monde, je pense, qui suit

les dossiers et est au courant que la rue Verte n'a pas un gardien de la paix, malgré qu'il y a trois écoles dans cette rue-là, et pour l'instant, ce sont les professeurs et les parents qui s'en occupent. Et on est bien conscient de ce problème opérationnel, et on cherche une solution pour y remédier. ... Dat voor de formule van de schooltraten. ... Puis, j'ai entendu, Madame, que vous avez parlé, Mme Belkhatir ? J'ai entendu que vous avez plaidoyer pour l'éducation. Effectivement, comme disait M. van den Hove, il y a les trois piliers, à chaque fois, quand on travaille sur la sécurité routière. Vous l'avez aussi vu dans la note. C'est l'*ingineering*, c'est le travail sur l'infrastructure, c'est l'*inforcement*, c'est le travail, on pourrait dire, de la police, mais c'est aussi l'éducation. Et on a une collaboration et beaucoup d'initiatives de la part de la police, mais aussi aux écoles on fait un effort. Par exemple, il y a chaque année des brevets piétons et brevets cyclistes. L'année passée c'était le brevet piéton pour la première fois. Il y a quatre écoles qui ont participé. Ce sont des enfants de 8 ans. Et pour le brevet cycliste, ce sont des enfants de 10, 12 ans, 5^{ème} classe d'habitude. Et il y en a 11 qui ont reçu leur brevet cette année-ci, avant l'été. C'est très important de pouvoir amplifier cette formule-là, parce que au plus que les jeunes maîtrisent le code de la route, même quand ils sont petits, mieux c'est pour qu'ils se déplacent en toute sécurité. Mais je pense que vous avez tout à fait raison qu'on ne peut pas se limiter aux enfants, il y a aussi des jeunes, il y a aussi des parents. Et pour cela, pour l'instant, il n'y a pas encore de projet pour travailler sur une éducation routière avec les parents et les adultes. Je pense que c'est une bonne proposition de votre part. Alors, j'ai entendu la question, je pense que c'était de Quentin van den Hove sur l'utilisation des datas, et de pouvoir les comparer. C'est vrai que pour l'instant, et il y avait aussi M. Clerfayt, je pense, qui parlait de ce qui est avant et après l'installation de la généralisation de la zone 30. C'est vrai que pour l'instant, à part les statistiques qui sont fédérales sur les accidents mortels ou avec des blessures graves, à part cela, on n'a pas encore un outil qui utilise les datas récoltés par les différents radars. Mais vous allez voir, vous avez probablement vu dans la note, c'était du côté néerlandophone, page 23 je pense, on parle d'un laboratoire, d'un observatoire qui va effectivement regarder l'impact du déploiement de plusieurs radars. Puis, bien sûr, on a travaillé beaucoup sur la zone 30, et on peut dire que maintenant, en septembre, en fait, la première année de la généralisation de la zone 30, et pour vous en parler brièvement mais clairement, je vais de nouveau passer au néerlandais, mais par après, je peux vous l'expliquer. ... De strategische nota vandaag is er effectief na één jaar invoering zone 30. U zult zich herinneren, ingevoerd op 1 september 2018. Sommige zeggen van, moeten we wel zo ver gaan ? Ik heb het gehoord bij de PS fractie, van zone 30, 37 km/uur of misschien toch een beetje derover, wel toch wel, ik wil absoluut een pleidooi houden voor 30 is 30. Ik weet dat ook de politie, zeker als het gaat over een schoolomgeving, dat die niet lichtzinnig omgaan met 50/uur of 30/uur, maar dat de boodschap duidelijk is. Is dat overdreven? Neen. Misschien herinnert U zich nog goed toen de Bob campagne tegen alcohol, 25 jaar geleden het licht zag ? Met veel argwaan lachtte menig het idee weg, alsof ik op cafe plots ga zeggen ik ben Bob vanavond en wie is Bobette ? Daar werd mee gelachen. Wat doen we vandaag met ons allen ? Vandaag weten we als we op stap gaan, dat we een Bob moeten kiezen of het openbaar vervoer moeten nemen. Bob is al 25 jaar, en vooral met de eindejaarsfeesten en met nieuwjaar, de talk of the country. Het heeft een enorm publiek debat op gang gebracht. Zo willen we dat verkeersveiligheid in Schaarbeek the talk of town wordt. Verscherpte politiecontroles, meer verhoogde kruispunten, extra verkeersborden, onder andere aan de schoolpoorten, zullen ertoe leiden dat bestuurders in Schaarbeek op de rem gaan staan. Maar, we willen meer. Uiteindelijk moet 30 km/uur rijden normaal worden, een evidentie, net zoals een bob kiezen. Dus zorgen we er voortaan voor dat mensen over de zone 30 gaan praten, talk of town, aan de schoolpoort, op café, bij de bakker, met een ludieke actie, met broodzakken en drankviltjes die we gratis uitdeelden bij de bakkers en in de Schaarbeekse cafés willen, mijn collega van handelszaken, Mevrouw de Fierlant, en ik alle schaarbeekenaren aansporen om over de zone 30 te praten. Door deze gesprekken zelf tot inzichten te komen. Maw het is niet het opheffen vingertje van de overheid, het is niet top down, maar wel de talk of town die er samen met de handhaving en aangepaste infrastructuur voor zal zorgen dat Schaarbeek op termijn, en bij uitbreiding het hele Hoofdstedelijk Gewest, 30 km/uur het nieuwe normal gaan vinden. ... Voilà, jusqu'ici, mon plaidoyer pour effectivement continuer avec la zone 30 qui a quand même été votée ici, en toute unanimité. Et je vais finir avec un texte qui concerne un autre point de l'ordre du jour, c'est-à-dire le point 35, in verband met de European Road Safety Charter, parce que bien sûr, ce point 35, ce n'est pas par hasard, juste avant le 36, où on parle de la note stratégique, ce n'est pas par hasard que la commune va signer une charte européenne pour plus de sécurité routière. Je vais vous le résumer, donc, c'est lundi prochain, le 15 septembre, ou commence la semaine européenne de mobilité, et c'est à ce moment-là que Schaarbeek va signer cette charte. ... Verkeersveiligheid groeit in vele steden overal ter wereld uit tot een absolute prioriteit in een streven naar leefbare en gezondere

steden. Schaarbeek is niet anders. Hiervan getuige onder andere onze strategische nota, het stopprincipe dat opgenomen is in het bestuursakkoord en de invoering van zone 30, net één jaar geleden. Deze evolutie is ook POLIS, het Europees netwerk van steden en regio's voor innovatieve transportoplossingen en voor SUMP niet ontgaan. Maandag aanstaande, 16 september, lanceert POLIS bij de aanvraag van de week van de mobiliteit het European Road Safety Charter, met een gezamenlijke ondertekening door enkele Europese pioniers, steden en gemeenten zoals Helmond in Nederland maar ook Lissabon, Rome, Berlijn en Madrid. Schaarbeek krijgt de kans om als eerste en enige Belgische gemeente het charter bij haar lancering mee te ondertekenen. De principes vindt U in het document. De ondertekening van dit nieuwe charter in het Berlamontgebouw zal gebeuren in aanwezigheid van de Europese commissaris voor transport Violette Bulc, en Brussels Minister voor Mobiliteit, Elke Van Den Brandt. Zowel in België, maar ook in Europa, zal dat publieke aandacht krijgen, een uitgelezen kans om ons als gemeente ons engagement voor een veiliger en aangenamer gemeente tegenover onze inwoners publiekelijk te tonen en om voorbeelden te kennen elders in Europa en om van elkaar te leren.

Mme la Bourgmestre : Merci Adelheid. Voilà. Je pense qu'on a fait, et on a pris le temps, vraiment de nous écouter les uns les autres longuement, d'avoir des réponses fournies, claires. Merci pour ce débat long et serein. Je voudrais conclure, je vous propose, en tout cas, de conclure ici. Ce ne sera pas la dernière fois qu'on en parlera. Je voudrais réaffirmer, pour l'avenir, la volonté du Collège et je sens que ce sera avec, aussi, votre soutien, de maintenir la sécurité routière comme une des priorités de cette majorité, avec, plusieurs personnes l'ont souligné, je l'ai fait dans l'introduction, la multidisciplinarité, la transversalité des projets, et donc, l'attention de chacun dans son rôle, à la sécurité routière. Que ce soit au niveau de l'action de la police, que ce soit au niveau de l'infrastructure, que ce soit également au niveau de tous les projets de sensibilisation, de formation, d'accompagnement, mais aussi de visibilité et de publicité autour des actions, y compris bien sûr les contrôles, mais pas que, parce que je pense que c'est plus on en parle, plus ce sera dans l'esprit des gens en disant, ah, attention, mon comportement est important pour la sécurité routière. J'ai noté, enfin, je voulais redire, cela avait été évoqué, l'observatoire qu'on va mettre en place, sera un outil très intéressant pour répondre à des remarques pertinentes qui ont été faites, dans les efforts à fournir, au niveau d'une analyse plus fine, au niveau des chiffres et des statistiques. Mais vous conviendrez avec moi qu'il faut d'abord une première année pour voir aussi tout ce qui arrive et qu'on puisse voir comment aller plus loin dans ces analyses. Qui permettra un ciblage, effectivement, soit des actions, soit des aménagements, où les faire en priorité, etc. Je note, et je souligne aussi l'attention tant de la police que de la commune sur ce qui se fait dans les autres communes belges ou non belges d'ailleurs, pour s'inspirer de projets de beste practice. Y compris, bien sûr cette information ou ces échanges d'idées dans le cadre des ateliers thématiques, on en a parlé, qui seront organisés avec des citoyens. Les efforts fournis ont été importants, ils le resteront, ce sera bien sûr au bénéfice de tous les schaarbeekois, chacun d'entre nous qui sommes toujours, à un moment ou à un autre, piéton, de plus en plus, aussi, de temps en temps ou souvent cycliste, et aussi automobiliste, et il faut vraiment que chacun, à tout moment, puisse s'investir dans cet enjeu. Alors, rendez-vous dans un an. Nous allons, M. Verzin, essayer, effectivement, enfin, on ne va pas essayer, on va réfléchir à une commission réunie, qui pourrait faire un débat peut-être un peu plus technique, pour que le prochain débat sur la sécurité routière, dans le Conseil communal, se focalise plus, peut-être, sur des enjeux politiques, ou d'avenir, ou des projets, que sur des commentaires ou des questions sur des statistiques et des questions techniques. Voilà, l'année prochaine, rendez-vous dans un an. On fera cela alors en deux temps, mais alors, cela veut dire qu'on ne revient pas sur les questions techniques ou de statistiques qui auraient été abordées en commission, parce qu'on ne va pas non plus faire deux fois le même débat. Je propose qu'on reprenne nos travaux.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu la note stratégique de sécurité routière adoptée par le Conseil communal le 20 juin 2018 ;
Vu la politique communale visant à augmenter la sécurité des usagers lors de leurs déplacements sur le territoire schaarbeekois ;

11.09.2019

Vu le souhait de la Commune de Schaerbeek d'assurer le bien-être et la sécurité des citoyens schaarbeekoïses et des visiteurs ;

Vu la volonté de la Commune de Schaerbeek d'améliorer la sécurité subjective et objective ainsi que de protéger les usagers plus vulnérables ;

Vu l'intention de la Commune de Schaerbeek de travailler avec la population des quartiers et les associations pour sensibiliser les automobilistes ainsi que les autres utilisateurs de l'espace public ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins

DECIDE :

d'approuver l'évaluation de la note stratégique relative à la sécurité routière élaborée par les services de la mobilité, de la voirie, des gardiens de la paix, les Cabinets du Bourgmestre, de l'Echevin de la Mobilité et de l'Echevin des Travaux publics ainsi que de la zone de police

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de strategische verkeersveiligheidsnota goedgekeurd door de Gemeenteraad d.d. 20 juni 2018;

Gelet op de gemeentelijke aanpak om de veiligheid van verplaatsingen op de schaarbeekse grondgebied te verbeteren;

Gelet op de wens van de gemeente Schaarbeek om het welzijn en de veiligheid van burgers en bezoekers van Schaarbeek te verzekeren;

Gelet op de wens van de gemeente Schaarbeek om de subjectieve en objectieve veiligheid te verbeteren en de meest kwetsbare weggebruikers te beschermen;

Gelet op de bedoeling van de gemeente Schaarbeek om met de burgers en de verenigingen samen te werken om zowel de automobilisten en de andere gebruikers van de openbare ruimte te sensibiliseren;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen

BESLIST:

de evaluatie van de strategische verkeersveiligheidsnota die is opgesteld door de diensten mobiliteit, wegen, gemeenschapswachten, de kabinetten van de burgemeester, de schepenen van Mobiliteit en de schepenen van Openbare werken evenals de politiezone, goed te keuren

* * *

Madame Trachte entre en séance -- Mevrouw Trachte treedt ter vergadering

* * *

Logement -- Huisvesting

ORDRE DU JOUR N°37 -- AGENDA NR 37

Lutte contre les logements inoccupés - Convention de mise à disposition du subside régional (25.000€) pour 2018 – Approbation

Strijd tegen leegstaande woningen - Overeenkomst van terbeschikkingstelling van de gewestelijke toelage (25.000€) voor 2018 - Goedkeuring

M. Bernard : J'ai lu, comme chaque année, le rapport d'activité que vous faites, dans la lutte contre les logements inoccupés, et en fait, comme chaque année, depuis maintenant quelques années, 5, 6 ans, depuis que je suis ici, il y a les rapports tendus avec la Région qui sont mentionnés dans le rapport d'activité. Et alors on remarque une grosse différence entre le nombre de logements qui sont inoccupés, ici, à Schaerbeek, qui sont constatés par les services communaux, et puis on accuse la Région qui n'arrive pas à suivre, qui n'enrôle pas, qui ne prend pas des mesures pour que l'inoccupation cesse. Et chaque année, c'est à peu près le même discours, et je constate que de nouveau en 2018, on redit la même chose qu'en 2017, 2016, 2015, 2014. Et je voudrais savoir, parce qu'on a quand même des pieds

11.09.2019

dans le Gouvernement régional bruxellois, comment cela ce fait que ce dossier bloque depuis tant d'années.

M. Eraly : C'est au niveau Régional, moi je ne peux pas répondre pour la Région, mais je peux inviter les députés PTB à la Région à poser la question. Nous, on est en ordre, on fait le job, après, eux, je ne peux pas vous expliquer ce qu'ils font à la Région. Je peux vous engager à aller demander à votre député PTB de poser la question à la Ministre du Logement.

M. Bernard : Je veux juste dire que, bon maintenant, en tout cas, on interpelle. J'interpelle ici chaque année, en ce qui me concerne, et chaque année on me répond plus ou moins la même réponse, et que cela bloque, et qu'on ne comprend pas ce qui se passe à la Région. Et ce rapport d'activité 2018 nous dit pareil, nous n'avons pas d'explications de la Région. Je crois quand même qu'on pourrait, on a suffisamment de relais, vous avez été Secrétaire d'Etat pendant tout un temps, vous êtes maintenant en fonction ministérielle, pour savoir un petit peu qu'est ce qui fait qu'il y a toute une série de logements qui sont inoccupés. Nous constatons, vous pouvez renvoyer la balle, mais c'est vous qui étiez en charge ici, de cette matière dans la commune.

M. Eraly : D'abord, moi je ne suis pas en fonction ministérielle. Mais donc, nous on agit, on interpelle, on pose des questions sur les logements inoccupés, également, on fait ce qu'on a à faire. Maintenant, on aimerait bien faire plus, on aimerait bien que cela avance plus vite, mais on sait les contraintes dans lesquelles se trouve la Région. Je veux dire, ils ont aussi des difficultés, on n'a pas que cela aussi, la question des logements inoccupés, mais il y a aussi, avec la Région, tout le travail autour des logements insalubres, ou parfois, aussi, cela pose des problèmes. Mais bien voilà, on essaye de les résoudre. Mais tout cela se fait, on essaye de faire comme on peut mais je ne peux pas vous répondre, là, maintenant, sur ce que fait ou ne fait pas la Région, sur ce sujet bien précis.

Mme la Bourgmestre : Donc, il ne nous revient pas ici de discuter, effectivement, de l'organisation bonne ou mauvaise de la Région sur cette question. Je crois qu'il faut interpeller au bon endroit pour avoir des réponses à ces questions.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 juillet 2018 accordant une subvention destinée à soutenir la Commune dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés;

Considérant que cet arrêté dispose en son article 5 qu'une convention précise les modalités de mise à disposition et le contrôle de la subvention;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 20 août 2019;

DECIDE

d'approuver la convention de mise à disposition du subsidie 2018 de 25.000 € pour "l'Observatoire communal du logement" entre la Commune et la Région de Bruxelles-Capitale.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het besluit van 5 juli 2018 van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest waarbij een toelage toegekend wordt aan de gemeente in kader van de strijd tegen leegstaande woningen ;

Overwegende dat dit besluit, in zijn artikel 5 bepaalt dat een overeenkomst de modaliteiten van de terbeschikkingstelling en de controle van subsidie moet regelen;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 20 augustus 2019;

BESLUIT

de overeenkomst van terbeschikkingstelling van de subsidie 2018 (25.000 €) voor het "gemeentelijk huisvesting Observatorium", tussen de Gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, goed te keuren.

ORDRE DU JOUR N°38 -- AGENDA NR 38

Partenariat Commune - Asbl Biloba - Convention 2019 – Approbation

Medewerking Gemeente - Vzw Biloba - Overeenkomst 2019 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale;
Vu sa délibération du 25 juin 2014 approuvant le règlement relatif aux subventions communales;
Considérant que les subsides supérieurs à 4.500 € et nominatifs au budget doivent être précédés d'une convention de partenariat avec le bénéficiaire;
Considérant que l'asbl Biloba sollicite une aide pour financer ses activités à Schaerbeek, plus précisément les activités de la maison d'accueil pour Séniors située rue des Plantes 118-120,
Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins
Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ses conclusions
DECIDE

1. d'approuver le projet de convention, joint au dossier, visant à fixer les conditions de partenariat 2019 entre la commune et l'Asbl Biloba
2. de fixer le subside 2019 à 10.000 €.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op het raadsbesluit van 25 juni 2014 houdende goedkeuring van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen;
Overwegende dat toelagen van meer dan 4.500 €, ingeschreven op naam op de begroting, voorafgegaan moeten worden van een overeenkomst van samenwerking met de begunstigde;
Overwegende dat de Vzw Biloba een financiële hulp vraagt om haar activiteiten in Schaerbeek te financieren en meer bepaald de activiteiten van het huis voor Bejaarden gelegen Plantenstraat 118-120;
Gelet op het Collegebesluit;
Overwegende dat het past gevolg te geven aan dit besluit;
BESLUIT

1. het bij het dossier gevoegde ontwerp van overeenkomst goed te keuren, met als doel de samenwerkingsvoorwaarden 2019 tussen de Gemeente en de vzw Biloba goed te keuren
2. de subsidies 2019 ter hoogte van 10.000 € vast te stellen.

Développement urbain -- Stedelijke ontwikkeling

ORDRE DU JOUR N°39 -- AGENDA NR 39

Contrat de Quartier Durable Stephenson - Convention de mise à disposition d'un acompte de 2.147.860,56€ du subside régional – Approbation

Duurzaam Wijkcontract Stephenson - Overeenkomst van terbeschikkingstelling van een voorschot van 2.147.860,56€ op de gewestelijke toelage - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

11.09.2019

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016;

Considérant l'approbation du programme du Contrat de Quartier Durable Stephenson par le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale en date du 14 février 2019;

Vu l'arrête du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 14 février 2019 octroyant un subside de 7.065.000€ à la commune de Schaerbeek pour la mise en oeuvre de la revitalisation urbaine dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Pogge;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 16 juillet 2019;

DECIDE

d'approuver la convention entre la commune et la Région de Bruxelles-Capitale, pour la mise à disposition d'un subside de 2.147.860,56€ correspondant à un acompte pour les opérations immobilières et d'espace public prévus au programme du CQD Stephenson.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op het artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie houdende organisatie van de stedelijke herwaardering van 6 oktober 2016;

Overwegende de goedkeuring van het programma van het Duurzaam Wijkcontract Stephenson door de Brusselse Hoofdstedelijke Regering op datum van 14 februari 2019;

Overwegende het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 14 februari 2019 om een toelage van 7.065.000 € toe te kennen aan de gemeente Schaarbeek voor het opstarten van de herwaardering van de wijk in het kader van het Duurzaam Wijkcontract Pogge;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 16 juli 2019;

BESLUIT :

de overeenkomst tussen de gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor de terbeschikkingstelling van een subsidie van 2.147.860,56 €, als voorschot voor vastgoedoperaties en openbare ruimten voorzien in het programma Duurzaam Wijkcontract Stephenson, goed te keuren.

AFFAIRES GÉNÉRALES == ALGEMENE ZAKEN

Contentieux administratif == Bestuursgeschillen

ORDRE DU JOUR N°40 == AGENDA NR 40

**Arrêté de police du Bourgmestre - Application des articles 119bis, 133, 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale
- Interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique - Prise de connaissance.**

Politie besluit van de Burgemeester - Toepassing van artikelen 119 bis, 133 en 135 §2 van de Nieuwe Gemeentewet - Verbod om alcohol te nuttigen op de openbare weg - Ter kennis neming.

M. Boukhari : Merci Mme la Présidente. J'aimerais ici faire l'écho de nombreux riverains, dont je fais partie, par rapport à cet arrêté, et rebondir de manière positive par rapport aux premières impressions, les premiers effets que produit cet arrêté, quant à la tranquillité des riverains. C'est une très bonne initiative, et nous tenons sincèrement à vous féliciter et à vous remercier par rapport à cela. Néanmoins, la date butoir du 31 octobre, qui est la date de validité de cet arrêté, arrive à grands pas, et les inquiétudes sont de l'ordre de pouvoir bénéficier d'une durabilité beaucoup plus longue, à savoir toute l'année, car en effet, les nuisances n'arrêtent pas dans ce genre de quartier, et avec la nouvelle configuration qui est en place, cela ne risque pas de s'amenuiser. Merci.

M. Koyuncu : Merci Mme la Présidente. Très brièvement, serait-il possible d'étendre cet arrêté sur d'autres places, voire rues de Schaerbeek, parce qu'on rencontre ce même genre de problèmes et d'attitude tout près de chez moi, je ne vais pas donner le nom de la place, mais bon. La place de la Reine, pour ne pas citer le nom.

Mme Petre : Merci Madame. Moi je n'ai pas assisté à votre commission, Mme la Bourgmestre, mais l'une de nos conseillères bien, et elle m'a indiqué que c'était, à la base, une demande de la police, ce que je peux tout à fait entendre, pour avoir un outil d'action, ce que je peux comprendre aussi. C'est aussi une demande des habitants, parce que je pense que mes collègues conseillers communaux l'ont souligné, c'est un quartier qui est très compliqué, avec des situations au niveau des déchets, au niveau des odeurs d'urine qui sont parfois vraiment insoutenables. Je pense par exemple à la borne électrique en bas de la rue Vandeweyer dont on ne sait pas s'approcher à moins d'un mètre parce que c'est vraiment compliqué au niveau de l'odeur. Mais en dehors de cela, je voulais voir qu'elle était la vision à long terme, et donc, quelle sera la suite après cet arrêté temporaire provisoire? Quel serait le projet pour régler le problème de manière plus durable ? Et alors, est ce que vous envisagez d'autres solutions que simplement l'intervention policière qui est de type répressive, et est ce que d'autres solutions de sensibilisation, etc. sont prévues ? Merci.

Mme la Bourgmestre : Rappel, tout d'abord qu'il existe déjà un règlement qui interdit la consommation d'alcool dans l'espace public dans l'ensemble du territoire schaerbeekois de 22 à 9 h du matin. Ici, il s'agissait bien, dans une zone limitée, d'étendre cette interdiction à toute la journée. La question de la prolongation, la question de l'extension, et la question de la manière et de voir à l'avenir comment faire. Je vais recevoir dans quelques jours une analyse de la police pour effectivement objectiver les résultats de cette mesure. Et en fonction de cette analyse, des résultats, il se pourrait, effectivement, qu'on décide de maintenir cela. Mais je voudrais que cela se fasse d'une manière objective, en prenant en considération l'ensemble des critères. Auquel cas, il ne pourrait plus s'agir d'un arrêté du Bourgmestre, mais nous devrions passer soit par une modification du règlement de police, soit par une ordonnance de police. Et donc, la question, éventuellement de l'étendre à d'autres zones pourrait se poser aussi. Mais je ne voudrais pas, cela je suis claire aussi, qu'on en arrive non plus, par principe, se dire aussi qu'on ne peut plus consommer de l'alcool ou qu'il n'y a plus de convivialité dans les terrasses, où cela devient quelque chose...Donc, il faut être prudent par rapport à cela, je voudrais insister aussi par rapport à cela. C'est important. Mais donc, les analyses vont être faites de manière objective, et il y aura des discussions, et si on passe en ordonnance ou en règlement de police, cela reviendra ici dans cette enceinte. D'autres systèmes, oui, il y a toujours, enfin, on le fait, de sensibiliser, de rappeler les règles en matière de propreté, en matière de comportement, d'incivilité. Cela se fait, mais force est de constater que ce n'est pas suffisant, et qu'on se sent un peu démuné par rapport à des comportements certainement inciviques. Et qu'à moins d'être pris sur le fait, malheureusement, ce n'est pas évident de pouvoir chaque fois faire alors une approche de sensibilisation et de répression auprès de la personne. Et je sais, et cela n'est pas nouveau, malheureusement, c'est plus difficile dans certains quartiers que dans d'autres. Mais voilà pour cet arrêté, donc, on aura l'occasion d'en rediscuter, probablement. Mais je voudrais qu'il n'y ait pas d'hypothèse aujourd'hui, sans que l'on ait des données, des résultats, des analyses objectives de l'effet de cette mesure, qui a été donc, sur une zone bien définie, avec le fait que cette zone subi beaucoup de pressions et de problèmes différents, ce qui est quand même relativement unique, heureusement, dans notre commune. Voilà.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu la nouvelle loi communale, et plus particulièrement ses articles 119 bis, 133 et 135 §2;

Considérant que le Bourgmestre est chargé de l'exécution des lois, des décrets, des ordonnances et des règlements;

Considérant que les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publiques;

Considérant que les services de police ont constaté, entre le 15/06/2019 et le 7/07/2019, plus de 21 faits de troubles à l'ordre public liés à la consommation d'alcool dans le quartier Nord, et plus particulièrement, le périmètre délimité par les rues de Brabant du n° 31 au 207 (1030), Aerschot du n° 4 au 274 & 1 au 267 (1030), Verte du n° 75 au 245 & 82 au 244 (1030), Quatrecht (1030), Dupont (1030) Allard (1030), Fraternité (1030), Rogier (1030), d'Hoogvorst (1030), De Potter (1030), Liedts (1030);

Considérant que, de manière croissante, les autorités communales sont confrontées à d'importants problèmes d'ordre public dans le périmètre délimité par les rues Brabant du n° 31 au 207 (1030), Aerschot du n° 4 au 274 & 1 au 267 (1030), Verte du n° 75 au 245 & 82 au 244 (1030), Quatrecht' (1030), Dupont (1030) Allard (1030), Fraternité (1030), Rogier (1030), d'Hoogvorst (1030), De Potter (1030), Liedts (1030), liés à la consommation excessive d'alcool;

Considérant qu'il ressort du rapport de police du 15/07/2019, que des problèmes majeurs liés au maintien et au rétablissement de l'ordre public doivent être pris en charge dans le quartier délimité par les rues de Brabant du n° 31 au 207 (1030), Aerschot du n° 4 au 274 & 1 au 267 (1030), Verte du n° 75 au 245 & 82 au 244 (1030), Quatrecht (1030), Dupont (1030) Allard (1030), Fraternité (1030), Rogier (1030), d'Hoogvorst (1030), De Potter (1030), Liedts (1030);

Considérant la présence dans l'espace public du périmètre précité de magasins de nuit vendant de l'alcool à des heures tardives

Considérant le grand nombre de personnes présentes dans l'espace public du périmètre précité et s'approvisionnant en boissons alcoolisées aux abords des magasins de nuit;

Considérant que les troubles constatés et liés à la consommation d'alcool risquent de s'aggraver compte tenu du nombre de personnes identifiées par les services de police comme ayant troublé ou participé directement à un trouble à l'ordre public;

Considérant qu'il appartient à l'autorité communale de prendre les mesures adaptées et proportionnelles afin d'assurer le maintien de l'ordre public;

Considérant, vu l'urgence de la situation, et afin de ramener la sécurité et la tranquillité publiques dans cet espace public, qu'une mesure d'interdiction de consommation d'alcool est la seule mesure efficace et nécessaire vu les constats émis par les services de police;

Considérant que la mesure générale visée à l'article 85 du Règlement général de police et relative à l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique entre 22 heures et 9 heures du matin doit être étendue à une durée de 24h sur 24 dans le quartier visé en urgence;

ARRETE

Article 1°

Dans une période comprise entre le 15 juillet 2019 et le 31 octobre 2019 inclus, il est interdit, à l'exception des terrasses attenantes aux débits de boisson, de consommer de l'alcool sur la voie publique dans le quartier délimité par les rues Brabant du n° 31 au 207 (1030), Aerschot du n° 4 au 274 & 1 au 267 (1030), Verte du n° 75 au 245 & 82 au 244 (1030), Quatrecht (1030), Dupont (1030) Allard (1030), Fraternité (1030), Rogier (1030), d'Hoogvorst (1030), De Potter (1030), Liedts (1030).

Article 2°

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à plusieurs endroits du périmètre visé et mis sur le site internet de la commune afin d'en garantir la diffusion la plus large possible. La destruction ou l'enlèvement de l'affiche sera puni d'une sanction administrative communale.

Article 3°

Les services de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté et peuvent, en cas de nécessité, procéder à la saisie des bouteilles d'alcool en cours de consommation.

Article 4°

Selon la procédure définie dans la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, sera puni d'une amende administrative de maximum 350 euros quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement.

Article 5°

Un recours en annulation et/ou en suspension contre la présente décision peut être déposé par voie de requête au Conseil d'Etat, dans un délai de 60 jours à partir de sa notification, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 12 janvier 1973 et à l'arrêté du Régent du 23 août 1948 ou électroniquement via le site <https://eproadmin.raadvst-consetat.be>, conformément à la procédure décrite à l'article 85 bis de l'arrêté du Régent du 23/08/1948 déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat.

Article 6°

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de nieuwe gemeentewet, inzonderheid de artikelen 119 bis, 133 en 135 §2;

Overwegende dat de Burgemeester belast is met de uitvoering van de wetten, de decreten, de ordonnanties en de verordeningen;

Overwegende dat de gemeenten tot taak hebben in een goede politie, en met name in de openbare zindelijkheid, gezondheid, veiligheid en rust, te voorzien ten behoeve van de inwoners;

Overwegende dat de politiediensten tussen 15/06/2019 en 07/07/2019 meer dan 21 feiten van openbare ordeverstoringen vastgesteld hebben die verband hielden met het gebruik van alcohol in de Noordwijk, meer bepaald in de perimeter afgebakend door de Brabantstraat van nr. 31 tot en met 207 (1030), de Aarschotstraat van nr. 4 tot en met 274 & 1 tot en met 267 (1030), de Groenstraat van nr. 75 tot en met 245 & 82 tot en met 244 (1030), de Kwatrechtstraat (1030), de Dupontstraat (1030), de Allardstraat (1030), de Broederschapstraat (1030), de Rogierstraat (1030), de Hoogvorststraat (1030), de De Potterstraat (1030), de Liedtsstraat (1030);

Overwegende dat de gemeentelijke overheden in toenemende mate geconfronteerd worden met belangrijke problemen op het vlak van de openbare orde in de perimeter afgebakend door de Brabantstraat van nr. 31 tot en met 207 (1030), de Aarschotstraat van nr. 4 tot en met 274 & 1 tot en met 267 (1030), de Groenstraat van nr. 75 tot en met 245 & 82 tot en met 244 (1030), de Kwatrechtstraat (1030), de Dupontstraat (1030), de Allardstraat (1030), de Broederschapstraat (1030), de Rogierstraat (1030), de Hoogvorststraat (1030), de De Potterstraat (1030), de Liedtsstraat (1030), die verband houden met een overmatig gebruik van alcohol;

Overwegende dat blijkt uit het politieverlag dd. 15/07/2019 dat er belangrijke problemen op het vlak van de handhaving en het herstel van de openbare orde aangepakt moeten worden in de wijk afgebakend door de Brabantstraat nr. 31 tot en met 207 (1030), de Aarschotstraat van nr. 4 tot en met 274 & 1 tot en met 267 (1030), de Groenstraat van nr. 75 tot en met 245 & 82 tot en met 244 (1030), de Kwatrechtstraat (1030), de Dupontstraat (1030), de Allardstraat (1030), de Broederschapstraat (1030), de Rogierstraat (1030), de Hoogvorststraat (1030), de De Potterstraat (1030), de Liedtsstraat (1030);

Overwegende de aanwezigheid van nachtwinkels in de openbare ruimte van de voorgenoemde omtrek die alcohol verkopen op late uren;

Overwegende het grote aantal personen die aanwezig zijn in de openbare ruimte van de voorgenoemde omtrek en die alcoholische dranken kopen in de nachtwinkels;

Overwegende dat de vastgestelde ordeverstoringen die verband houden met het gebruik van alcohol dreigen te verergeren, rekening houdend met het aantal personen die geïdentificeerd werden door de politiediensten wegens een verstoring van de openbare orde of omdat ze er rechtstreeks aan hadden deelgenomen;

Overwegende dat het aan de gemeentelijke overheid toekomt om aangepaste en evenredige maatregelen te nemen om de handhaving van de openbare orde te verzekeren;

Overwegende dat, gelet op de hoogdringendheid van de situatie, en om de openbare veiligheid en rust te doen wekeren in deze openbare ruimte, een verbod op alcoholgebruik de enige doeltreffende en noodzakelijke maatregel is gelet op de vaststellingen van de politiediensten;

Overwegende dat de algemene maatregel bedoeld in artikel 85 van het Algemeen Politierglement betreffende het verbod om alcoholische dranken te nuttigen op de openbare weg tussen 22.00 uur en 09.00 uur 's morgens dringend uitgebreid moet worden in de bedoelde wijk;

BESLUIT

Artikel 1

In de periode van 15 juli 2019 tot en met 31 oktober 2019 is het verboden, met uitzondering van de aanpalende terrassen bij drankgelegenheden, om alcohol te nuttigen op de openbare weg in de wijk afgebakend door de Brabantstraat van nr. 31 tot en met 207 (1030), de Aarschotstraat van nr. 4 tot en met 274 & 1 tot en met 267 (1030), de Groenstraat van nr. 75 tot en met 245 & 82 tot en met 244 (1030), de Kwatrechtstraat (1030), de Dupontstraat (1030), de Allardstraat (1030), de Broederschapstraat (1030), de Rogierstraat (1030), de Hoogvorsstraat (1030), de De Potterstraat (1030), de Liedtsstraat (1030).

Artikel 2

Een exemplaar van huidig besluit zal aangeplakt worden op verscheidene plaatsen in de bedoelde perimeter en zal op de website van de gemeente geplaatst worden om een zo ruim mogelijke verspreiding te garanderen. Het vernielen of het wegnemen van de affiche zal bestraft worden met een gemeentelijke administratieve sanctie.

Artikel 3

De politiediensten zijn belast met de uitvoering van dit besluit en kunnen, indien dit noodzakelijk is, de alcoholische dranken die men aan het nuttigen is in beslag nemen.

Artikel 4

Volgens de procedure bepaald in de wet van 24 juni 2013 betreffende de gemeentelijke administratieve sancties, zal ieder die de bepalingen van onderhavig reglement overtreedt, worden gestraft met een administratieve geldboete van maximum 350 euro.

Artikel 5

Een beroep tot nietigverklaring en/of schorsing tegen huidige beslissing kan neergelegd worden via een verzoekschrift bij de Raad van State, en dit binnen een termijn van 60 dagen te rekenen vanaf de kennisgeving, overeenkomstig de gecoördineerde wetten op de Raad van State, gecoördineerd door het koninklijk besluit van 12 januari 1973 en het Besluit van de Regent van 23 augustus 1948, of elektronisch via de site <https://eproadmin.raadvst-consetat.be>, overeenkomstig de procedure beschreven in artikel 85bis van het Besluit van de Regent van 23/08/1948 tot regeling van de rechtspleging voor de afdeling bestuursrechtspraak van de Raad van State.

Artikel 6

Dit besluit is onmiddellijk van kracht.

Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer

ORDRE DU JOUR N°41 -- AGENDA NR 41

Ecuries du Tram, rue Rubens, 95 à 1030 Schaerbeek - Nouvel appel à projets - Choix du mode opératoire et approbation du cahier des charges – Approbation

Ecuries van de Tram, Rubensstraat, 95 te 1030 Schaarbeek - Nieuwe offerteaanvraag - Keuze van de operationele wijze en goedkeuring van het bestek - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 232 et 233 de la Nouvelle loi communale;

Vu le rapport au Collège des Bourgmestres et Echevins en sa séance du 27 août 2019;

Considérant qu'il convient de faire droit aux conclusions de ce rapport;

DECIDE:

D'approuver le projet de cahier des charges du nouvel appel à projets, visant à confier à un opérateur économique extérieur l'exploitation des biens loués à la S.T.I.B., soit le rez-de-chaussée du bâtiment de la S.T.I.B. sis rue Rubens, 95 à 1030 Schaerbeek, et d'opter pour une procédure négociée et sans publicité comme mode opératoire.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gezien de artikelen 117, 232 en 233 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gezien het verslag aan het College van Burgemeester en Schepenen in zitting van 27 augustus 2019;

Overwegende dat het past recht te doen op de conclusies van dit verslag;

BESLUIT:

Het bestek van de nieuwe offerteaanvraag, beogend de exploitatie van de panden verhuurd aan de N.M.B.S., hetzij het gelijkvloers van het gebouw van de N.M.B.S. gelegen Rubensstraat, 95 te 1030 Schaarbeek, toe te vertrouwen aan een derde economische operator, goed te keuren en de keuze te maken voor een onderhandelings- en zonder bekendmaking procedure als operationele wijze.

11.09.2019

ORDRE DU JOUR N°42 -- AGENDA NR 42

Projet de convention d'occupation à titre précaire, à conclure entre la Commune de Schaerbeek et l'asbl Scouts et Guides Pluralistes de Belgique, agissant pour le compte de la 66ème Unité (région de Bruxelles-Nord), ayant pour objet la partie avant du complexe immobilier communal sis avenue Ernest Cambier, 2C à 1030 Schaerbeek – Approbation

Ontwerp van preciaire bezettingsovereenkomst te sluiten tussen de Gemeente Schaarbeek en de vzw Scouts et Guides Pluralistes de Belgique, tredend voor de 66de Eenheid (streek van Brussel-Noord), met als voorwerp het deel aan de voorkant van de gemeentelijke onroerende complex gelegen Ernest Cambierlaan, 2C te 1030 Schaarbeek - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 232 et 233 de la Nouvelle loi communale;

Vu le rapport au Collège des Bourgmestre et Echevins en sa séance du 3 septembre 2019;

Considérant qu'il convient de faire droit aux conclusions de ce rapport;

DECIDE:

D'approuver le projet de convention d'occupation à titre précaire et révocable, à conclure entre la Commune de Schaerbeek et l'asbl Scouts et Guides Pluralistes de Belgique, agissant pour le compte de la 66ème Unité (région de Bruxelles-Nord), ayant pour objet la partie avant du complexe immobilier communal sis avenue Ernest Cambier, 2C à 1030 Schaerbeek.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gezien de artikelen 117, 232 en 233 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gezien het verslag aan het College van Burgemeester en Schepenen in zitting van 3 september 2019;

Overwegende dat het past recht te doen op de conclusies van dit verslag;

BESLUIT:

Het ontwerp van preciaire bezettingsovereenkomst te sluiten tussen de Gemeente Schaarbeek en de vzw Scouts et Guides Pluralistes de Belgique, tredend voor de 66de Eenheid (streek van Brussel-Noord), met als voorwerp het deel aan de voorkant van de gemeentelijke onroerende complex gelegen Ernest Cambierlaan, 2C te 1030 Schaarbeek, goed te keuren.

ORDRE DU JOUR N°43 -- AGENDA NR 43

Tetris - Rue Verte 216 - Contrat de bail pour les 5ème et 7ème étages - PPU – Approbation

Tetris - Groenstraat 216 - Huurcontract voor de 5de en 7de verdiepingen - SPP - Goedkeuring

M. Mahieu : Merci Mme la Bourgmestre. Je m'interroge, en fait, parce que je ne comprends pas la raison d'être de cette location, et je voudrais en comprendre l'opportunité politique. Je voudrais, en fait, connaître votre stratégie immobilière actuelle. En 2015, le Collège de l'époque avait chargé un consultant externe d'une étude de rationalisation des implantations communales. Ce consultant avait planché sur diverses hypothèses, encadré par un comité de pilotage qui était composé de membres du Collège et de l'Administration. Le coût final de cette étude, rappelons-le, était de 75.000 euros. Dans la foulée, un plan stratégique immobilier a été adopté et a été dénommé Tetris. Il avait pour but annoncé de rationaliser les implantations communales, pour que les services communaux soient répartis en deux immeubles, plutôt qu'en trois. L'Hôtel communal et le CTR. Financièrement, la vente du CSA devait permettre de financer les travaux du CTR. Cela avait d'ailleurs été annoncé à cor et à cris dans

notamment le Schaerbeek info, par l'échevin des Travaux et le Secrétaire communal. Alors, où en est-on dans le déploiement de cette stratégie ? Les travaux du CTR sont-ils finalisés ? Quand le seront-ils ? Où en est-on dans le choix de l'implantation des différents services ? Quand les déménagements seront-ils finalisés ? Si le PPU s'installe rue Verte, que deviennent les espaces qui leur étaient dédiés ? Quels éléments, quels besoins nouveaux non identifiés en 2015 par le consultant et le comité de pilotage conduisent aujourd'hui à louer pour 140.000 euros annuels, deux plateaux de cet immeuble de bureaux ? Ces deux plateaux sont-ils nécessaires ? Combien de personnes vont s'y installer ? Est-ce que le budget 2019 prévoyait une telle dépense ? À plus long terme, on entend parler aussi d'une acquisition envisagée peut-être de cet immeuble rue Verte, peut-être aussi d'un étage du CSA rénové. Est-ce que ces acquisitions sont effectivement envisagées par le Collège ? Dans quel but ? Et sont-elles budgétées dans votre plan de gestion 2019-2021 ?

Mme la Bourgmestre : Au niveau de Tetris, donc, c'est toujours bien un projet et une ambition du Collège de rationaliser les implantations. Non, les travaux à Rodenbach ne sont pas terminés. Je ne peux pas répondre à la question aujourd'hui, à l'instant, du *timing* des prochaines étapes, et il y avait une urgence qui a fait qu'effectivement, le Collège a décidé de louer le bâtiment de la rue verte pour le PPU, pour rassembler toutes les équipes du PPU en un seul lieu. Mais il s'agit bien d'une location et le Collège n'a pas souhaiter s'engager dans un bail qui deviendrait une acquisition. Ce qui montre bien que la volonté est toujours de rationaliser et de rassembler en moins de bâtiments possibles les effectifs et les services communaux. Maintenant, il faut reconnaître que pour le PPU, il y a un élément important, qui est celui de la centralité, que n'offre pas Rodenbach, puisque les équipes du PPU sont amenées à beaucoup circuler dans la commune, et à bouger. Et donc, la centralité est importante par rapport à cela. Pour le point qui est ici, donc, qui est celui de la location du PPU, voilà sa motivation. Je ne sais pas au niveau de la convention, je ne pense pas qu'il y avait d'autre..., c'est un bail 9 ans, classique, sans qu'il y ait de clause par rapport à une acquisition de ce bâtiment. Et si je n'ai pas beaucoup plus d'élément pour le moment, je vais être très franche avec vous, c'est que la réunion de synthèse sur tous les où on en est dans les plans, Tetris, etc., je ne l'ai pas encore eue. Mais on avance bien, effectivement, dans des analyses pour rassembler les équipes, que ce soit dans des réorganisations de l'Hôtel communal et dans les travaux qui vont se poursuivre à Rodenbach, puisqu'il y a, effectivement, encore du potentiel là-bas. M. Bilge, vous souhaitiez rajouter quelque chose pour l'équipe du PPU ?

M. Bilge : A première vue, nous envisageons de louer les locaux qui se trouvent à la rue Verte. Pourquoi, nous trouvons que c'est un lieu central, c'est près de la Place Liedts, et il y avait une forte demande de centraliser les équipes du PPU, que ce soit les gardiens de la paix, les TSR, les services accompagnement et les services appuis, thématique et territorial. Et donc, voilà, ce sera fait prochainement, et donc, une fois après approbation.

M. Mahieu : je ne suis pas sûr de comprendre ce qu'on entend par centraliser. Est-ce que cela veut dire qu'on a besoin de mettre tous les services au même endroit ? Cela veut dire qu'aujourd'hui, ils sont éclatés ? Ou est ce qu'on a besoin de les mettre ailleurs qu'au CTR ?

Mme la Bourgmestre : Non, non, on reste avec ces deux implantations principales. C'est l'objectif principal.

M. Mahieu : Mais le PPU, je parle juste du PPU. Quand on dit centraliser le PPU, cela veut dire centraliser tous les services du PPU qui sont éclatés, ou est-ce que cela veut dire qu'il faut les mettre à un endroit précis dans la Commune ? Cela veut dire quoi la centralité ?

Mme la Bourgmestre : Les deux objectifs étaient de ramener toutes les équipes du PPU en un seul lieu et que ce lieu soit central.

M. Mahieu : Et pourquoi est-ce qu'on n'a pas identifié cela en 2015 ? Qu'est ce qui fait qu'en 2015, on n'a pas identifié ce besoin-là ?

Mme la Bourgmestre : Je propose que vous posiez peut-être une question plus globale, si vous le souhaitez, sur ces différents points-là, parce que je serais bien incapable de dire pourquoi en 2015 cela n'a pas été fait. Ou cela a peut-être été fait d'ailleurs, je ne veux pas préjuger.

M. Mahieu : Et donc, ici, on est dans une location qui est sur un court terme, et sur le long terme, le PPU reste là, ou le PPU sera amené à déménager dans une autre implantation ?

Mme la Bourgmestre : Alors, comme je viens de dire, on est en train de refaire le point sur l'ensemble des besoins de la Commune, et nous attendons incessamment sous peu une analyse des services, pour voir, effectivement, ce qui devra être nécessaire. Je ne sais pas vous répondre aujourd'hui. Pour le moment, en tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'on n'a pas mis d'option d'acquisition sur ce bâtiment. Ce qui indique bien qu'il ne s'agit pas nécessairement de dire que, *ad vitam aeternam*, le service PPU sera

11.09.2019

dans une implantation ailleurs, séparée. Mais là il y avait vraiment la nécessité de pouvoir relocaliser le service.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 38 voix contre 0 et 4 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 38 stem(men) tegen 0 en 4 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 38 voix contre 0 et 4 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 28 mai 2019

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 25 juin 2019

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 août 2019

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

DECIDE :

de marquer son accord sur le contrat de bail pour la location des étages 5 (572 m²) et 7 (350 m²) + local au rez-de-chaussée (170 m²) et 5 places de stationnement pour le PPU au sein du bâtiment rue Verte 216 à Schaerbeek pour un loyer mensuel de 12.776 € avec VISMET PROPCO (Rue du Vieux marché aux grains - 1000 Bruxelles)

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 38 stem(men) tegen 0 en 4 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 28 mei 2019

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 25 juni 2019

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 27 augustus 2019

Overwegend dat het betaamt gevolg geven aan deze beslissingen

BESLUIT :

akkoord te gaan met het huurcontract voor het huren van de verdiepingen 5 (572 m²) en 7 (350 m²) + het lokaal op het gelijkvloer en 5 parkeerplaatsen voor de SPP in het pand gelegen Groenstraat 216 te Schaerbeek voor een maandelijkse huurprijs van 12.776 € met VSMET PROPCO (oude Graanmarktstraat - 1000 Brussel)

ORDRE DU JOUR N°44 -- AGENDA NR 44

**Bien sis Rue Destouvelles, 37 - Rez-de-chaussée - Contrat de bail avec la consultation pour enfants –
Approbation**

Goed gelegen Destouvelles, 37 - Gelijksvloer - Huurcontract met de kinderraadpleging - Goedkeuring

Mme la Bourgmestre : Cela, c'est un projet qui me tenait à cœur, c'est le bâtiment qui a été construit dans le cadre du contrat de quartier Reine-Progrès, à l'emplacement des trois maisons qui ont explosé en 2011. C'était un projet, on s'était engagé à le faire auprès du quartier, pour y mettre aussi du logement, mais des équipements à destination, donc, des enfants et une maison médicale. Voilà, je pense que c'est un très beau projet qui se concrétise là.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 03.09.2019

11.09.2019

Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de cette décision

DECIDE

1. de marquer son accord sur la location de locaux d'une superficie de 128,80 m² situés au rez-de-chaussée du complexe immobilier situé Rue Destouvelles 37 à 1030 Schaerbeek par le Comité de la consultation pour enfants, association de fait agréée par l'ONE sous matricule 10/21015/09 pour une durée de 9 ans au prix de 750 €/mois
2. d'adopter le contrat de bail déposé au dossier

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 03.09.2019

Overwegend dat het betaamt gevolg te geven aan de conclusies van deze beslissing

BESLUIT

1. akkoord te gaan met de huur van lokalen van een oppervlakte van 128,80 m² gelegen op het gelijkvloer van het complex gelegen Destouvellesstraat 37 te 1030 Schaerbeek door de kinderraadplegingscommissie, een feitelijke vereniging die door ONE is goedgekeurd onder nummer 10/21015/09 voor een duur van 9 jaar en voor een huurprijs van 750 €/maand
2. het huurcontract, neergelegd in het dossier, aan te nemen

ORDRE DU JOUR N°45 --- AGENDA NR 45

Bien sis Rue Destouvelles 35 - Contrat de bail avec l'ASBL Maison Médicale Le 35 – Approbation

Goed gelegen Destouvellesstraat 35 - Huurcontract met VZW Maison Médicale Le 35 - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 28.03.2017

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 02.07.2019

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 27.08.2019

Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de cette décision

DECIDE

1. de marquer son accord sur la location de locaux d'une superficie de 351,90 m² situés aux 1er et 2e étages du complexe immobilier situé Rue Destouvelles 35 à 1030 Schaerbeek par l'ASBL Maison Médicale Le 35 (Rue du Pont de l'Avenue, 35 - 1000 Bruxelles) pour une durée de 9 ans
2. d'adopter le contrat de bail déposé au dossier

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 28.03.2017

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 02.07.2019

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 27.08.2019

Overwegende dat het betaamt gevolg te geven aan de conclusies van deze beslissing

11.09.2019

BESLUIT

1. akkoord te gaan met de huur van lokalen van een oppervlakte van 351,90 m² gelegen op het 1ste en 2de verdiepingen van het complex gelegen Destouvellesstraat 35 te 1030 Schaarbeek door de VZW Maison Médicale Le 35 (Laanbrugstraat, 35 - 1000 Brussel) voor een duur van 9 jaar
2. het huurcontract, neergelegd in het dossier, aan te nemen

ORDRE DU JOUR N°46 --- AGENDA NR 46

**Rue de Jérusalem, 46 - Extension Actiris - Contrat de bail - Prolongation - Modification de l'avenant –
Approbation**

**Jeruzalemstraat, 46 - Uitbreiding Actiris - Huurcontract - Verlenging - Wijziging van het aanhangsel -
Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu le contrat de bail du 2 mai 2014

Vu sa délibération du 19 juin 2019 qui adopte l'avenant au contrat de bail

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 20 août 2019 qui marque son accord sur la modification de l'avenant au contrat de bail

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à cette décision

DECIDE

d'adopter l'avenant modifié, déposé au dossier, relatif à la prolongation du contrat de bail avec Actiris (Avenue de l'Astronomie, 14 - 1210 Bruxelles) pour la location d'un espace supplémentaire de 198,07 m² dans le complexe communal sis rue de Jérusalem 46 à 1030 Bruxelles pour une durée de 9 ans

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op het huurcontract van 2 mei 2014

Gelet op haar beraadslaging dd. 19 juni 2019 aannemend het aanhangsel bij het huurcontract

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 20 augustus 2019 goedkeurend de wijziging van het aanhangsel bij het huurcontract

Overwegende dat het betaamt gevolg te geven aan de conclusies van deze beslissing

BESLUIT

het gewijzigde aanhangsel, neergelegd in het dossier, betreffende de verlenging van het huurcontract met Actiris (Sterrenkundelaan, 14 - 1210 Brussel) voor de huur van een extra ruimte van 198,07 m² in het gemeentelijk complex gelegen Jeruzalemstraat 46 te 1030 Brussel voor een duur van 9 jaar, aan te nemen

ORDRE DU JOUR N°47 --- AGENDA NR 47

**Terrain communal sis rue Henri Evenepoel à l'angle de la Rue Jules Lebrun - Option d'achat à la S.A. Robert
Immo – Approbation**

**Gemeentelijk terrein gelegen Henri Evenepoelstraat op de hoek van de Jules Lebrunstraat - Koopoptie aan de
N.V. Robert Immo - Goedkeuring**

11.09.2019

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 37 voix contre 4 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 37 stem(men) tegen 4 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 37 voix contre 4 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 2 avril 2019

Vu le rapport d'estimation du terrain

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 20 août 2019

Considérant qu'il convient de faire droit aux conclusions de cette décision

DECIDE

de marquer son accord sur l'option d'achat, déposée au dossier, à conférer à la S.A. Robert Immo (Chaussée de Louvain, 708 - 1030 Bruxelles) de la parcelle communale située à l'angle de la rue Henri Evenepoel et de la rue Jules Lebrun à 1030 Schaerbeek, cadastrée C100/02, pour une superficie de 371 m² pour un prix de 350.000 €.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 37 stem(men) tegen 4 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op het artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 2 april 2019

Gelet op het schattingsverslag van het terrein

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 20 augustus 2019

Overwegende dat het betaamt gevolg te geven aan de conclusies van deze beslissing

BESLUIT

akkoord te gaan met de koopoptie, neergelegd in het dossier, te verschaffen aan de N.V. Robert Immo (Leuvensesteenweg, 708 - 1030 Brussel) van het gemeentelijk perceel gelegen op de hoek van de Henri Evenepoelstraat en de Jules Lebrunstraat te 1030 Schaerbeek, gekadastréerd C 100/02, voor een oppervlakte van 371 m², en een prijs van 350.000 €

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR

Equipement -- Uitrusting

ORDRE DU JOUR N°48 -- AGENDA NR 48

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 26/19 - Pour information

Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 26/19 - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment son article 5 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 25 juin 2019 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions des marchés ayant pour objet "Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services" ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 25 juin 2019 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet "Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services" selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire	Type financement	Service concerné	Objet	Montant TVAC	Adjudicataire
1495	700/741-51/920	Emprunt	Ens. com	Mobilier scolaire	26104,48	Buro Shop
1540	871/744-51/920	Emprunt	Ens. com	Matériel médical	1479,58	Medicaline
1437	700/744-51/920	Emprunt	Mag-EC-Neuve	Fournitures horeca	7256,4	Verre&Couvert
1447	104/744-51/614	Emprunt	Mag-HC-1.33	2 Bouilloires	19,99	Fnac
1448	104/744-51/614	Emprunt	Mag-HC-1.33	Micro-onde	68,99	Steylemans
1457	104/744-51/614	Emprunt	Mag-Ens-Com Bur.109	Bouilloire	9,99	Fnac
1473	700/744-51/920	Emprunt	Mag-Ens-Com	Caisses blanches	692,73	Manutan
1487	104/744-51/614	Emprunt	Mag-Gpx	vestiaire	2599,08	Manutan
1498	104/744-51/614	Emprunt	Mag-HC 2.16	Lampe de bureau	45,01	Hocs
1499	104/74451/614	Emprunt	Mag-HC 2.21	Micro-ondes + frigo de table	288,99	Steylemans
1527	104/74451/614	Emprunt	Mag-RH	Table ergonomique	585,16	Hocs

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juni 2016 - in het bijzonder haar artikel 92 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder zijn artikelen 6, 7 en 124 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder zijn artikel 5 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van 25 juni 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen/diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 25 juni 2019 om overheidsopdrachten van beperkte waarde, gesloten door een aanvaarde factuur, met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen, volgens de volgende lijst :

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTWI	Opdrachtnemer
1495	700/741-51/920	Leningen	Ens. com	schoolmeubelair	26104,48	Buro Shop
1540	871/744-51/920	Leningen	Ens. com	Medischemateriaal	1479,58	Medicaline
1437	700/744-51/920	Leningen	Mag-EC-Neuve	Horecamateriaal	7256,4	Verre&Couvert
1447	104/744-51/614	Leningen	Mag-HC-1.33	waterkoker	19,99	Fnac
1448	104/744-51/614	Leningen	Mag-HC-1.33	Microgolfoven	68,99	Steylemans

1457	104/744-51/614	Leningen	Mag-Ens-Com Bur.109	2 waterkokers	9,99	Fnac
1473	700/744-51/920	Leningen	Mag-Ens-Com	witte dosen	692,73	Manutan
1487	104/744-51/614	Leningen	Mag-Gpx	vestiaire	2599,08	Manutan
1498	104/744-51/614	Leningen	Mag-HC 2.16	bureaulamp	45,01	Hocs
1499	104/74451/614	Leningen	Mag-HC 2.21	Microgolfoven + tafelfrigo	288,99	Steylemans
1527	104/74451/614	Leningen	Mag-RH	ergonomische tafel	585,16	Hocs

ORDRE DU JOUR N°49 --- AGENDA NR 49

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 27/19 - Pour information

Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 27/19 - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment son article 5 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 2 juillet 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions des marchés ayant pour objet "Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services";

Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 2 juillet 2019 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet "Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services" selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire	Type financement	Service concerné	Objet	Montant TVAC	Adjudicataire
1482	706/744-51/920	Emprunt	Ens-Com	Test psychopédagogique	2094,51	ECPA
1559	104/744-51/614	Emprunt	Mag-Urb 1.03	Table de bureau rectangulaire	420,11	HOCS
1560	104/744-51/614	Emprunt	Mag-Urb 1.03	Machine à café pads	58	Fnac
1565	137/744-51/620	Emprunt	Mag-LEM	Filtres à poches	773,92	Trox
1566	137/744-51/620	Emprunt	Mag-EC Chazal	Filtres	1246,3	Storkair
1598	104/744-51/614	Emprunt	Mag-Stock	20 Ventilateurs	680,02	Steylemans

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juin 2016 - in het bijzonder haar artikel 92 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder zijn artikelen 6, 7 en 124 ;
 Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder zijn artikel 5 ;
 Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;
 Gelet op de beslissing van 2 juni 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen/diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;
 Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;
 Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;
 Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;
 NEEMT TER INFORMATIE :
 De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 2 juli 2019 om overheidsopdrachten van beperkte waarde, gesloten door een aanvaarde factuur, met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen, volgens de volgende lijst :

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTWI	Opdrachtnemer
1482	706/744-51/920	Leningen	Ens-Com	Psychopedagogische test	2094,51	ECPA
1559	104/744-51/614	Leningen	Mag-Urb 1.03	Bureautafel	420,11	HOCS
1560	104/744-51/614	Leningen	Mag-Urb 1.03	koffiepads	58	Fnac
1565	137/744-51/620	Leningen	Mag-LEM	Filters	773,92	Trox
1566	137/744-51/620	Leningen	Mag-EC Chazal	Filters	1246,3	Storkair
1598	104/744-51/614	Leningen	Mag-Stock	20 Ventilators	680,02	Steylemans

ORDRE DU JOUR N°50 --- AGENDA NR 50

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 28/19 - Pour information

Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 28/19 - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
 Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics
 Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
 Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment son article 5 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
 Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
 Vu la décision du 9 juillet 2019 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions des marchés ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » ;
 Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;
 Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;
 Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 9 juillet 2019 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire	Type financement	Service concerné	Objet	Montant TVAC	Adjudicataire
1644	104/744-51/614	Emprunt	Mag-Cab.affaires flam.	Machine à café + bouilloire	67,99	Fnac
1649	104/744-51/614	Emprunt	Mag-Voirie	Machine à café + bouilloire	67,99	Fnac
1655	700/744-51/920	Emprunt	Mag-Ens-Com	Verres	132,86	Verre&Couvert
1672	844/744-51/c06	Emprunt	Mag-Crèche Galatée	Filtres à poches	990,17	Trox
1684	844/744-51/c06	Emprunt	Mag-Crèche Castor	Filtres miniplis	941,48	Trox
1686	104/744-51/614	Emprunt	Mag-Stock	20 Ventilateurs	680,02	Steylemans
1694	104/744-51/614	Emprunt	Mag-Bib NL Kinetix	Machine à café + aspirateur	136	Fnac
1696	104/744-51/614	Emprunt	Mag-Cab Nimal	Armoire à rideau + Bureau	1294,85	Hocs
1701	137/744-51/620	Emprunt	Mag-LEM	Filtres plissés	1792,54	Trox
1709	104/744-51/614	Emprunt	Mag-HC 0,26	Mobilier de bureau	2050,95	Hocs

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juni 2016 - in het bijzonder haar artikel 92 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder zijn artikelen 6, 7 en 124 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder zijn artikel 5 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van 9 juli 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen/diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE:

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 9 juli 2019 om overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur, met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen, volgens de volgende lijst :

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTWI	Opdrachtnemer
1644	104/744-51/614	Leningen	Mag-Cab.affaires flam.	padsmachine + waterkoker	67,99	Fnac
1649	104/744-51/614	Leningen	Mag-Voirie	padsmachine + waterkoker	67,99	Fnac
1655	700/744-51/920	Leningen	Mag-Ens-Com	Glassen	132,86	Verre&Couvert
1672	844/744-51/c06	Leningen	Mag-Crèche Galatée	Filters	990,17	Trox
1684	844/744-51/c06	Leningen	Mag-Crèche Castor	Filters	941,48	Trox
1686	104/744-51/614	Leningen	Mag-Stock	20 Ventilators	680,02	Steylemans
1694	104/744-51/614	Leningen	Mag-Bib NL Kinetix	Padsmachine + apirator	136	Fnac
1696	104/744-51/614	Leningen	Mag-Cab Nimal	Kast + Bureau tafel	1294,85	Hocs
1701	137/744-51/620	Leningen	Mag-LEM	Filters	1792,54	Trox
1709	104/744-51/614	Emprunt	Mag-HC 0.26	Bureau meubel	2050,95	Hocs

ORDRE DU JOUR N°51 -- AGENDA NR 51

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 30/19 - pour information

Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 30/19 - ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment son article 5 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 23 juillet 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions des marchés ayant pour objet "Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services" ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23 juillet 2019 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire	Type financement	Service concerné	Objet de la dépense	Montant TVAC	Adjudicataire
1693	722/744-51/920	Emprunt	Ned Onderwijs	Placement de jeu	1972,71	vzw Fix
1905	139/742-53/113	Emprunt	RH	Maintenance informatique	1770,99	Civadis
1911	104/744-51/614	Emprunt	Gestion de projet	Mobilier	6047,58	Kinnarps
1912	104/744-51/614	Emprunt	Gestion de projet	Mobilier	24541,22	Berhin
1890	104/744-51/614	Emprunt	Mag	Mobilier	416,36	Hocs
1891	104/744-51/614	Emprunt	Mag - Infra	Mobilier	217,56	Hocs
1896	104/744-51/614	Emprunt	Mag - Taxe	Mobilier	213,81	Hocs

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juin 2016 - in het bijzonder haar artikel 92 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder zijn artikelen 6, 7 en 124 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder zijn artikel 5 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van 23 juli 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen/diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 23 juli 2019 om overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur, met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen, volgens de volgende lijst :

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTWI	Opdrachtnemer
1693	722/744-51/920	Leningen	Ned Onderwijs	Speel plaatsing	1972,71	vzw Fix
1905	139/742-53/113	Leningen	RH	Computer onderhoud	1770,99	Civadis
1911	104/744-51/614	Leningen	Gestion de projet	Meubilair	6047,58	Kinnarps
1912	104/744-51/614	Leningen	Gestion de projet	Meubilair	24541,22	Berhin
1890	104/744-51/614	Leningen	Mag	Meubilair	416,36	Hocs
1891	104/744-51/614	Leningen	Mag - Infra	Meubilair	217,56	Hocs
1896	104/744-51/614	Leningen	Mag - Taxe	Meubilair	213,81	Hocs

ORDRE DU JOUR N°52 --- AGENDA NR 52

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 34/19 - Pour information

Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 34/19 - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la Nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 20 août 2019 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions des marchés ayant pour objet "Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services" ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 20 août 2019 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire		Service concerné	Objet de la dépense	Montant TVAC	Adjudicataire
2042	766/744-98/642	Emprunt	EEP	Matériels pour les serres	677,59 €	Aquiflor
2044	104/744-51/700	Emprunt	Etat-Civil	Matériel de biométrie	25476,28	Civadis
1938	104/744-51/614	Emprunt	Equipement	GSM	1.268,58 €	A&S Partners
2079	706/744-51/920	Emprunt	Ens-Com	Jouets	102,91 €	Colruyt group
2080	700/744-51/920	Emprunt	Mag-Ens-Com	25 Bacs 60L	545,71 €	Manutan

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - in het bijzonder haar artikel 92 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 18 april 2017 meerbepaald artikelen 6, 7 en 124 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van 20 augustus 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen/diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE:

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 20 augustus 2019 om overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur, met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen, volgens de volgende lijst :

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTWI	Opdrachtnemer
2042	766/744-98/642	Leningen	Netheid dienst	Kasmateriaal	677,59 €	Aquiflor
2044	104/744-51/700	Leningen	burgerlijke stand	biometrische apparatuur	25476,28	Civadis
1938	104/744-51/614	Leningen	Uitrusting	GSM	1.268,58 €	A&S Partners
2079	706/744-51/920	Leningen	Gemeentelijk onderwijs	Spelen	102,91 €	Colruyt group
2080	700/744-51/920	Leningen	Mag-gemeentelijk onderwijs	25 ruggen 60L	545,71 €	Manutan

ORDRE DU JOUR N°53 == AGENDA NR 53

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 35/19 - Pour information

11.09.2019

**Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten -
Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 35/19 - Ter
informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la Nouvelle loi communale;
Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services e de concessions ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 27 août 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions des marchés ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » ;
Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 août 2019 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire	Type de financement	Service concerné	Objet de la dépense	Montant TVAC	Adjudicataire
2099	875/744-51/642	Emprunts/subsides	EEP	Chariot porte-sac	10.263,70 €	Mosbenelux

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet overheidsopdrachten van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 92 ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren meerbepaald artikelen 6, 7 en 124 ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten ;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies ;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 27 august 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen / diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 august 2019 om overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur , met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en / of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen, volgens de volgende lijst :

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTW	Opdrachtnemer
2099	875/744-51/642	Emprunts/subsidies	EEP	Winkelwagen	10.263,70 €	Mosbenelux

ORDRE DU JOUR N°54 --- AGENDA NR 54

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par factures acceptées - Semaine 36/19 - Pour information

Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 36/19 - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment son article 5 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 09/07/2019 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions des marchés ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » ;
Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 03 septembre 2019 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire	Type financement	Service concerné	Objet	Montant TVAC	Adjudicataire
1923	104/744-51/614	Emprunt	Mag-GPx	Mobiliers	€ 4.045,83	Hocs

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten - in het bijzonder artikel 92 ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder artikelen 6, 7 en 124 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder artikel 5 ;
 Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;
 Gelet op de beslissing van 09/07/2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen / diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;
 Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;
 Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;
 Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;
NEEMT TER INFORMATIE:

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 03 september 2019 om overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur , met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en / of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen , volgens de volgende lijst :

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTWI	Opdrachtnemer
1923	104/744-51/614	Leningen	Mag-GPx	Meubelen	€ 4.045,83	Hocs

ORDRE DU JOUR N°55 --- AGENDA NR 55

Achat de 5 smartphones et accessoires pour les agents des services Equipement, Enseignement communal, Techniques spéciales et Affaires générales auprès de A&S Partners SA - Pour information

Aankoop van 5 smartphones en toebehoren voor de agenten van de diensten Uitrusting, Gemeentelijk onderwijs, Speciale technieken en Algemene zaken bij A&S Partners NV - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
 Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment ses articles 92 et 47§2 - relative aux marchés publics
 Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
 Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment en son article 5 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
 Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services
 Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
 Vu la décision du 2 juillet 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant l'achat de 5 smartphones et accessoires pour les agents des services Equipement, Enseignement communal, Techniques spéciales et Affaires générales auprès de A&S Partners SA.
 Considérant que la dépense sera financée par emprunt;
 Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;
 Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;
PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du 2 juillet 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant l'achat de 5 smartphones et accessoires pour les agents des services Equipement, Enseignement communal, Techniques spéciales et Affaires générales auprès de A&S Partners SA.

11.09.2019

2. La dépense, s'élevant à 1.363,13€ TVA comprise sera imputée à l'article 104/744-51/614 du budget extraordinaire 2019 et financée par emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - in het bijzonder zijn artikelen 92 en 47§2 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder zijn artikelen 6, 7 en 124 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten van 14 januari 2013 - in het bijzonder zijn artikel 5;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van 2 juli 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen tot goedkeuring van de aankoop van 5 smartphones en toebehoren voor de agenten van de diensten Uitrusting, Gemeentelijk onderwijs, Speciale technieken en Algemene zaken bij A&S Partners NV;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door een lening;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van 2 juli 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen tot goedkeuring van de aankoop van 5 smartphones en toebehoren voor de agenten van de diensten Uitrusting, Gemeentelijk onderwijs, Speciale technieken en Algemene zaken bij A&S Partners NV;
2. De uitgave van 1.363,13€ BTWI zal geboekt worden op artikel 104/744-51/614 van de buitengewone begroting 2019 en gefinancierd worden door een lening.

ORDRE DU JOUR N°56 -- AGENDA NR 56

Achat de 5 smartphones et accessoires pour les agents des services équipement, Enseignement communal et Affaires générales auprès de A&S Partners SA - Pour information

Aankoop van 5 smartphones en toebehoren voor de agenten van de diensten Uitrusting, Gemeentelijk onderwijs en Algemene zaken bij A&S Partners NV - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 et 47§2 - relative aux marchés publics

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment en son article 5 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

11.09.2019

Vu la décision du 23 juillet 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant l'achat de 5 smartphones et accessoires pour les agents des services Equipement, Enseignement communal et Affaires générales auprès de A&S Partners SA.

Considérant que la dépense sera financée par emprunt;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du 23 juillet 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant l'achat de 5 smartphones et accessoires pour les agents des services Equipement, Enseignement communal et Affaires générales auprès de A&S Partners SA.
2. La dépense, s'élevant à 1.268,58€ TVA comprise, sera imputée à l'article 104/744-51/614 du budget extraordinaire 2019 et financée par emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juin 2016 - in het bijzonder haar artikelen 92 en 47§2 - betreffende de overheidsopdrachten ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 - in het bijzonder zijn artikelen 6, 7 en 124 - betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 - in het bijzonder artikel 5 - tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van 23 juli 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen tot goedkeuring van de aankoop van 5 smartphones en toebehoren voor de agenten van de diensten uitrusting , Gemeentelijk onderwijs en algemene zaken bij A&S Partners NV;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door lening;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van 23 juli 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen tot goedkeuring van de aankoop van 5 smartphones en toebehoren voor de agenten van de diensten Uitrusting, Gemeentelijk onderwijs en Algemene zaken bij A&S Partners NV;
2. De uitgave van 1.268,58€ BTWI zal geboekt worden op artikel 104/744-51/614 van de buitengewone begroting 2019 en gefinancierd worden door lening.

ORDRE DU JOUR N°57 --- AGENDA NR 57

**Achat de 2 smartphones et accessoires pour la Bourgmestre et le 1er Echevin auprès de A&S Partners SA -
Pour information**

**Aankoop van 2 smartphones en toebehoren voor de Burgemeester en de 1ste Schepen, bij A&S Partners NV -
Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

11.09.2019

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 et 47§2 - relative aux marchés publics
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment en son article 5 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 20 août 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant l'achat de 2 smartphones et accessoires pour la Bourgmestre et le 1er Echevin auprès de A&S Partners SA.
Considérant que la dépense sera financée par emprunt;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;
PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du 20 août 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant l'achat de 2 smartphones et accessoires pour la Bourgmestre et le 1er Echevin auprès de A&S Partners SA.
2. La dépense, s'élevant à 1.631,37€ TVA comprise sera imputée à l'article 104/744-51/614 du budget extraordinaire 2019 et financée par emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 17 juin 2016 - in het bijzonder haar artikelen 92 en 47§2 - Betreffende de overheidsopdrachten ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 - in het bijzonder zijn artikelen 6, 7 en 124 - Betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 - in het bijzonder zijn artikel 5 - tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten ;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;
Gelet op de beslissing van 20 augustus 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen tot goedkeuring van de aankoop van 2 smartphones en toebehoren voor de Burgemeester en de 1ste Schepenen bij A&S Partners NV;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door lening;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;
NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van 20 augustus 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen tot goedkeuring van de aankoop van 2 smartphones en toebehoren voor de Burgemeester en de 1ste Schepenen bij A&S Partners NV;
2. De uitgave van 1.631.37€ BTWI zal geboekt worden op artikel 104/744-51/614 van de buitengewone begroting 2019 en gefinancierd worden door lening.

ORDRE DU JOUR N°58 --- AGENDA NR 58

SP&EV - Achat d'arbres - Marché passé par procédure négociée sans publication préalable - Pour information

11.09.2019

SN&GR - Aankoop van bomen - Onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 42, §1er, 1a) - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concession ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 16 juillet 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet "Achat d'arbres" tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/033 ;
Considérant que la dépense sera financée par emprunts et subsides ;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 16 juillet 2019 de passer un marché par procédure négociée sans publication préalable, ayant pour objet "Achat d'arbres" tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/033.
2. La dépense, estimée à 100.000€ TVA comprise, sera imputée à l'article 766/734-60/642 du budget extraordinaire de 2019 et sur les articles budgétaires aux codes fonctionnels et économiques adéquates qui seront éventuellement prévus en 2019 et seront financée par emprunts et par subsides.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet ;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 42, §1er, 1a) - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten en concessies ;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken ;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;
Gelet op de beslissing van 16 juli 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp "Aankoop van bomen" zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2019/033 ;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en toelagen ;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019 ;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen ;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 16 juli 2019 om een opdracht te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, met als voorwerp "Aankoop van bomen" zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2019/033.
2. De uitgave, geschat op 100.000€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 766/734-60/642 van de buitengewone begroting 2019 en op de begrotingsartikelen met de adequate functionele en economische codes die eventueel zullen worden ingeschreven in 2019 en gefinancierd zullen worden door leningen en toelagen.

ORDRE DU JOUR N°59 --- AGENDA NR 59

**Marché public de fournitures pour l'aménagement des locaux des 3ème et 4ème étages (bâtiment CTR) et fourniture de mobilier pour l'administration communale pour une durée d'un an reconductible trois fois-
Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché – Approbation**

Overheidsopdracht voor leveringen met als voorwerp de indeling van de gebouwen van de 3e en 4e verdieping (CTR-gebouw) en levering van meubilair voor de gemeentelijke administratie voor een periode van één jaar, driemaal hernieuwbaar - Gunningswijze en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 3 septembre 2019 ;

DECIDE :

1. De passer le marché public de fournitures pour l'aménagement des locaux des 3ème et 4ème étages (bâtiment CTR) et fourniture de mobilier pour l'administration communale pour une durée d'un an reconductible trois fois par procédure ouverte conformément à l'article 36 de la loi du 17 juin 2016 et selon les conditions du cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/047.
2. D'imputer les dépenses dont le montant est estimé à 500.000€ TVAC au budget extraordinaire 2019 aux articles 104/744-51/614, 137/744-51/620 et autres articles budgétaires prévus à cet effet aux budgets extraordinaires 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 du budget extraordinaire et exécutoire au cours de la durée de validité du contrat conclu.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

11.09.2019

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 3 september 2019;

BESLUIT :

1. De overheidsopdracht voor leveringen met als voorwerp de indeling van de gebouwen van de 3e en 4e verdieping (CTR-gebouw) en levering van meubilair voor de gemeentelijke mits een openbare procedure conform artikel 36 van de Wet van 17 juni 2016 en volgens de voorwaarden vastgelegd in het bestek SCHA/EQUIP/2019/047.
2. De uitgaven waarvan de geraamde waarde 500.000€ BTWI bedraagt te boeken op artikelen 104/744-51/614,137/744-51/620 en de artikelen voorzien voor dit doel van de gewone en buitengewone begrotingen 2019,2020,2021,2022 en 2023 en afdwingbaar tijdens de geldigheidsduur van het gesloten opdracht.

ORDRE DU JOUR N°60 -- AGENDA NR 60

Marché Public de fournitures pour l'acquisition des matériaux de construction - Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van bouwmaterialen - Keuze van de gunningswijze en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la décision du 17 décembre 2018 du Conseil communal déléguant au Collège des Bourgmestre et Echevins le pouvoir de choisir la procédure de passation des marchés publics et des contrats de concession et d'en fixer les conditions, pour les dépenses relevant du budget ordinaire et pour les marchés fondés sur un accord-cadre conclu;

Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 42, §1er, 1a) - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 23 juillet 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition des matériaux de construction tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/028;

Considérant que la dépense sera financée par emprunts et subsides;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget ordinaire et extraordinaire pour 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23 juillet 2019 ;

PREND POUR INFORMATION

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23 juillet 2019 de passer un marché par procédure négociée sans publication préalable, ayant pour objet l'acquisition des matériaux de construction tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/028.

2. La dépense, estimée à +- 45.000€ TVA comprise par an, sera imputée aux articles 137/125-02/ - /620; 722/125-02/ - /620; 731/125-02/ - /620; 735/125-02/ - /620; 137/744-51/ - /620; 722/744-51/ - /620; 721/744-51/ - /620; 735/744-51/ - /620 du budget ordinaire et extraordinaire de 2019 et sur les articles budgétaires aux codes fonctionnels et économiques adéquats qui seront éventuellement prévus pendant la durée du contrat et seront financée par emprunts et par subsides ou autres financements.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het raadsbesluit van 17 december 2018 waarbij aan het College van Burgemeester en Schepenen de bevoegdheid wordt overgedragen om de plaatsingsprocedure van de overheidsopdrachten en van de concessieovereenkomsten te kiezen en de voorwaarden ervan vast te stellen, voor de uitgaven die vallen onder de gewone begroting en voor de opdrachten op grond van een gesloten raamovereenkomst;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder haar artikel 42, §1er, 1a) - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten ;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van 23 juli 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht voor leveringen met als voorwerp de aankoop van bouwmaterialen zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2019/028;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en toelagen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de gewone en de buitengewone begroting van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 23 juli 2019;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 23 juli 2019 om een opdracht voor leveringen te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, met als voorwerp de aankoop van bouwmaterialen zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2019/028.
2. De uitgave, geschat op +- 45.000€ BTW inbegrepen per jaar, zal geboekt worden op artikels 137/125-02/ - /620; 722/125-02/ - /620; 731/125-02/ - /620; 735/125-02/ - /620; 137/744-51/ - /620; 722/744-51/ - /620; 721/744-51/ - /620; 735/744-51/ - /620; van de gewone en buitengewone begroting 2019 en op de begrotingsartikelen met de adequate functionele en economische codes die eventueel zullen worden ingeschreven tijdens de looptijd van het contract en gefinancierd zullen worden door leningen en toelagen of andere financieringen.

ORDRE DU JOUR N°61 --- AGENDA NR 61

Marché public de fournitures ayant pour objet l'achat d'un robot de nettoyage autonome et la souscription à un contrat de service - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Overheidsopdracht voor leveringen met als voorwerp de aankoop van een zelfreinigende robot en het afsluiten van een dienstcontract - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

11.09.2019

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234, 234 bis et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 42, §1er, 1° a - relative aux marchés publics ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 27 août 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché de fournitures ayant pour objet l'achat d'un robot de nettoyage autonome et la souscription d'un contrat de service tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/048;
Considérant que la dépense sera financée par emprunts ;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 août 2019 de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publication préalable, ayant pour objet l'achat d'un robot de nettoyage autonome et la souscription à un contrat de service tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/048.
2. La dépense, estimée à 37 000€ TVA comprise pour l'achat et 3600€/an TVA comprise pour le contrat de service, sera imputée à l'article 764/744-51/-/841 du budget extraordinaire 2019 et financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234, 234 bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 42, §1er, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten ;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;
Gelet op de beslissing van 27 augustus 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht voor leveringen met als voorwerp de aankoop van een zelfreinigende robot en het afsluiten van een dienstcontract zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2019/048;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 augustus 2019 om een opdracht voor leveringen te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, met als voorwerp de aankoop van een zelfreinigende robot en het afsluiten van een dienstcontract zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2019/048.

2. De uitgave, geschat op 37 000€ BTW inbegrepen voor de aankoop en 3600€/jaar BTW inbegrepen voor de dienstcontract, zal geboekt worden op artikel 764/744-51/-/841 van de buitengewone begroting 2019 en gefinancierd worden door leningen.

ORDRE DU JOUR N°62 -- AGENDA NR 62

Marché public de fournitures pour des articles de sanitaires sur une période d'un an - Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Overheidsopdracht voor leveringen voor de sanitaire artikelen voor een periode van één jaar - Keuze van de gunningswijze en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 41 §1er, 1^oa - relative aux marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du Collège du 2 juillet 2019 de passer le marché public de fournitures, estimé à 120.000€ HTVA, et ayant pour objet la fourniture d'articles de sanitaires sur une période d'un an par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 41, §1er, 1^oa de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics aux conditions du cahier des charges SCHA/EQUIP/2019/036.

Considérant que la dépense sera financée par le mode de financement arrêté aux budgets 2019 et 2020 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION

1. La décision du Collège du 2 juillet 2019 de passer le marché public de fournitures, estimé à 120.000€ HTVA, et ayant pour objet la fourniture d'articles de sanitaires sur une période d'un an par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 41, §1er, 1^oa de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, aux conditions du cahier des charges SCHA/EQUIP/2019/036.
2. La dépense, ne pouvant dépasser le montant maximal autorisé de la procédure choisie soit 144.000€ HTVA, sera imputée aux différents articles prévus à cet effet aux budgets ordinaires et extraordinaires de 2019 et 2020 aux codes fonctionnels et économiques adéquats et sera financée par le mode de financement arrêté.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 234 et 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 41 §1, 1^oa - betreffende de overheidsopdrachten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van het College van 2 juli 2019 om een overheidsopdracht voor leveringen, geschat op 120.000€ BTWE, met als voorwerp de levering van sanitaire artikelen voor een periode van één jaar, te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking overeenkomstig artikel 41, §1, 1° a van de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten overeenkomstig de voorwaarden van het bestek SCHA/EQUIP/2019/036.

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door de op de begrotingen 2019 en 2020 voorziene financieringswijze ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van 2 juli 2019 om een overheidsopdracht voor leveringen, geschat op 120.000€ BTWE, met als voorwerp de levering van sanitaire artikelen voor een periode van één jaar, te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking overeenkomstig artikel 41, §1, 1° a van de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten overeenkomstig de voorwaarden van het bestek SCHA/EQUIP/2019/036.
2. De uitgave, die het maximaal toegestane bedrag van de gekozen procedure niet mag overschrijden hetzij 144.000€ BTWE, zal worden aangerekend op de verschillende hiertoe op de gewone en buitengewone begrotingen van 2019 en 2020 voorziene artikels met de adequate functionele en economische codes en zal worden gefinancierd met de vastgestelde financieringswijze.

ORDRE DU JOUR N°63 -- AGENDA NR 63

Marché public de fournitures pour l'achat de véhicules spéciaux: hippobenne, mini-pelle hydraulique et aspirateur urbain - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van speciale voertuigen: hippovuilniskar, minigraafmachine en stadsstofzuiger - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

Dh. van den Hove : Concernant la mini pelle hydraulique, je voudrais savoir pourquoi le choix de prendre une mini pelle hydraulique diesel et non pas un modèle électrique? Il est vrai que le coût d'achat d'un véhicule électrique est plus cher à l'achat, mais moins cher à l'utilisation et à l'entretien. Pour cela, il y a la possibilité de faire l'achat du véhicule et le leasing des batteries. Et j'estime personnellement qu'à Schaerbeek, il faudrait privilégier une politique de flotte exemplaire, et de faire un bon mixte de diesel-électrique. Et ma question, c'est : quel type d'engin passons nous en électrique, et lesquels gardons-nous en moteur classique à explosion, et pourquoi avoir fait le choix ici d'un véhicule diesel et pas électrique ?

M. Vanhalewyn : En l'absence de l'échevin du cimetière, parce que la mini pelle hydraulique relève de sa compétence. De manière générale, et puis je reviendrai sur la mini pelle hydraulique, de manière générale, et je crois que je m'en suis expliqué suite à une question de Mme Geraerts lors du dernier Conseil communal, quand vous analysez la dangerosité par rapport à la qualité de l'air, en bas de l'échelle, c'est le diesel, puis l'essence, puis le gaz naturel comprimé, et puis l'électrique. Le service charroi, en charge de l'ensemble du charroi, de la flotte communale, a reçu une instruction très claire qu'on bannissait le diesel, sauf s'il n'y avait pas d'alternative, et puis, c'était l'essence et puis le gaz naturel comprimé, et puis l'électrique. Sur ce marché-là, que je ne connais pas, parce qu'il n'est pas sous la responsabilité du charroi, excusez-moi, parce que le cimetière, comme il est un peu extérieur, géographiquement, il est géré par les services du cimetière et pas par la flotte de Schaerbeek, je ne saurais pas vous répondre. Je vais m'en informer, et je pourrais vous répondre par écrit plus ultérieurement. Mais donc, l'idée est bien que nous n'achetons plus de diesel, sauf si le véhicule dont nous avons besoin n'existe pas en essence, en gaz naturel comprimé ou en électrique. Sur la pelleuse, je vous avoue mon incompetence sur cette question précise, parce que cela ne relève pas de ma compétence, et que c'est quelque chose qui est directement géré par le service cimetière, en

11.09.2019

collaboration avec le service charroi, mais je peux vous y répondre. Mais sinon c'est très clair, nous n'achetons plus de diesel, sauf s'il n'existe pas. Je prends un exemple, la compacteuse style l'ensemble des camions qui prennent vos poubelles, comme Bruxelles-Propreté, mais comme nous avons aussi un service, il n'y a rien d'autre qui existe en dehors du diesel. Nous en avons besoin d'une et nous l'achetons. Mais sinon c'est forcément gaz naturel comprimé. Et je vous répondrai par écrit sur la pelleuse, mais qui est utilisée très rarement, simplement pour creuser les fosses, les tombes.

Dh van den Hove : Raison de plus pour prendre une électrique !

DECISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234, 234 bis et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 42, §1er, 1° a - relative aux marchés publics ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 27 août 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché de fournitures pour l'achat de véhicules spéciaux: hippobenne, mini-pelle hydraulique et aspirateur urbain tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/045 ;
Considérant que la dépense sera financée par emprunts ;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 août 2019 de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publication préalable pour l'achat de véhicules spéciaux: hippobenne, mini-pelle hydraulique et aspirateur urbain tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/045.
2. La dépense, estimée à 75.000€ TVA comprise, sera imputée à l'article 136/743-53/- /643 du budget extraordinaire de 2019 et financée par emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 42, §1er, 1° a - inzake overheidsopdrachten;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;
Gelet op de beslissing van 27 augustus 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht voor leveringen voor de aankoop van speciale voertuigen : hippovuilniskar, minigraafmachine en stadsstofzuiger zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2019/045;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 augustus 2019 om een opdracht voor leveringen te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, voor de aankoop van speciale voertuigen : hippovuilniskar, minigraafmachine en stadsstofzuiger zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2019/045.
2. De uitgave, geschat op 75.000€ TW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 136/743-53/-/643 van de buitengewone begroting 2019 en gefinancierd worden door leningen.

ORDRE DU JOUR N°64 --- AGENDA NR 64

Marché public de fournitures pour la réalisation et fourniture de potelets et piètements de banc en fonte sur une période d'un année reconductible deux fois - Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Overheidsopdracht voor leveringen voor realisatie en levering van gietijzeren bankpalen en poten voor een periode van één jaar hernieuwbaar twee keer - Keuze van de gunningswijze en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 41 §1er, 1^oa - relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du Collège du 27 août 2019 de passer le marché public de fournitures, estimé à 150 000€ HTVA, et ayant pour objet la réalisation et fourniture de potelets et piètements de banc en fonte sur une période d'un année reconductible deux fois par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 41, §1er, 1^oa de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics aux conditions du cahier des charges SCHA/EQUIP/2019/042.

Considérant que la dépense sera financée par le mode de financement arrêté aux budgets 2019,2020, 2021 et 2022 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège du 27 août 2019 de passer le marché public de fournitures, estimé à 150 000€ HTVA, et ayant pour objet la réalisation et fourniture de potelets et piètements de banc en fonte sur une période d'un an par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 41, §1er, 1^oa de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, aux conditions du cahier des charges SCHA/EQUIP/2019/042.
2. La dépense, ne pouvant dépasser le montant maximal autorisé de la procédure choisie soit 144 000€ HTVA, sera imputée aux différents articles prévus à cet effet aux budgets ordinaires et extraordinaires de 2019,2020, 2021 et 2022 aux codes fonctionnels et économiques adéquats et sera financée par le mode de financement arrêté.

11.09.2019

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 234 et 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 41 §1, 1^a - betreffende de overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake

overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van het College van 27 augustus 2019 om een overheidsopdracht voor leveringen, geschat op 150 000€ BTWE, met als voorwerp de realisatie en levering van gietijzeren bankpalen en poten voor een periode van één jaar hernieuwbaar twee keer, te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking overeenkomstig artikel 41, §1, 1^a van de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten overeenkomstig de voorwaarden van het bestek SCHA/EQUIP/2019/042.

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door de op de begrotingen 2019, 2020, 2021 en 2022 voorziene financieringswijze ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van 27 augustus 2019 om een overheidsopdracht voor leveringen, geschat op 150 000€ BTWE, met als voorwerp de realisatie en levering van gietijzeren bankpalen en poten voor een periode van één jaar hernieuwbaar twee keer te plaatsen bij vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking overeenkomstig artikel 41, §1, 1^a van de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten overeenkomstig de voorwaarden van het bestek SCHA/EQUIP/2019/042.
2. De uitgave, die het maximaal toegestane bedrag van de gekozen procedure niet mag overschrijden hetzij 144 000€ BTWE, zal worden aangerekend op de verschillende hiertoe op de gewone en buitengewone begrotingen van 2019,2020,2021 en 2022 voorziene artikels met de adequate functionele en economische codes en zal worden gefinancierd met de vastgestelde financieringswijze.

ORDRE DU JOUR N°65 -- AGENDA NR 65

Marché public de services pour la conception et réalisation de deux campagnes de communication relatives à la propreté de l'espace public - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Overheidsopdracht voor diensten voor het ontwerp en realisatie van twee voorlichtingscampagnes betreffende de netheid van de openbare ruimte - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234, 234 bis et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 42, §1er, 1^a - relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 03 septembre 2019 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché de services pour la conception et réalisation de deux campagnes de communication relatives à la propreté de l'espace public tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/049;

Considérant que la dépense sera financée par emprunts ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION

1. La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 03 septembre 2019 de passer un marché de services par procédure négociée sans publication préalable pour la conception et réalisation de deux campagnes de communication relatives à la propreté de l'espace public tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2019/049.
2. La dépense, estimée à 100.000€ TVA comprise, sera imputée à l'article 875/747-60/642 du budget extraordinaire de 2019 et financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 42, §1er, 1° a - inzake overheidsopdrachten;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van 03 september 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht voor diensten voor het ontwerp en realisatie van twee voorlichtingscampagnes betreffende de netheid van de openbare ruimte zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2019/049;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 03 september 2019 om een opdracht voor diensten te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, voor het ontwerp en realisatie van twee voorlichtingscampagnes betreffende de netheid van de openbare ruimte zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2019/049.
2. De uitgave, geschat op 100.000€ TW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 875/747-60/642 van de buitengewone begroting 2019 en gefinancierd worden door leningen.

Bâtiment --- Gebouwen

ORDRE DU JOUR N°66 --- AGENDA NR 66

Construction d'une extension sur la toiture de l'aile de l'Athénée Fernand Blum (section Renan) - Réalisation d'un inventaire destructif d'amiante - Marché de faible montant - Pour information

Bouw van een uitbreiding op het dak van een zijvleugel van het Atheneum Fernand Blum (afdeling Renan) - Realisatie van een destructieve asbestinventaris - Opdracht van beperkte waarde - Ter informatie

11.09.2019

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu les travaux de construction d'une extension sur la toiture de l'aile de l'Athénée Fernand Blum (section Renan), qui sont planifiés pour commencer sous peu;

Considérant que l'adjudicataire de ces travaux aura besoin d'un inventaire destructif d'amiante pour mener à bien lesdits travaux;

Considérant qu'un tel inventaire devrait être réalisé par un laboratoire spécialisé du secteur privé;

Vu les trois laboratoires spécialisés consultés par la Direction Infrastructures à cette fin, dans le cadre d'un marché public de faible montant;

Considérant que le coût de cette mission est estimé à 1.100€ TVAC;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 20 août 2019:

1. D'approuver l'appel à la concurrence pour la mission susmentionnée.
2. D'arrêter la procédure de passation et fixer les conditions du marché: marché de faible montant avec consultation de plusieurs firmes spécialisées.
3. D'engager la somme de 1.100€ à l'article 137/747-60/-/622 du budget extraordinaire 2019.
4. De financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op de bouw van een uitbreiding op het dak van een zijvleugel van het Atheneum Fernand Blum (afdeling Renan), waarvan de werken eerstdaags zullen aanvatten;

Overwegende dat de opdrachtnemer van deze werken een destructieve asbestinventaris nodig heeft om genoemde werken tot een goed einde te brengen;

Overwegende dat een dergelijke inventaris moet worden opgemaakt door een gespecialiseerd laboratorium uit de privésector;

Gelet op de drie door de Directie Infrastructuur hiertoe geraadpleegde laboratoria, in het kader van een overheidsopdracht van beperkte waarde;

Overwegende dat de kosten voor deze opdracht werden geraamd op 1.100€, BTW inbegrepen;

Gelet op het collegebesluit van 20 augustus 2019, houdende :

1. goedkeuring van de oproep tot mededinging voor bovenvermelde opdracht.
2. vaststelling van de plaatsingsprocedure en van de voorwaarden van de opdracht : opdracht van beperkte waarde, met raadpleging van meerdere gespecialiseerde ondernemingen
3. vastlegging van de som van 1.100€ op artikel 137/747-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019.
4. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE
voornoemd collegebesluit

ORDRE DU JOUR N°67 -- AGENDA NR 67

**Optima – Extension de l'école 10 – Travaux de data et de détection incendie sur base d'un câblage existant -
Marché de faible montant - Pour information**

**Optima - Uitbreiding van school 10 - Werken voor data en branddetectie op basis van de bestaande
bekabeling - Overheidsopdracht van beperkte waarde - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu la nécessité de réaliser des travaux de Data et de détection incendie sur base d'un câblage existant dans le cadre des travaux d'extension de l'école 10 (site Optima);

Considérant qu'il conviendrait de confier ces travaux au secteur privé;

Vu les trois entreprises spécialisées consultées par la Direction Infrastructures à cette fin, dans le cadre d'un marché public de faible montant;

Considérant que le coût de cette mission est estimé à 30.000€ TVAC;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 25 juin 2019:

1. D'approuver l'appel à la concurrence pour les travaux susmentionnés.
2. D'arrêter la procédure de passation et fixer les conditions du marché: marché de faible montant avec consultation de plusieurs entreprises spécialisées.
3. D'engager la somme de 30.000€ à l'article 722/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019.
4. De financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder haar artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;
Gelet op de noodzaak om, in het kader van de uitbreidingswerken van school 10 (site Optima), werken voor data en branddetectie op basis van de bestaande bekabeling te realiseren;
Overwegende dat het aangewezen is deze werken aan de privésector toe te vertrouwen;
Gelet op de drie gespecialiseerde ondernemingen die hiervoor door de Directie Infrastructuur, in het kader van een overheidsopdracht van beperkte waarde, werden geraadpleegd, ;
Overwegende dat de kosten voor deze opdracht werden geraamd op 30.000 €, BTW inbegrepen;
Gelet op het collegebesluit van 25 juni 2019, houdende :

1. goedkeuring van de oproep tot mededinging voor bovenvermelde werken;
2. vaststelling van de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van de opdracht : opdracht van beperkte waarde met raadpleging van meerdere gespecialiseerde ondernemingen;
3. vastlegging van de som van 30.000 € op artikel 722/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019;
4. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE
voorvermeld collegebesluit.

ORDRE DU JOUR N°68 -- AGENDA NR 68

Immeuble sis Chaussée de Louvain 339 - Réparation et traitement contre l'humidité de l'appartement situé au rez-de-chaussée - Marché de faible montant - Pour information

Gebouw gelegen Leuvensesteenweg 339 - Herstelling en behandeling tegen vocht van het appartement op het gelijkvloers - Opdracht van beperkte waarde - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;
Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;
Considérant que l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis Chaussée de Louvain 339 a subi des dégradations suite à une remontée d'humidité;
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des réparations et à traiter les murs contre l'humidité afin d'éviter une répétition de ce problème;
Considérant qu'il conviendrait de confier ces travaux au secteur privé;
Vu les trois entreprises spécialisées consultées par la Direction Infrastructures à cette fin, dans le cadre d'un marché public de faible montant;
Considérant que le coût de cette mission est estimé à 5.000€ TVAC;

11.09.2019

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 23 juillet 2019:

1. D'approuver l'appel à la concurrence pour les travaux susmentionnés.
2. D'arrêter la procédure de passation et fixer les conditions du marché : marché de faible montant avec consultation de plusieurs entreprises spécialisées.
3. D'engager la somme de 5.000€ à l'article 124/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019.
4. De financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder haar artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende dat er in het appartement op het gelijkvloers van het gebouw gelegen Leuvensesteenweg 339, beschadigingen zijn opgetreden ten gevolge van opstijgend vocht;

Overwegende dat, om herhaling van het probleem te vermijden, het noodzakelijk is om herstellingen uit te voeren en de muren tegen vocht te behandelen;

Overwegende dat het aangewezen is deze werken aan de privésector toe te vertrouwen;

Gelet op de drie gespecialiseerde ondernemingen die hiervoor door de Directie Infrastructuur, in het kader van een overheidsopdracht van beperkte waarde, werden geraadpleegd, ;

Overwegende dat de kosten voor deze opdracht werden geraamd op 5.000 €, BTW inbegrepen;

Gelet op het collegebesluit van 23 juli 2019, houdende :

1. goedkeuring van de oproep tot mededinging voor bovenvermelde werken;
2. vaststelling van de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van de opdracht : opdracht van beperkte waarde met raadpleging van meerdere gespecialiseerde ondernemingen;
3. vastlegging van de som van 5.000 € op artikel 124/724-60/-/622 van de buitengewone begroting 2019;
4. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

voorvermeld collegebesluit.

ORDRE DU JOUR N°69 --- AGENDA NR 69

Salle de sport, Rue Royale Sainte-Marie 92-94 - Réparation du système de fermeture et d'ouverture de la porte d'accès à la salle de sport et au service Jeunesse - Marché de faible montant - Pour information

Sportzaal, Koninklijke Sint-Mariastraat 92 - 94 - Herstelling van het openings- en sluitingssysteem van de toegangsdeur tot de sportzaal en tot de dienst Jeugd - Opdracht van beperkte waarde - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Considérant que le système de fermeture et d'ouverture de la porte d'accès à la salle de sport et au service Jeunesse du bâtiment communal sis Rue Royale Sainte-Marie 92-94 est défectueux et nécessite une réparation et une amélioration ;

Considérant qu'il conviendrait de confier ces travaux au secteur privé;

Vu les trois entreprises spécialisées consultées par la Direction Infrastructures à cette fin, dans le cadre d'un marché public de faible montant;

Considérant que le coût de cette mission est estimé à 6.000€ TVAC;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 3 septembre 2019:

1. D'approuver l'appel à la concurrence pour les travaux susmentionnés.
2. D'arrêter la procédure de passation et fixer les conditions du marché: marché de faible montant avec consultation de plusieurs entreprises spécialisées.
3. D'engager la somme de 6.000€ à l'article 764/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019.
4. De financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende dat het openings- en sluitingssysteem van de toegangsdeur tot de sportzaal en tot de dienst Jeugd van het gemeentegebouw (Koninklijke Sint-Mariastraat 92-94) defect is en een herstelling en verbetering van het systeem noodzakelijk zijn;

Overwegende dat het aangewezen is deze werken aan de privésector toe te vertrouwen;

Gelet op de drie gespecialiseerde ondernemingen die hiervoor door de Directie Infrastructuur, in het kader van een overheidsopdracht van beperkte waarde, werden geraadpleegd, ;

Overwegende dat de kosten voor deze opdracht werden geraamd op 6.000 €, BTW inbegrepen;

Gelet op het collegebesluit van 3 september 2019, houdende :

1. goedkeuring van de oproep tot mededinging voor bovenvermelde werken;
2. vaststelling van de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van de opdracht : opdracht van beperkte waarde met raadpleging van meerdere gespecialiseerde ondernemingen;
3. vastlegging van de som van 6.000 € op artikel 764/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019;
4. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld collegebesluit.

ORDRE DU JOUR N°70 -- AGENDA NR 70

Accueil des citoyens dans une salle de rendez-vous spécialisée à l'Hôtel Communal - Aménagement de deux locaux - Marché de faible montant - Pour information

Onthaal van de burgers, in een specifiek daartoe voorziene ruimte op het Gemeentehuis - Herinrichting van twee lokalen - Opdracht van beperkte waarde - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 16 juillet 2019 approuvant le principe de la mise en place d'un accueil des citoyens dans une salle de rendez-vous spécialisée à l'Hôtel Communal (HC 0.05 et 0.06);
Considérant que ce projet rentre dans le cadre du masterplan de réaménagement de l'Hôtel Communal (plan stratégique Tetris);

Considérant que la phase test de cet accueil devrait commencer à l'automne 2019;

Considérant qu'il est nécessaire à cette fin de réaliser des travaux d'aménagement des deux locaux concernés;

Considérant qu'il conviendrait de confier ces travaux au secteur privé;

Vu les entreprises spécialisées consultées par le service Maîtrise des Processus à cette fin, dans le cadre d'un marché public de faible montant;

Considérant que le coût de cette mission est estimé à 35.000€ TVAC;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 23 juillet 2019:

1. D'approuver l'appel à la concurrence pour les travaux susmentionnés.
2. D'arrêter la procédure de passation et fixer les conditions du marché : marché de faible montant avec consultation de plusieurs entreprises spécialisées.
3. D'engager la somme de 35.000€ à l'article 104/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019.
4. De financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder haar artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op het collegebesluit van 16 juli 2019 waarbij het principe werd goedgekeurd om een specifieke onthaalruimte voor de burgers in te richten op het Gemeentehuis (lokalen 0.05 en 0.06);

Overwegende dat dit project kadert binnen het masterplan betreffende de herinrichting van het Gemeentehuis (strategisch plan Tetris);

Overwegende dat de testfase voor dit onthaal in de herfst van 2019 van start zou moeten gaan;

Overwegende dat het noodzakelijk is beide lokalen in kwestie herin te richten;

Overwegende dat het aangewezen is deze werken aan de privésector toe te vertrouwen;

Gelet op de hiertoe door de dienst Procesbeheer geraadpleegde ondernemingen, in het kader van een overheidsopdracht van beperkte waarde;

Overwegende dat de kosten voor deze opdracht werden geraamd op 35.000 €, BTW inbegrepen;

Gelet op het collegebesluit van 23 juli 2019, houdende :

1. goedkeuring van de oproep tot mededinging voor bovenvermelde werken;
2. vaststelling van de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van de opdracht : opdracht van beperkte waarde met raadpleging van meerdere gespecialiseerde ondernemingen;
3. vastlegging van de som van 35.000 € op artikel 104/724-60/-/622 van de buitengewone begroting 2019;
4. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

voorvermeld collegebesluit.

ORDRE DU JOUR N°71 --- AGENDA NR 71

Etudes de sol sur 3 sites communaux et à l'Eglise Sainte-Suzanne dans le cadre de la centrale de marché pour les études de pollution du sol organisée par Bruxelles-Environnement - Augmentation de la dépense - Pour information

Bodemonderzoeken op 3 gemeentelijke sites en aan de Sint-Suzannakerk in het kader van de opdrachtcentrale voor bodemverontreinigingsstudies, georganiseerd door Leefmilieu Brussel - Verhoging van de uitgave - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Considérant que l'article 2, 6° de la loi du 17 juin 2016 permet à une centrale d'achat, adjudicateur, de passer des marchés de travaux, de fournitures et de services destinés à des adjudicateurs ;

Considérant que l'article 47, §2, de la loi du 17 juin 2016 prévoit qu'un adjudicateur recourant à une centrale de marché est dispensé d'organiser lui-même une procédure de passation ;

Vu la centrale de marché mise en place par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) pour les études de pollution du sol;

Vu le conseil communal du 20 décembre 2017 d'adhérer à cette centrale de marché;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 18 décembre 2018:

1. D'approuver l'activation de l'adjudicataire désigné pour la zone de Schaerbeek et d'Evere dans l'accord-cadre relatif à la centrale de marché pour les études de pollution du sol organisée par Bruxelles-Environnement.
2. D'approuver la prise en charge des études de sol commandées sur 3 sites communaux et l'Eglise Sainte Suzanne par l'adjudicataire.
3. D'engager la dépense de 16.995,45€ TVAC à l'article 137/747-60/51 du budget extraordinaire 2018.

Considérant que les services sont en cours d'exécution;

Considérant que des décomptes étaient nécessaires pour la bonne exécution de la mission;

11.09.2019

Considérant que l'entièreté de ces décomptes a fait augmenter le coût total de la mission de 1.500€ TVAC;
PREND POUR INFORMATION
L'augmentation de la dépense susmentionnée.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Overwegende dat artikel 2, 6° van de wet van 17 juni 2016 aan een aankoopcentrale/aanbesteder toelaat opdrachten te plaatsen met betrekking tot werken, leveringen en diensten die bestemd zijn voor aanbestedende overheden;

Overwegende dat artikel 47, §2, van de wet van 17 juni 2016 voorziet dat een aanbestedende overheid die een beroep doet op een opdrachtcentrale vrijgesteld is van de verplichting om zelf een plaatsingsprocedure te organiseren;

Gelet op de opdrachtcentrale, opgericht door het Brussels Instituut voor het Milieubeheer (BIM), voor bodemverontreinigingsstudies;

Gelet op het raadsbesluit van 20 december 2017 om toe te treden tot de opdrachtcentrale;

Gelet op het collegebesluit van 18 december 2018, houdende:

1. goedkeuring om de voor de zone Schaarbeek en Evere aangeduide opdrachtnemer van de raamovereenkomst met de opdrachtcentrale voor bodemverontreinigingsstudies georganiseerd door Leefmilieu Brussel, te activeren
2. goedkeuring van de uitvoering door deze opdrachtnemer van de voor 3 gemeentelijke sites en de Sint-Suzannakerk bestelde bodemonderzoeken
3. de uitgave ten belope van 16.995,45€, BTW inbegrepen, vast te leggen op artikel 137/747-60/51 van de buitengewone begroting over 2018

Overwegende dat de diensten aan de gang zijn;

Overwegende dat voor de correcte uitvoering van de missie verrekeningen noodzakelijk waren;

Overwegende dat deze verrekeningen samen de totale kost van de missie met 1.500€, incl. BTW, hebben verhoogd;

NEEMT TER INFORMATIE

hoger vermelde verhoging van de uitgave.

ORDRE DU JOUR N°72 -- AGENDA NR 72

Site Cambier - Construction d'une nouvelle école (école 9) et de locaux pour une unité de scouts et guides - Augmentation de la dépense - Pour information

Site Cambier - Bouw van een nieuwe school (school 9) en van lokalen voor een scouts- en gidseneenheid - Verhoging van de uitgave - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale, tels qu'ils ont été modifiés pour être en règle avec la nouvelle loi sur les marchés publics du 30 juin 2017;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel que modifié à ce jour, et en particulier son article 38;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Vu la décision du conseil communal du 29 juin 2016 d'approuver le mode de passation et les conditions du marché pour la construction d'une nouvelle école (école n°9) et de locaux pour une unité de scouts et guides sur le site Cambier, sis avenue Ernest Cambier 2 : adjudication ouverte (estimée à 2.135.000€ TVAC);

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 28 décembre 2016 de désigner l'adjudicataire ayant remis l'offre régulière la plus intéressante financièrement ;

Vu la prise pour information du conseil communal du 13 septembre 2017 d'augmentation de la dépense jusqu'à un montant de 2.417.184,25€ TVAC;

Considérant que les travaux sont en cours d'exécution;

Considérant que des travaux complémentaires importants ont été rajoutés en cours de chantier, notamment : l'installation de systèmes coupes-feux pour se conformer aux exigences SIAMU; l'installation de citernes; l'installation de luminaires qui auraient dû être à l'origine placés par les services communaux, etc.;

Considérant que le coût de ces décomptes est supérieur à 15 % du montant de la commande mais qu'ils ne constituent pas une modification substantielle par rapport à l'objet initial du marché;

Considérant que des décomptes sont venus se rajouter à ce total, notamment un décompte relatif à l'harmonisation du matériel sanitaire placé dans l'école; un autre relatif à l'adaptation du système de vidéophonie et de contrôle d'accès à des fins de sécurité; et un autre relatif à l'installation d'un système de détection d'intrusion, etc.;

Considérant que le montant total de ces décomptes s'élève maintenant à 376.494,90€ TVAC;

Considérant que d'ultimes décomptes sont probables afin de finaliser ce chantier;

Considérant que l'estimation du coût final de ce chantier s'élève à 3.000.000€ TVAC (compte tenu des décomptes susmentionnés et de la révision des prix);

Considérant que des Modifications Budgétaires ont été effectuées afin de faire face à cette augmentation de la dépense.

PREND POUR INFORMATION

L'augmentation de la dépense susmentionnée.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet, zoals ze werden gewijzigd om in overeenstemming te zijn met de nieuwe wet op de overheidsopdrachten van 30 juni 2017;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd, en in het bijzonder artikel 38;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende organisatie van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - in het bijzonder het artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het raadsbesluit van 29 juni 2016 houdende goedkeuring van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht betreffende de bouw van een nieuwe school (school nr. 9) en van lokalen voor een scouts- en gidseneenheid op de site Cambier, Ernest Cambierlaan 2 : open aanbesteding (geraamd op 2.135.000 €, BTW inbegrepen);

Gelet op het collegebesluit van 28 december 2016 tot aanduiding van de opdrachtnemer die de economisch voordeligste, regelmatige offerte indiende;

Gelet op het raadsbesluit van 13 september 2017, nemende ter informatie de verhoging van de uitgave tot een bedrag van 2.417.184,25 €, BTW inbegrepen;
Overwegende dat de werken in uitvoering zijn;
Overwegende dat tijdens de werf belangrijke aanvullende werken werden toegevoegd, met name : de installatie van brandwerende systemen, om te beantwoorden aan de vereisten van de DBDMH; de installatie van tanks; de installatie van verlichtingstoestellen die oorspronkelijk door de gemeentediensten zouden worden geplaatst, enz.
Overwegende dat de kostprijs van deze verrekeningen hoger ligt dan 15% van het bedrag van de bestelling maar het niet gaat om een substantiële wijziging ten opzichte van het voorwerp van de initiële opdracht;
Overwegende dat aan dit totaal nog verrekeningen werden toegevoegd, met name een verkening betreffende het harmoniseren van het in de school geplaatste sanitair meubilair; een andere betreffende de aanpassing van het video- en toegangssysteem omwille van veiligheidsredenen; en een andere betreffende de installatie van een inbraakdetectiesysteem, etc.;
Overwegende dat het totale bedrag van deze verrekeningen nu 376.494,90€ BTW incl. bedraagt;
Overwegende dat er waarschijnlijk nog een laatste aantal verrekeningen noodzakelijk zullen zijn om deze werf te finaliseren;
Overwegende dat de raming van de uiteindelijke kost van de werf 3.000.000 € BTW inbegrepen belooft (rekening houdend met de bovenvermelde verrekeningen en de prijsherziening);
Overwegende dat Begrotingswijzigingen werden doorgevoerd om het hoofd te bieden aan deze verhoging van de uitgave.
NEEMT TER INFORMATIE
de bovenvermelde verhoging van de uitgave.

ORDRE DU JOUR N°73 -- AGENDA NR 73

Maison des Arts, chaussée de Haecht 147 - Restauration des salons classés - Mission d'études - Majoration de la dépense pour supplément d'honoraires - Pour information

Huis der Kunsten, Haachtsesteenweg 147 - Restauratie van de beschermde salons - Studieopdracht - Verhoging van de uitgave voor bijkomende honoraria - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics - en particulier son article 42, §1er, 1° a -, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;
Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;
Vu la délibération du Conseil Communal en sa séance du 24 octobre 2012 approuvant le mode de passation et les conditions du marché visant à l'étude du projet de restauration des salons classés de la Maison des Arts;
Vu le budget de 75.000€ alloué à cette mission;
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 28 décembre 2012 par laquelle il désigne le bureau d'architecture en charge de la mission de l'étude de restauration des salons classés de la Maison des Arts et l'engagement de la dépense de 75.000€ TVAC;
Considérant que l'offre du bureau d'étude comprenait un montant forfaitaire de 39.022,50€ pour les études préalables et un taux d'honoraires de 8,5% sur le montant des travaux;

11.09.2019

Considérant que le montant alloué à la mission s'est avéré insuffisant et qu'il convient de majorer la dépense de 10.000€;

Considérant qu'un crédit supplémentaire de 10.000€ a été approuvé en modification budgétaire extraordinaire de mai 2019 et que ce montant est inscrit à l'article 731/747-60/-/622;

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 3 septembre 2019 par laquelle il approuve la majoration de la dépense;

PREND POUR INFORMATION :

la majoration de la dépense pour la mission susmentionnée

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - inzonderheid artikel 42, § 1, 1° a -, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op het raadsbesluit van 24 oktober 2012 houdende goedkeuring van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht betreffende de studie voor het restauratieproject van de beschermde salons van het Huis der Kunsten;

Gelet op het budget van 75.000 € dat aan deze opdracht werd toegekend;

Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 28 december 2012 waarbij het architectenbureau werd aangeduid dat werd belast met de studieopdracht betreffende de restauratie van de beschermde salons van het Huis der Kunsten en de uitgave van 75.000 € BTW inbegrepen werd vastgelegd;

Overwegende dat de offerte van het studiebureau een forfaitair bedrag omvatte van 39.022,50 € voor de voorstudies en een ereloonpercentage van 8,5 % op het bedrag van de werken;

Overwegende dat het voor deze opdracht toegekende bedrag ontoereikend blijkt te zijn en het aangewezen is de uitgave met 10.000 € te verhogen;

Overwegende dat een bijkomend krediet van 10.000 € werd goedgekeurd bij de buitengewone

begrotingswijziging van mei 2019 en dat dit bedrag werd ingeschreven op artikel 731/747-60/-/622;

Gelet op het collegebesluit van 3 september 2019 waarbij deze verhoging van de uitgave werd goedgekeurd;

NEEEMT TER INFORMATIE :

de verhoging van de uitgave voor bovenvermelde opdracht

ORDRE DU JOUR N°74 --- AGENDA NR 74

**Parc Josaphat, Crossing - Construction d'un bâtiment d'équipement d'intérêt collectif à l'emplacement de l'ancienne tribune Nord - Installation d'un ascenseur - Majoration de la dépense pour le budget des travaux -
Pour information**

**Josafatpark, Crossing - Optrekken van een gebouw voor uitrustingen van collectief belang op de plaats van de vroegere Noord-tribune - Installatie van een lift - Verhoging van de uitgave voor het budget van de werken -
Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

11.09.2019

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics - en particulier son article 42, §1er, 1° a -, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;
Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;
Vu la délibération du Conseil Communal en sa séance du 29 mai 2019 approuvant le mode de passation et les conditions du marché visant aux travaux d'installation d'un ascenseur dans le futur bâtiment d'équipement d'intérêt collectif à l'emplacement de l'ancienne tribune Nord du Crossing;
Vu le budget de 50.000€ alloué à ces travaux;
Considérant que la seule offre introduite à l'issue de la procédure de mise en concurrence de ces travaux est de 59.536,26€ TVAC;
Considérant que l'estimation initiale du bureau d'études en charge de la conception du projet est pourtant de 60.000€ TVAC;
Considérant qu'il convient de majorer le coût des travaux de 10.000€ et de porter la dépense à 60.000€ afin d'attribuer le marché de travaux;
Vu la décision du collège du 2 juillet 2019 par laquelle il approuve la désignation de l'entrepreneur en charge des travaux d'installation d'un ascenseur dans le futur bâtiment du Crossing et l'engagement d'un crédit supplémentaire de 10.000€ à l'article 764/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019;
DECIDE
de prendre pour information la majoration de la dépense pour le projet susmentionné

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - inzonderheid artikel 42, § 1, 1° a - zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;
Gelet op het raadsbesluit van 29 mei 2019 houdende goedkeuring van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht betreffende de installatiewerken van een lift in het toekomstige gebouw van collectief belang op de plaats van de vroegere Noord-tribune;
Gelet op het voor deze werken toegewezen budget van 50.000 €;
Overwegende dat de enige ingediende offerte, ten gevolge van de mededingingsprocedure van deze werken, 59.536,26€ BTWi bedraagt;
Overwegende dat de initiële raming van het studie bureau belast met het projectontwerp nochtans 60.000 € BTWi bedraagt;
Overwegende dat het gepast is om de kosten van de werken te verhogen met 10.000 € en de uitgave te brengen op 60.000 € om de werkenopdracht te gunnen;
Gelet op het collegebesluit van 2 juli 2019 houdende de aanduiding van de aannemer ter uitvoering van de installatiewerken van een lift in het toekomstige Crossing-gebouw en de vastlegging van een bijkomend krediet van 10.000 € op artikel 764/724-60/-/622 van de buitengewone rekening 2019.
BESLUIT
akte te nemen van de verhoging van de uitgave voor het bovenvermeld project

ORDRE DU JOUR N°75 -- AGENDA NR 75

Athénée Fernand Blum, section Renan - Avenue Ernest Renan 12 - Travaux d'extension en toiture - Procédure de passation et conditions de marché – Approbation

Atheneum Fernand Blum, afdeling Renan - Ernest Renanlaan 12 - Uitbreidingswerken op het dak - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en particulier son article 37, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, en particulier son article 128;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu le plan d'extension des capacités scolaires francophones du pouvoir organisateur communal approuvé par le conseil communal du 29 mai 2013, et sa modification approuvée par le conseil communal du 20 novembre 2013;

Considérant que ce plan prévoit la création de 8 classes supplémentaire en toiture de l'Athénée Fernand Blum, section Renan (projet n°20);

Vu la délibération du Conseil Communal du 23 juin 2015 par laquelle il approuve le projet ainsi que le mode de passation et les conditions de marché de la mission d'étude;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 4 juillet 2017 par laquelle il désigne le bureau d'étude qui sera en charge de la mission complète d'architecture, ingénierie, conseil en PEB et coordination sécurité-santé pour le projet visant à l'extension de l'Athénée Fernand Blum, section Renan, sur base de son offre pour un projet de 10 classes en toiture;

Considérant l'évolution des besoins réels en places dans les écoles et la nécessité de répondre à l'évolution démographique par l'augmentation des capacités scolaires;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 21 novembre 2017 confiant au bureau d'études la mission supplémentaire visant à l'étude pour l'ajout au projet de 3 classes dont une classe temporaire;

Considérant dès lors que le projet vise à présent à la création de 12 classes supplémentaires et de locaux annexes répondant à l'évolution de la capacité scolaire;

Considérant que l'extension répondra aux critères de normes passives;

Vu la délivrance, par l'autorité régionale, du permis d'urbanisme, en date du 4 juillet 2019;

Considérant que le bureau d'études adjudicataire de la mission a introduit le dossier d'exécution relatif à ces travaux;

Considérant que le marché est scindé en 2 lots, à savoir d'une part les travaux de gros-oeuvre et d'autre part la mise en peinture intérieure des nouveaux locaux;

Considérant l'estimation finale portant le coût des travaux à maximum 3.150.000€ TVAC;

Considérant le crédit de 3.150.000€ inscrit à l'article 731/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019 sur base de l'estimation finale des travaux;

Considérant que la Fédération Wallonie-Bruxelles financerait à hauteur de 55% le montant des travaux;

Considérant que le solde non subsidiable sera financé d'une part par le prélèvement sur le fonds de réserve pour un montant de 1.071.737€ et d'autre part par les charges d'urbanisme de la construction 'Voltaire';

Considérant qu'il conviendrait de lancer la procédure de passation pour ce marché de travaux;

Vu le CSC Scha/Infra/2019/025 établi par la Direction Infrastructure et régissant ce marché;

Vu l'avis de marché joint en annexe à publier au Bulletin des Adjudications pour une consultation au niveau national;

Considérant que ce marché sera passé par procédure ouverte avec le prix pour seul critère d'attribution;

DECIDE

1. D'approuver le projet visant à l'extension de l'Athénée Fernand Blum, section Renan, par la construction de classes supplémentaires en toiture;
2. De fixer la procédure de passation: procédure ouverte;
3. De fixer les conditions du marché selon le CSC Scha/Infra/2019/025;
4. D'approuver le texte de l'avis de marché à publier au Bulletin des Adjudications;
5. D'imputer la dépense estimée à 3.150.000€ à l'article 731/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019;
6. De solliciter la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une subvention estimée à 55% du montant total des travaux;
7. De financer le solde par :
 - le prélèvement sur le fonds de réserve pour un montant de 1.071.737€
 - les charges d'urbanisme pour la construction "Voltaire" pour un montant de 429.750€

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - in het bijzonder het artikel 37 - zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd, in het bijzonder het artikel 128;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op het Capaciteitsuitbreidingsplan van het Franstalig onderwijs van de gemeentelijke inrichtende macht, goedgekeurd door de gemeenteraad van 29 mei 2013, en zijn wijziging goedgekeurd door de gemeenteraad van 20 november 2013;

Overwegende dat dit plan voorziet in de creatie van 8 bijkomende klassen op het dak van het Atheneum Fernand Blum, afdeling Renan (project nr. 20);

Gelet op het raadsbesluit van 23 juni 2015 waarbij het ontwerp, de gunningswijze en de voorwaarden van de studieopdracht werden goedgekeurd;

Gelet op het collegebesluit van 4 juli 2017 houdende aanduiding van het studiebureau dat zou worden belast met de volledige architectenopdracht, de engineering, het EPB-advies en de veiligheids- en gezondheidscoördinatie voor het project dat de uitbreiding beoogt van het Atheneum Fernand Blum, afdeling Renan, op basis van zijn offerte aangaande een ontwerp voor 10 klassen op het dak;

Overwegende de evolutie van de reële behoeften aan plaatsen in de scholen en de noodzaak om, door het uitbreiden van de schoolcapaciteit, te beantwoorden aan de demografische evolutie;

Gelet op het collegebesluit van 21 november 2017, waarbij aan het studiebureau een bijkomende missie werd toegekend betreffende de studie voor de toevoeging aan het project van 3 bijkomende klassen, waarvan één tijdelijke klas;

Overwegende dat het project bijgevolg momenteel de creatie betreft van 12 bijkomende klassen en bijbehorende lokalen, om te beantwoorden aan de evolutie van de schoolcapaciteit;

Overwegende dat de uitbreiding zal beantwoorden aan de criteria voor passiefnormen;

Gelet op de aflevering, door de gewestelijke overheid, op datum van 4 juli 2019, van de stedenbouwkundige vergunning, ;

Overwegende dat het voor deze missie aangeduide studiebureau het uitvoeringsdossier voor deze werken heeft ingediend;

Overwegende dat de opdracht is opgedeeld in 2 percelen, namelijk enerzijds de werken voor de ruwbouw en anderzijds de binnenschilderwerken van de nieuwe lokalen;

Overwegende de finale kostenraming die de totale kost voor de werken op 3.150.000 € BTW inbegrepen brengt;

Overwegende dat het krediet van 3.150.000 € werd ingeschreven op artikel 731/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019 op basis van de finale kostenraming van de werken;
Overwegende dat de Federatie Wallonië-Brussel de werken voor 55 % zou financieren;
Overwegende dat het niet subsidieerbare saldo zal worden gefinancierd, enerzijds door een afhouding op het reservefonds, voor een bedrag van 1.071.737€, en anderzijds met de stedenbouwkundige lasten van de bouw 'Voltaire';
Overwegende dat het aangewezen is de plaatsingsprocedure voor deze opdracht van werken op te starten;
Gelet op het bestek Scha/Infra/2019/025 dat deze opdracht regelt, opgemaakt door de Directie Infrastructuur;
Gelet op het bij dit besluit gevoegde en in het Bulletin der Aanbestedingen te publiceren bericht van opdracht, voor een raadpleging op nationaal niveau;
Overwegende dat deze opdracht zal worden geplaatst bij openbare procedure, met de prijs als enig gunningscriterium;

BESLUIT

1. het project goed te keuren met het oog op de uitbreiding van het Atheneum Fernand Blum, afdeling Renan, door het bouwen van bijkomende klaslokalen op het dak;
2. de plaatsingsprocedure vast te leggen : openbare procedure;
3. de voorwaarden van de opdracht vast te leggen volgens het bestek Scha/Infra/2019/025;
4. de tekst van het in het Bulletin der Aanbestedingen te publiceren bericht van opdracht goed te keuren;
5. de uitgave, geraamd op 3.150.000 € aan te rekenen op artikel 731/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019;
6. een subsidie aan te vragen bij de Federatie Wallonië-Brussel, geraamd op 55 % van het totale bedrag der werken;
7. het saldo te financieren met :
 - een afhouding van het reservefonds voor een bedrag van 1.071.737€
 - de stedenbouwkundige lasten van de bouw "Voltaire" voor een bedrag van 429.750 €

ORDRE DU JOUR N°76 --- AGENDA NR 76

La Lustrerie, école 3 et école 2/12 - Rénovation des chaufferies dans le cadre de la centrale des marchés INTERFIN - Pour approbation

'La Lustrerie', school 3 en school 2/12 - Renovatie van de stookruimtes in het kader van de opdrachtcentrale INTERFIN - Ter goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 234 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 47 - relative aux marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu les crédits inscrits au budget extraordinaire pour les travaux de rénovation des chaufferies de la Lustrerie, de l'école 3 et de l'école 2/12;
Vu la délibération au conseil communal du 21 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune à la centrale des marchés UPREG de l'intercommunale INTERFIN pour la passation, l'exécution et le financement de travaux, de fournitures et de services visant à une utilisation performante et rationnelle de l'énergie au profit des pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale;

11.09.2019

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 28 mai 2019 d'approuver les fiches projet concernant la rénovation des chaufferies de la Lustrerie et de l'école 3;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 11 juin 2019 d'approuver la fiche projet concernant la rénovation de la chaufferie de l'école 2/12;

Considérant que les procédures administratives de passation du marché public seront entièrement menées par Sibelga.

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 25 juin 2019;

DECIDE

1. d'approuver la passation du marché public de travaux de rénovation des chaufferies de la Lustrerie, de l'école 3 et de l'école 2/12 par l'intermédiaire de la centrale des marchés UPREG
2. d'approuver l'imputation de la dépense de 700.000 € aux articles 722/724-60/-/622 (400.000 € pour l'école 2/12 et 100.000 € pour l'école 3) et 851/724-60/-/622 (200.000 € pour la Lustrerie) du budget extraordinaire 2019
3. d'approuver le financement de la dépense à concurrence de 360.000 € (estimés) par un subside FWB via le programme PPT et le solde par emprunt

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 234 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juin 2016 – in het bijzonder haar artikel 47 - inzake overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de kredieten ingeschreven op de buitengewone begroting voor de renovatie van de stookruimtes van La Lustrerie, school 3 en school 2/12;

Gelet op het raadsbesluit van 21 december 2016 houdende goedkeuring van de toetreding van de gemeente tot de opdrachtcentrale UPREG van de Intercommunale INTERFIN voor de plaatsing, uitvoering en financiering van werken, leveringen en diensten met het oog op een performant en rationeel energiegebruik ten behoeve van de plaatselijke besturen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de collegebeslissing van 28 mei 2019 om de projectfiches betreffende de renovatie van de stookruimtes van 'La Lustrerie' en school 3 goed te keuren;

Gelet op de collegebeslissing van 11 juni 2019 om de projectfiche betreffende de renovatie van de stookruimtes van school 2/12 goed te keuren;

Overwegende dat de administratieve procedures voor de plaatsing van de overheidsopdracht volledig door Sibelga zullen worden uitgevoerd;

Gelet op het collegebesluit van 25 juni 2019;

BESLUIT

1. de plaatsing van de overheidsopdracht van werken betreffende de renovatie van de stookruimtes van 'La Lustrerie', school 3 en school 2/12, door tussenkomst van de opdrachtcentrale UPREG goed te keuren
2. de aanrekening van de uitgave ten belope van 700.000 € op de artikels 722/724-60/-/622 (400.000 € voor school 2/12 en 100.000 € voor school 3) en 851/724-60/-/622 (200.000 € voor 'La Lustrerie') van de buitengewone begroting 2019, goed te keuren
3. de financiering van de uitgave ten belope van 360.000 € (ramingsbedrag) met een subsidie van de FWB via het PPW-programma en het saldo met een lening, goed te keuren

ORDRE DU JOUR N°77 --- AGENDA NR 77

CTR côté Anatole France - Mise en conformité de l'installation incendie - Adaptation d'un raccord de conduite d'eau et placement d'un compteur adapté – Pour information

TCR zijde Anatole France - Inconformiteitstelling van de brandbestrijdingsinstallatie - Aanpassing van de aansluiting van een waterleiding en plaatsing van een aangepaste meter – Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté ==- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles Capitale;

Vu sa décision du 7 novembre 2001 de confier la gestion complète du réseau d'égouttage à l'Intercommunale Bruxelloise d'Assainissement (IBrA), devenue VIVAQUA ;

Vu l'Ordonnance du 20 octobre 2006, établissant un cadre pour la politique de l'eau ;

Considérant que, suite aux injonctions du SIAMU, il est nécessaire d'adapter une conduite d'eau à l'usage des pompiers et de placer un compteur spécifique à la lutte contre le feu au CTR;

Vu l'offre de l'intercommunale de distribution d'eau de ville n° IP8000011371 VIVAQUA du 31 juillet 2019, pour un prix de 8.849,93 €;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 3 septembre 2019, par laquelle il décide :

1. Approuver le devis IP8000011371 VIVAQUA du 31 juillet 2019, pour l'adaptation d'une conduite d'eau et le placement d'un compteur en vue de la mise en conformité de l'installation incendie du CTR
2. Engager la dépense de à 8.849,93 € à l'article 137/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019
3. Financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION :

la décision précitée du Collège des Bourgmestre et Echevins du 3 septembre 2019

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende organisatie van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op zijn besluit van 7 november 2001 om het beheer van het volledige rioleringsnet toe te vertrouwen aan de Brusselse Intercommunale voor de Sanering (BrIS), het huidige VIVAQUA;

Gelet op de Ordonnantie van 20 oktober 2006, tot opstelling van een kader voor het waterbeleid;

Overwegende dat, gelet op de aanmaningen van de DBDMH, het noodzakelijk is een waterleiding aan te passen aan het gebruik door de brandweer en een specifieke meter te plaatsen voor de brandbestrijding op het TCR;

Gelet op de offerte van de Intercommunale voor de stadswaterdistributie nr. IP8000011371 VIVAQUA van 31 juli 2019, voor de prijs van 8.849,93 €;

Gelet op het Collegebesluit van 3 september 2019, houdende :

1. goedkeuring van de offerte IP8000011371 VIVAQUA van 31 juli 2019, voor de aanpassing van een waterleiding en de plaatsing van een meter met het oog op de in conformiteitstelling van de brandbestrijdingsinstallatie op het TCR;
2. vastlegging van de uitgave van 8.849,93 €, op artikel 137/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019
3. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE :

bovenvermeld Collegebesluit van 3 september 2019

ORDRE DU JOUR N°78 -- AGENDA NR 78

Etudes de sol sur le site de la Grande rue au Bois (projet Optima) dans le cadre de la centrale de marché pour les études de pollution du sol organisée par Bruxelles-Environnement - Engagement subséquent à un accord-cadre - Pour information

Bodemonderzoeken op de site van de Grote Bosstraat (project Optima) in het kader van de opdrachtcentrale voor bodemverontreinigingsstudies, georganiseerd door Leefmilieu Brussel - Vastlegging van kredieten ten gevolge van een raamovereenkomst - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Considérant que l'article 2, 6° de la loi du 17 juin 2016 permet à une centrale d'achat, adjudicateur, de passer des marchés de travaux, de fournitures et de services destinés à des adjudicateurs ;

Considérant que l'article 47, §2, de la loi du 17 juin 2016 prévoit qu'un adjudicateur recourant à une centrale de marché est dispensé d'organiser lui-même une procédure de passation ;

Vu la centrale de marché mise en place par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) pour les études de pollution du sol;

Vu le conseil communal du 20 décembre 2017 d'adhérer à cette centrale de marché;

Considérant qu'il conviendrait d'activer l'adjudicataire de cet accord-cadre afin de réaliser des études de sols sur le site de la Grande rue au Bois (projet Optima) ;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 16 juillet 2019 :

1. D'approuver l'activation de l'adjudicataire désigné pour la zone de Schaerbeek et d'Evere dans l'accord-cadre relatif à la centrale de marché pour les études de pollution du sol organisée par Bruxelles-Environnement.
2. D'approuver la prise en charge des études de sol commandées pour le site de la Grande rue au Bois 76-80 (projet Optima) par l'adjudicataire.
3. D'engager la dépense de 25.000€ TVAC à l'article 137/747-60/622 du budget extraordinaire 2019.

PREND POUR INFORMATION

la décision du collège susmentionnée.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Overwegende dat artikel 2, 6° van de wet van 17 juni 2016 aan een aankoopcentrale/aanbesteder toelaat opdrachten te plaatsen met betrekking tot werken, leveringen en diensten die bestemd zijn voor aanbestedende overheden;

Overwegende dat artikel 47, §2, van de wet van 17 juni 2016 voorziet dat een aanbestedende overheid die een beroep doet op een opdrachtcentrale vrijgesteld is van de verplichting om zelf een plaatsingsprocedure te organiseren;

11.09.2019

Gelet op de opdrachtcentrale, opgericht door het Brussels Instituut voor het Milieubeheer (BIM), voor bodemverontreinigingsstudies;

Gelet op het raadsbesluit van 20 december 2017 om toe te treden tot de opdrachtcentrale;

Overwegende dat het aangewezen is de opdrachtnemer van deze raamovereenkomst te activeren, zodat op de site van de Grote Bosstraat (project Optima) bodemonderzoeken worden uitgevoerd;

Gelet op het collegebesluit van 16 juli 2019, houdende :

1. goedkeuring om de voor de zone Schaarbeek en Evere aangeduide opdrachtnemer van de raamovereenkomst met de opdrachtcentrale voor bodemverontreinigingsstudies georganiseerd door Leefmilieu Brussel, te activeren
2. goedkeuring van de uitvoering door deze opdrachtnemer van de op de site van de Grote Bosstraat 76-80 (project Optima) bestelde bodemonderzoeken
3. de uitgave ten belope van 25.000€, BTW inbegrepen, vast te leggen op artikel 137/747-60/622 van de buitengewone begroting 2019

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit

ORDRE DU JOUR N°79 -- AGENDA NR 79

Projet "OPTIMA" - Grande rue au Bois 76-80 - Construction d'une école fondamentale néerlandophone et d'une salle omnisports et extension d'une école fondamentale francophone - Déplacement de la nouvelle cabine réseau haute tension et suppression de la cabine existante - Pour information

Project "OPTIMA" - Grote Bosstraat 76-80 - Bouw van een Nederlandstalige basisschool en een sporthal en uitbreiding van een Franstalige basisschool - Verplaatsing van de nieuwe hoogspanningscabine en opheffing van de bestaande cabine - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles Capitale, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 juillet 2001, modifié par l'ordonnance du 1^{er} avril 2004 et celle du 14 décembre 2006, relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale, en particulier son article 24bis, 2°;

Vu l'article 75 des statuts de l'Association Intercommunale Coopérative Sibelga ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 26 décembre 2018 par laquelle il désigne l'entrepreneur en charge des travaux visant à la construction d'une école fondamentale néerlandophone et d'une salle omnisports ainsi que l'extension pour une école fondamentale francophone pour le projet dit "Optima";

Considérant que dans le cadre de ces travaux la nouvelle cabine réseau haute tension devra être déplacée et que la cabine existante sera supprimée;

Considérant qu'il convient de commander ces travaux à l'intercommunale compétente;

Vu les offres n°s 2000160612 et 2000160644 transmises par l'intercommunale Sibelga pour ces travaux de déplacement de la cabine réseau haute tension et la suppression de la cabine existante pour un montant total de 46.438,55€ TVAC;

Vu la décision du collège des bourgmestres et échevins du 23 juillet 2019 :

1. de commander les travaux de déplacement de la cabine réseau haute tension et la suppression de la cabine existante à l'Intercommunale Sibelga au montant de ses devis de 46.438,55€ TVAC;
2. d'imputer la dépense à l'article 722/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019;
3. de financer la dépense par l'emprunt

11.09.2019

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 juli 2001, gewijzigd door de ordonnantie van 1 april 2004 en deze van 14 december 2006, betreffende de organisatie van de elektriciteitsmarkt in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, in het bijzonder het artikel 24bis, 2°;

Gelet op artikel 75 van de statuten van de Intercommunale Coöperatieve Vereniging Sibelga;

Gelet op het Collegebesluit van 26 december 2018, waarbij de aannemer werd aangeduid, belast met de werken betreffende de bouw van een Nederlandstalige basisschool en een sporthal en de uitbreiding van een Franstalige basisschool, namelijk het project genaamd "Optima";

Overwegende dat in het kader van deze werken de nieuwe hoogspanningscabine moet worden verplaatst en de bestaande cabine opgeheven;

Overwegende dat het aangewezen is deze werken te bestellen bij de bevoegde intercommunale;

Gelet op de offertes nrs. 2000160612 en 2000160644, overgemaakt door de Intercommunale Sibelga voor deze werken betreffende de verplaatsing van de hoogspanningscabine en de opheffing van de bestaande cabine voor een totaal bedrag van 46.438,55 €, BTW inbegrepen;

Gelet op het Collegebesluit van 23 juli 2019 om :

1. de werken betreffende de verplaatsing van de hoogspanningscabine en de opheffing van de bestaande cabine te bestellen bij de Intercommunale Sibelga voor het bedrag van haar offertes, namelijk 46.438,55€ BTW inbegrepen;
2. de uitgave aan te rekenen op artikel 722/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019;
3. de uitgave te financieren met een lening

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit.

ORDRE DU JOUR N°80 --- AGENDA NR 80

Ecole 16 - Rénovation de la chaufferie dans le cadre de la centrale des marchés INTERFIN - Pour information

School 16 - Renovatie van de stookruimte in het kader van de opdrachtcentrale INTERFIN - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu le crédit de 240.000 € inscrit au budget extraordinaire pour les travaux de rénovation de la chaufferie de l'école 16;

Vu la délibération au conseil communal du 21 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune à la centrale des marchés UPRÉG de l'intercommunale INTERFIN pour la passation, l'exécution et le financement de travaux, de fournitures et de services visant à une utilisation performante et rationnelle de l'énergie au profit des pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant que les procédures administratives de passation du marché public ont été entièrement menées par Sibelga.

11.09.2019

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 18 juin 2019 :

1. D'approuver la passation du marché public de travaux de rénovation de la chaufferie de l'école 16 par l'intermédiaire de la centrale des marchés INTERFIN / SIBELGA
2. D'imputer la dépense de 240.000 € à l'article 722/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019
3. De financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op het artikelen 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het krediet van 240.000 € ingeschreven op de buitengewone begroting voor de renovatie van de stookruimte van school 16;

Gelet op het raadsbesluit van 21 december 2016 houdende goedkeuring van de toetreding van de gemeente tot de opdrachtcentrale UPRÉG van de Intercommunale INTERFIN voor de plaatsing, uitvoering en financiering van werken, leveringen en diensten met het oog op een performant en rationeel energiegebruik ten behoeve van de plaatselijke besturen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Overwegende dat de administratieve procedures voor de plaatsing van de overheidsopdracht volledig door Sibelga werden uitgevoerd;

Gelet op het collegebesluit van 18 juni 2019, houdende :

1. goedkeuring van de plaatsing van de overheidsopdracht van werken betreffende de renovatie van de stookruimte van school 16 door tussenkomst van de opdrachtcentrale INTERFIN / SIBELGA
2. aanrekening van de uitgave ten belope van 240.000 € op artikel 722/724-60/-/622 van de buitengewone begroting 2019.
3. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

voorvermeld collegebesluit

ORDRE DU JOUR N°81 -- AGENDA NR 81

CTR - Mise en conformité de l'installation incendie - Adaptation d'un raccord de conduite d'eau et placement d'un compteur adapté – Pour information

TCR - In conformiteitstelling van de brandbestrijdingsinstallatie - Aanpassing van de aansluiting van een waterleiding en plaatsing van een aangepaste meter – Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles Capitale;

Vu sa décision du 7 novembre 2001 de confier la gestion complète du réseau d'égouttage à l'Intercommunale Bruxelloise d'Assainissement (IBrA), devenue VIVAQUA ;

Vu l'ordonnance du 20 octobre 2006, établissant un cadre pour la politique de l'eau ;

Considérant que, suite aux injonctions du SIAMU, il est nécessaire d'adapter une conduite d'eau à l'usage des pompiers et de placer un compteur spécifique à la lutte contre le feu au CTR;

Vu l'offre de l'intercommunale de distribution d'eau de ville n° IP8000011371 VIVAQUA du 19 juin 2019, pour un prix de 8.029,87€;

11.09.2019

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 16 juillet 2019, par laquelle il décide :

1. d'approuver le devis IP8000011371 VIVAQUA du 19 juin 2019, pour l'adaptation d'une conduite d'eau et le placement d'un compteur en vue de la mise en conformité de l'installation incendie du CTR
2. d'engager la dépense de 8.029,87 € à l'article 137/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019
3. de financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION :

la décision précitée du Collège des Bourgmestres et Echevins du 16 juillet 2019

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende organisatie van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op zijn besluit van 7 november 2001 om het beheer van het volledige rioleringsnet toe te vertrouwen aan de Brusselse Intercommunale voor de Sanering (BrIS), het huidige VIVAQUA;

Gelet op de ordonnantie van 20 oktober 2006, tot opstelling van een kader voor het waterbeleid;

Overwegende dat, gelet op de aanmaningen van de DBDMH, het noodzakelijk is een waterleiding aan te passen voor het gebruik door de brandweer en een specifieke meter te plaatsen voor de brandbestrijding op het TCR;

Gelet op de offerte van de Intercommunale voor de stadswaterdistributie nr. IP8000011371 VIVAQUA van 19 juni 2019, voor de prijs van 8.029,87 €;

Gelet op het Collegebesluit van 16 juli 2019, houdende :

1. goedkeuring van de offerte IP8000011371 VIVAQUA van 19 juni 2019, voor de aanpassing van een waterleiding en de plaatsing van een meter met het oog op de in conformiteitstelling van de brandbestrijdingsinstallatie op het TCR;
2. vastlegging van de uitgave van 8.029,87 €, op artikel 137/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019
3. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE :

bovenvermeld Collegebesluit van 16 juli 2019

ORDRE DU JOUR N°82 == AGENDA NR 82

CTR - Dépannage ascenseur - Remplacement du dispositif de variation de fréquence - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information

TCR - Herstelling lift - Vervanging van de frequentieregeling - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté == Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

11.09.2019

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;
Vu la nécessité de remplacer le dispositif de variation de fréquence de l'ascenseur équipant le CTR;
Vu le devis de la société en charge de la maintenance et du dépannage de ces appareils, d'un montant de 9.286,51 €, pour effectuer ce travail;
Vu la difficulté de mise en concurrence sous peine de perdre le bénéfice de la garantie de l'entretien périodique;
Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 2 juillet 2019 qui décide :

1. d'approuver le devis n°145484190 du 25 juin 2019, en sa qualité d'adjudicataire chargé de la maintenance de l'ascenseur équipant le CTR
2. d'imputer la dépense de 9.286,51 € à l'article 137/724-60/-622 du budget extraordinaire 2019
3. de financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;
Gelet op de noodzaak om de frequentieregeling te vervangen van de lift waarmee het gebouw TCR is uitgerust,
Gelet op het bestek van de firma die belast is met het onderhoud en de herstelling van deze toestellen, voor een bedrag van 9.286,51 € om dit werk uit te voeren;
Gelet op de moeilijkheid om een beroep te doen op de mededinging op het gevaar af de garantie van het periodieke onderhoud te verliezen;
Gelet op het collegebesluit van 2 juli 2019, houdende:

1. goedkeuring van het bestek nr. 145484190 van 25 juni 2019, in haar hoedanigheid van opdrachtnemer belast met het onderhoud van de lift waarmee het gebouw TCR, Rodenbachlaan 29;
2. aanrekening van de uitgave van 9.286,51 € op artikel 137/724-60/-622 van de buitengewone begroting over 2019;
3. financiering van de uitgave met een lening

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit

ORDRE DU JOUR N°83 --- AGENDA NR 83

Immeuble sis rue des Palais 195 - Sécurisation de l'entrée (phase II) - Procédure de passation et conditions du marché de travaux - Pour information

Gebouw gelegen Paleizenstraat 195 - Beveiliging van de ingang (fase II) - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

11.09.2019

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale;

Considérant que l'immeuble à appartements sis rue des Palais 195 a fait l'objet de nombreuses tentatives d'effraction;

Considérant qu'il convient dès lors d'en sécuriser les accès par divers travaux notamment de renforcement de la porte d'entrée, la pose d'une palissade avec portillon et la réparation d'un châssis au 5ème étage;

Considérant qu'il convient de répondre à cette demande en recourant à un marché public de faible montant;

Considérant que trois entreprises ont été consultées à cette fin;

Considérant que trois ont remis une offre;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 23 juin 2019:

1. D'arrêter le mode de passation et fixer les conditions du marché : procédure de marché à faible montant avec consultation de trois firmes spécialisées
2. De désigner l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en qualité d'adjudicataire pour l'exécution du marché, aux conditions de son offre du 7 juin 2019, pour un montant total de de 4.671,42 €, TVA incluse.
3. D'engager la dépense à l'article 124/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019
4. De financer la dépense par l'emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat er zich in het appartementsgebouw gelegen Paleizenstraat 195 reeds meermaals inbraakpogingen hebben voorgedaan;

Overwegende dat het bijgevolg aangewezen is de toegang te beveiligen door het uitvoeren van een aantal werken, namelijk de versteviging van de toegangsdeur, het plaatsen van een afsluiting met deurtje en de herstelling van een raam op de 5de verdieping;

Overwegende dat het aangewezen is hiertoe een beroep te doen op een overheidsopdracht van beperkte waarde;

Overwegende dat drie ondernemingen hiertoe werden geraadpleegd;

Overwegende dat de drie ondernemingen een offerte indienden;

Gelet op het collegebesluit van 23 juni 2019, houdende :

1. goedkeuring van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht : overheidsopdracht van beperkte waarde met raadpleging van drie gespecialiseerde ondernemingen
2. aanduiding van de onderneming die de economisch voordeligste offerte indiende als opdrachtnemer voor de uitvoering van de werken, aan de voorwaarden van haar offerte van 7 juni 2019 voor een totaal bedrag van 4.671,42 €, BTW incl.

3. vastlegging van de uitgave op artikel 124/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019
4. financiering van de uitgave met een lening

NEEMT TER INFORMATIE

voorvermeld besluit van het college van burgemeester en schepenen

ORDRE DU JOUR N°84 --- AGENDA NR 84

Immeuble à appartements sis rue des Palais 195- Sécurisation de l'entrée - Procédure de passation et conditions du marché de travaux - Pour information

Appartementsgebouw gelegen Paleizenstraat 195 - Beveiliging van de ingang - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale;

Considérant que l'immeuble à appartements sis rue des Palais 195 a fait l'objet de nombreuses tentatives d'effraction;

Considérant qu'il convient dès lors d'en sécuriser l'accès par la pose d'un système de verrouillage motorisé sur la porte principale grillagée;

Considérant que la deuxième porte vitrée abîmée devra quant à elle être réparée et renforcée d'un profil de type "secustrip" offrant une meilleure résistance aux tentatives d'effraction;

Considérant qu'il convient de répondre à cette demande en recourant à un marché public de faible montant;

Considérant que trois entreprises ont été consultées à cette fin;

Considérant que deux ont remis offre;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 18 juin 2019:

1. D'arrêter le mode de passation et fixer les conditions du marché : procédure de marché à faible montant avec consultation de trois firmes spécialisées
2. De désigner l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en qualité d'adjudicataire pour l'exécution du marché, aux conditions de son offre du 10 juin 2019, pour un montant total de de 4.573,80 €, TVA incluse.
3. D'engager la dépense à l'article 124/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019
4. De financer la dépense par l'emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat er zich in het appartementsgebouw gelegen Paleizenstraat 195 reeds meermaals inbraakpogingen hebben voorgedaan;

Overwegende dat het bijgevolg aangewezen is de toegang te beveiligen door het plaatsen - op de van een traliewerk voorziene voordeur - van een gemotoriseerd vergrendelingsstelsel;

Overwegende dat de tweede beschadigde glazen deur moet worden hersteld en verstevigd met een profiel van het type "secustrip", dat een betere weerstand biedt tegen inbraakpogingen;

Overwegende dat het aangewezen is hiertoe een beroep te doen op een overheidsopdracht van beperkte waarde;

Overwegende dat drie ondernemingen hiertoe werden geraadpleegd;

Overwegende dat twee ondernemingen een offerte indienden;

Gelet op het collegebesluit van 18 juni 2019, houdende :

1. goedkeuring van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht : overheidsopdracht van beperkte waarde met raadpleging van drie gespecialiseerde ondernemingen
2. aanduiding van de onderneming die economisch de voordeligste offerte indiende als opdrachtnemer voor de uitvoering van de opdracht, aan de voorwaarden van haar offerte van 10 juni 2019 voor een totaal bedrag van 4.573,80 €, BTW incl.
3. vastlegging van de uitgave op artikel 124/724-60/-/622 van de buitengewone begroting 2019
4. financiering van de uitgave met een lening

NEEMT TER INFORMATIE

voorvermeld besluit van het college van burgemeester en schepenen

ORDRE DU JOUR N°85 --- AGENDA NR 85

Rue d'Aerschot 208: locaux RenovaS - Placement d'un rideau lumineux de sécurité à l'entrée de la cabine d'ascenseur - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information

Aarschotstraat 208: lokalen RenovaS - Plaatsing van een veiligheidslichtgordijn ter hoogte van de toegang tot de liftcabine - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu la nécessité d'équiper la cabine de l'ascenseur de l'immeuble sis rue d'Aerschot 208 d'un rideau lumineux de détection d'entrave de fermeture des portes;

Vu le devis de la société en charge de la maintenance et du dépannage de cet appareil, d'un montant de 2.063,29 €, pour effectuer ce travail;

11.09.2019

Vu la difficulté de mise en concurrence sous peine de perdre le bénéfice de la garantie de l'entretien périodique;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 20 août 2019 qui décide:

1. Approuver le devis n°0003214056 du 2 août 2019 de l'entreprise, adjudicataire annuel chargé de la maintenance de l'ascenseur équipant l'immeuble sis rue d'Aerschot 208;
2. Imputer la dépense à l'article 124/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2019
3. Financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op de noodzaak om de lift van het gebouw gelegen Aarschotstraat 208 uit te rusten met een lichtgordijn om het ongewenst sluiten van de liftdeuren te verhinderen;

Gelet op het bestek van de firma die belast is met het onderhoud en de herstelling van dit toestel, voor een bedrag van 2.063,29 €, om dit werk uit te voeren;

Gelet op de moeilijkheid om een beroep te doen op de mededinging op het gevaar af de garantie van het periodieke onderhoud te verliezen;

Gelet op het collegebesluit van 20 augustus 2019, houdende:

1. goedkeuring van het bestek nr. 0003214056 van 2 augustus 2019 van de jaarlijkse opdrachtnemer die belast is met het onderhoud van de lift waarmee het gebouw gelegen Aarschotstraat 208 is uitgerust;
2. aanrekening van de uitgave op artikel 124/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019;
3. financiering van de uitgave met een lening

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit

ORDRE DU JOUR N°86 -- AGENDA NR 86

Théâtre de la Balsamine - Mise en conformité de l'ascenseur - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information

'Théâtre de la Balsamine' - Inconformiteitstelling van de lift - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;
Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;
Considérant que l'ascenseur équipant le théâtre de la Balsamine a été mis en fonction en 2001;
Vu l'AR du 9 mars 2003, modifié par l'AR du 10 décembre 2012, édictant les normes de conformité des appareils de levage de personnes;
Vu le rapport d'analyse de risques établi par un organisme de contrôle indépendant le 30 janvier 2018;
Considérant qu'il est nécessaire de faire procéder aux travaux de mise en conformité de l'ascenseur équipant le Théâtre de la Balsamine;
Considérant que trois entreprises spécialisées ont été consultées;
Vu l'offre économiquement la plus avantageuse;
Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 27 août 2019 qui décide:

1. Approuver le principe d'organiser un marché public pour les travaux de mise en conformité de l'ascenseur équipant le Théâtre de la Balsamine par la procédure de passation et les conditions du marché selon le marché de faible montant;
2. Approuver l'offre du 3 mai 2019 de l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse;
3. Engager la dépense d'un montant de 5.251,00 € à l'article 772/724-60/-622 du budget extraordinaire 2019.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;
Overwegende dat de lift van het 'Théâtre de la Balsamine' in dienst werd genomen in 2001;
Gelet op het KB van 9 maart 2003, gewijzigd door het KB van 10 december 2012 in hetwelk de conformiteitsnormen werden vastgelegd van hijs- en hefwerktuigen voor personen;
Gelet op het risico-analyseverslag van 30 januari 2018, opgemaakt door een onafhankelijk controle-organisme;
Overwegende dat het noodzakelijk is over te gaan tot het in conformiteit stellen van de lift van het 'Théâtre de la Balsamine';
Overwegende dat drie gespecialiseerde ondernemingen werden geraadpleegd;
Gelet op de economisch voordeligste offerte;
Gelet op het collegebesluit van 27 augustus 2019, houdende :

1. goedkeuring om een overheidsopdracht van werken te organiseren voor het in conformiteit stellen van de lift van het 'Théâtre de la Balsamine', namelijk volgens de procedure en voorwaarden van een overheidsopdracht van beperkte waarde;
2. goedkeuring van de offerte van 3 mei 2019 van de onderneming die de economisch voordeligste offerte indiende;
3. de uitgave, namelijk een bedrag van 5.251 € vast te leggen op artikel 772/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2019.

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit

Contrats de quartier -- Wijkcontracten

ORDRE DU JOUR N°87 -- AGENDA NR 87

Contrat de rénovation urbaine Brabant/Nord/Saint-Lazare - Opération AR.15 Pôle étudiants et lien à la Maisons des Arts, place de la Reine - marché d'étude architecturale - Fixation du mode de passation et des conditions du marché d'étude – Approbation

Stadsvernieuwingscontract Brabant/Noord/Sint-Lazarus - Operatie AR15 Studentenpool en link met het Huis der Kunsten, Koninginneplein - Architecturale studieopdracht - Bepaling van de gunningswijze en de voorwaarden voor de studieopdracht - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de service ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 2017 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'Ordonnance du 6 octobre 2016, organique de la revitalisation urbaine ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 mars 2017, relatif aux Contrats de rénovation urbaine ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 23 novembre 2017 approuvant le programme du contrat de rénovation Brabant | Nord | Saint-Lazare ;

Considérant que la construction d'un "Pôle étudiants et lien à la Maisons des Arts, place de la Reine" constitue l'opération AR.15 de ce programme ;

Considérant que la mise en œuvre de l'opération nécessite de confier une mission complète d'auteur de projet à une équipe pluridisciplinaire extérieure ;

Considérant que le coût global de cette étude s'élève à 491.137,37-€ TVAC, composé pour 471.137,37-€ TVAC d'honoraires et pour 20.000,00-€ de frais d'indemnisation au profit des candidats sélectionnés qui auront remis une offre régulière et que ne se seront pas vu attribuer le marché ;

Considérant que ces frais seront inscrits au budget extraordinaire de 2020.

Considérant que, après étude des possibilités de division du présent marché en lots et vu la nature des prestations attendues qui forment un tout et sont foncièrement liées, un allotissement n'est pas opportun et pourrait porter préjudice à la cohérence du projet,

Considérant que les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre son attribution selon la procédure d'adjudication ou d'appel d'offres ;

Considérant que le marché d'étude peut par conséquent être passé par procédure concurrentielle avec négociation conformément à l'article 38 § 1er, 1° de la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics ;

Considérant que, vu son coût global supérieur à 209.000,00€ HTVA, ce marché est soumis à publicité européenne ;

Vu le cahier des charges SCHAE / INFRA / 2019 / CRUBNSL/ AR.15 dressé à cette fin ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins en date du 3 septembre 2019 ;

DECIDE :

1. d'approuver le principe d'une mission complète d'auteur de projet à confier à une équipe pluridisciplinaire extérieure pour la construction d'un pôle étudiant, place de la Reine n° 14, 15 et 16
2. de passer ce marché de service par procédure concurrentielle avec négociation et publicité européenne sur base du cahier des charges SCHAE / INFRA / 2019 / CRUBNSL/ AR.15 ;
3. d'imputer la dépense de 491.137,37-€ TVAC du budget extraordinaire de 2020 ;
4. de prendre acte de la subsidiarité de cette dépense à concurrence de 3.886.697 € dans le cadre du contrat de rénovation urbaine Brabant | Nord | Saint-Lazare ;

5. de financer la part communale, soit le solde, par un emprunt au taux en vigueur au moment de sa conclusion.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de wet van 17 juni 2016 met betrekking tot de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren

Gelet op het koninklijk besluit van 22 juni 2017 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten

Gelet op de ordonnantie van 6 oktober 2016, betreffende de organisatie van de Stedelijke herwaardering;

Gelet op het besluit van de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 30 maart 2017, met betrekking tot de stadsvernieuwingscontracten;

Gelet op het besluit van de Executieve van 23 november 2017 dat het programma van het stadsvernieuwingscontract Brabant | Noord | Sint-Lazarus goedkeurt;

Overwegende dat de constructie van een "Studentenpool en link met het Huis der Kunsten" de operatie AR15 van dit programma vormt;

Overwegende dat de verwezenlijking van de operatie vereist dat een volledige opdracht van projectauteur wordt gegund aan een externe multidisciplinaire ploeg;

Overwegende dat de globale kost voor deze studie 491.137,37-€ -€ incl BTW bedraagt, bestaande uit 471.137,37-€ incl BTW voor erelonen en 20.000,00-€ voor de vergoedingskosten ten bate van de geselecteerde kandidaten die een regelmatige offerte hebben ingediend en aan wie de opdracht niet gegund werd;

Overwegende dat deze kost wordt geboekt op de buitengewone begroting van 2020;

Overwegende dat, na de studie van de mogelijkheden tot opsplitsing in percelen van de onderhavige opdracht en gezien de aard van de verwachte prestaties die een geheel vormen en die fundamenteel gekoppeld zijn, een verkaveling niet opportuun is en een nadeel zou kunnen berokkenen aan de samenhang van het project;

Overwegende dat de specificaties van de opdracht niet met voldoende details kunnen worden opgesteld om de gunning ervan toe te laten volgens de aanbestedingsprocedure of een offerteaanvraag;

Overwegende dat de studieopdracht bijgevolg mag gegund worden via mededingingsprocedure met

onderhandeling overeenkomstig artikel 38 § 1, 1° van de wet van 17 juni 2016 inzake de overheidsopdrachten;

Overwegende dat, gezien zijn totale kost hoger is dan 209.000,00€ excl BTW, deze opdracht onderworpen is aan de Europese bekendmaking;

Gelet op het bestek SCHAE / INFRA / 2019 / CRUBNSL/ AR.15 dat hiervoor werd opgesteld;

Op voorstel van het college van burgemeester en schepenen op 3 september 2019;

BESLIST :

1. het principe goed te keuren om de volledige ontwerpoperatie toe te vertrouwen aan een extern multidisciplinair team voor de bouw van een studentenpool, Koninginneplein n°14, 15 en 16;
2. de opdracht voor diensten te gunnen via mededingingsprocedure met onderhandeling en Europese bekendmaking op basis van het bestek SCHAE / INFRA / 2019 / CRUBNSL/ AR.15;
3. de uitgave van 491.137,37-€ incl BTW te boeken op de buitengewone begroting van 2020;
4. kennis te nemen van de subsidiëring van deze uitgave ten bedrage van 3.886.697 € in het kader van het stadsvernieuwingscontract Brabant | Noord | Sint-Lazarus;
5. het gemeentelijk deel, hetzij het saldo, te financieren via een lening aan de rente die van kracht is op het ogenblik van de ondertekening ervan.

Urbanisme et environnement -- Stedenbouw & leefmilieu

ORDRE DU JOUR N°88 -- AGENDA NR 88

Accord de coopération volontaire relative à la coordination de la mise en oeuvre du Code de l'Inspection entre Bruxelles-Environnement et la commune de Schaerbeek – Approbation

11.09.2019

Vrijwillig samenwerkingsakkoord betreffende de coördinatie van de uitvoering van het Inspectiewetboek tussen Brussel Leefmilieu en de gemeente Schaarbeek - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle Loi communale;

Vu le Code de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale, approuvé par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 mars 1999, tel que modifié jusqu'à ce jour;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 12 juillet 2005 approuvant la signature de l'accord de coopération volontaire entre l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IGBE) et la Commune de Schaarbeek;

Considérant que cet accord de coopération volontaire visait la mise en place d'un système de collaboration avec l'IGBE au niveau des contrôles en matière d'infractions environnementales pour les installations soumises à permis d'environnement;

Qu'elle portait sur les points suivants: une meilleure répartition de certaines actions de contrôle, la planification d'inspections en commun, la détermination d'objectifs de travail commun prioritaires, une meilleure valorisation des compétences et des moyens disponibles des différents acteurs en matière de contrôle, une meilleure circulation de l'information entre les administrations concernées et la mise à disposition pour les agents communaux de formations performantes;

Considérant que cet accord a atteint ses limites et nécessite d'être mis à jour et amélioré;

Considérant que Bruxelles Environnement propose un nouvel accord de coopération en vue de renforcer la coordination des missions fixées par le Code de l'inspection entre la Division de l'Inspectorat de Bruxelles Environnement et la Commune;

Que cet accord porte principalement sur les trois axes suivants: le partage d'informations, le partage de savoir, de savoir-faire et d'expériences et les sanctions administratives;

Considérant que les deux parties concernées peuvent mettre fin à cet accord de coopération à tout moment;

Vu le projet de texte joint au dossier;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 20 août 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit;

DECIDE :

d'approuver l'accord de coopération volontaire relative à la coordination de la mise en oeuvre du Code de l'Inspection avec Bruxelles Environnement.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op het Wetboek van inspectie, preventie, vaststelling en bestraffing van de milieumisdrijven en van de milieuverantwoordelijkheid, goedgekeurd bij besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 25 maart 1999, zoals gewijzigd tot op de dag van vandaag;

Gelet op de beraadslaging van het College van Burgemeester en Schepenen van 12 juli 2005 tot goedkeuring van de ondertekening van het vrijwillige samenwerkingsakkoord tussen het Brussels Instituut van Milieubeheer (BIM) en de Gemeente Schaarbeek;

Overwegende dat dit vrijwillige samenwerkingsakkoord de invoering van een samenwerkingsstelsel met het BIM beoogde op het vlak van controles inzake milieumisdrijven voor inrichtingen onderworpen aan milieuvergunning;

Dat zij de volgende punten betrof: een betere verdeling van bepaalde controleacties, de planning van gezamenlijke inspecties, de vaststelling van prioritaire werkdoelstellingen, een betere opwaardering van de beschikbare competenties en middelen van de verschillende actoren op het vlak van controle, een betere circulatie van de informatie tussen de betrokken administraties en het aanbod voor de gemeenteagenten van doeltreffende vormingen;

Overwegende dat dit akkoord zijn grenzen bereikt heeft en dient geactualiseerd en verbeterd te worden;

Overwegende dat Brussel Leefmilieu een nieuw samenwerkingsakkoord voorstelt met het oog op een versterking van de coördinatie van de door het Inspectiewetboek vastgelegde opdrachten tussen de Divisie Inspectie van Brussel Leefmilieu en de Gemeente;

Dat dit akkoord hoofdzakelijk betrekking heeft op de drie volgende assen: de informatiedeling, de deling van kennis, kunde en ervaring en de administratieve sancties;

Overwegende dat de beide betrokken partijen op elk moment een einde aan dit samenwerkingsakkoord kunnen stellen;

Gelet op de ontwerpaktest gevoegd bij het dossier;

Gelet op de beraadslaging van het College van Burgemeester en Schepenen van 20 augustus 2019;

Overwegende dat het past er gevolg aan te geven;

BESLUIT:

het vrijwillige samenwerkingsakkoord met Brussel Leefmilieu over de coördinatie van de uitvoering van het Inspectiewetboek goed te keuren.

ORDRE DU JOUR N°89 -- AGENDA NR 89

Nouveau plan d'alignement de la rue de Jérusalem, entre la chée de Haecht et l'avenue Louis Bertrand – Approbation

Nieuw rooilijnplan van de Jeruzalemstraat, tussen de Haachtsesteenweg en de Louis Bertrandlaan - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale;

Vu le plan d'alignement approuvé par arrêté royal du 17 décembre 1874;

Vu le Plan Particulier d'affectation du Sol "îlots 199, 200, 201 et 202" (PPAS) délimité par l'avenue Louis Bertrand et les rues de Jérusalem, Ernest Laude et Joseph Brand, approuvé par arrêté royal du 2 juin 1961;

Vu le programme du Contrat de Quartier Durable "Pogge" approuvé par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 8 décembre 2016;

Considérant que l'alignement constitue la limite entre la voie publique et les propriétés riveraines;

Considérant que les alignements fixés par le plan d'alignement précité n'ont pas été respectés partout dans la rue de Jérusalem; qu'à certains endroits, l'ancien alignement se trouve même derrière le front de bâtisse existant;

qu'en cas de démolition-reconstruction de bâtiments existants, les nouvelles constructions devront obligatoirement être implantées sur l'ancien alignement; que cette obligation risque d'être très problématique pour certaines petites parcelles dont la reconstruction pourrait être hypothéquée; que tel est entre autre le cas pour les parcelles sises 41 à 51 de la rue de Jérusalem;

Considérant que ces parcelles font l'objet d'une opération du Contrat de Quartier Durable Pogge (opération 1-2 "Fermettes Jérusalem") qui vise à construire une crèche ONE, des logements et un potager collectif et qu'il est impératif de fixer l'alignement à l'endroit du front de bâtisse existant afin de pouvoir réaliser ce programme;

Considérant par ailleurs que le PPAS précité a fixé un front de bâtisse obligatoire sur alignement; que le bâti existant le respecte scrupuleusement du côté de la rue de Jérusalem et qu'il convient de confirmer cet alignement;

Vu le plan d'alignement établi par le géomètre communal, joint au dossier;

11.09.2019

Vu la délibération du Collège des Bourgmestres et Echevins du 20 août 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit;

DECIDE:

d'approuver le plan d'alignement de la rue de Jérusalem, entre la chaussée de Haecht et l'avenue Louis Bertrand, joint au dossier.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op het artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op het rooilijnplan goedgekeurd bij Koninklijk Besluit van 17 december 1874;

Gelet op het Bijzonder Bestemmingsplan "huizenblokken 199, 200, 201 en 202" (BBP) begrensd door de Louis Bertrandlaan en de straten Jerusalem, Joseph Brand en Ernest Laude, goedgekeurd bij Koninklijk Besluit van 2 juni 1961;

Gelet op het programma van het Duurzame Wijkcontract "Pogge" goedgekeurd bij besluit van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 8 december 2016;

Overwegende dat de rooilijn de grens vormt tussen de openbare ruimte en de aanpalende eigendommen;

Overwegende dat de rooilijnen vastgelegd door het vorenvermelde rooilijnplan niet overal nageleefd werden in de Jeruzalemstraat; dat op bepaalde plaatsen de oude rooilijn zich zelfs achter de bestaande bouwlijn bevindt;

dat in geval van afbraak-heropbouw van bestaande gebouwen, de nieuwbouw verplicht op de oude rooilijn zullen moeten worden ingeplant; dat deze verplichting zeer problematisch dreigt te zijn voor bepaalde kleine percelen waarvan de heropbouw in het gedrang zou kunnen worden gebracht; dat dit onder meer het geval is voor de percelen gelegen Jeruzalemstraat, 41 tot en met 51;

Overwegende dat deze percelen het voorwerp uitmaken van een operatie van het Duurzame Wijkcontract Pogge ("operatie 1-2 "Fermettes Jerusalem") dat de bouw van een kinderdagverblijf ONE, woningen en een collectieve moestuin beoogt en dat het noodzakelijk is om de rooilijn vast te leggen op de bestaande bouwlijn om dit programma te kunnen uitvoeren;

Overwegende bovendien dat het vorenvermelde BBP een verplichte bouwlijn op de rooilijn vastgesteld heeft; dat de bestaande bebouwing deze bouwlijn strikt naleeft langs de Jeruzalemstraat en dat het aangewezen is om deze rooilijn te bevestigen;

Gelet op het rooilijnplan opgemaakt door de gemeentelijke landmeter, gevoegd bij het dossier;

Gelet op de beraadslaging van het College van Burgemeester en Schepenen van 20 augustus 2019;

Overwegende dat het past er gevolg aan te geven;

BESLUIT:

het rooilijnplan van de Jeruzalemstraat, tussen de Haachtsesteenweg en de Louis Bertrandlaan, gevoegd bij het dossier, goed te keuren.

Voirie ==- Wegen

ORDRE DU JOUR N°90 ==- AGENDA NR 90

Réaménagement du rond-point au carrefour square François Riga, avenues Eugène Demolder et Emile Verhaeren et rue Nestor De Tière - Procédure de passation et conditions du marché – Approbation

Heraanleg van het rondpunt op het kruispunt van de François Rigasquare, de lanen Eugène Demolder en Emile Verhaeren en de Nestor de Tièrestraat - Plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté ==- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétence en matière de marchés publics communaux;
Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 41, §1er, 2° - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle que modifiée à ce jour;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel que modifié à ce jour;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, tel que modifié à ce jour;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle que modifiée par la loi du 16 février 2017;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles Capitale, telle que modifiée à ce jour;
Vu l'ordonnance du 16 juillet 1998 relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public, telle que modifiée à ce jour ;
Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 fixant la composition des dossiers de demandes de subsides, la nature des pièces justificatives et la procédure d'octroi et de liquidation, en application de l'article 21 de l'ordonnance du 16 juillet 1998 ;
Vu le projet dressé par le Bureau d'Etudes Voirie, relatif au réaménagement du rond-point au carrefour square François Riga, avenues Eugène Demolder et Emile Verhaeren et rue Nestor De Tière, cahier spécial des charges n° Scha/Infra/2019/030;
Vu le permis d'urbanisme délivré le 3 juillet 2019;
Considérant que le coût total des travaux est estimé à 650.000€, TVA incluse;
Considérant que les travaux figurent au projet de Programme Triennal d'Investissement 2019-2021 (projet n° 2) et pourraient être subsidiés par la Région de Bruxelles-Capitale à concurrence de 90%;

DECIDE :

1. d'approuver le projet relatif au réaménagement du rond-point au carrefour square François Riga, avenues Eugène Demolder et Emile Verhaeren et rue Nestor De Tière, comprenant le cahier spécial des charges, les plans, les métrés descriptif, récapitulatif et estimatif et le plan général de sécurité et de santé (PGSS);
2. de passer le marché sur base de la procédure négociée directe avec publication préalable;
3. de fixer les conditions du marché telles qu'énoncées dans le cahier spécial des charges Scha/Infra/2019/030;
4. d'approuver le texte de l'avis de marché à publier dans le bulletin des Adjudications énonçant notamment les critères de sélection qualitative des soumissionnaires;
5. de s'engager à assurer l'entretien et la gestion du bien concerné suivant le programme d'entretien joint au dossier et portant sur les cinq années qui suivent la réception définitive des ouvrages, en ce y compris les prévisions financières pour chaque exercice ;
6. de s'engager à ne pas aliéner ou modifier l'affectation du bien pendant une période de vingt ans à dater de l'octroi du subside sans en avertir l'autorité subsidiante;
7. d'imputer la dépense estimée à 650.000€ à l'article 421/735-60/-/650 du budget extraordinaire de 2019;
8. de solliciter les subsides auprès de la Région de Bruxelles-Capitale, service des Travaux Subsidiés, à concurrence de 90 %;
9. de financer la partie non subsidiée au moyen de l'emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 - inzonderheid artikel 41, §1er, 2° - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten van werken, leveringen en diensten, zoals door de wet van 16 februari 2017 gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende organisatie van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 16 juli 1998 betreffende de toekenning van subsidies om investeringen van openbaar nut aan te moedigen, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het besluit van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 16 juli 1998 houdende vaststelling van de samenstelling van de dossiers voor subsidieaanvragen, van de aard van de bewijsstukken en van de procedures voor toekenning en uitbetaling, overeenkomstig artikel 21 van de ordonnantie van 16 juli 1998;

Gelet op het project, opgemaakt door het studiebureau Wegen, betreffende de heraanleg van het rondpunt op het kruispunt van de François Rigasquare, de lanen Eugène Demolder en Emile Verhaeren en de Nestor de Tièrestraat, bestek Scha/Infra/2019/030;

Gelet op de stedenbouwkundige vergunning afgeleverd op 3 juli 2019;

Overwegende dat de totale kostprijs der werken werd geraamd op 650.000 €, BTW inbegrepen;

Overwegende dat de werken deel uitmaken van het Driejarig investeringsprogramma 2019-2021 (ontwerp nr. 2) en door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ten belope van 90% zouden kunnen worden betoelaagd;

BESLUIT :

1. het project goed te keuren betreffende de heraanleg van het rondpunt op het kruispunt van de François Rigasquare, de lanen Eugène Demolder en Emile Verhaeren en de Nestor de Tièrestraat, omvattende het bestek, de plannen, de beschrijvende en samenvattende meetstaten, de kostenraming en het algemeen veiligheids- en gezondheidsplan (AVGP);
2. de opdracht te gunnen op basis van de vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking;
3. de voorwaarden van de opdracht vast te leggen, zoals opgesomd in het bestek Scha/Infra/2019/030;
4. de tekst goed te keuren van de in het bulletin der Aanbestedingen te publiceren aankondiging van de opdracht, in dewelke met name de kwalitatieve selectiecriteria van de inschrijvers vermeld staan;
5. zich ertoe te verbinden het onderhoud en het beheer te verzekeren van het betroffen goed, volgens het bij het dossier gevoegde onderhoudsprogramma, gedurende de vijf jaar volgend op de definitieve oplevering van de werken, met inbegrip van de financiële ramingen voor elk boekjaar;
6. zich ertoe te verbinden gedurende een periode van twintig jaar vanaf de toekenning van de subsidie de bestemming van het goed niet te vervreemden of te wijzigen zonder de subsidiërende overheid hiervan op de hoogte te brengen;
7. de uitgave, geraamd op 650.000€, aan te rekenen op artikel 421/735-60/-/650 van de buitengewone begroting over 2019;
8. de subsidies aan te vragen bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, dienst der Gesubsidieerde Werken, ten belope van 90 %;
9. het niet gesubsidieerde deel te financieren met de lening.

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Culture néerlandaise -- Nederlandstalige cultuur

ORDRE DU JOUR N°91 -- AGENDA NR 91

Composition d'un Comité d'avis "Lokaal Cultuurbeleid" – Approbation

Samenstelling van de Adviesraad "Lokaal Cultuurbeleid" - Goedkeuring

11.09.2019

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu le décret du 13 juillet 2001, instituant une politique locale culturelle qualitative et intégrale;

Vu l'approbation par le conseil communal du 23 janvier 2002 de la déclaration d'intention;

Vu l'approbation par le collège du 19 mars 2013 de la création d'un Comité d'Avis Lokaal Cultuurbeleid;

Vu l'approbation par le conseil communal du 27 mars 2013 de la création d'un Comité d'Avis Lokaal Cultuurbeleid;

Vu l'obligation décrétable (décret du 13 juillet 2001 lokaal cultuurbeleid) de recomposer le Comité d'Avis "Lokaal Cultuurbeleid" dans un délais acceptable après le début d'une nouvelle législature;

Vu le rapport du collège du 23 juillet 2019;

Prenant en compte qu'il mérite un avis positif;

DECIDE :

d'approuver la composition du Comité d'Avis "Lokaal Cultuurbeleid".

La composition du comité sera composé comme suite :

- **membre effectif:**
 - Heleen Huysentruyt
 - Yoeri Bellemans
 - Thomas Laureyssens
 - Floriane De Graeve
 - Sven Moens
 - Els Dittrich
 - Anne Niveau
 - Tom Ruette
 - Len Buggenhout
 - Claudine Huyghe
 - Anne Tissen
- **Observateur:**
 - Adelheid Byttebier, schepen
 - Hylke Gryseels, cultuurbeleidscoördinator
 - Ingrid Lemaire, bibliothecaris Nederlandstalige Bibliotheek
 - Leen Rossignol, centrumverantwoordelijke GC De Kriekelaar
 - Inge Wauters, diensthoofd Nederlandse Cultuur
 - Isabelle De Meyere, VGC cultuurbeleidscoördinator

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op het decreet van 13 juli 2001 houdende het stimuleren van een kwalitatief en integraal lokaal cultuurbeleid;

Gelet op de goedkeuring van de intentieverklaring van de gemeenteraad van 23 januari 2002;

Gelet op de goedkeuring van de samenstelling van de Adviesraad Lokaal Cultuurbeleid door het College op 19 maart 2013;

Gelet op de goedkeuring van de samenstelling van de Adviesraad Lokaal Cultuurbeleid door de gemeenteraad op 27 maart 2013;

Gelet op de decretale verplichting (zie decreet lokaal cultuurbeleid van 13 juli 2001) om de Adviesraad Lokaal Cultuurbeleid opnieuw samen te stellen binnen een redelijke termijn na aanvang van een nieuwe legislatuur;

Gelet op het verslag van College van Burgemeester en Schepenen van 23 juli 2019;

overwegende dat het betaamt hieraan een gunstig gevolg te geven;

BESLIST :

De Samenstelling van de Adviesraad Lokaal Cultuurbeleid goed te keuren.

Volgende samenstelling is tot stand gekomen:

- **Effectief lid :**
 - Heleen Huysentruyt
 - Yoeri Bellemans
 - Thomas Laureyssens
 - Floriane De Graeve
 - Sven Moens
 - Els Dittrich
 - Anne Niveau
 - Tom Ruelle
 - Len Buggenhout
 - Claudine Huyghe
 - Anne Tissen
- **Waarnemend:**
 - Adelheid Byttebier, schepen
 - Hylke Gryseels, cultuurbeleidscoördinator
 - Ingrid Lemaire, bibliothecaris Nederlandstalige Bibliotheek
 - Leen Rossignol, centrumverantwoordelijke GC De Kriekelaar
 - Inge Wauters, diensthoofd Nederlandse Cultuur
 - Isabelle De Meyere, VGC cultuurbeleidscoördinator

Commerces - Economie - Emploi -- Handel - Economie - Tewerkstelling

ORDRE DU JOUR N°92 -- AGENDA NR 92

Convention-cadre pluriannuelle 2019-2024 entre la commune de Schaerbeek et HUB Brussels – Approbation

Meerjarige overeenkomst 2019-2024 tussen de gemeente Schaarbeek en de HUB Brussels - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 40 voix contre 0 et 2 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 40 voix contre 0 et 2 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale.

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 16.07.2019.

Considérant que cette convention définit le cadre, les modalités et la méthodologie des collaborations futures entre la Commune de Schaerbeek et Hub.Brussels;

Considérant que cette relation constitue un levier important pour mener une politique de développement économique ambitieuse et cohérente;

DECIDE

d'approuver la convention cadre pluriannuelle 2019-2024 entre la Commune de Schaerbeek en Hub.Brussels.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 16.07.2019;

11.09.2019

Overwegend dat deze overeenkomst het kader, de modaliteiten en de methodologie van de toekomstige samenwerkingen tussen de gemeente Schaarbeek en Hub.Brussels definieert;
Overwegend dat deze relatie een belangrijke hefboom is voor het nastreven van een ambitieus en coherent beleid voor economische ontwikkeling

BESLUIT

De meerjarige conventie 2019-2024 tussen de Gemeente Schaarbeek en Hub.Brussels, goed te keuren

ORDRE DU JOUR N°93 --- AGENDA NR 93

Octroi de subsides pour l'exercice 2019 au Folklore schaarbeekois – Approbation

Toekennen van subsidies voor het dienstjaar 2019 aan de Schaarbeekse Folklore - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale;
Vu sa délibération du 19 février 2019 adoptant le budget communal pour l'exercice 2019;
Vu le rapport du 27 août 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins;
Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de ce rapport.

DECIDE

De répartir comme suit les subsides aux groupes folkloriques de Schaarbeek pour l'année 2019, pour un montant de 2.000€, prévu à l'article 520/332-02/-AB/832 du budget ordinaire de 2019:

1. "Bûûmdroegers" : 350€
2. "Les Amis des Amis de Pogge": 350€
3. "Koninklijke Sint Sebastiaans Gilde Schaarbeek": 350€
4. "Musée de la bière": 350€
5. "ASBL Sputnik: 350€
6. "ASBL Schaarbeek la Dynamique": 250€

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op zijn raadsbesluit van 19 februari 2019 dat het gemeentelijk budget voor het dienstjaar 2019 aanvaard;
Gezien het verslag van 27 augustus 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen;
Overwegende dat het betaamd gevolg te geven aan de conclusies van dit verslag.

BESLUIT

De subsidies aan de folklorische groepen van Schaarbeek voor het dienstjaar 2019, voor een totaal bedrag van 2.000€, voorzien bij artikel 520/332-02/-AB/832 van het gewoon budget 2019, als volgt te verdelen:

1. "Bûûmdroegers" : 350€
2. "Les Amis des Amis de Pogge": 350€
3. "Koninklijke Sint Sebastiaans Gilde Schaarbeek": 350€
4. "Musée de la bière": 350€
5. "ASBL Sputnik: 350€
6. "ASBL Schaarbeek la Dynamique": 250€

Sports -- Sport

ORDRE DU JOUR N°94 -- AGENDA NR 94

Subsides aux clubs sportifs pour l'année 2019 - Exercice 2018 – Approbation

Subsidies aan de sportclubs voor het jaar 2019 - Dienstjaar 2018 - Goedkeuring

M. Bouhjar : Merci Mme la Présidente, M. l'échevin, chers collègues. Juste pour dire que le groupe PS soutient la ventilation proposée par le Collège et en particulier par l'échevin des Sports. Et dans toutes les réflexions qu'on a pu avoir, nous demandons à ce que le Collège, dans son ensemble prenne conscience aujourd'hui, des disparités des cotisations qui sont demandées par les clubs. On atteint des montants incroyables dans certains clubs. Nous sommes inquiets de cela, alors que les pouvoirs subsidiant ont augmenté et donnent des moyens énormissimes. On essaye de comprendre comment ils arrivent à calculer ces montants-là. J'ai bien un avis là-dessus, on demande d'être plus regardant à cela. Merci.

M. Eraly : D'abord, je tiens à remercier le groupe PS pour son soutien et j'en profite aussi pour relever l'excellent niveau des discussions qu'on a pu avoir lors de la commission, des débats très nourris et très intéressants. C'est une vraie question, et j'en suis bien conscient, et on en est bien conscient. A la nuance peut-être que ce qui vous inquiète plus, cela serait peut-être dans un certain sport, le football pour ne pas le nommer. Ce qui vient de sortir, il y a une analyse qui a été faite, qui montre les différentes cotisations dans les différents clubs sportifs. Et on voit que les cotisations pratiquées par certains clubs ici, sont plus élevées. C'est vrai que c'est un problème. Plus globalement, le football est devenu, qui était un sport populaire, et qui parfois, donne l'impression de devenir un sport pratiqué par des nantis, maintenant. Cela devient un sport de nantis, et cela c'est un problème auquel il faut s'attaquer. Il n'y a pas que ce phénomène-là. Il faut savoir aussi qu'on est confronté à l'émergence de ce que l'on pourrait appeler des académies qui ont pour objectif de proposer aux enfants d'apprendre à jouer au football. Mais si on regarde bien, c'est un business avant de proposer un but éducatif. Et donc, oui, très clairement, on y est attentif et on continuera à y être attentif. Et, en vue du prochain appel à subsides, on va essayer de trouver un moyen de tenir compte aussi de cela, et envoyer un message aux clubs. Les clubs sportifs ont un rôle social essentiel. Le sport, c'est essentiel et une vie dans un club c'est extrêmement important, il faut les soutenir, ces clubs, mais pas au détriment des enfants, et de parents qui se saignent. Et puis, si on regarde, je vais aller un tout petit peu plus loin, mais si on regarde, puisqu'on parle de football, le football est pratiqué essentiellement, en partie, cela commence à changer, et c'est très bien, mais quand même, en partie, par des garçons. Eh bien, la famille peut se saigner pour un garçon de la famille, peut-être deux, mais s'il y a des filles, eh bien, il n'y a plus d'argent pour les filles et cela c'est aussi un problème. Oui, c'est un problème auquel on doit être attentif, et je vous remercie du soutien dans ce combat-là.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 26 juillet 1971 organisant les agglomérations et fédérations de communes;

Vu l'arrêté royal du 30 juillet 1985 modifié par l'arrêté royal du 19 janvier 1989 réglant la tutelle administrative sur l'agglomération bruxelloise et les communes qui composent la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu l'article 10 de la loi du 17 juillet 1973, garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions et sa délibération du 15 janvier 1985;

Vu sa délibération du 27 février 2019 adoptant le budget communal pour l'exercice 2019;

Vu le règlement sur les subsides octroyés aux cercles sportifs, adopté en séance du 27 mars 2019;

11.09.2019

Considérant qu'un crédit de 105.000 € est prévu à l'article 764/332-02/-AA/841 du budget ordinaire 2019 pour l'octroi de subsides aux clubs sportifs;

Vu le rapport du 27 août 2019 du Collège des Bourgmestres et Echevins;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit ;

DECIDE

De répartir comme suit les subsides 2019 aux cercles sportifs pour l'exercice 2018, pour un montant global de 105.000 € :

	Association	Discipline	Montant
1	A.S. Schaerbeek	Futsal	7.000 €
2	Action Josaphat	Futsal	500 €
3	Alcatraz Dodgeball Club	Dodgeball	500 €
4	BIAF	Arts martiaux	700 €
5	BRASS	Natation	2.000 €
6	Brussels GR	GRS	2.000 €
7	C.N.S.N.	Natation	1.500 €
8	C.T.T. Royal Alpa	Tennis de table	4.000 €
9	Centre de Formation R.G.	Psychomotricité	1.000 €
10	Crossing Club Judo	Judo	5.000 €
11	Crossing de Schaerbeek Filles	Football Féminin	1.500 €
12	Crossing de Schaerbeek Jeunes	Football	7.000 €
13	Crossing Schaerbeek Vétérans	Football	700 €
14	Culture et lumière	Futsal	500 €
15	Esperanto	Futsal	900 €
16	F.C. Cheverny	Football	900 €
17	F.C. Helmet BXL	Futsal	600 €
18	F.C. Kosova	Football	5.000 €
19	F.C. Schaerbeek (E.D.J.)	Football	1.000 €
20	F.C. Tauro	Football	800 €
21	F.C. Schaerbeek (ex-Racing)	Football	7.000 €
22	Flying Rabbits	Ultimate Frisbee	900 €
23	IGDIR 76	Futsal	700 €
24	Kituro	Rugby	3.500 €
25	La Bruegelienne	Marche	800 €
26	Lambermont Tennis academy	Tennis	1.000 €
27	Les Kiekebiches	Football Féminin	1.500 €
28	Les Kompany	Football Féminin	1.500 €
29	Los Extraños	Football	900 €
30	Matkopen MG	Football	700 €
31	Mondial Sport	Multisports	900 €
32	NajaTeam	Arts martiaux	1.000 €
33	Origens de Capoeira	Arts martiaux	500 €
34	Pétanque Josaphat	Pétanque	500 €
35	Pétanque Les Jardins	Pétanque	500 €
36	Pétanque Terdelt	Pétanque	500 €
37	Queensbury	Boxe	1.000 €
38	R.C.A.S.	Athlétisme	4.000 €
39	Royal Canter	Basket	5.700 €
40	RTC Lambermont	Tennis	1.000 €
41	T.C. Terdelt	Tennis	2.000 €
42	Tennis Club Set Wahis	Tennis	1.000 €
43	Turkish UTD	Futsal	800 €
44	U.B.H.C.	Handball	2.500 €
45	Union Schaerbeekoise 96	Football	1.000 €
46	Xtreme Team Academy	Parkour	1.000 €

47	Yama Tsuki Karate	Arts martiaux	1.000 €
48	Zapadisk	Ultimate Frisbee	500 €
49	Sport Schaerbeekois	A.S.B.L.	18.000 €
		TOTAL :	105.000 €

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de wet van 26 juli 1971 op de agglomeraties en federaties van de gemeenten;

Gelet op koninklijk besluit van 30 juli 1985 gewijzigd bij koninklijk besluit van 19 januari 1989 tot regeling van het administratief toezicht op de Brusselse agglomeratie en de gemeenten die tot het Brussels Hoofdstedelijk Gewest behoren;

Gelet op artikel 10 van de wet van 17 juli 1973, waarbij de bescherming van de ideologische en filosofische strekkingen gewaarborgd wordt;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en aanwending van sommige toelagen en gelet op zijn raadsbesluit van 15 januari 1985;

Gelet op zijn raadsbesluit van 27 februari 2019 dat het gemeentelijk budget voor het dienstjaar 2019 aanvaard;

Gelet op het reglement op de subsidies toegestaan aan de sportclubs, beraadslaagd op 27 maart 2019;

Overwegende dat in uitgaven een krediet van 105.000 € voorzien is op artikel 764/332-02/-AA/841 van het gewoon budget 2019 voor de subsidies toegestaan aan de sportclubs;

Gelet op het verslag van 27 augustus 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen;

Overwegende dat het betaamt hieraan een gunstig gevolg te geven;

BESLIST

De subsidies 2019 aan de sportclubs voor het dienstjaar 2018, voor een totaal bedrag van 105.000 €, als volgt te verdelen :

	Vereniging	Sporttak	Bedrag
1	A.S. Schaerbeek	Zaalvoetbal	7.000 €
2	Action Josaphat	Zaalvoetbal	500 €
3	Alcatraz Dodgeball Club	Dodgeball	500 €
4	BIAF	Oosterse vechtsporten	700 €
5	BRASS	Zwemmen	2.000 €
6	Brussels GR	GRS	2.000 €
7	C.N.S.N.	Zwemmen	1.500 €
8	C.T.T. Royal Alpa	Tafeltennis	4.000 €
9	Centre de Formation R.G.	Psychomotriek	1.000 €
10	Crossing Club Judo	Judo	5.000 €
11	Crossing de Schaerbeek Filles	Vrouwenvoetbal	1.500 €
12	Crossing de Schaerbeek Jeunes	Voetbal	7.000 €
13	Crossing Schaerbeek Vétérans	Voetbal	700 €
14	Culture et lumière	Zaalvoetbal	500 €
15	Esperanto	Zaalvoetbal	900 €
16	F.C. Cheverny	Voetbal	900 €
17	F.C. Helmet BXL	Zaalvoetbal	600 €
18	F.C. Kosova	Voetbal	5.000 €
19	F.C. Schaerbeek (E.D.J.)	Voetbal	1.000 €
20	F.C. Tauro	Voetbal	800 €
21	F.C. Schaerbeek (ex-Racing)	Voetbal	7.000 €
22	Flying Rabbits	Ultimate Frisbee	900 €
23	IGDIR 76	Zaalvoetbal	700 €
24	Kituro	Rugby	3.500 €
25	La Bruegelienne	Mars	800 €
26	Lambermont Tennis academy	Tennis	1.000 €
27	Les Kiekebiches	Vrouwenvoetbal	1.500 €
28	Les Kompany	Vrouwenvoetbal	1.500 €

11.09.2019

29	Los Extraños	Voetbal	900 €
30	Matkopen MG	Voetbal	700 €
31	Mondial Sport	Multisport	900 €
32	NajaTeam	Oosterse vechtsporten	1.000 €
33	Origens de Capoeira	Oosterse vechtsporten	500 €
34	Pétanque Josaphat	Pétanque	500 €
35	Pétanque Les Jardins	Pétanque	500 €
36	Pétanque Terdelt	Pétanque	500 €
37	Queensbury	Boxen	1.000 €
38	R.C.A.S.	Atletiek	4.000 €
39	Royal Canter	Basket	5.700 €
40	RTC Lambermont	Tennis	1.000 €
41	T.C. Terdelt	Tennis	2.000 €
42	Tennis Club Set Wahis	Tennis	1.000 €
43	Turkish UTD	Zaalvoetbal	800 €
44	U.B.H.C.	Handbal	2.500 €
45	Union Schaerbeekoise 96	Voetbal	1.000 €
46	Xtreme Team Academy	Parkour	1.000 €
47	Yama Tsuki Karate	Oosterse vechtsporten	1.000 €
48	Zapadisk	Ultimate Frisbee	500 €
49	Sport Schaerbeekois	V.Z.W.	18.000 €
		TOTAL :	105.000 €

* * *

Monsieur Hammouti et Madame Köse quittent la séance -- De heer Hammouti en Mevrouw Köse verlaten de vergadering

* * *

Enfance et Jeunesse -- Kindertijd & Jeugd

ORDRE DU JOUR N°95 -- AGENDA NR 95

ASBL Liens de Quartier Petite Enfance en abrégé LQPE - Convention annuelle 2019 – Approbation

VZW Liens de Quartier Petite Enfance afgekort LQPE - Jaarlijkse overeenkomst 2019 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal de mars 2019 adoptant le nouveau règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Considérant que la convention telle que proposée au Collège est conforme au nouveau règlement d'octroi de subsides de mars 2019;

Considérant que l'article est historiquement nominatif depuis 2011;

Considérant que les missions conçues par l'organisation bénéficiaire et lui étant confiées par la Commune:

l'organisation d'un accueil et des activités pour les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents. L'association poursuit des missions de soutien à la parentalité et de cohésion sociale;

11.09.2019

Considérant que ces missions sont conformes à l'objet statutaire de l'organisation bénéficiaire;
Considérant que l'organisation bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en oeuvre ces missions;
Considérant que la présente convention est conclue pour une durée d'un an;
Considérant que l'organisation bénéficiaire s'engage à fournir à la Commune, les documents listés dans l'article 12 du règlement communal sur les subventions communales du 27 mars 2019;
Considérant que l'organisation bénéficiaire s'engage à respecter les législations et règlements en tous domaines dans le cadre de son action (règlements sociaux, dispositions réglementaires en matière de rémunération, en matières de marché publics, etc);
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 3 septembre 2019;
DECIDE :
D'approuver la convention annuelle 2019 liant la Commune et l'ASBL "Liens de Quartier Petite Enfance"

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van maart 2019 goedkeurend het nieuwe reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,
Overwegend dat de overeenkomst zoals voorgesteld aan het College in overeenstemming is met de subsidieregeling van maart 2019;
Overwegend dat het artikel historisch nominatief sinds 2011 is;
Overwegend dat de missies die door de begunstigde organisatie zijn bedacht en aan die begunstigde organisatie door de gemeente zijn toevertrouwd: de organisatie van een onthaal en activiteiten voor kinderen van 0 tot 6 jaar en hun ouders. De vereniging streeft naar missies ter ondersteuning van ouderschap en sociale cohesie;
Overwegend dat deze missies in overeenstemming zijn met het statutaire doel van de begunstigde organisatie;
Overwegend dat de begunstigde organisatie zich op eigen initiatief en onder haar verantwoordelijkheid de inspanning om deze missies uit te voeren;
Overwegend dat deze overeenkomst wordt gesloten voor een periode van één jaar;
Overwegend dat de begunstigde organisatie zich ertoe verbindt om de Gemeente de documenten te bezorgen die zijn vermeld in artikel 12 van de gemeentelijke verordening inzake gemeentelijke subsidies van 27 maart 2019;
Overwegend dat de begunstigde organisatie zich ertoe verbindt de wetten en verordeningen regelgeving na te leven op alle gebieden die onder haar actie vallen (sociale voorschriften, wettelijke bepalingen op het gebied van beloning, op het gebied van overheidsopdrachten, enz.).
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 3 september 2019;
BESLIST :
De jaarlijkse overeenkomst 2019 tussen de gemeente en de VZW "Liens de Quartier Petite Enfance" goed te keuren

ORDRE DU JOUR N°96 --- AGENDA NR 96

Asbl "Créactions" - Convention annuelle 2019 – Approbation

Vzw "Créactions" - Jaarlijkse overeenkomst 2019 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

11.09.2019

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale;
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;
Vu la délibération du Conseil communal de mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;
Considérant que la convention telle que proposée au Collège est conforme au règlement d'octroi de subsides du 27 mars 2019;
Considérant que les missions conçues par l'organisation bénéficiaire et lui étant confiées par la commune : l'organisation d'un accueil et des activités pour les enfants de 9 à 18 ans et plus et leurs parents. L'association poursuit des missions d'aide scolaire, d'activités socioculturelles, de soutien et d'accompagnement à la parentalité, de partenariats;
Considérant que ces missions sont conformes à l'objet statutaire de l'organisation bénéficiaire;
Considérant que l'organisation bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en oeuvre ces missions;
Considérant que la présente convention est conclue pour une durée d'un an
Considérant que l'organisation bénéficiaire s'engage à fournir à la Commune, les documents listés dans l'article 12 du règlement communal sur les subventions communales du 27 mars 2019
Considérant que l'organisation bénéficiaire s'engage à respecter les législations et règlements en tout domaines dans le cadre de son action (règlements sociaux, dispositions réglementaires en matière de rémunération, en matières de marché publics, etc)
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 20 août 2019;
DECIDE :
D'approuver la convention annuelle 2019 liant la commune et l'ASBL "CréActions"

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,
Overwegend dat de overeenkomst zoals voorgesteld aan het College in overeenstemming is met de subsidieregeling van 27 maart 2019;
Overwegend dat de missies die door de begunstigde organisatie zijn bedacht en aan die begunstigde organisatie door de gemeente zijn toevertrouwd: de organisatie van een onthaal en activiteiten voor kinderen van 9 tot 18 jaar en zo meer en hun ouders;
De vereniging streeft naar missies ter schoolhulp, sociaal-culturele activiteiten, steun en begeleiding aan ouderschap van partnerschap;
Overwegend dat deze missies in overeenstemming zijn met het statutaire doel van de begunstigde organisatie;
Overwegend dat de begunstigde organisatie zich op eigen initiatief en onder haar verantwoordelijkheid de inspanning om deze missies uit te voeren;
Overwegend dat deze overeenkomst wordt gesloten voor een periode van één jaar;
Overwegend dat de begunstigde organisatie zich ertoe verbindt om de Gemeente de documenten te bezorgen die zijn vermeld in artikel 12 van de gemeentelijke verordening inzake gemeentelijke subsidies van 27 maart 2019;
Overwegend dat de begunstigde organisatie zich ertoe verbindt de wetten en verordeningen regelgeving na te leven op alle gebieden die onder haar actie vallen (sociale voorschriften, wettelijke bepalingen op het gebied van beloning, op het gebied van overheidsopdrachten, enz.).
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 20 augustus 2019;
BESLIST :
De jaarlijkse overeenkomst 2019 tussen de gemeente en de VZW "CréActions" goed te keuren

11.09.2019

Solidarité et Egalité des chances -- Solidariteit & Gelijke kansen

ORDRE DU JOUR N°97 -- AGENDA NR 97

**Commission consultative pour la politique des personnes handicapées - Renouvellement de sa composition –
Approbation**

Adviescommissie voor het gehandicaptenbeleid - Vernieuwing van haar samenstelling - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 120bis de la nouvelle loi communale;

Vu sa délibération du 26 mars 1997 créant une Commission consultative de la politique des personnes handicapées;

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins en date du 27 août 2019;

Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de cette décision;

DECIDE

de nommer les personnes suivantes comme membres de la Commission :

1. LERUTH, Ingrid (Les Toif Services ASBL)
2. BAUDOT, Antoine (CITECO - ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTE)
3. LEBOURG, Justine (Inclusion ASBL)
4. KESTEMAN, Françoise (Citoyenne)
5. LEFEBVRE, Pierre (HAMA ASBL)
6. VAN DUIN, Karlijn (PUSH ASBL)
7. LEGEIN, Pierre (Citoyen)
8. ARSCHOOT, Sophie (Ligue Braille ASBL)
9. GEREZ, Miguel (AMT Concept ASBL)
10. FELIX, Marie (RÉCI ASBL)
11. MSELLEK, Malika (Métiss'âges et Maison Médicale Santé et Bien être ASBL)
12. ZEFZAF, Myriame (Citoyenne)
13. RAHMOUN, Saïda (Centre Francophone de la langue des Signes ASBL)
14. BRUNNEVAL, Muriel (Escale ASBL)
15. HERMAN, Stéphanie (ANLH ASBL - Association Nationale pour le Logement des personnes handicapées)
16. ELYAHYAOUI, Saïd (Service d'Accompagnement de Bruxelles ASBL)
17. LAMBERT, Stéphanie (Parthages ASBL)
18. THEUNIS, Didier (Citoyen)
19. NAZARYAN, Eleonora (La vie en bleu ASBL)
20. DE PROOST, Séverine (Citoyenne)
21. DENDANE, Abderrazzaq (Le Pont ASBL)
22. KÖSE, Emel (Conseillère Communale)
23. VERZIN, Georges (Conseiller Communal)

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 120bis van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op zijn raadsbesluit van 26 maart 1997, dat een Adviescommissie voor het gehandicaptenbeleid instelt;

Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 augustus 2019;

Overwegende dat het betaamt gevolg te geven aan de conclusies van dit verslag;

BESLUIT

de volgende personen te benoemen als leden van de Commissie :

1. LERUTH, Ingrid (Les Toif Services VZW)
2. BAUDOT, Antoine (CITECO - beschutte werkplaats)
3. LEBOURG, Justine (Inclusion VZW)
4. KESTEMAN, Françoise (Burger)
5. LEFEBVRE, Pierre (HAMA VZW)
6. VAN DUIN, Karlijn (PUSH VZW)
7. LEGEIN, Pierre (Burger)
8. ARSCHOOT, Sophie (Ligue Braille VZW)
9. GEREZ, Miguel (AMT Concept VZW)
10. FELIX, Marie (RéCI VZW)
11. MSELLEK, Malika (Métiss'âges et Medischehuis Santé et Bien être VZW)
12. ZEFZAF, Myriame (Burger)
13. RAHMOUN, Saïda (Centre Francophone de la langue des Signes VZW)
14. BRUNNEVAL, Muriel (Escale VZW)
15. HERMAN, Stéphanie (ANLH VZW - Association Nationale pour le Logement des personnes handicapées)
16. ELYAHYAOU, Saïd (Service d'Accompagnement de Bruxelles VZW)
17. LAMBERT, Stéphanie (Parthages VZW)
18. THEUNIS, Didier (Burger)
19. NAZARYAN, Eleonora (La vie en bleu VZW)
20. DE PROOST, Séverine (Burger)
21. DENDANE, Abderrazzaq (Le Pont VZW)
22. KÖSE, Emel (Gemeenteraad)
23. VERZIN, Georges (Gemeenteraad)

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

ORDRE DU JOUR N°98 -- AGENDA NR 98

ASBL Bienveillance à l'Ecole (BALE) - Convention 09/2019 - 06/2021 – Approbation

VZW " Bienveillance à l'Ecole (BALE) - Overeenkomst 09/2019 - 06/2021 - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 19 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins du 02/07/19

DECIDE

d'approuver la convention avec l'ASBL Bienveillance à l'Ecole

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

11.09.2019

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 19 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 02/07/19

BESLUIT

om de overeenkomst met de vzw Bienveillance à l'Ecole, goed te keuren

ORDRE DU JOUR N°99 --- AGENDA NR 99

**Commission Communale de l'Accueil - Désignation d'un nouveau membre issu du conseil communal –
Approbation**

Gemeentelijke Onthaalcommissie - Aanstelling van een nieuw lid uit de gemeenteraad - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 117 et 123,

Vu le décret du 3 juillet 2003 relatif à "La coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire" exigeant le renouvellement de la Commission communale de l'Accueil dont l'Echevin ayant l'accueil extrascolaire dans ses compétences est membre de droit,

DECIDE

De désigner Monsieur Elyass EL YAKOUBI comme membre effectif de la Commission Communale de l'Accueil

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikels 117 en 123 van de nieuwe Gemeentewet;

Gelet op het decreet van 3 juli 2003 houdende "de coördinatie van kinderopvang gedurende de vrije tijd en de steun aan buitenschoolse opvang waarbij de oprichting vereist wordt van een Gemeentelijke Onthaalcommissie, waarvan de schepenen bevoegd voor buitenschoolse opvang van rechtswege lid is,

BESLUIT

om de heer Elyass EL YAKOUBI aan te stellen als lid van de Gemeentelijke Onthaalcommissie

Stratégie et contrôle interne (Perecs) --- Strategie en interne controle

ORDRE DU JOUR N°100 --- AGENDA NR 100

Rapport d'activités 2018 du Réseau Coordination Enfance (RCE) - Pour information

Activiteitenverslag 2018 van het Netwerk Coördinatie Kinderjaren (NCK) - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale

11.09.2019

Vu la convention pluriannuelle qui lie le RCE avec la commune de Schaerbeek
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins
DECIDE
de prendre connaissance du rapport d'activités 2018 du Réseau Coordination Enfance (RCE)

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet
Gelet op de overeenkomst die NCK met de Gemeente van Schaerbeek bindt
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen
BESLUIT
informatie te nemen van het activiteitenverslag 2018 van het Netwerk Coördinatie Kinderjaren (NCK).

POINT EN URGENCE --- PUNT NIN SPOED

AFFAIRES GÉNÉRALES --- ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière --- Vastgoedbeheer

ORDRE DU JOUR N°107 --- AGENDA NR 107

Parc Josaphat - Buvette Monplaisir - Acte de concession – Approbation

Josafatpark - Cafeteria Monplaisir - Concessieakte - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté --- Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 41 voix contre 0 et 1 abstention(s). 4 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 9 avril 2019
Vu sa délibération du 8 mai 2019
Vu l'appel à projet qui s'est terminé le 30 juin 2019
Vu 11 offres déposées et examinées par le jury
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 août 2019
Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

DECIDE :

1. D'accorder la concession pour l'exploitation de la buvette Monplaisir du parc Josaphat à la sprl Les Saveurs Cuisinées pour un loyer de 650 €/mois pour une durée de 9 ans
2. D'adopter l'acte de concession déposé au dossier

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 41 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 4 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet
Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd 9 april 2019
Gelet op haar beraadslaging dd. 8 mei 2019
Gelet op de projectoproep dat op 30 juni werd gesloten
Gelet op de 11 aanbiedingen die werden geïntroduceerd and geëxamineerd door een jury
Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd 27 augustus 2019
Overwegende dat het betaamt gevolg te geven aan deze beslissingen

BESLUIT :

1. de concessie voor de uitbating van de cafeteria Monplaisir in het Josafatpark door de sprl Les saveurs cuisinées voor een huurprijs van 650€/maand voor een tijdperk van 9 jaren toe te kennen
2. de concessieakte neergelegd in het dossier aan te nemen

* * * * *

Après le point 107 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants == Na het punt 107 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen : Mme-mevr. Cécile Jodogne; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Sadik Koksai, Mehmet Bilge, Mme-mevr. Adelheid Byttebier, M.-h. Michel De Herde; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant; MM.-hh. Bernard Guillaume, Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Emin Ozkara, Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Sophie Querton, Done Sonmez, M.-h. Quentin van den Hove, Mme-mevr. Fatiha El Khattabi, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Taoufik Ben addi, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Claire Geraets, Myriam Boxus, M.-h. Youssef Hammouti, Mmes-mevr. Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Lucie Petre, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Yusuf Yildiz, Mohammed Abkoui, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Emilie Desmedt, Marie Nyssens, MM.-hh. Hamza Boukhari, Cedric Mahieu, Elyass El Yakoubi.

* * * * *

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

Points de l'O.J. Punten agenda	PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME STEMMING : —				
	7-14, 16-19, 21-23, 25-42, 44-46, 48-91, 93-100, 107	15, 20, 24	43	47	92
VANHALEWYN VINCENT	0	0	0	0	0
KOKSAL SADIK	0	0	0	0	0
BILGE MEHMET	0	0	0	0	0
BYTTEBIER ADELHEID	0	0	0	0	0
DE HERDE MICHEL	0	0	0	0	0
NIMAL FREDERIC	0	0	0	0	0
HADDIOUI SIHAME	0	0	0	0	0
LORENZINO DEBORAH	0	0	0	0	0
ERALY THOMAS	0	0	0	0	0
DE FIERLANT LORRAINE	0	0	0	0	0
GUILLAUME BERNARD	0	0	0	0	0
CLERFAYT BERNARD	-	-	-	-	-
VERZIN GEORGES	0	0	0	0	0
OZKARA EMIN	—	—	—	—	—
DÖNMEZ IBRAHIM	0	0	0	0	0
BOUJAR ABOBAKRE	0	0	0	0	0
CHAN ANGELINA	0	0	0	0	0
BERNARD AXEL	0	0	0	N	0
KOYUNCU HASAN	0	0	0	0	0
TRACHTÉ BARBARA	0	0	0	0	-
QUERTON SOPHIE	0	0	0	0	0
SONMEZ DONE	0	0	0	0	0
VAN DEN HOVE QUENTIN	0	0	0	0	0
EL KHATTABI FATIHA	0	0	0	0	0
VERSTRAETE ARNAUD	0	0	0	0	0
BEN ADDI TAOUFIK	0	0	0	0	0
DEGREZ MATTHIEU	0	0	0	0	0
GERAETS CLAIRE	0	0	0	N	0
LAHSSAINI LEILA	—	—	—	—	—
BOXUS MYRIAM	—	—	—	—	—
HAMMOUTI YOUSSEF	—	—	—	—	—
BEN ABOU FATIMA	0	0	0	N	0
SERE LETICIA	0	0	0	0	0
PETRE LUCIE	0	0	0	0	0
EL KARAOUI ABDELHAKIM	0	0	0	N	0
DOGANCAN EMEL	0	0	0	0	0
YILDIZ YUSUF	0	0	0	0	0
ABKOUÏ MOHAMMED	0	0	0	0	0
BELKHATIR NAIMA	0	0	0	0	0
KOSE EMEL	—	—	—	—	—
LOODTS VANESSA	0	0	0	0	0
DESMEDT EMILIE	0	0	0	0	0
NYSSENS MARIE	0	-	-	0	0
BOUKHARI HAMZA	0	0	-	0	0
MAHIEU CEDRIC	0	0	-	0	0
EL YAKOUBI ELYASS	0	0	0	0	0
JODOGNE CÉCILE	0	0	0	0	0
OUI-JA	41	40	38	37	40
NON-NEEN	0	0	0	4	0
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	1	2	4	1	2

RÉSULTAT DES VOTES ANONYMES – UITSLAG VAN ANONIEME STEMMINGEN

NUMÉRO DU POINT/ PUNT NUMMER	OUI/ JA	NON/ NEE	ABSTENTION/ ONTHOUDING
1	23	16	0
2	44	0	0
3	44	0	0

* * *

Monsieur Hammouti entre en séance -- De heer Hammouti treedt ter vergadering

* * *

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN**ORDRE DU JOUR N°101 -- AGENDA NR 101****La lutte contre la consommation de protoxyde d'azote (Demande de Monsieur Cédric MAHIEU)****De strijd tegen stikstofoxide (Verzoek van de heer Cédric MAHIEU)**

M. Mahieu : Merci Mme la Bourgmestre. De nombreuses associations et professionnels de la santé s'alarment de l'augmentation de l'usage de bonbonnes de protoxyde d'azote (autrement appelé gaz hilarant) comme moyen de se droguer. Cette consommation touche particulièrement les jeunes adolescents et adultes et se réalise souvent dans l'espace public. Est-ce que vous disposez d'éléments qui permettent d'objectiver ce phénomène sur le territoire schaarbeekois ? Quelles mesures sont prises en termes de prévention de ce phénomène ? Des actions d'éducation sont-elles menées dans les écoles et les associations de jeunesse à l'initiative des services communaux ? Envisagez-vous peut-être, de prendre des mesures plus contraignantes afin de lutter contre cette consommation notamment dans l'espace public ? Plusieurs villes françaises ont décrété l'interdiction de vente de ces bonbonnes de protoxyde d'azote aux mineurs. A Malines, le Règlement Général de Police prévoit explicitement l'interdiction de vente, de possession ou de consommation de ces bonbonnes de protoxyde d'azote dans l'espace public à des fins d'intoxication. Est-ce que vous envisagez de proposer une modification du RGP allant dans ce sens ? Je vous remercie.

M. Bernard : Merci Mme la Présidente. J'ai effectivement joint mon point à celui de M. Mahieu, car j'ai moi-même été confronté, en amenant mes enfants au centre sportif Terdelt, à une espèce de champ de petites capsules métalliques, tout le long des abords d'un centre sportif. Là, on se dit qu'on arrive au summum de la dramaturgie, outre de ce phénomène, dans un centre sportif on trouve des centaines de ces petites capsules, comme cela, c'est quand même un réel grand problème de société qui touche beaucoup de nos jeunes. Alors, je sais que c'est un domaine que vous connaissez bien, parce que vous avez été, à l'époque, interpellée notamment par Mme Geraerts, comme Secrétaire d'état. Je pense qu'on a aussi abordé ce sujet en 2017. Et je me permets de rappeler la réponse que vous m'avez donnée, enfin que M. Clerfayt m'avait donnée en 2017 : d'abord il confirmait que les chiffres étaient alarmants, puisque dans le seul mois de janvier 2017, ils avaient récolté pas moins de 388 capsules, les services Propreté de la Commune avaient récolté 388 capsules, rien que pour le mois de janvier. Et c'était quasi autant que lors des 6 derniers mois 2016. C'est vraiment en 2017 que le phénomène fait boum dans notre Commune, et qu'on trouve toutes ces petites capsules sur le sol. Et alors, quand je l'avais interrogé sur les actions qu'on allait mener, M. le Bourgmestre, à l'époque, nous avait répondu qu'il n'était pas pour faire une campagne de large échelle, car elle serait contre-productive, puisque cela

allait plus faire plus de la publicité par rapport à l'usage de cette drogue-là, plutôt que décourager les jeunes de l'utiliser. Il était plus pour une action ciblée à l'égard des PMS, à l'égard des directions d'écoles, pour pouvoir aborder les problèmes au cas par cas. Deuxième chose, il allait travailler avec l'ASBL Modus vivendi pour produire une brochure sur ce produit et les risques liées à sa consommation, afin de pouvoir l'utiliser en termes de sensibilisation. Première question, c'est de savoir : est-ce que ces deux outils-là ont donné une suite concrète, et j'aimerais bien avoir vraiment une réponse concrète par rapport à cela. Qu'est ce qui a été fait entre 2017 et aujourd'hui ? Et ma deuxième question, c'est à partir du moment où on constate que le phénomène ne diminue pas, mais même, il augmente, et je pense que les chiffres que vous allez nous donner vont confirmer cela, j'en suis quasi sûr, est ce qu'il n'est quand même pas temps de faire une campagne de large échelle, et d'arrêter avec le non-dit, le silence autour de ce phénomène, qui en fait, dans n'importe quelle rue où il y a une école à Schaerbeek, il y a un espace de champ de petites capsules qui est à l'entrée de ces écoles-là.

Mme la Bourgmestre : Messieurs les conseillers, comme nous, comme vous, nous avons suivi l'actualité concernant l'apparente recrudescence de la consommation par des mineurs de capsules de protoxyde d'azote. Ce sont bien des capsules, parce que des bonbonnes, ce serait un petit peu compliqué. Nous travaillons sur la prévention des assuétudes depuis de nombreuses années, et les différents services concernés, tel que le service de Prévention, l'Enseignement communal, mais également la Police et les services de Police administrative se concertent régulièrement entre eux, mais également avec les institutions et associations spécialisées dans le domaine. Sur cette question particulière du protoxyde d'azote, la Commune de Schaerbeek plaide depuis longtemps pour qu'une étude exhaustive soit menée sur l'ensemble de la Région bruxelloise, et qu'une objectivation qualitative et quantitative soit réalisée, afin de permettre la mise en place de campagnes de sensibilisation adaptées. Les acteurs spécialisés en santé communautaire, et laissez-moi juste dire que je connais bien ce secteur, et je peux vous dire que c'est partagé par l'ensemble des acteurs spécialisés en santé communautaire, mais aussi tous ceux de la réduction des risques et de la protection de la jeunesse, ont tous le même discours : il faut cibler les publics pour que les campagnes de prévention et de sensibilisation soient performantes et atteignent leur objectif. Il est improductif de faire des campagnes généralisées. Et pour cibler les publics, il faut effectivement les connaître. Le protoxyde d'azote n'est pas consommé essentiellement par des mineurs. Il l'est vraisemblablement beaucoup plus par des majeurs fréquentant des clubs et des cafés qui vendent, tout à fait légalement, des capsules à 2 euros pièce, voire même, comme on l'a découvert, des seaux à champagne avec 200 capsules dedans à 50 euros. L'analyse qui est faite, mais sans qu'il y ait encore eu cette étude qualitative et quantitative, montre que les principaux utilisateurs sont des adultes. Donc, vous comprenez qu'il est vraiment nécessaire de connaître le phénomène pour mener des campagnes efficaces, et je rejoins ce qui a été dit il y a deux ans par le Bourgmestre alors, c'est de dire qu'une campagne très large, pour avoir des phénomènes ciblés est contre-productive et c'est de nouveau, donc, l'avis des spécialistes en la matière. Alors, il est également certain, et vous l'avez rappelé en 2017, M. Bernard, que c'est à l'échelle régionale qu'il faut déployer des campagnes adaptées et cohérentes sur l'ensemble du territoire. Schaerbeek met et continuera de mettre à disposition ses équipes pour relever les indicateurs de consommation et diffuser des messages de sensibilisation dans les contacts directs qu'elle a avec la population concernée. La question de l'interdiction de vente aux mineurs ne peut donner lieu à une réponse simpliste. Notre service de Police administrative n'a pas attendu les effets de presse pour étudier les différents moyens légaux à notre disposition. Vous me pardonneriez certainement une petite incursion dans le jargon juridique afin de vous apporter les précisions nécessaires. L'usage en des lieux sensibles de substances licites comme moyens de se mettre en état d'influence n'est pas un acte incriminé pénalement. De ce fait, consommer du protoxyde d'azote à proximité d'une école, ou une personne qui vendrait ce gaz n'entrerait, ni l'une, ni l'autre, dans la sphère pénale. Les seules mesures contraignantes envisageables sont soit une modification du règlement général de police, soit une ordonnance de police. Dans les deux cas, il faut questionner la légitimité qu'a une commune d'interdire la consommation d'une substance qui n'est pas illicite. Mouscron a effectivement contourné cette difficulté en englobant l'interdiction de posséder, d'utiliser ou vendre dans l'espace public des bombes, ou spray, ou capsules ou assimilés, ce qui revient en fait, à Mouscron, à interdire la possession sur l'espace public d'un spray déodorant ou encore d'un spray imperméabilisant vos chaussures, cela n'a pas beaucoup de sens. La prise d'une ordonnance de police, quant à elle, doit viser un public défini sur un espace précis. Cela c'est légalement ce qui est possible pour une ordonnance. Si la comptabilisation de capsules permet l'identification d'un périmètre de consommation, seule l'étude qualitative permettrait une identification des publics. Donc, même dans ce cadre contraignant, nous devons avoir cette définition « identification du public ». Enfin, je ne dois pas

rappeler que toute interdiction doit s'accompagner de moyens de contrôles, et dans ce cas-ci, le contrôle par la police de la possession, mais aussi de l'usage prédictif, qu'il serait éventuellement fait de la capsule trouvée, reste compliqué, voir à tout le moins aléatoire. Parce que ce n'est pas parce que vous serez en possession d'une telle capsule que vous allez nécessairement l'utiliser pour vous mettre dans un état hilarant. C'est peut-être aussi pour simplement faire votre crème fraîche quand vous rentrez à la maison. Nous maintenons notre volonté de relayer l'avis des professionnels de la santé, soutenu par les différentes instances régionales, et notre volonté d'accompagner le travail de terrain que cet avis recommande. Nous en profitons d'ailleurs pour remercier ici le travail exemplaire des agents de terrain, gardiens de la paix, travailleurs sociaux de rue, enseignants et policiers, qui, formés et sensibilisés depuis 2017 à la question des assuétudes, sensibilisent et informent leur public au quotidien. Donc, nous poursuivrons bien sûr ce travail essentiel à la fois de formation et de sensibilisation des personnes en contact avec les jeunes ici, un peu plus particulièrement, susceptibles, effectivement, de méconnaître et d'utiliser à mauvais escient ces capsules, qui restent libres de vente. Voilà ce que je pouvais vous répondre aujourd'hui.

M. Mahieu : Mais simplement, j'entends ce que vous dites. J'aimerais avoir un peu plus de statistiques sur les formations qui ont été faites etc. Parce que vous dites qu'il y en a plusieurs, mais voilà, on ne sait pas très bien quel nombre et quelle efficacité. Je reste persuadé qu'une modification du RGP pourrait envoyer un signal, et je pense que cela vaut quand même la peine de demander à vos services d'examiner ce qui a été fait à Malines, c'est différent que Mouscron, et plus précis que Mouscron. Et donc, cela vaut peut-être la peine d'aller consulter cette modification qui a eu lieu il y a quelques mois à Malines et de voir si ce n'est pas transposable.

Mme la Bourgmestre : Ok, je vais relayer, et je n'ai pas de statistique sur quand, comment et combien, au niveau des formations et des sensibilisations, mais cela je peux m'informer et vous transmettre la réponse. Et pour Malines aussi, je m'informerai.

M. Bernard : Bon, je ne vais pas polémiquer, mais je voudrais juste acter ma déception par rapport à la réponse que vous nous donnez aujourd'hui. Et je sens quand même qu'il y a un manque d'action positive, d'action volontariste pour pouvoir enrayer ce phénomène. Et j'aimerais vraiment vous interpellier pour prendre cela à bras le corps avec vos services, et je n'ai aucun doute que le service de Prévention fait un boulot formidable. Les services policiers aussi. Mais j'ai l'impression qu'on n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Voilà. Alors, on peut renvoyer à la Région, on peut renvoyer à la COCOF, je ne sais quoi, enfin bref, mais je trouve que là-dessus, il est temps de sonner la sonnette d'alarme, parce que ce sont quand même des gamins qui font des petites bêtises, même si ce sont des majeurs qui sont concernés aussi.

ORDRE DU JOUR N°132 -- AGENDA NR 132

Quelle politique de prévention et de sensibilisation sur l'usage de protoxyde d'azote par la jeunesse schaarbeekoise? (Demande de Monsieur Axel BERNARD)

Welke preventie- en sensibiliseringspolitiek voor het gebruik van stikstofoxide bij de schaarbeekse jeugd? (Verzoek van de heer Axel BERNARD)

Monsieur Bernard a développé son point lors du débat au point 101

ORDRE DU JOUR N°133 -- AGENDA NR 133

La diversité des repas dans les écoles communales (Demande de Monsieur Youssef HAMMOUTI)

De diversiteit van de maaltijden in onze scholen (Verzoek van de heer Youssef HAMMOUTI)

M. Hammouti : Merci Mme la Présidente. Mesdames et Messieurs, notre commune est, depuis un certain temps, soucieuse d'assurer un éclectisme alimentaire pour nos chères petites têtes blondes, ou brunes, on va dire plutôt, et à ce titre, elle a pris comme principe d'assurer cette diversité dans chaque école. Pourtant, il me revient, via plusieurs parents, très surpris de se retrouver face à un formulaire de choix de menus sans l'option du repas végétarien, notamment à l'école 17. Une omission qui a été

présentée comme un oubli par la direction et qui, nous l'espérons, bien sûr, ne se reproduira plus. En conséquence, pouvez-vous nous assurer que la Commune reste fidèle à ce principe, et qu'il est bien respecté dans chaque école ? Merci.

M. De Herde : Je vous remercie pour votre question, Monsieur, et je vous donne raison. Il y a eu un cwac administratif à l'école 17 primaire, pas à l'école 17 maternelle, et ils ont distribué aux parents le formulaire de 2016, qui est un ancien modèle qui ne prévoyait pas l'option végétarien. Et dès que nous avons été alertés, sans doute, simultanément à vous, on leur a dit : mais qu'est-ce que vous avez fait ! Ils ont reconnu leur erreur et ils ont imprimé le bon formulaire, qui a été redistribué, d'ailleurs, aux parents très, très vite. C'est une erreur administrative totalement isolée, et je vous rassure, les choix qui ont été fait par le Collège sont bien d'application partout, de manière uniforme, les parents ont effectivement le droit de préférer l'option végétarienne pour leur enfant.

M. Hammouti : Mais je dois vous avouer une chose, donc, en premier lieu, la direction a d'abord argué qu'il était difficile au niveau logistique d'organiser cette diversité de repas. Et après coups, quand, apparemment, ce petit message a fait son bonhomme de chemin, elle est revenue sur ces excuses, en avançant qu'elle avait oublié, voilà.

M. De Herde : Je ne connais pas cette anecdote-là, parce que je n'étais pas là quand elle a dit cela. Mais ce qui est vrai, c'est que l'école 17 est trop petite pour le nombre d'enfants qu'elle accueille, et c'est bien pour cela qu'avec le collègue, Vincent Vanhalewyn, nous essayons de faire avancer un bâtiment qui serait une extension de l'école. Tous ceux qui vont à la fête scolaire dans cette école, voient bien que c'est une école de quartier, qui est devenue plus qu'une école de quartier, et donc, on doit offrir de l'espace en plus. Non pas pour accroître le nombre d'élèves, mais pour offrir plus de mètres carrés par élève. On y travaille, et c'est aussi une école où il y a beaucoup d'inscriptions au repas chaud. Donc, c'est vrai que ce n'est pas toujours facile, mais néanmoins, on leur demande de faire comme tout le monde, sans distinction. Merci Monsieur pour votre vigilance.

ORDRE DU JOUR N°134 --- AGENDA NR 134

La réouverture du Neptunium (Demande de Madame Döne SÖNMEZ)

De heropening van het Neptunium (Verzoek van Mevrouw Döne SÖNMEZ)

Madame Sönmez a développé son point lors du débat au point 9

ORDRE DU JOUR N°135 --- AGENDA NR 135

N'est-il pas temps de mettre fin à l'accès non autorisé des parents dans les écoles communales de Schaerbeek? (Demande de Monsieur Axel BERNARD)

Is het niet tijd om een einde te maken aan de verboden toegang voor de ouders in de Schaarbeekse scholen (Verzoek van de heer Axel BERNARD)

M. Bernard : Oui, M. De Herde, M. l'échevin, la rentrée des classes oblige, tous les parents qui ont un enfant inscrit dans l'enseignement communal à Schaerbeek ont été accueillis avec une nouvelle carte, précisant les horaires dans lesquels ils peuvent venir chercher leurs enfants, mais il y a un énorme cachet dessus, accès non autorisé. C'était un peu particulier, parce que, à une époque où on essaye de favoriser la collaboration entre parents, enfants et corps enseignant, voire un tel message, accès non autorisé des parents dans l'école de leurs enfants, sur la carte qui permet d'aller chercher leurs enfants, c'est quand même pas très, très adroit. Du coup, je me suis posé la question : est ce qu'il n'est pas temps, parce qu'on avait pris des mesures de sécurité, de limiter l'accès aux écoles communales ; enfin aux parents dans les écoles de leurs enfants, pour des motifs de sécurité, pour des motifs de terrorisme, à l'époque, en 2015. Il y a eu des mesures qui ont été assouplies par la suite, parce que le niveau de sécurité, de menace terroriste a diminué. Aujourd'hui je pense qu'il est encore plus faible. Est-ce qu'il n'est pas temps de rouvrir les écoles aux parents, de réaménager des espaces où ils peuvent se rencontrer le matin et en soirée, pour pouvoir créer un climat de dialogue entre parents et personnel enseignant pour le meilleur développement des enfants. Je pense que c'est quand même un modèle

que dans presque tous les tracts électoraux que nous avons distribués, nous avançons. Et je trouve qu'aujourd'hui, on est un peu le seul petit endroit en Belgique où là, il n'y a aucun dialogue entre parents et enseignants, ces contacts informels qui permettent de discuter, de rencontrer, et de savoir un peu comment évolue l'enfant en milieu scolaire. Voilà.

M. De Herde : Voilà, M. Bernard, vous exposez le problème à votre manière, et vous exagérez. Je vais essayer de vous répondre de manière structurée. Donc, il n'y a pas de changement par rapport aux années précédentes, depuis l'époque des attentats. Je précise, et vous le savez, que les parents de maternelle sont évidemment autorisés à accompagner leurs enfants jusqu'aux locaux, classes, et ils peuvent dialoguer avec les instituteurs, institutrices, s'ils le souhaitent. Mais c'est vrai que ce n'est pas le cas en primaire, et nous ne changerons pas. Pourquoi ? C'est vrai que le niveau de menace terroriste a baissé, vous avez évidemment raison sur ce point-là. Mais nous avons été surpris par les retours unanimes des directions d'écoles, et des enseignants, qui ont dit que le fait qu'ils ne soient plus sollicités de nombreuses fois au moment où les cours commencent, par des parents pour signaler certainement des choses légitimes, leur rendait évidemment la vie plus facile pour commencer les cours à l'heure exacte. Et donc, nous ne changerons pas d'avis, parce que les enseignants et les directions des sections primaires, ou des écoles primaires de notre réseau ne souhaitent pas qu'on revienne en arrière. Alors, vous parlez du dialogue nécessaire entre les parents et les enseignants, vous avez bien raison. Je vous signale que dans toutes les écoles, de manière régulière, il y a des réunions de parents collectives, il y a des réunions de parents individuelles, et les gens peuvent demander un rendez-vous s'ils estiment qu'ils doivent dialoguer avec l'enseignant, la direction ou le PMS. La voie traditionnelle est de le faire par écrit dans le journal de classe, mais il est totalement possible aussi de le faire par courriel auprès du secrétariat de l'école, ou de le faire par téléphone. Et nous pensons que cela permet de maintenir le dialogue. Et d'ailleurs, mais peut-être que les gens ne s'adressent qu'à vous, je n'en sais rien. Moi, je n'ai pas de témoignage de direction d'école ou de mon secrétariat, de plainte de parents quant à cela. Donc, pour les motifs pédagogiques que je vous ai expliqués, en primaire, nous maintiendrons ce système. Vous donnez votre point de vue aux directions d'écoles, aux enseignants, ils seront très contents, certainement, d'entendre votre position.

QUESTIONS ORALES --- MONDELINGE VRAGEN

ORDRE DU JOUR N°102 --- AGENDA NR 102

Les vacances scolaires (Question de Madame Naima BELKHATIR)

De schoolvakanties (Vraag van Mevrouw Naima BELKHATIR)

Mme Belkhatir : Merci Mme la Bourgmestre. Je vous avoue que c'était une question également qui aurait dû être posée au mois de juin, et donc, un, je ne vais pas parler au futur, mais je vais parler au passé. Cela tombe bien. La question concernait en fait les vacances scolaires, et je voulais savoir, en fait, ce qui avait été mis en place pour de nombreux enfants, des pré-adolescents et des adolescents qui n'ont pas eu la possibilité de partir en vacances. L'ennui et le désœuvrement, ainsi que le sentiment d'infériorité sociale prennent le dessus sur ces jeunes. A cela, il faut comptabiliser également les enfants dont les parents travaillent durant les mois de juillet et août, sans pour autant trouver des activités, ou structures, pouvant accueillir leurs enfants. Nous actons que dans notre commune, des stages sont organisés par des ASBL, avec parfois le soutien de la commune, les services de Prévention, les éducateurs de rue, et les services de la Jeunesse. Je voulais savoir, en fait, qu'avez-vous organisé durant ces périodes de vacances, avec ces acteurs-là ? Une autre question, je voulais savoir si la commune avait organisé des plaines de vacances, comme c'est le cas dans d'autres communes. Et une autre question, pouvez-vous nous expliquer quels sont les initiatives et moyens qui ont été mis à la disposition des concitoyens durant les vacances scolaires. Merci.

M. Bilge : Merci beaucoup pour la question, Mme Belkhatir. Donc, pour ma part, je vais vous répondre concernant le PPU. Ma collègue se chargera normalement concernant le service Jeunesse. Donc, face à la forte demande d'activités extra-scolaires pendant les congés scolaires juillet et août, le PPU a renforcé sa présence sur le terrain, et a proposé des activités culturelles, sportives et ludiques. En ce qui concerne les TSR, les travailleurs sociaux de rue, eux, ont organisé des activités sur cinq espaces publics. Il s'agit des activités à Bas Œil, sur l'espace public ouvert à tout public et à tout venant. Et donc, les

activités ont été articulées sur cinq axes prioritaires : Rasquinet, Gaucheret, Renan, Marbotin et le square Apollo. Cinq Maisons de quartier ont été ouvertes durant l'été et les TSR ont poursuivi leur accompagnement avec les jeunes avec lesquels ils font un suivi tout au long de l'année. Pour renforcer les équipes, nous avons aussi procédé à l'engagement de dix étudiants, qui ont été accompagnés par deux TSR à chaque fois. Pour ce qui est du parc Rasquinet, les activités au parc Rasquinet, il y a eu la réouverture, donc, durant les deux mois d'été, et durant les vacances scolaires, un programme d'activités a été proposé et des animations gratuites, notamment la lecture, le sport et un potager étaient disponibles pour le public-cible sur place. Et concernant le quartier Gaucheret, il y avait aussi l'évènement qui s'appelait Gaucheret Go, organisé, donc, par Soleil du Nord. Des activités à Bas Œil pour les enfants dans le quartier et autour de la place Gaucheret.

Mme Lorenzino : Merci Mme Belkhatir pour votre question qui est l'occasion de revenir et de faire un petit bilan de tous les stages et de toutes les activités qui se sont déroulées pendant ces dernières vacances d'été. Donc, je vais compléter la réponse de M. Bilge par le volet Enfance et Jeunesse. Et donc, comme vous le dites très bien dans votre question, un bon nombre de parents travaillent et ont besoin de caser ou d'occuper leurs enfants. Un autre nombre important aussi de familles n'ont pas les moyens d'emmenner leurs enfants en vacances et de leur offrir des activités, et c'est pour ces jeunes, et ces enfants en particulier que nous mettons tout en œuvre pour que la période de vacances d'été leur soit aussi agréable et ne soit pas vécue ou ressentie comme une punition ou comme un moment d'écartement par rapport à leurs amis ou copains de classe qui auraient plus de chance. Alors, la Commune de Schaerbeek mène une politique volontariste en la matière, puisque nous proposons au travers des services Enfance et Jeunesse de nombreux stages à destination des jeunes de 3 à 18 ans, à des prix démocratiques, et au total, ce sont 2.050 places de stage qui ont été occupées durant cet été. Notre offre est variée. 2050 places au total, service Jeunesse et Enfance, mais aussi OCS, je vais en reparler dans un instant. Donc, notre offre est variée. Elle porte sur des activités autour du sport, de la musique, on a introduit pendant cet été des activités de codage, des activités culturelles, même un stage de couture. Donc, on essaye vraiment de viser des activités les plus variées possible, de viser une variété au niveau géographique la plus variée possible aussi, pour que tous les quartiers de la Commune puissent être couverts, et pour que les activités soient aussi adaptées au public visé, qui est, voilà, que les activités représentent bien la diversité culturelle et sociologique de notre Commune. Alors, on adapte aussi, comme je vous le disais, pour vous citer un exemple, les stages pour enfants se déroulent, par exemple, sur toute la journée, alors que les stages pour les ados se déroulent, certains d'entre eux, uniquement l'après-midi, pour permettre aux ados de pouvoir se lever à leur aise, d'un peu trainer, voilà, et de les motiver l'après-midi, d'avoir une activité avec nos services. Vous dire aussi que le service Culture organise également quelques stages, mais, ce n'est un secret pour personne, le plus gros de l'offre communale, en tout cas, en ce qui concerne les enfants de 3 à 12 ans, est offerte par l'OCS, l'ASBL Œuvre des Colonies Scolaires. Et nous soutenons également tout un réseau d'ASBL actives dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse, via le soutien financier, par des subsides que nous accordons à ces associations, ou aussi par l'accès à des locaux que nous leur octroyons, et cela de manière gratuite pour l'organisation de stages et d'autres activités. Et donc, au total, si on additionne toute l'offre de stage proposée par la Commune, ou par nos associations partenaires, ce sont 600 stages qui ont été offerts durant l'été dernier. A cela s'ajoute les plaines de vacances des centres d'Ittre et d'Ohain, qui offrent 2.250 places à des enfants qui n'ont pas toujours la chance de sortir de Schaerbeek, et qui permettent d'offrir vraiment un dépaysement total, parce que le cadre est magnifique, champêtre, agréable. Et à cela s'ajoute également, et c'est une nouveauté de cette année, des plaines de vacances organisées par le service de l'Enseignement néerlandophone. Et ce sont, pendant 6 semaines, cette année, Mme Byttebier pourrait vous le dire mieux que moi, mais ce sont 300 places qui ont été également offertes à des enfants néerlandophones pour la première fois cette année. Je tiens à souligner que le critère financier n'est jamais un obstacle, puisque nous collaborons régulièrement, que ce soit au niveau de l'OCS, ou au niveau des services Enfance et Jeunesse avec le CPAS, afin de permettre vraiment à un maximum d'enfants de participer et de s'épanouir pendant les vacances scolaires. Et alors, je profite de votre question pour déjà vous annoncer que, pour l'été 2020, le service Jeunesse et le service des Travailleurs sociaux de rue travaillent à un nouveau projet, qui nous tient particulièrement à cœur, qui devrait permettre, dès l'été prochain, d'organiser un accueil à Bas Œil financier pour les jeunes schaarbeekois durant tout l'été. Et donc, ce projet sera aussi l'occasion de rencontrer un autre objectif de l'accord de majorité, qui est celui d'engager des étudiants jobistes schaarbeekois durant cette période. Et donc, l'objectif est bien de mêler, et bien, deux objectifs : accueillir pendant les vacances plutôt des adolescents, à des prix, vraiment un accueil à Bas Œil, à des

11.09.2019

prix très, très démocratiques, et pouvoir engager, donc, des étudiants jobistes, et leur permettre d'acquérir une première, ou en tout cas une expérience au niveau de job étudiant et dans le domaine, enfin, dans le milieu de l'emploi. Voilà.

ORDRE DU JOUR N°103 -- AGENDA NR 103

La tolérance pour les vélos poussés par leurs propriétaires dans le Parc Josaphat (Question de Monsieur Cédric MAHIEU)

De verdraagzaamheid voor de fietsen geduwd door hun eigenaars in het Josfatpark (Vraag van de heer Cédric MAHIEU)

M. Mahieu : Merci Mme la Bourgmestre. Donc, lors de l'interpellation citoyenne récente du GRACQ, il y avait une relative unanimité pour considérer que nous ne souhaitons pas revenir sur l'interdiction qui était faite aux adultes et aux jeunes de plus de 11 ans de rouler dans le parc à vélo, mais il me semblait néanmoins qu'il y avait une tolérance pour les personnes qui traversaient le parc en poussant leur vélo. Récemment, des gardiens de la paix ont demandé à des cyclistes de quitter le parc alors qu'ils poussaient leur vélo. Dans au moins un des cas, ce cycliste adulte accompagnait un enfant de 5 ans qui lui, pouvait rouler à vélo. Est-ce que le Collège peut nous préciser les règles exactes qui doivent être appliquées dans le parc Josaphat en ce qui concerne les vélos ? Est-ce qu'il y a une tolérance ou non pour les cyclistes qui poussent leur vélo ? Et faut-il clarifier le RGP sur ce point ? Merci.

Dh Verstraete : Meerdere volwassenen fietsers werden de afgelopen weken streng aangesproken door gemeenschapswachten op het moment dat ze met de fiets aan de hand door het Josafatpark wandelden. Ze waren niet aan het fietsen. Hen werd gezegd dat er een totaal verbod was ingesteld op fietsen van volwassenen in het park. De gemeenschapswachten zouden de instructie gekregen hebben om elke volwassenen met een fiets aan de hand in het park voortaan een boete te geven. Deze instructie zou inmiddels opgeheven zijn, dat lieten de gemeentediensten in elk geval weten op het facebook profiel van Achille Colignon. Ik zou toch graag volledige klaarheid krijgen over de situatie. Het hoeft geen betoog dat de maatregel, zoals die overkwam bij de mensen, onbegrijpelijk was in de context waarbij Schaarbeek geteisterd wordt door automobilisten die aan waanzinnige snelheden door de straten scheuren. Die mensen brengen echt voetgangers en fietsers in gevaar. Op zo een moment komt het heel vreemd over dat er dan zo een streng beleid zou zijn naar mensen die gewoon in het park wandelen met de fiets aan de hand. Waarom werd deze instructie aan de gemeenschapswachten gegeven? Kunt u bevestigen dat er geen sprake kan zijn van een beboeting van wandelaars die met hun fiets aan de hand wandelen? Kunt u bevestigen dat de gemeenschapswachten vooral sensibiliserend optreden naar fietsers en enkel bestraffend zullen optreden naar automobilisten toe, die daadwerkelijk levens in gevaar brengen door het niet naleven van de verkeersregels?

Mme la Bourgmestre : Alors, Messieurs, nous en sommes tous bien conscient, le parc Josaphat est avant tout un parc de promenade et de sérénité pour nos habitants. C'est la raison pour laquelle la circulation des vélos et autres véhicules de micro mobilité n'est pas autorisée. Nos gardiens de la paix veillent à interpellier les personnes qui circulent sur un vélo ou sur une trottinette, et qui sont encore, malheureusement, relativement nombreuses aujourd'hui. Par contre, pousser son vélo ou pousser sa trottinette n'est en aucun cas punissable. Et donc, j'ai moi-même, et mon cabinet a été alerté très rapidement de cette action de gardien de la paix, mais je voudrais ici expliciter un petit peu le contexte, puisque c'est toujours cette volonté de préserver la tranquillité des promeneurs auxquels sont attentifs les gardiens de la paix. Et maintenant s'ajoute une contrainte importante qui est celle de l'apparition au cours des derniers mois de nombreuses formes de mobilité partagée en libre-service, et vélos et trottinettes électriques se sont multipliés, non seulement dans nos rues, que ce soit d'ailleurs dans toute la Région bruxelloise, ou à Schaerbeek, mais aussi dans les parcs. Vous avez peut-être le chiffre en tête, mais ce n'est pas moins de 1800 vélos électriques et 5000 trottinettes en libre-service, je ne parle pas évidemment des vélos électriques et des trottinettes électriques personnelles qui sont éparpillés sur tout le territoire bruxellois. Alors, ces derniers posent un défi particulièrement aigu en matière de stationnement, qui se fait parfois de façon chaotique, on l'a tous remarqué, dans les espaces verts, y compris le parc Josaphat, n'échappe pas à cette problématique. De nombreux vélos et trottinettes sont régulièrement retrouvés abandonnés sur les chemins. Ils constituent des obstacles pour les piétons, dans les fourrés, voir même parfois dans les étangs. Cela pose bien entendu une série de problèmes en

termes de sécurité pour les piétons, de propreté, de bonne organisation du parc et de respect de l'environnement. Et donc, c'est désespérés face à cette situation, que les gardiens de la paix se sont dit eh bien au fonds, comme les vélos et les trottinettes sont interdits, on va utiliser cela, et donc, interdire tous les vélos et les trottinettes. Ce n'est pas la réponse adéquate que d'utiliser aussi strictement et aussi à la lettre l'article 102 du règlement général de police, pour lutter contre ces trottinettes et ces vélos laissés par leurs utilisateurs temporaires partout et n'importe comment. Et donc, c'est bien le manque de clarté aujourd'hui, parce que, à l'époque, tout le monde avait bien compris que l'objectif c'était d'interdire de traverser le parc sur le vélo ou sur la trottinette. Et donc, aujourd'hui, il y a une réflexion des services communaux pour clarifier ce point dans le règlement, donc, cet article 102, du règlement communal de police, pour effectivement, bien clarifier que c'est bien d'être sur le vélo ou la trottinette qui est interdit mais pas de porter la trottinette ou de pousser son vélo qui est interdit. Donc, on travaille à clarifier la base légale pour ne pas pénaliser, évidemment, la personne qui traverse comme piéton avec un vélo ou une trottinette à côté d'eux. Alors, il y a une piste quand même aussi que je voudrais citer ici pour essayer de mieux gérer et réglementer l'usage, et surtout le dépôt, l'abandon des trottinettes et des vélos électriques, avec l'entrée en vigueur de la réglementation régionale sur le cyclo partage, qui veut s'adapter à cette arrivée massive. Ce sont, vous l'avez compris, notamment les No-go zone qui ont été déterminées dans cette réglementation régionale, et qui interdisent, bien sûr aussi, d'entreposer ces véhicules. A Schaerbeek, il s'agit du parc Josaphat, du parc de la Jeunesse, du parc Wahis et du parc Reine-verte. Donc, explicitement, la réglementation régionale a déterminé que c'étaient des No-go zone pour les trottinettes et les vélos électriques partagés, pour leur entreposage. Donc, aujourd'hui, qu'est ce qui se passe ? Si des vélos ou des trottinettes sont abandonnés dans le parc, ils sont retirés par les services, et entreposés à la déchèterie. Le gestionnaire est prévenu et il a un délai limité pour venir les récupérer. Parce qu'on ne va pas non plus stocker *ad vitam* ce matériel. Donc, dans tous les cas, évidemment, il est clair que la volonté de la Commune, c'est de favoriser le développement des modes actifs en matière de mobilité, dont l'offre de vélos ou trottinettes partagés, mais d'assurer en même temps le respect des règles de confort et de sécurité pour les piétons dans nos espaces verts comme sur les trottoirs d'ailleurs. Mais voilà, il y a eu effectivement un peu d'excès de zèle, parce que désespéré par rapport à une situation qui, tout d'un coup, a pris des proportions énormes, c'est la solution qui était apparue la plus simple. On a stoppé cela et on va clarifier l'article 102, donc, du règlement de police pour être tout à fait clair par rapport à cela. Et on va continuer à utiliser les outils donnés par la réglementation régionale, pour forcer les utilisateurs d'abord, et si cela ne marche pas, les gestionnaires, à respecter un minimum de règles, dans le stationnement de ces trottinettes et vélos électriques.

ORDRE DU JOUR N°136 -- AGENDA NR 136

Se promener, vélo à la main, dans le parc Josaphat (Question de Monsieur Arnaud VERSTRAETE).

Wandelen met een fiets in het Josafatpark (Vraag van de heer Arnaud VERSTRAETE).

Monsieur Verstraete a posé sa question lors du débat au point 103

ORDRE DU JOUR N°137 -- AGENDA NR 137

L'aménagement de la nouvelle ligne de bus sur l'avenue Voltaire (Question de Monsieur Yusuf YILDIZ)

De inrichting van de nieuwe buslijn in de Voltairelaan (Vraag van de heer Yusuf YILDIZ)

M. Yildiz : Mesdames, Messieurs les membres du Collège, j'ai été récemment interpellé par les citoyens du quartier concernant cet aménagement qui dérange profondément certains habitants. Si nous pouvons nous réjouir de la création de cette nouvelle ligne de bus, permettant de mieux relier Schaerbeek, des riverains se posent des questions sur les emplacements prévus pour les arrêts. Sont-ils les plus opportuns ? Par ailleurs, certains se plaignent du fait qu'ils n'ont pas été prévenus qu'un arrêt de bus s'arrêterait directement devant leur domicile. Enfin, il semble que plusieurs emplacements de véhicules seront supprimés. La Commune a-t-elle été concertée sur ces aménagements ? Les riverains

11.09.2019

ont-ils été consultés ? De quelle manière ? Si oui, pourquoi mettre des arrêts devant les maisons et supprimer des emplacements de parking alors qu'il y a un emplacement qui pourrait convenir pour un arrêt de bus à une centaine de mètres plus loin sans aucune maison ? Merci.

Mvr Byttebier : Avant de parler en détail de ce qui se fait et de récapituler, je peux vous répondre en bref. Oui, la Commune a été concertée, oui, les riverains ont été consultés, non il n'y a pas la possibilité de changer le plan actuel. C'est le résumé, en fait, sur votre question. Mais quand même, la récapitulation peut-être utile. La nouvelle ligne 56 fait le lien entre Nerder over Hembeek et la place Schuman, et passe à Schaerbeek. Et cela fait partie du plan régional, plan bus régional, approuvé au niveau régional le 21 mars 2018. C'est le résultat d'une consultation avec les communes. Et cette consultation date déjà de 2014. Puis, les riverains ont été aussi consultés, et cela date de novembre 2015, jusqu'à février 2016. La STIB a organisé un *road-show*, avec de l'information et ils ont développé leur site web avec Plan bus STIB.be, et ils ont développé une page Facebook. Ils ont reçu à ce moment-là 49 réactions des schaerbeekois, pour la plupart, des réactions positives, et des suggestions d'adaptation. Mais, pour être complet, les suggestions d'adaptation venaient des autres quartiers que l'avenue Voltaire. Alors, le Collège en 2016, le 20 août, donc, c'était encore l'ancien Collège, a adopté le plan de la STIB, le plan bus avec quelques amendements. Entre temps, ce n'est plus le même échevin, c'est moi, l'échevine, mais j'ai trouvé important que la STIB continue à communiquer clairement, et de garder toutes les lignes ouvertes. Ils ont, en juillet de cette année-ci distribué des *flyers*. C'est à ce moment-là que certains riverains l'ont constaté, en pensant que c'était pour la première fois. Et il y a eu quand même entre les riverains, qui vous ont contacté, probablement des personnes de l'avenue Voltaire, et la STIB, il y a eu des contacts directs, auxquels moi j'ai aussi participé personnellement. Nous avons publié un article dans le Schaerbeek info, qui est comme vous le savez une toute boîte. Et aussi, le mois de juin, nous l'avons annoncé sur notre site web. Maintenant, les riverains du quartier dont vous parlez ont pris contact avec mon cabinet et le cabinet du Bourgmestre. Il y a eu des correspondances par mail, et un entretien le 17 juillet. Nous avons bien écouté, nous avons écouté les suggestions, et donné les premières réponses qu'on pouvait donner. Et par après, la STIB a, avec un long mail, donné les réponses qui sont surtout des arguments qui expliquent pourquoi l'itinéraire tel a été choisi, et les arrêts de bus sont aux endroits proposés. Ce sont des réponses détaillées que je peux vous forwarder, donc, comment la STIB a répondu à ces riverains, parce qu'ils nous ont tenu aussi au courant. J'ai bien compris que certains riverains ont le sentiment qu'ils ne sont toujours pas assez écoutés. Et donc, ils continuent à répéter quelles sont leurs inquiétudes. Et oui, ils ont commencé à distribuer une pétition. Donc, cela explique, on voit que les réponses qui ont été données, et qui sont détaillées, que quelque part, ne les met pas à l'aise. Je suis dans ce dossier plutôt, ou la Commune, est un facilitateur. Donc, ce n'est pas notre ligne de bus, ce n'est pas notre itinéraire, mais on est quand même volontiers un facilitateur pour que le transport en commun puisse se développer le mieux possible, avec le plus de soutien possible. Entre autre, la longueur des arrêts a pu être un peu raccourcie, et le caractère esthétique des arrêts a aussi été revu. Mais bien sûr, déplacer l'arrêt comme demandé par les personnes qui vous ont contactés n'est pas dans les possibilités. C'est très important pour nous, en tant que Commune, oui, qu'il y ait du transport en commun, mais oui, que la propreté reste garantie et qu'il n'y ait pas d'autres nuisances, bruit ou autre. Cela doit rester une avenue Voltaire où c'est agréable à vivre. Et c'est pour cela que, encore cette semaine, je vais donner l'information que je donne ici, au Conseil communal, aux riverains. Et je vais leur passer l'information sur les services communaux, que ce soit sur la propreté, que ce soit sur la médiation, si jamais il y aurait des problèmes qui se produisent avec les utilisateurs du bus et les riverains. Je vais aussi demander à ces services communaux que nous avons, et qui fonctionnent bien, qu'ils me transmettent toutes les plaintes, parce qu'une évaluation intermédiaire est prévue avec la STIB. Vous pouvez dire à ces gens que la semaine prochaine, la STIB prévoit un dernier *flyer*, de nouveau dans les toutes boîtes, où ils vont expliquer les travaux, et ces travaux vont commencer dans les semaines à venir.

La séance publique est levée à 23 heures et 20 minutes -- De openbare vergadering wordt beëindigd om 23.20 uur.